



*Les Délibérations  
du vingt-septième  
congrès biennal*

**SCFP 2015** CONGRÈS NATIONAL DU SCFP – VANCOUVER

## **PRÉSIDENTE ET PRÉSIDENT ÉMÉRITES**

---

### **JUDY DARCY**

Présidente émérite immédiate  
1991-2003

### **JEFF ROSE**

1982-1991

## **ANCIENS SECRÉTAIRES-TRÉSORIERES NATIONAUX**

---

### **CLAUDE GÉNÉREUX**

2001-2011

## **INVITÉES ET INVITÉS**

---

### **YIORGOS ARCHONTOPOULOS**

Président, Syndicat des travailleurs Eyath

### **MORNA BALLANTYNE**

Alliance de la fonction publique du Canada

### **ROBERTO BOMBA**

Trésorier, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec

### **ALEXANDRE BOULERICE**

Député, NPD

### **BERENICE CELEITA**

Directrice, NOMADESC

### **PATRICK COLFORD**

Président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick

### **JERRY DIAS**

Président national, UNIFOR

### **SCOTT DOHERTY**

UNIFOR

**AARON EKMAN**

Secrétaire-trésorier, Fédération des travailleurs et travailleuses de la Colombie-Britannique

**IRENE LANZINGER**

Présidente, Fédération des travailleurs et travailleuses de la Colombie-Britannique

**ANNE MCGRATH**

Directrice nationale, Nouveau Parti démocratique

**FRED MUZIN**

Ancien membre du Conseil exécutif national du SFCP

**WENDY NICHOLS**

Présidente, UNISON

**BARRY O'NEILL**

Ancien membre du Conseil exécutif national du SFCP

**MIKE PALECEK**

Président national, Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses de postes

**FRANÇOIS PILON**

Député, NPD

**KEVIN REBECK**

Président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Manitoba

**PATRICK (SID) RYAN**

Président, Fédération des travailleurs et travailleuses de l'Ontario

**LEE SAUNDERS**

Président, AFSCME

**LINDA SILAS**

Présidente, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers

**PETER STOFFER**

Membre du Parlement, NPD

**BENJAMIN VALBUENA**

Président, Alliance of Concerned Teachers-Philippines

**SIOBHÁN VIPOND**

Secrétaire-trésorière, Fédération des travailleurs et travailleuses de l'Alberta

## CONFÉRENCIÈRES ET CONFÉRENCIERS

---

**MOHAMED FAHMY**

Journaliste et auteur

**NAOMI KLEIN**

Auteure et militante

**STEPHEN LEWIS**

Ancien ambassadeur aux Nations Unies, homme politique, conférencier

**L'HONORABLE THOMAS MULCAIR**

Chef, Nouveau Parti Démocratique

**ROSA PAVANELLI**

Secrétaire générale, Internationale des services publics

**L'HONORABLE JUGE MURRAY SINCLAIR**

Président, Commission de vérité et réconciliation

**NELLIE VENEZUELA**

Membre et militante

**HASSAN YUSSUF**

Président, Congrès du travail du Canada

## TABLE DES MATIÈRES

### LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2015

#### **SESSION DE LA MATINÉE**

Ouverture du congrès.....	1
Présentation de Rebecca Duncan, conférencière invitée .....	1
Présentation de Gregor Robertson, conférencier invité .....	2
Présentation des invitées et invités spéciaux et internationaux.....	2
Présentation des membres du Conseil exécutif national .....	3
Énoncé sur l'égalité.....	3
Code de conduite.....	3
Règles de procédure .....	4
Rapport du Comité des lettres de créance.....	5
Convocation au congrès .....	6
Rapport du président national .....	6

#### **SESSION DE L'APRÈS-MIDI**

Rapport du secrétaire-trésorier national .....	11
Rapports des syndic nationaux .....	15
Rapport du Comité des statuts.....	20
Amendement statutaire C37 .....	20
Amendement statutaire C35 couvrant 110.....	21
Amendements statutaires C25 couvrant 82; et C23 couvrant 84 .....	21

### LE MARDI 3 NOVEMBRE 2015

#### **SESSION DE LA MATINÉE**

Présentation du Prix Grace Hartman .....	21
Présentation de Rosa Pavanelli, conférencière invitée .....	22
Rapport du Comité national des femmes.....	22
Rapport du Comité national de la justice mondiale .....	26
Rapport du Groupe de travail national de la garde à l'enfance .....	29
Rapport du Comité national de coordination sur la sous-traitance et la privatisation.....	32
Rapport du Comité des résolutions .....	35
Résolution 143.....	35
Résolutions 53 et 202 .....	36
Résolutions 235 couvrant 236 et 32 couvrant 34, 35 et 36 .....	37
Résolutions 80; et 197 couvrant 209.....	38
Résolution 288 couvrant 292 .....	39

## **SESSION DE L'APRÈS-MIDI**

Présentation du Prix Ed Blackman .....	39
Rapport du Comité des lettres de créance .....	40
Présentation de Lee Saunders, conférencier invité.....	40
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique .....	41
Rapport du Comité national sur le racisme, la discrimination et l'équité en matière d'emploi (Comité national arc-en-ciel) .....	42
Rapport du Comité consultatif national sur les régimes de retraite .....	45
Rapport du Comité national des jeunes travailleurs .....	48
Rapport du Comité national de d'action politique .....	49
Rapport du Comité des résolutions .....	51
Résolution 325 .....	51
Résolutions 282 et 299 .....	52
Résolutions 300; 248 couvrant 249 .....	53
Résolutions 250 couvrant 262; et 231 couvrant 229 et 230 .....	54

## **LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015**

### **SESSION DE LA MATINÉE**

Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique .....	55
Rapport du Comité des lettres de créance .....	55
Hommage à Paul Moist.....	56
Élections au poste de président national .....	58
Élections au poste de secrétaire-trésorier national .....	58

### **SESSION DE L'APRÈS-MIDI**

Présentation du Prix national d'alphabétisation .....	58
Rapport du Groupe de travail national sur l'alphabétisation.....	59
Rapport du Comité national sur les bibliothèques.....	61
Rapport du Groupe de travail national sur l'éducation postsecondaire .....	63
Rapport du Comité des résolutions .....	66
Résolution 275 couvrant 269, 271 et 272 .....	66
Résolution 218 couvrant 220 et 221 .....	66
Résolutions 217; et 286 couvrant 287 .....	67
Élections aux postes de vice-présidences générales .....	68
Présentation de Hassan Yussuff, conférencier invité .....	68
Rapport du Comité des statuts .....	68
Amendement statutaire C26 couvrant 83.....	68
Amendements statutaires C24; C27; C30; C31; et C15 .....	69
Amendements statutaires C33 et C34.....	70
Amendement statutaire C28 .....	71
Rapport du Comité des résolutions .....	71
Résolutions 52 couvrant 56 et 57; et 166 .....	71
Résolution 285 et Résolution d'urgence 802 .....	72

## **LE JEUDI 5 NOVEMBRE 2015**

### **SESSION DE LA MATINÉE**

Présentation du prix national pour le militantisme en faveur des droits des personnes ayant un handicap.....	72
Rapport du Comité national des personnes ayant un handicap .....	73
Rapport du Comité national sur les questions de santé .....	76
Rapport du Comité national du triangle rose .....	78
Rapport du Comité des résolutions .....	82
Résolutions 112 et 131 .....	82
Résolutions 188 couvrant 185, 186, 187 et 190; 192.....	83
Élections aux postes de vice-présidences régionales et de la diversité, et syndic national .....	83
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique .....	84

### **SESSION DE L'APRÈS-MIDI**

Présentation du Prix national de santé et de sécurité .....	84
Présentation de Naomi Klein, conférencière invitée.....	85
Rapport du Comité national de santé et de sécurité .....	85
Rapport du Comité national de l'environnement .....	87
Rapport du Conseil national des autochtones .....	89
Rapport du Comité des résolutions .....	94
Résolutions 40; 211 couvrant 212 .....	94
Résolutions 118; 119; 144 couvrant 147, 150, 151 et 152; 145.....	95
Résolutions 2; et 11 couvrant 24.....	96
Résolution 301 .....	97
Présentation de Mohamed Fahmy, conférencier invité.....	97

## **LE VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015**

### **SESSION DE LA MATINÉE**

Présentation du Prix des communications .....	98
Présentation de Murray Sinclair, conférencier invité.....	98
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique .....	98
Présentation de Tom Mulcair, conférencier invité.....	111
Rapport du Comité des statuts .....	111
Amendement statutaire C32 .....	111
Amendements statutaires C29 et C7.....	112
Rapport du Conseil des jeunes .....	112
Allocution de clôture .....	113
Annexe au rapport du 27 <sup>e</sup> Congrès national .....	114
Liste finale des personnes déléguées présentes au 27 <sup>e</sup> Congrès national.....	187
Liste des membres des comités au 27 <sup>e</sup> Congrès national .....	244

## **LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2015**

### **SESSION DE LA MATINÉE**

#### **OUVERTURE DU CONGRÈS**

*Le congrès national de 2015 s'ouvre à 10 h avec l'allocution de Mark Hancock, président du SCFP-Colombie-Britannique.*

MARK HANCOCK (président, SCFP-Colombie-Britannique) : Bienvenue sur le territoire non cédé des peuples Salish du littoral. Je suis Mark Hancock, vice-président régional pour la Colombie-Britannique. Ce matin, j'ai l'immense plaisir d'ouvrir le 27<sup>e</sup> congrès national statutaire du SCFP.

Ce congrès national de 2015 est sans doute celui qui accueille le plus grand nombre de délégués de l'histoire de notre grand syndicat. Consœurs et confrères, je suis fier d'être président du SCFP-C.-B., qui compte 168 sections locales affiliées et plus de 85 000 membres. Ici, en Colombie-Britannique, nous avons aussi le puissant Syndicat des employés d'hôpitaux. Le président du SEH, Victor Elkins, et ses 46 000 membres luttent tous les jours et sont en première ligne pour défendre les soins de santé publics dans la province. Le SCFP-C.-B. a une longue tradition de solidarité et est fier de défendre le militantisme de ses membres. L'an dernier, 27 000 membres de nos sections locales du secteur de l'éducation primaire à secondaire ont fait la grève pendant quatre mois pour appuyer l'éducation publique et être solidaires des enseignantes et enseignants de la province.

Le SCFP-C.-B. est aussi très fier de son action politique. Aux élections scolaires et municipales, 55 000 membres du SCFP de la province ont fait élire leurs représentants aux conseils scolaires et municipaux. L'automne dernier, nous avons réussi à faire élire des centaines de candidats appuyés par le mouvement syndical, dont des douzaines de membres du SCFP qui feront bouger les choses au cours des quatre prochaines années pour renforcer nos collectivités. Et, bien entendu, nous avons tous et toutes participé aux campagnes du NPD au pays. Dans la province, 14 députés néo-démocrates ont été élus, dont certains vétérans comme Kennedy Stewart, Fin Donnelly et Peter Julian et, bien sûr, Nathan Cullen, qui retournent à Ottawa, et certaines nouvelles députées comme Jenny Kwan, Rachel Blaney et Sheila Malcolmson, qui talonneront sans doute les libéraux.

Le SCFP-C.-B. croit aussi à l'action communautaire. Grâce à notre solide groupe de travail communautaire, nous sommes partout et nous entretenons des relations avec tout le monde, que ce soit en organisant des pique-niques pour la fête du Travail ou en appuyant les droits des citoyens du East Side de Vancouver, ou encore en exigeant de meilleurs services de santé et de logement.

C'est cela, le SCFP de la Colombie-Britannique. De nombreux visages, de nombreuses campagnes, de nombreuses activités et de nombreux militants et militantes.

Au nom des 85 000 membres du SCFP-C.-B., je suis très heureux d'accueillir nos consœurs et confrères du pays.

#### **PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE**

MARK HANCOCK (président, SCFP-Colombie-Britannique) : J'ai maintenant le plaisir de vous présenter une personne avec qui nous avons travaillé à plusieurs reprises à nos congrès du SCFP-C.-B. Je suis heureux de vous présenter la consœur Rebecca Duncan.

Rebecca Duncan enseigne la langue Squamish et élabore des cours. Elle vient des nations Squamish et Musqueam des peuples Salish du littoral. Rebecca a consacré sa vie à la préservation de la langue Squamish et des enseignements culturels qui lui ont été légués par son grand-père, qui les a lui-même reçus de son arrière-grand-père, et ainsi de suite depuis que le monde est monde. Rebecca est une locutrice de niveau intermédiaire de la langue Squamish et son but est de la parler couramment. Partout dans le monde, elle fait la promotion de la langue et de la culture des peuples Salish du littoral, elle montre des protocoles par la chanson et la danse et partage l'histoire de son peuple par des contes. Dans sa vie personnelle et professionnelle, elle insiste toujours sur le fait que, peu importe d'où l'on vient, il faut connaître son histoire et ses liens avec sa terre et sa culture.

*Après le discours de Rebecca Duncan, le confrère Mark Hancock la remercie et lui remet un cadeau.*

*« Solidarité, mes frères et mes sœurs »  
« Du pain et des roses »*

## **PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ**

MARK HANCOCK (président, SCFP-Colombie-Britannique) M. Gregor Robertson, maire de Vancouver.

En novembre 2014, Gregor Robertson a été élu pour la troisième fois à la mairie de Vancouver. Il veut poursuivre ce qu'il a commencé pendant ses deux mandats précédents, notamment en priorisant le transport en commun, l'éradication de l'itinérance et la création de logements à coût abordable. Il veut aussi faire de Vancouver la ville la plus verte au monde.

Sous la direction de Gregor, Vancouver continue de figurer parmi les villes du monde où il est le plus agréable de vivre, en plus d'être très compétitive en ce qui a trait aux nouveaux emplois et investissements. Le maire a défendu le salaire minimum à 15 \$ l'heure et a investi des sommes importantes dans de nouvelles places de garderie et des logements à coût abordable. Il s'efforce constamment de faire de Vancouver une ville plus équitable, une ville qui offre de multiples possibilités aux personnes de toutes les origines.

*Après le discours du Maire Robertson, le confrère Mark Hancock le remercie et lui remet un cadeau.*

*Le confrère Mark Hancock remet le marteau au confrère Paul Moist, président national.*

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST (président national) : C'est un grand privilège pour moi de pouvoir présider ce congrès. Je m'engage à être juste dans la conduite du congrès, et je sais que si vous trouvez que je m'éloigne de cet engagement, vous me le ferez savoir.

Mon travail comme président consiste à créer un espace où l'on pourra tenir un débat sain, honnête et ouvert. Mon rôle est aussi de veiller à ce que notre congrès demeure le forum où chaque membre a la possibilité de se faire entendre. Je m'engage à faire de mon mieux pour y arriver.

## **PRÉSENTATION DES INVITÉES ET INVITÉS SPÉCIAUX ET INTERNATIONAUX**

J'ai l'immense privilège de vous présenter notre ancien président de 1983 à 1991 et président émérite, Jeff Rose, et l'ancien secrétaire-trésorier de

2001 à 2011, mon grand ami, Claude Généreux. Notre directeur des élections cette semaine est le président émérite d'Unifor, le confrère Dave Coles; assis à côté de Dave se trouve Alexandre Boulerice, de notre syndicat, député fédéral NPD, réélu au Québec.

J'ai aussi le grand honneur de présenter la consœur Linda Silas, présidente de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers; le confrère Mike Palecek, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes; la présidente de la Fédération du travail de la Colombie-Britannique, notre bonne amie la consœur Irene Lanzinger; le candidat aux élections fédérales au Nouveau-Brunswick qui a mené une solide campagne, de notre syndicat, le président de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick, Patrick Colford; un autre de nos membres, ancien président du SCFP-Ontario, ancien vice-président général de notre syndicat national et président de la Fédération du travail de l'Ontario, le confrère Sid Ryan; et la secrétaire-trésorière de la Fédération du travail de l'Alberta, la consœur Siobhan Vipond. Bienvenue.

Et maintenant, quelques invités très spéciaux. Vous les entendrez pendant le congrès, aux forums du soir. Je souhaite la bienvenue au président de notre syndicat affilié aux États-Unis, l'American Federation of State, County and Municipal Employees, notre bon ami Lee Saunders. Et nous réservons un accueil très spécial à la secrétaire générale de notre syndicat mondial, l'Internationale des services publics, la consœur Rosa Pavanelli. Nous avons aussi avec nous une consœur que j'ai rencontrée en juin, à la conférence nationale de son syndicat à Glasgow, la présidente nouvellement élue du syndicat UNISON du Royaume-Uni, la consœur Wendy Nichols. Un visage familier pour les habitués du SCFP, nous avons eu un projet en Colombie avec Nomadesc pour la formation des citoyens en matière de droits de la personne dans un pays dangereux, la Colombie, notre bonne amie et consœur, Berenice Celeita. Berenice, bienvenue. Nous sommes très privilégiés d'avoir parmi nous, de la Grèce, le président du Syndicat des travailleurs grecs ITIA, qui lutte contre l'austérité, Yiorgos Srahontopoulos. Et, depuis plusieurs années, nous menons un projet avec les enseignantes et enseignants des Philippines et nous avons la chance, cette semaine, d'accueillir le président national de l'Alliance of Concerned Teachers des Philippines, le confrère Benjamin Valbuena.

## **PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL**

Les membres sont : Charles Fleury, secrétaire-trésorier national; et les cinq vice-présidents nationaux sont: Daniel Légère, Atlantique et Maritimes; Lucie Levasseur, Québec; Fred Hahn, Ontario; Kelly Moist, Manitoba et Saskatchewan; et Marle Roberts, Alberta et Colombie-Britannique.

Les deux vice-présidents de la diversité sont: Yolanda McClean et Brian Barron; et les vice-présidents régionaux sont: Wayne Lucas, Terre-Neuve-et-Labrador; Danny Cavanagh, Nouvelle-Écosse; Lori McKay, Île-du-Prince-Édouard; Odette Robichaud, Nouveau-Brunswick; Denis Bolduc et Benoit Bouchard, Québec; Candace Rennick, Michael Hurley et Henri Giroux, Ontario; Mike Davidson, Manitoba; Judy Henley, Saskatchewan; Don Monroe, Alberta; Mark Hancock et Victor Elkins, Colombie-Britannique.

## **ÉNONCÉ SUR L'ÉGALITÉ**

« La solidarité syndicale est fondée sur le principe voulant que les femmes et les hommes syndiqués soient égaux et qu'ils et elles méritent le respect à tous les niveaux. Tout comportement qui crée un conflit nous empêche de travailler ensemble pour renforcer notre syndicat.

En tant que syndicalistes, nos objectifs sont le respect mutuel, la coopération et la compréhension. Nous ne devrions ni excuser ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou qui crée un climat intimidant, hostile ou offensant.

Un discours discriminatoire ou un comportement raciste, sexiste, transphobique ou homophobe fait mal et, par conséquent, nous divise. C'est aussi le cas pour la discrimination fondée sur la capacité, l'âge, la classe, la religion ou l'origine ethnique.

La discrimination revêt parfois la forme du harcèlement. Le harcèlement consiste à utiliser un pouvoir réel ou apparent pour abuser d'une personne, pour la dévaloriser ou l'humilier. Le harcèlement ne devrait pas être traité à la légère. La gêne ou le ressentiment qu'il crée ne sont pas des sentiments qui nous permettent de grandir en tant que syndicat.

La discrimination et le harcèlement mettent l'accent sur les caractéristiques qui nous distinguent; de plus, ils nuisent à notre capacité de travailler ensemble sur des questions communes comme les salaires décents, les conditions de travail sécuritaires et la justice au travail, dans la société et dans notre syndicat.

Les politiques et pratiques du SCFP doivent refléter notre engagement en faveur de l'égalité. Les membres, le personnel et les dirigeantes et dirigeants élus ne doivent pas oublier que toutes les consœurs et tous les confrères méritent d'être traités avec dignité, égalité et respect. »

## **CODE DE CONDUITE**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Nous voulons tous nous sentir inclus et respectés lors des activités du SCFP. C'est ce qui rend notre syndicat plus fort. C'est pourquoi, en plus de l'Énoncé sur l'égalité, nous avons développé un code de conduite qui définit des normes de comportement pour le personnel et les membres dans le cadre des activités du SCFP national, y compris du présent congrès. Ce code de conduite est le résultat du travail accompli par le Groupe national de travail sur la participation des femmes et des résolutions adoptées à notre congrès de 2007.

En juin 2010, le Conseil exécutif national a approuvé un code de conduite pour les activités nationales du SCFP. Il représente notre engagement à exercer les fonctions importantes du syndicat dans une atmosphère respectueuse et sûre. Les membres du SCFP, son personnel et ses dirigeants élus s'efforcent d'appliquer, aussi bien les uns envers les autres qu'envers le syndicat, les règles et les principes déterminés par ce code. Mais lorsque des comportements inappropriés compromettent notre solidarité, le code de conduite peut remédier aux plaintes et imposer des sanctions s'il y a lieu.

Le Code de conduite établit un processus clair de traitement des plaintes. La première étape de ce processus consiste, autant que possible, à demander l'arrêt du comportement indésirable. Si le problème persiste, on peut faire une plainte auprès d'une ombudspersonne des participants au congrès, qui tentera de trouver une solution.

Si le membre fautif refuse de collaborer à la recherche d'une solution, les ombudspersonnes peuvent alors s'adresser à la personne responsable de l'activité – dans le cas présent, notre congrès – qui a le pouvoir

d'exclure les membres au comportement répréhensible.

Nous sommes persuadés que tous les membres s'inspireront des normes de l'Énoncé sur l'égalité et du Code de conduite.

Je vous demande maintenant d'observer une minute de silence pour rendre hommage aux membres du SCFP et aux membres du personnel qui sont décédés depuis le dernier congrès. Ces consœurs et confrères ont ouvert la voie à beaucoup de luttes que nous menons aujourd'hui.

*« minute de silence »*

### **RÈGLES DE PROCÉDURE**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Comme toujours, nous devons commencer le congrès en attirant votre attention sur les règles de procédure. Ce sont les règles de procédure habituelles du SCFP et elles font partie intégrante des statuts nationaux du SCFP.

Si nous avons des problèmes statutaires avec des questions parlementaires, j'ai la chance de pouvoir compter immédiatement sur les connaissances et l'expérience de six conseillère et conseillers très sages et érudits. Cette semaine, les parlementaires sont la consœur Dawn Learning et les confrères Paul O'Ryan, Matt Yun, Glen Gallant, Fred Ho et Justin Schmid. Elle et ils nous aideront pour les questions statutaires et parlementaires et je les en remercie à l'avance.

Même si nous devons suivre les règles de procédure établies dans les statuts, il est aussi important de faire appel aux délégués pour que ce congrès avance le plus rapidement possible et traite du plus grand nombre de dossiers possible. Je m'engage très solennellement à ne pas abuser de mon rôle de président d'assemblée. Je m'efforcerai toujours d'être juste et démocratique, dans le respect des règles de procédure, et d'être systématique et équitable dans l'application de ces règles. Je dis cela en sachant fort bien que si je m'aventure dans la mauvaise direction, vous trouverez une façon de me le faire savoir.

Je tiens à rappeler aux délégués qu'à notre congrès national de 2009, l'article A.9, qui fait partie des règles régissant le congrès, a été modifié. Les délégués voteront donc sur la résolution présentée au congrès et non sur son acceptation ou son rejet.

Seulement sur la résolution. Si vous êtes d'accord avec la résolution, vous devez aller à un micro « pour »; si vous êtes contre la résolution, vous devez aller à un micro « contre ». Vous devez dire votre nom et le numéro de votre section locale, et faire valoir votre point de vue pendant le temps prévu.

Le comité des résolutions et le comité des statuts peuvent toujours exprimer leurs points de vue sur la résolution ou sur la modification aux statuts. Ils ne sont pas obligés d'exprimer une opinion, mais ils peuvent le faire. Ce qu'ils vous présentent, c'est la résolution telle qu'elle est écrite dans le livre et vous vous exprimez pour ou contre, à votre gré.

Qu'ils expriment une opinion ou non, les délégués qui souhaitent parler en faveur d'une résolution doivent se rendre aux micros « pour » et ceux qui veulent parler contre doivent se rendre aux micros « contre ». Je veux aussi mentionner la règle A.4 qui stipule que les interventions sont limitées à trois minutes. Cette règle est le résultat d'une résolution adoptée ici à Vancouver, en 1993. Lorsque vous prendrez la parole, vous verrez sur l'écran les minutes s'écouler. Les délégués ont clairement décidé, en 1993, qu'ils voulaient traiter du plus grand nombre possible de questions et que trois minutes suffisaient pour s'exprimer. Lorsque le voyant jaune s'allume, il vous reste 30 secondes pour conclure et nous vous demandons de faire exactement cela. Lorsque le voyant rouge s'allume, les trois minutes sont écoulées.

Avant de commencer, je veux aussi aborder avec vous, entre autres, les rappels au règlement, les questions de renseignements, les autres questions et points à soulever, tout ce que les délégués tentent de faire valoir aux microphones, que ce soit pendant un débat ou entre les débats. Au fil des ans, beaucoup de délégués m'ont demandé de rester ferme sur tous ces points soulevés. Je vous demande de bien vouloir suivre les règles de procédure et de ne faire un rappel au règlement que s'il s'agit réellement d'un rappel au règlement.

En vertu de nos règles de procédure, deux types de questions seulement sont permises. Les délégués peuvent faire un rappel au règlement ou poser une question de privilège. Un rappel au règlement, c'est lorsqu'un délégué croit qu'il s'est passé quelque chose qui était contraire aux règles de procédure. Un rappel au règlement doit être fait au moment où cette prétendue irrégularité arrive. Il ne peut pas être fait

une heure plus tard. En cas de rappel au règlement, j'examinerai l'objection, le point soulevé, et je rendrai une décision. Une question de privilège ne peut être posée que si un délégué croit nécessaire de corriger une inexactitude qui causerait du tort à sa réputation ou à celle du SCFP. C'est à moi de décider si la question est véritablement une question de privilège et j'appliquerai les règles de procédure adoptées par les membres. Je tiens à souligner que dans nos règles de procédure, il n'existe pas de question de renseignement. Je ne veux pas que les délégués aillent à un micro tout simplement pour nous informer de la tenue d'une réunion. Si ce n'est pas clair pour vous, demandez aux membres du personnel dans la salle. Nous pouvons régler toutes vos questions. Si vous écrivez les renseignements, nous veillerons à ce qu'ils soient traduits dans les deux langues et nous ferons les annonces ici à la fin de chaque séance.

#### **RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE**

Les membres du comité sont : Julie Roberts, coprésidente, section locale 4098, Colombie-Britannique ; David Simao, coprésident, section locale 4600, Ontario ; Sherry Hillier, section locale 879, Terre-Neuve-et-Labrador ; Rose Best, section locale 2330, Nouvelle-Écosse ; Doug Kingston, section locale 833, Nouveau-Brunswick ; Tena Creamer, section locale 1775, Île-du-Prince-Édouard ; Nathalie Claveau, section locale 1500, Québec ; Judy Lavalée, section locale 1550, Manitoba ; Jackie Christianson, section locale 3766, Saskatchewan ; Dustin Withers, section locale 37, Alberta ; Martin MacKenzie, Syndicat des employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique ; Alison Pringle, section locale 2769, Colombie-Britannique ; Henri Giroux, agent de liaison du CEN ; Nathalie Stringer, Maxine Copeland et Marcos Salib, membres du personnel.

Ceci est le premier rapport du comité.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 42 personnes déléguées représentant 22 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 43 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 52 personnes déléguées représentant 22 sections locales ; pour un total de 52 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

Du Nouveau-Brunswick : 77 personnes déléguées représentant 39 sections locales ; 3 personnes déléguées représentant 3 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 81 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 18 personnes déléguées représentant 7 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 19 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 171 personnes déléguées représentant 64 sections locales ; 6 personnes déléguées représentant 6 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; pour un total de 178 personnes déléguées et 3 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 526 personnes déléguées représentant 192 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 8 personnes déléguées représentant 8 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 536 personnes déléguées et 45 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 66 personnes déléguées représentant 21 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 67 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 69 personnes déléguées représentant 25 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 71 personnes déléguées et 3 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 102 personnes déléguées représentant 36 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil régional ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 104 personnes déléguées et 7 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 296 personnes déléguées représentant 36 sections locales ; 5 personnes déléguées représentant 5 conseils régionaux, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 302 personnes

déléguées et 13 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a un total de 1 453 personnes déléguées et 90 personnes déléguées suppléantes représentant 570 sections locales, 11 conseils de syndicat, 14 conseils régionaux, 1 composante de la division aérienne, 8 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux et 5 vice-présidents généraux pour un total de 1 460.

En vertu de l'article 6.4 des statuts nationaux, il y a aussi 5 personnes déléguées représentant les comités nationaux de l'égalité avec plein droit de parole, mais sans droit de vote.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A. J. Roberts, membre du comité – Adoptée)

Il y a 2 sections locales qui ont obtenu leur charte après la fin de l'année précédente. Ce sont les sections locales 5259 et 5277 de l'Ontario.

Les membres de ces sections locales demandent de recevoir le statut de personne déléguée. Le Conseil exécutif national a adopté une motion recommandant au Comité des lettres de créance de leur accorder ce statut.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A. J. Roberts, membre du comité – Adoptée)

### **CONVOCAION AU CONGRÈS**

CHARLES FLEURY (secrétaire-trésorier national) : En mai de cette année, un avis de convocation au Congrès national du SFCP a été envoyé à toutes les sections locales et aux organismes détenteurs d'une charte. Toutes les résolutions présentées conformément à l'article 6.11(a) des statuts du SFCP avant la date limite du 4 août 2015 ont été incluses dans le cahier des résolutions et des amendements statutaires. Copie de ce document a été publiée sur le site Internet du SFCP, à l'intention de toutes les organisations à charte, trente (30) jours avant l'ouverture du congrès aujourd'hui.

Également, conformément à l'article 6.3, la convocation officielle au 27<sup>e</sup> Congrès national biennal du SFCP a été envoyée le 4 août 2015 à toutes les sections locales et aux organismes détenant une charte qui étaient en règle à ce moment. La

représentation au congrès pour toutes les sections locales admissibles à assister au congrès a été calculée conformément aux articles 6.4 et 6.5 des statuts du SFCP. Nous prévoyons que d'ici la diffusion du dernier rapport du Comité des lettres de créance, il y aura plus de 2 500 personnes déléguées, invitées et membres du personnel au congrès. Je vous y souhaite la bienvenue.

(P/A C. Fleury, membre du comité – Adoptée)

*« présentation vidéo »*

### **RAPPORT DU PRÉSIDENT NATIONAL**

PAUL MOIST (président national) : Consœurs et confrères, bienvenue à Vancouver, cette ville magnifique. Au moment d'amorcer notre 27<sup>e</sup> congrès statutaire en 52 ans d'existence, nous affirmons ce qui suit : Nous sommes fiers d'être des employés publics. Nous sommes fiers des services que nous offrons, des services qui rendent les collectivités dans lesquelles nous vivons plus sûres et plus accueillantes. En cette ère d'austérité, nous nous engageons à défendre les services publics que les Canadiens veulent et méritent. Et nous nous engageons à défendre nos emplois et notre droit à la libre négociation collective afin d'assurer des salaires, des avantages sociaux et des régimes de retraite acceptables pour tous les membres du SFCP.

Il y a deux semaines, nous avons eu des élections fédérales. Des milliers de militantes et de militants du SFCP, dont beaucoup sont ici aujourd'hui, ont travaillé à ces élections. Je les en remercie. Nous avons 13 candidates et candidats néo-démocrates proches du SFCP. Même si nous n'avons pas obtenu les résultats que nous avons espérés, notre travail acharné a quand même porté ses fruits.

La loi C-377 sera abrogée. La loi C-525 sera abrogée. L'âge pour toucher la Sécurité de la vieillesse reviendra à 65 ans. Le Régime de pensions du Canada sera bonifié, pour la première fois en six décennies. Et, surtout, Stephen Harper est parti, jeté hors de l'île ! L'ère Harper est terminée !

Nous devons maintenant veiller à ce que le gouvernement Libéral fonctionne. Nous voulons un nouvel accord sur la santé qui restaurera un financement fédéral très nécessaire à l'assurance-maladie et nous voulons de nouvelles et meilleures relations fédérales-provinciales.

Il est temps que le Canada cesse d'être une aberration mondiale et qu'il prenne sa place parmi les pays qui apporteront une contribution positive à Paris, le mois prochain, au moment où sera abordée l'urgente question du réchauffement climatique.

Pendant dix longues années, nous avons lutté contre Stephen Harper. Il y a quatre ans, dans cette même ville, nous avons parlé du nouveau gouvernement majoritaire conservateur qui s'en prenait aux droits des travailleurs et travailleuses des postes et à celles et ceux d'Air Canada, y compris nos agents de bord. Je tiens à vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour repousser le gouvernement Harper.

Nous entrons vraiment dans une nouvelle ère. Je suis heureux de signaler que les agents de bord d'Air Canada ont une nouvelle convention collective librement négociée, qui prévoit des améliorations sur de nombreux fronts, le tout sans concessions. Bravo aux agents de bord d'Air Canada.

Les élections fédérales mettent fin à deux années intensément remplies depuis notre dernière rencontre à Québec.

Deux années au cours desquelles 25 sections locales se sont retrouvées aux piquets de grève.

Nous avons défendu des conventions collectives équitables comme celles que nous avons obtenues au cours des grèves de ce printemps à l'Université de Toronto et à l'Université de York. Il y a de plus en plus d'emplois précaires dans les universités canadiennes et je suis fier de nos travailleuses et travailleurs d'université qui se sont tenus debout et qui ont dit : « Assez, c'est assez ! »

Nous avons aussi défendu nos conventions collectives dans de petites villes comme Bonfield et Black River-Matheson (toutes deux en Ontario) et Happy Valley Goose Bay à Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans ce dernier conflit, 44 travailleurs municipaux ont refusé d'abandonner nos futurs membres du SCFP. Ils ont dit « non » à un nouveau régime de retraite inférieur pour les nouveaux employés. Et devinez ce qui est arrivé ? Avec l'appui solide de la collectivité, ils ont gagné leur grève. La neige a aussi aidé. Vous savez que les choses vont bien quand le maire s'exclame : « Je suppose que le gars de la météo est membre du SCFP » !!!

J'en dirai plus tout à l'heure sur nos membres qui ont fait la grève depuis notre dernier congrès. Au nom des milliers de membres qui ont érigé des piquets de grève, je vous remercie, car notre Caisse de grève, qui est l'incarnation de notre solidarité, a permis de soutenir tous nos grévistes.

L'un des grands faits saillants de l'année a été la décision de la Cour suprême du Canada, qui a affirmé, dans l'affaire de la Fédération du travail de la Saskatchewan, que l'article 2(d) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, en plus de protéger notre droit de former des syndicats et de négocier librement, stipule que le droit de grève fait partie intégrante de notre droit à la libre négociation collective ! Chapeau aux travailleuses et travailleurs de la santé du SCFP de la Saskatchewan qui ont joué un rôle si important dans cette cause.

Et l'Alberta? D'abord, des milliers de membres du SCFP ont fait campagne contre deux projets de loi qui auraient nui à nos régimes de retraite dans cette province. Puis, en mai, ils ont contribué à mettre fin à 44 années consécutives de règne conservateur en élisant le tout premier gouvernement néo-démocrate de l'Alberta. Félicitations aux Albertaines et Albertains et, comme l'aurait dit Jack Layton, « ne les croyez pas s'ils vous disent que c'est impossible » !!!

En Ontario, les libéraux provinciaux ont entrepris de vendre 60 % de Hydro One afin d'obtenir l'argent nécessaire pour financer le renouvellement de l'infrastructure. Ils n'avaient pas fait campagne sur cela en 2014. Eh bien, notre syndicat a riposté. Entraînées par le SCFP-Ontario, 165 municipalités ont dit « non » à la privatisation de Hydro One. Parmi les citoyens, 83 % étaient d'accord avec nous : la privatisation n'est pas une bonne affaire. Je rends hommage au SCFP-Ontario.

En Colombie-Britannique, la mairie a été chaudement contestée à Vancouver il y a un an. La droite s'est attaquée à notre syndicat, à nos cols bleus, aux membres de la section locale 1004 du SCFP. Leur crime ? Avoir rencontré un conseiller municipal progressiste pour lui demander sa position et celle du maire sur la sous-traitance. Ils ont aimé la réponse, ont accepté d'appuyer l'équipe et ont fait un don en argent.

La droite a traîné le syndicat dans la boue et accusé le maire d'être en conflit d'intérêts. Le maire Gregor Robertson et le SCFP-C.-B. ont poursuivi les

diffamateurs et, oui, ils ont gagné. La cour a jugé que c'est ainsi que le système fonctionne. Les travailleuses et travailleurs ont absolument le droit de demander aux femmes et hommes politiques leur position sur divers enjeux et de les appuyer s'ils le décident. Chapeau au SCFP-C.-B. qui a réussi à se défendre contre une droite agressive déterminée à nous réduire au silence. Les membres du SCFP ont le droit incontestable de jouer un rôle politique et ce ne sont pas les politiciens de droite qui nous empêcheront de nous exprimer !

Au Québec, un nouveau gouvernement libéral dirigé par Philippe Couillard a mis en œuvre un programme d'austérité qui affaiblit les services publics dans tous les secteurs.

Les négociations seront difficiles pour les 500 000 membres du Front commun au Québec. Vous pouvez vous attendre à des moyens de pression cet automne. La semaine dernière, plus de 30 000 membres du SCFP se sont joints à d'autres travailleuses et travailleurs dans la première grève tournante du Front Commun.

Des votes auront lieu dans les secteurs de la santé et de l'éducation à cause des restructurations entreprises par le gouvernement.

Dans le secteur municipal, nos régimes de retraite sont la cible d'attaques et, maintenant, le gouvernement s'apprête à accorder aux municipalités de nouveaux droits qui leur permettraient de modifier unilatéralement les dispositions de nos conventions collectives !

Je dis très clairement à Philippe Couillard et aux radicaux comme le maire Régis Labeaume de Québec :

Nous ne permettrons pas que le contrat social revienne à l'époque duplessiste.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, le plus grand syndicat du Canada, appuiera ses membres au Québec dans toute campagne que le secteur municipal décidera de faire et nous riposterons à toute attaque contre notre droit à la négociation collective.

Je rends hommage à la solidarité de nos membres au Québec, qui ont fait partie des plus de 100 000 travailleuses et travailleurs descendus dans les rues de Montréal le 3 octobre.

Je soutiens sans réserve nos membres du Québec. Notre Caisse de grève et notre Caisse nationale de défense sont là pour les appuyer si besoin est.

Conseurs et confrères, soutiendrons-nous nos membres au Québec ? Les aiderons-nous à repousser l'austérité ? Levez-vous si vous appuyez nos membres du Québec !

Levez-vous !

Notre syndicat a toujours défendu l'égalité et l'inclusion. Le visage des services publics du Canada a changé. Au SCFP, nous sommes dix fois plus nombreux qu'il y a cinquante ans.

Nous savons que les droits à l'égalité, comme notre droit à la libre négociation collective, doivent être constamment défendus.

Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers et penser que ces droits ne sont plus menacés.

Je trouve incroyable qu'en 2015, en pleine campagne électorale fédérale, le premier ministre du Canada ait parlé de Canadiens de souche; de la création d'une ligne spéciale d'urgence pour permettre aux citoyens de signaler les pratiques culturelles « barbares » dont ils pourraient être témoins; de la menace pour les valeurs culturelles d'une musulmane qui choisit de porter le niqab pendant une cérémonie civile; de la possibilité que le gouvernement fédéral révoque la citoyenneté canadienne de personnes coupables de certains crimes !

Ces diatribes haineuses provoquent une grande division parmi les citoyens, ce qui est exactement le contraire de ce que l'on doit attendre d'un gouvernement. Je tiens à féliciter Tom Mulcair. Il a dénoncé les mesures de division de Stephen Harper. Notre parti a perdu des votes à cause de cela, mais Tom a eu raison de défendre les droits de la personne contre la xénophobie sous toutes ses horribles formes.

En 2015, le Canada n'a pas besoin de ces discours haineux et de cette division. Notre syndicat doit défendre les musulmans canadiens et le droit d'une femme à s'habiller comme elle l'entend. Ce n'est pas à l'État de dire aux femmes canadiennes ce qu'elles doivent porter !

Plutôt que d'exploiter la diversité du Canada à nos

fins, nous devons la protéger et la célébrer.

Nous appuyons les Canadiens musulmans, nous appuyons les Canadiens autochtones, et nous promettons de ne jamais rester silencieux lorsque les droits de quiconque sont menacés. Le SCFP défend les droits de tous les citoyens du pays et de tous les citoyens du monde.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos invités internationaux.

Notre monde ne va pas bien. Les capitaux n'ont jamais profité d'une aussi grande liberté de mouvement, ni de tant de pouvoir, grâce aux accords de commerce internationaux. Et les droits des gens à la mobilité n'ont jamais été aussi menacés. Pour les réfugiés, 2014 a été la pire année depuis que l'on recueille des statistiques. Quelque 55 millions de personnes ont été chassées de leurs foyers et, parmi ces personnes, une sur cinq est syrienne.

Les conflits mondiaux ont coûté 14 mille milliards de dollars l'an dernier, environ un cinquième du PIB mondial. Chaque jour de l'an dernier, quelque 42 500 hommes, femmes et enfants sont devenus réfugiés, demandeurs d'asile ou déplacés dans leur propre pays ! Une augmentation de 400 % par rapport au niveau de 2010 !

On compte 201 millions de personnes sans emploi et plus d'un milliard de personnes sous-employées. C'est plus qu'au pire moment de la récession mondiale. L'an dernier, l'Organisation internationale du travail a énoncé cet incroyable euphémisme : « le travail n'est pas une garantie de prospérité ».

À peine 1 % de la population mondiale possède plus de la moitié de la richesse de la planète ! En 2000, le monde comptait 111 milliardaires. Aujourd'hui, il y en a plus de 2 000, dont l'un essaie en ce moment même de s'acheter la présidence des États-Unis !

On estime que 32 mille milliards de dollars sont cachés dans des paradis fiscaux par des personnes et des sociétés qui ne paient pas leur juste part.

De ces sommes, plus de 500 milliards de dollars sont attribuables à des Canadiens et à des sociétés canadiennes. Le gouvernement Harper a consacré plus de ressources de l'ARC à s'en prendre aux bandes des Premières Nations et aux syndicats qu'à mener des enquêtes sur les tricheurs fiscaux !

Le mois dernier, l'Organisation des Nations Unies a souligné ses nouveaux objectifs de développement durable, dont l'élimination de la « pauvreté extrême » pour tous avant 2023. Pour l'ONU, les gens qui sont pauvres sont ceux qui vivent avec moins de 1,25 \$ par jour, c'est-à-dire environ 1,2 milliard de personnes aujourd'hui. Mais une autre branche de l'ONU affirme que le seuil devrait se situer à 5 \$ par jour. Parce que les gens n'ont pas seulement besoin de nourriture, ils doivent aussi se vêtir, se loger et recevoir des soins de santé minimaux. Si la mesure correcte est effectivement de 5 \$ par jour, comme elle devrait l'être, alors 60 % de l'humanité, quelque 4,3 milliards de personnes, vit présentement dans la pauvreté, c'est-à-dire 370 millions de personnes de plus qu'en 1990 !

Les choses ne s'améliorent pas. Nous savons que c'est vrai dans notre pays et ailleurs dans le monde. Seuls 13 % des Canadiens sondés croient que leurs enfants ou leurs petits-enfants auront un niveau de vie égal ou meilleur que celui qu'eux-mêmes ont connu. Et la situation est beaucoup, beaucoup plus grave pour la majeure partie de l'humanité.

La mondialisation, qui entre dans sa quatrième décennie, n'a pas élevé le niveau de vie de tous de manière égale. Elle a accru la pauvreté tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement et la richesse est plus que jamais concentrée entre les mains d'un petit nombre de personnes.

Ajoutez à cela le fait que le réchauffement de la planète menace notre existence et il devient difficile d'être optimiste.

Nous discuterons de tous ces enjeux cette semaine : austérité, pauvreté dans le monde, recul des droits du travail et un climat de récession presque permanent pour la plupart des membres du SCFP. Ce sont de tristes statistiques et nous avons des défis importants et complexes à relever.

Mais nous avons des raisons d'espérer et, oui, d'être optimistes.

Les citoyens du monde entier se rebiffent contre la brutalité des capitaux mondiaux. Le prix Nobel de cette année a été attribué à quatre Tunisiens provenant de quatre groupes de la société civile, dont le Syndicat général tunisien. Ce quatuor s'efforce, depuis le printemps arabe, de résoudre les problèmes

du pays par des moyens pacifiques et démocratiques, en dénonçant toute forme de violence et de peur. Dans une région du monde où sévissent la guerre et la violence, la Tunisie offre de l'espoir à l'humanité et, au centre de cet espoir, se trouve un syndicat du secteur public.

Depuis notre dernière rencontre, nos syndicats amis du Royaume-Uni, UNISON, et des États-Unis, l'AFSCME, m'ont invité à prendre la parole à leurs assemblées. Tous deux sont de formidables syndicats du secteur public et de grands amis du SCFP. Ils ont de grands défis à relever et ils voulaient savoir ce que fait notre syndicat pour faire face à ses propres problèmes.

Le monde se rétrécit et nous avons besoin les uns des autres. Au SCFP, nous avons avantage à ce qu'UNISON et l'AFSCME soient solides. UNISON a recruté 165 000 nouveaux membres l'an dernier, ce qui est en soi extraordinaire, mais la privatisation et les mesures d'austérité lui ont quand même fait perdre 8 000 membres.

L'AFSCME se prépare à une décision qui sera rendue par la Cour suprême en 2016, une décision qui risque de mettre fin au précompte syndical automatique tel que nous le connaissons. Son président, notre bon ami le confrère Lee Saunders, s'adressera à nous demain.

L'AFSCME ne reste pas les bras croisés. Il consolide ses contacts avec ses 1,6 million de membres. En 2014, le syndicat a rencontré 100 000 de ses membres chez eux, pour raffermir ses relations avec eux et les réengager, un membre à la fois. Une entreprise immense qui donne de bons résultats.

Nous avons beaucoup à apprendre de notre syndicat ami, ainsi que de notre syndicat mondial, l'Internationale des services publics. Et nous avons aussi beaucoup à offrir à nos alliés mondiaux. J'ai eu la fierté de prendre la parole en votre nom à Chicago en 2014, et en Écosse en juin dernier.

Et je suis fier de vous parler aujourd'hui, comme j'ai été fier de faire partie du SCFP pendant les plus de trois décennies au cours desquelles j'ai travaillé pour notre syndicat.

L'autre côté n'a pas de réponse à nous donner. La mondialisation généralisée menace non seulement notre bien-être économique, mais aussi notre planète, point à la ligne.

Un SCFP fort, un mouvement syndical canadien fort et uni et un mouvement syndical mondial fort, qui a l'appui des groupes de la société civile, sont le seul espoir de l'humanité.

Je crois qu'il y a lieu d'espérer. Comme l'a souligné le militant bolivien de l'eau Oscar Olivera à une conférence du SCFP sur l'eau tenue il y a 15 ans, « la démocratie, pour nous, c'est de savoir qui décide », expliquant ce qu'ils avaient fait pour chasser la multinationale Bechtel hors de leur collectivité. Ce sont des paroles puissantes. Je crois que celles et ceux qui ont fondé notre syndicat il y a plus de 50 ans avaient décidé qu'ils voulaient quelque chose de mieux pour eux-mêmes et pour tous les travailleurs et travailleuses. Nous sommes portés par celles et ceux qui ont fondé notre syndicat. Nous aussi, nous pouvons décider que nous voulons un monde meilleur.

Et lorsque nous nous rapprochons de nos membres, d'autres travailleuses et travailleurs de la planète, des droits de la personne, de la justice climatique et des groupes de la société civile, rien ne peut nous arrêter. En nous unissant et en touchant le cœur et l'esprit de tous, nous serons une force positive invincible ici au Canada et partout ailleurs dans le monde.

C'est la dernière fois que j'ai le privilège d'ouvrir cet extraordinaire congrès. Si j'ai un message clair à vous transmettre, c'est que je crois en vous et je crois que nous pouvons obtenir la justice pour nos membres et la justice sociale pour tous.

Et mes derniers mots seront pour rendre hommage aux membres de notre syndicat qui ont défendu leurs droits contre leurs employeurs au cours des deux dernières années. Accueillez...Section locale 389, North Shore Winter Club (C.-B.), 243 jours; Section locale 4616, Canton de Bonfield (ON), 313 jours; Section locale 1393, Université de Windsor (ON), 33 jours; Section locale 1281, Association étudiante de la formation continue de l'Université Ryerson (ON), 126 jours; Section locale 4893, Ville de Kensington (l'Î.-P.-É.), 7 jours; Section locale 3890, Conseil scolaire régional central de Chignecto (N.-É.), 2 jours; Section locale 608, Centre Naramata (C.-B.), 318 jours; Section locale 402, Ville de White Rock (C.-B.), 21 jours; Travailleurs de l'éducation de la maternelle à la 12e année (C.-B.), 117 jours; Section locale 1764, Région of Durham (ON), 21 jours; Section locale 1490, Canton de Black River-Matheson (ON), 54 jours; Section locale 2099, Ville de Mount Pearl (T.-N.-L.), 22

jours; Section locale 2927, Ville de Levis (QC), 1 jour; Section locale 76, Ville de Campbellton (NB), 30 jours; Section locale 2262, Ville de Castlegar (C.-B.) – 90 jours; Section locale 7000, Southern Railway of BC (C.-B.), 119 jours; Section locale 2019, Ville de Happy Valley Goose Bay (T.-N.-L.), 34 jours; Section locale 3902, Université de Toronto (ON), 29 jours; Section locale 3903, Université York (ON); 29 jours; Section locale 227, Cols bleus de la Commission des eaux de Halifax (N.-É.), 59 jours; Section locale 1431, Cols blancs de la Commission des eaux de Halifax (N.-É.), 59 jours; Section locale 101, Ville de London (ON), 62 jours; Section locale 873, SN Transport LTD (C.-B.), 5 jours; Section locale 2316, Société d'aide à l'enfance de Toronto (ON), 97 jours; Section locale 401, Ville de Qualicum Beach (C.-B.), 35 jours.

Consœurs et confrères, je suis fier de déclarer ouvert le 27<sup>e</sup> congrès statutaire du plus grand et du meilleur syndicat du Canada, notre syndicat, le Syndicat canadien de la fonction publique.

Je nous souhaite une excellente semaine !

(P/A M. Roberts, personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

## **LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2015**

### **SESSION DE L'APRÈS-MIDI**

#### **RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL**

CHARLES FLEURY (secrétaire-trésorier national) : Bon après-midi, consœurs et confrères. C'est un honneur pour moi d'être ici. Nous nous réunissons en terre et territoire autochtones, là où nos ancêtres métis se sont installés.

Ceci est très important pour notre organisation. Parce qu'au SCFP, nous reconnaissons toutes nos cultures et les traditions lorsque nous nous rencontrons. Nos différences nous rendent plus forts.

Cette semaine, nous prenons le temps de planifier et d'élaborer des stratégies d'édification de notre pouvoir syndical. Toutes les décisions que nous prendrons ici cette semaine nous aideront à bâtir le SCFP et notre mouvement syndical.

Depuis notre dernier congrès, nous avons passé beaucoup de temps dans la rue : aux piquets de grève, dans les manifestations et dans les campagnes. Nous

avons beaucoup agi au cours des deux dernières années. Je suis énergisé par vous et par nos leaders, militants et membres du personnel dévoués. C'est là que réside notre pouvoir.

Je suis très fier de vous présenter mon rapport comme Secrétaire-trésorier national à ce congrès. Je fais ce travail depuis quatre ans. Oui, j'ai un peu plus de cheveux gris aujourd'hui. Et malgré une diminution de nos revenus, nous avons travaillé très fort à gérer les finances du SCFP. Je suis très heureux de vous dire que nous avons une fondation solide. Je commencerai en parlant d'argent, notre argent. Nous avons trois caisses : la Caisse nationale de défense, la Caisse générale et la Caisse nationale de grève.

D'abord, notre Caisse nationale de défense.

En 2013 et 2014, le Conseil exécutif national a approuvé 124 campagnes à frais partagés, pour un total de plus de 6 millions de dollars. Les campagnes viennent de différentes sections locales, petites et grandes – et de tous les secteurs et régions du pays. Comme vous le savez, les sections locales ou divisions partagent les coûts de leurs campagnes avec le SCFP national alors ensemble nous avons consacré plus de 12 millions de dollars à ces campagnes. C'est incroyable. Nous mettons notre argent et nos ressources en commun et nous organisons des campagnes. C'est cela le pouvoir de notre syndicat national. Partout au pays, nous appuyons des luttes de secteurs, des luttes provinciales, des luttes contre la sous-traitance et des luttes contre la privatisation. Nous demandons maintenant que toutes les campagnes incluent une composante sur la mobilisation des membres.

Nous avons organisé beaucoup de rassemblements, de manifestations, d'assemblées communautaires et d'efforts de lobbying. Chaque campagne profite à une section locale ou région – mais chaque campagne rend aussi notre syndicat plus fort.

Au SCFP, nous appuyons de nombreuses campagnes, organisations sociales et mouvements progressistes. Nous appuyons les groupes en quête d'égalité partout au pays. Souvent, c'est le SCFP qui est à l'origine de bon nombre des initiatives d'organisation. Prenez le temps d'aller voir notre tout nouveau tableau synchrone de l'égalité du SCFP sur le [scfp.ca](http://scfp.ca). Vous pouvez y voir les grandes victoires obtenues depuis 1963. Vous pouvez aussi le consulter dans le Village et lors du forum de l'égalité.

Nous avons appuyé des initiatives de solidarité internationale, dont des manifestations contre les changements climatiques et des rencontres syndicales internationales.

Pour tous ceux et celles d'entre vous qui ont mené des campagnes et des luttes au cours des deux dernières années, je veux que vous sachiez que le travail que vous faites est tellement important. Vous montrez aux communautés que le SCFP sera toujours là pour eux. Vous montrez aux employeurs que le SCFP ne reculera pas. Vous veillez à ce que les gouvernements sachent que lorsqu'ils s'en prennent à nous, nous ripostons.

C'est cela notre pouvoir dans l'action.

Toutes ces importantes campagnes sont financées par la Caisse nationale de défense. C'est cet argent qui permet les campagnes, les projets de recrutement, les initiatives en matière de stratégie nationale et le travail de coalition.

Comme vous le savez, chaque année, nous consacrons 6 % de nos paiements de capitation à notre Caisse de grève et 4 % à notre Caisse de défense. Autrement dit, chaque année, nous injectons autour de 8,5 millions de dollars dans notre Caisse de défense et environ 13,5 millions de dollars dans notre Caisse de grève.

Mais ce financement a des lacunes. Dès septembre, nous avons dépensé presque tout le budget des campagnes à frais partagés pour l'année. Et cette tendance se poursuit depuis quelques années déjà. Parce que nous sommes déterminés à soutenir toutes les campagnes nécessaires, nous devons régler le problème.

Mon bureau a beaucoup étudié l'impact financier d'une importante modification des statuts. Nous proposons de « changer le fractionnement » pour qu'à l'avenir, chaque caisse reçoive 5 % – c'est-à-dire environ 11 millions de dollars chacune. Nous ne voulons pas augmenter les paiements de capitation – nous voulons seulement équilibrer les montants que nous versons dans chaque caisse.

Notre Caisse de grève restera solide et nous aurons 2 millions de dollars de plus pour notre Caisse de défense. C'est ainsi que nous pourrions soutenir toutes les luttes que nous devons mener. Et si le solde de la Caisse de grève tombe au-dessous de la barre

des 50 millions de dollars, le fractionnement reviendra à son pourcentage d'aujourd'hui. Cette garantie sera inscrite dans nos statuts. Mais je sais que cela n'arrivera pas si nous gérons correctement notre Caisse de grève.

Nos Caisses nationales de grève et de défense sont notre pouvoir financier. J'espère que nous aurons un bon débat sur la question plus tard au congrès.

Permettez-moi maintenant de parler de notre deuxième caisse – la Caisse générale.

Oui, le SCFP grandit, mais la plupart des nouveaux membres occupent des emplois à temps partiel, occasionnels ou auxiliaires. Lorsque les travailleurs à temps plein prennent leur retraite, les employeurs convertissent les emplois. Parfois aussi, les emplois sont sous-traités à des entreprises privées. Nos revenus diminuent.

Nous devons résister à cette tendance, consœurs et confrères. Car il s'agit d'une tentative délibérée de briser notre pouvoir, de nous affaiblir. Les pressions ne feront qu'augmenter. C'est pour cela que nous devons faire plus de recrutement, plus de mobilisation et plus d'action politique pour inverser la privatisation.

Permettez-moi de résumer les nouveaux postes budgétaires que nous avons créés pour accroître notre force :

Un nouveau poste budgétaire a été ajouté à la Caisse, le Fonds de riposte. Ce poste budgétaire vise à réagir aux attaques législatives contre nos droits à la libre négociation. Nous continuons à verser 80 000 \$ ou un dollar par membre, selon le montant le plus élevé, à chacune des divisions pour renforcer celles-ci. Nos trois plus grandes divisions profitent de la croissance dans leur région et se voient verser un dollar par membre, tandis que les plus petites régions reçoivent le montant de base de 80 000 \$. Grâce à cet appui, nous avons maintenant une présidente ou un président à temps plein dans toutes les régions.

Nous avons augmenté le financement destiné aux conseils régionaux, qui font un excellent travail de recrutement et d'éducation dans toutes les collectivités au Canada. Nous avons créé un nouveau poste budgétaire de 1 million de dollars pour le projet « Ensemble pour un monde plus juste » – afin de parler à chaque membre du SCFP et d'en recruter de

nouveaux. Notre pouvoir se consolide lorsque nous écoutons nos membres. Nous avons ajouté une ligne budgétaire pour la Conférence nationale du Conseil des secteurs, à hauteur de 700 000 \$ à tous les deux ans – afin que les secteurs puissent échanger à la fois entre eux et séparément.

Nous avons accru le budget électoral pour cette élection fédérale. En plus de la hausse des cotisations au Congrès du travail du Canada en vigueur cette année, nous avons versé au CTC près de 2 millions de dollars pour appuyer la publicité destinée au projet « Un monde plus juste » et les efforts de mobilisation.

Nous continuons à engager d'importantes ressources pour soutenir notre personnel. Nous offrons des formations de grande qualité et nous avons mis à jour notre technologie pour aider le personnel à faire son travail. Nous avons créé 6 nouveaux postes permanents et 6 nouveaux postes temporaires au cours des trois dernières années pour fournir plus de services et de soutien à nos membres. Nous avons aussi rapatrié à l'interne les services d'entretien ménager du bureau national ; ces six travailleuses et travailleurs sont donc maintenant membres du personnel du SFCP. Nous avons contribué 900 000 \$ chaque année afin de capitaliser les avantages sociaux futurs de nos employés, conformément à la feuille de route établie en 2005. Au cours des trois dernières années, nous avons versé près de 6 millions de dollars en paiements de solvabilité spéciaux dans le régime de retraite des employés du SFCP. Cette année, le paiement sera de près de 3 millions de dollars. Nous embauchons plus de membres du personnel provenant de groupes en quête d'égalité. Nous devons avoir plus de membres du personnel qui représentent nos collectivités. Et nous faisons des progrès.

Et maintenant – notre troisième caisse – la Caisse nationale de grève.

Conscœurs et confrères, comme vous le savez, pour la première fois de notre histoire, le solde de notre Caisse nationale de grève se situe maintenant à plus de 80 millions de dollars. En 2013 et 2014, 66 sections locales ont fait la grève. Ce nombre était le plus élevé depuis 2005, et nous avons versé plus de 10,5 millions de dollars en indemnités de grève et prestations aux membres du SFCP de tout le pays. Je constate notre pouvoir que nous avons lorsque nous disposons des ressources nécessaires pour soutenir chaque membre du SFCP qui se retrouve aux piquets de grève. C'est

cela, le pouvoir de notre syndicat national.

Je suis très heureux de souligner qu'en septembre, le Conseil exécutif national a approuvé certains changements aux Règlements de notre Caisse de grève nationale du SFCP. Un plus grand nombre de membres du SFCP occupent des postes à temps partiel ou occasionnel. Les horaires des piquets de grève seront maintenant mieux adaptés à leur vie. Ils pourront faire moins de journées de piquetage et avoir des heures plus flexibles, dans la mesure où les piquets resteront solides et sous réserve de l'approbation de mon bureau.

En outre, bon nombre de sections locales du pays n'ont pas le droit de grève et doivent assumer les coûts croissants des arbitrages de différend. Ainsi, au lieu de payer 50 % de la part de la section locale pour l'arbitre, le SFCP paiera désormais 100 %.

Notre Caisse générale appuie tout le travail que nous faisons partout au pays.

Nous faisons tous l'objet d'attaques croissantes de la part des gouvernements de droite et des employeurs. Mais nous renforçons notre pouvoir en veillant à ce que la manière dont nous communiquons et les outils technologiques que nous utilisons soient à jour.

Nous utilisons maintenant la technologie des assemblées publiques téléphoniques. Nous appelons les leaders de plus de 2 000 sections locales. Beaucoup d'entre vous participent à ces appels. Je suis heureux de voir que bon nombre de sections locales plus petites se joignent aussi à ces appels. Je vous invite à le faire. C'est l'une des façons dont nous pouvons nous appuyer les uns les autres entre les congrès.

Nous avons apporté de grandes améliorations à nos procédures de capitation, aux programmes de base de données des membres et aux procédures de paiement des indemnités de grève. En plus de produire d'excellentes publications, nous avons refait le site Web du SFCP national. Des milliers de membres ont utilisé le site pour télécharger des conventions collectives; participer à nos campagnes en ligne pour faire pression sur les employeurs et les gouvernements; s'inscrire à des conférences et à des programmes d'éducation; et, commander nos articles promotionnels du SFCP.

Nous avons aussi amélioré le processus que nous

utilisons pour le dépôt des rapports des syndicats. Chaque section locale doit faire parvenir son rapport des syndicats au SCFP national. Ce sont nos statuts qui l'exigent et nos membres s'attendent à ce que nous le fassions. Cela permet de montrer que vos rapports financiers sont à jour, vérifiés et soumis à vos membres. Vous vous assurez également qu'en cas de fraude dans votre section locale, l'assurance de cautionnement national vous protégera.

De plus en plus de sections locales utilisent le grand livre électronique fourni par le SCFP national. Ainsi, elles peuvent mieux gérer leurs livres et présenter des rapports financiers à jour à leurs membres et à leurs syndicats.

Nous révisons aussi notre cours pour les agents financiers cette année. Depuis deux ans, 1 400 membres du SCFP ont suivi ce cours. Assurez-vous que vos syndicats et secrétaires-trésoriers s'y inscrivent. Plusieurs de nos conseillers syndicaux offrent aussi une aide très précieuse et beaucoup d'entre vous utilisent notre numéro 1-800 au bureau national.

N'hésitez pas à vous rendre au stand des agents financiers à la galerie.

Conseillers et confrères – nous savons que la connaissance, c'est le pouvoir.

En 2013, nous avons décidé pour la première fois de notre histoire de mener un sondage auprès de nos membres. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin d'avoir un portrait d'ensemble du SCFP.

Quelle est la réalité de nos membres? Quels sont leurs salaires, avantages sociaux, régimes de retraite? À quoi font face nos membres en quête d'égalité? Comment pouvons-nous défendre les droits des travailleuses et travailleurs précaires? Vous pouvez obtenir de plus amples détails au Village du SCFP et nous aborderons également le sujet plus en profondeur cette semaine.

Ce sondage est très important parce que tout ce que nous faisons doit viser l'amélioration des conditions de travail de nos membres. Nous ferons bientôt un autre sondage. Nous vous demandons de faire en sorte que nous puissions utiliser vos listes de membres. Notre sondage pourra ainsi refléter la réalité des différents membres du syndicat au pays.

Et même si nous consolidons notre pouvoir syndical – nous ne serons pas gagnants si notre planète est détruite. Le SCFP donne l'exemple en réduisant son empreinte écologique. Nous avons diminué nos émissions de gaz à effet de serre de bien des façons. À notre congrès national, nous avons recours à notre programme de délégués syndicaux verts pour inciter les délégués au congrès à recycler, composter, conserver l'énergie, utiliser les transports en commun et marcher dans la mesure du possible. Nous utilisons moins de papier. Nous utilisons moins de documents dans le Village du SCFP. Nous calculons nos émissions de carbone. Et nous avons remis plus de 50 000 \$ à des organisations de défense de l'environnement pour compenser les émissions produites et rendre notre événement carboneutre.

Nous réduisons aussi nos déplacements grâce à la technologie de vidéoconférence installée dans nos bureaux régionaux de tout le pays. Nous avons installé Skype for Business sur tous nos ordinateurs permettant de meilleurs échanges sans engendrer des dépenses de déplacement. Nous devons changer notre culture et apprendre à nous servir de cette nouvelle technologie.

Je suis heureux de signaler que nous avons obtenu d'excellents résultats avec nos édifices du SCFP. Nous avons reçu des prix en environnement et une certification de haut niveau pour le nouveau bureau régional de l'Ontario et pour le bureau d'Ottawa.

Au moment d'amorcer le processus de conception et de construction de notre nouveau bureau régional de Burnaby, nos objectifs restent les mêmes – investir dans nos édifices régionaux afin que les générations futures puissent bénéficier de nos décisions financières et environnementales.

Dans le dossier des changements climatiques, le SCFP en fait aussi beaucoup, entre autres : travail de coalition, sensibilisation, publications, soutien aux sections locales qui négocient des clauses sur le climat dans leurs conventions collectives. En décembre, le SCFP, avec le CTC et d'autres affiliés, participera au COP21, la réunion des Nations Unies pour obtenir un traité international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à ralentir les changements climatiques. Mais cet accord ne doit pas se faire sur le dos des pays en développement. Nous exigeons que de nouveaux emplois verts fassent partie de la nouvelle économie.

Nous avons beaucoup d'autres défis.

Maintenant que nous avons une majorité libérale au gouvernement, nous nous assurerons qu'ils tiennent leur promesse d'abroger la loi C-377. Il s'agit de la loi anti-syndicale qui oblige les syndicats, et aucune autre organisation similaire, à déclarer toutes nos informations financières aux employeurs et au public en général.

Le SCFP et l'ensemble du mouvement syndical ont un message clair : il est temps pour le nouveau gouvernement d'agir et de déchirer cette loi anti-syndicale. Travaillons plutôt sur des dossiers qui sont importants pour les Canadiens et leurs familles.

En terminant, je tiens à remercier nos syndicats qui travaillent très fort à vérifier nos finances. Je remercie le confrère Colin Pawson, syndic national de la Colombie-Britannique, qui quitte ses fonctions à la fin du présent congrès. Tu nous as donné de nombreuses années de service et nous t'en remercions. Où est Colin – lève-toi ! Merci !

Je rends hommage à tous nos militantes et militants et leaders du SCFP, en particulier les syndicats et les trésoriers et trésoriers. Votre rôle est crucial pour le travail de notre syndicat.

Je remercie chaque membre de notre Conseil exécutif national qui se dévoue pour notre syndicat. Vous travaillez pour votre propre région, mais vous vous efforcez aussi d'accroître la force et le pouvoir de notre syndicat national. Je suis honoré de travailler avec tous les membres du Conseil exécutif national. Vos régions sont bien représentées.

Je vais prendre un moment afin de saluer mon équipe, mon personnel au bureau du secrétaire-trésorier national. C'est un vrai plaisir de travailler avec vous. Je vous remercie pour tout ce que vous faites pour notre syndicat.

Je terminerai en disant que ce fut un privilège de travailler avec Paul. J'en dirai plus, plus tard cette semaine. Pour aujourd'hui, je dirai simplement, merci mon confrère, et mon bon ami. C'était un honneur de faire partie de ton équipe.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche, consœurs et confrères.

J'ai très hâte de travailler ensemble pour que nous

progressions dans les années à venir.

Consœurs et confrères, 2016 sera une année au cours de laquelle nous apprendrons à travailler de manière plus intelligente et plus stratégique afin d'utiliser nos ressources là où elles auront le plus d'impact.

Je suis fier de vous servir, ainsi que tous les membres du SCFP, en ayant bien en main les rênes des finances et de l'administration de notre grand syndicat.

Merci beaucoup, consœurs et confrères !

(P/A P. Moist, M. Roberts – Adoptée)

### **RAPPORTS DES SYNDICS NATIONAUX**

Les syndicats nationaux sont Colin A. Pawson, Mark Goodwin, Ronald Dagenais (2013) and Christian Trudeau (2014)

### **Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013**

Cette année, notre réunion de vérification a eu lieu au bureau national du SCFP à Ottawa, du 2 au 6 juin 2014. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le président national du SCFP Paul Moist et le secrétaire-trésorier national Charles Fleury, afin d'examiner le rapport des syndicats de l'an dernier et d'en discuter. Nous avons aussi rencontré le personnel de la haute direction du SCFP et les comptables externes.

Pour notre vérification, nous avons eu accès aux procès-verbaux des réunions du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national et à la version préliminaire des états financiers au 31 décembre 2013 de la Caisse générale, de la Caisse de défense et de la Caisse de grève. Nous avons aussi examiné les dossiers des paiements et des retards de capitation, les évaluations actuarielles du régime de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour 2013 et tout autre document jugé nécessaire à notre vérification. Nous avons eu une rencontre avec le cabinet comptable Deloitte, qui nous a soumis une version préliminaire des états financiers avant leur présentation au Conseil exécutif national. Nous avons aussi rencontré un représentant de la firme d'experts-conseils et d'actuariat Eckler, qui nous a renseigné sur les hypothèses actuarielles et les méthodes employées pour établir l'évaluation du régime de retraite. De plus, nous avons discuté avec un actuaire de Welton Parent Inc. qui nous a expliqué l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité du régime et

des avantages postérieurs à l'emploi et postérieurs au départ à la retraite.

#### Caisse générale et capitation

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse générale et les ont jugées satisfaisantes. Au moment de rédiger le présent rapport, les revenus du SCFP provenant de la capitation et des droits d'adhésion en 2013 s'élevaient à 178 112 486 \$. L'actif de la Caisse générale s'établissait à 183 655 715 \$ au 31 décembre 2013.

#### Capitation à recevoir et retards dans les paiements de capitation

La capitation à recevoir au 31 décembre 2013 s'élevait à 27 918 829 \$. Seule une petite partie de cette somme est due aux paiements en retard.

#### Caisse nationale de défense

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de défense et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

#### Caisse nationale de grève

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de grève et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

#### Recommandations

Les syndicats aimeraient avoir des éclaircissements sur la politique et les lignes directrices relatives aux allocations et indemnités de logement à l'extérieur. La pratique qui consiste à payer les pleines allocations et indemnités lorsqu'un employé emménage dans un appartement (comparativement à un séjour à court terme à l'hôtel) doit être examinée.

Dans la mesure du possible, les syndicats aimeraient recevoir les rapports de Deloitte sur la clôture de l'exercice et les états financiers de la Caisse générale, de la Caisse de grève et de la Caisse de défense avant leur arrivée à Ottawa. Nous aimerions aussi recevoir le rapport actuariel d'Eckler sur le régime de retraite, toute nouvelle évaluation actuarielle, le dernier rapport aux participants du RRES et le rapport de Welton Parent Inc. sur l'évaluation actuarielle des avantages postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi pour des fins de comptabilité

avant notre arrivée.

#### Suivi des recommandations précédentes

Nous sommes heureux que le Conseil exécutif national ait donné suite à beaucoup de nos recommandations des années précédentes. L'uniformisation des formulaires de dépenses utilisés par les conseillers syndicaux a rendu les demandes de remboursement plus transparentes.

Il a aussi été bénéfique de faire bon usage du temps du Conseil exécutif national en invitant des conférenciers pour parler de divers sujets et apporter une perspective nouvelle aux enjeux d'actualité.

#### Passif au titre des prestations constituées

En 2012, la portion non capitalisée de ce passif s'élevait à 238 939 324 \$, somme de laquelle le SCFP avait reporté 62 312 390 \$ sur le bilan. Cette année, la somme s'élève à 250 792 597 \$, somme de laquelle le SCFP a reporté 72 934 719 \$ sur le bilan. La sous-évaluation du passif des prestations constituées est donc de 177 857 878 \$. Ce montant se trouve dans les états financiers de la Caisse générale 2013 (voir la note 7).

#### Normes comptables

Le SCFP respecte les normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour les organisations sans but lucratif, avec une réserve relative au passif au titre des prestations constituées sous-évalué mentionné ci-dessus et une restriction sur le fonds interne inscrite dans l'état des activités (Caisse générale, 2013, Notes 2 et 7).

#### Campagnes à frais partagés

Les syndicats ont examiné les campagnes à frais partagés et ont trouvé les dossiers très bien tenus et conformes aux règlements des différentes caisses.

#### Inventaire

Les syndicats ont reçu un document sur les actifs immobiliers présentant un inventaire des édifices achetés, en location-achat ou en location par le SCFP.

Nous avons aussi reçu une liste imprimée du mobilier et du matériel, du matériel informatique et des systèmes de boîte vocale, des logiciels et des améliorations locatives.

## Formulaires de demande de remboursement des frais

Les syndicats ont examiné les formulaires de demande de remboursement des frais des membres du Conseil exécutif national, des adjointes et adjoints exécutifs et de membres du personnel choisis au hasard. Nous les avons trouvés satisfaisants.

### Actuaires

Les syndicats ont discuté du passif au titre des futurs avantages sociaux avec Welton Parent Inc. et du Régime de retraite des employés du SCFP avec les experts-conseils d'Eckler.

### Station 20 West (S20W)

Au 6 juin 2014, le SCFP a fait un don de 152 475,20 \$ à S20W et lui a octroyé un prêt de 150 000 \$.

Dans un rapport de novembre 2013 présenté au SCFP par S20W, Len Usiskin, directeur de Quint Development Corporation, a présenté un aperçu des progrès réalisés dans le dossier de S20W. Il est inquiétant de constater qu'il avoue candidement que « notre budget d'exploitation montre que nous n'accumulerons pas suffisamment d'économies d'ici 2016 pour rembourser le prêt ». Il demandait au SCFP de « songer à annuler le remboursement du prêt et à le transformer en don ».

Le SCFP a répondu « Pour le moment, nous préférons laisser le prêt suivre son cours et continuer à recevoir les rapports semestriels que S20W s'est engagé à présenter au SCFP comme condition du prêt. »

### Observations finales

Les syndicats ont trouvé que la tenue des livres était excellente. Nous félicitons les confrères Fleury et Moist pour les efforts qui ont été faits au cours de la dernière année. Nous tenons également à remercier les interprètes qui ont travaillé avec nous, de même que les membres du personnel du SCFP qui ont répondu à nos questions rapidement et avec exactitude. Un merci tout spécial aux consœurs Danielle Jennings, Rhonda Henry et Tammy Greaves et au confrère Wes Payne

(P/A C. Pawson, C. Trudeau – Adoptée)

## **Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014**

### Introduction

Cette année, notre réunion de vérification a eu lieu au bureau national du SCFP à Ottawa, du 11 au 15 mai 2015. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le secrétaire-trésorier national Charles Fleury afin d'examiner le rapport des syndicats de l'an dernier et d'en discuter. Nous avons aussi rencontré le personnel de la haute direction du SCFP, ainsi que des vérificateurs et des comptables externes.

Pour notre vérification, nous avons eu accès aux procès-verbaux des réunions du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national et à la version préliminaire des états financiers au 31 décembre 2014 de la Caisse générale, de la Caisse de défense et de la Caisse de grève. Nous avons aussi examiné les dossiers des paiements et des retards de capitation, les caisses de grève et de défense, les dépenses de la Caisse de défense, les évaluations actuarielles du régime de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour 2014 et tout autre document jugé nécessaire à notre vérification.

Nous avons eu une rencontre avec le cabinet comptable Deloitte qui nous a soumis une version préliminaire des états financiers. Nous avons aussi rencontré un représentant de la firme d'experts-conseils et d'actuariat Eckler qui nous a renseignés sur les hypothèses actuarielles et les nouvelles méthodes employées pour établir l'évaluation présente du régime de retraite du personnel du SCFP. De plus, nous avons discuté avec un actuaire de Welton Parent Inc. qui nous a expliqué l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité du régime et des avantages postérieurs à l'emploi et postérieurs au départ à la retraite.

### Caisse générale et capitation

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse générale et les ont jugées satisfaisantes. Les revenus du SCFP provenant de la capitation et des droits d'adhésion s'élevaient à 184 784 762 \$. Les dépenses de la Caisse générale s'établissaient à 182 737 559 \$. L'actif de la Caisse générale s'établissait à 196 576 098 \$. Ce montant de revenus exige que le SCFP retienne les services de professionnels dans plusieurs domaines afin d'assurer l'adhésion aux meilleures pratiques.

### Capitation à recevoir et retards dans les paiements de capitation

La capitation à recevoir au 31 décembre 2014 s'élevait à 27 868 546 \$. Seule une petite partie de cette somme est due aux paiements en retard (plus de 60 jours en retard).

### Caisse nationale de défense

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de défense et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

### Caisse nationale de grève

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de grève et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

### Formulaires de demande de remboursement des frais

Les syndicats ont examiné les formulaires de demande de remboursement des frais des membres du Conseil exécutif national, des adjointes et adjoints exécutifs et des membres du personnel choisis au hasard. Nous les avons trouvés satisfaisants.

### Campagnes à frais partagés

Les syndicats ont examiné les campagnes à frais partagés et ont trouvé les dossiers très bien tenus et conformes aux règlements des différentes caisses.

### Passif au titre des prestations constituées

En 2014, la portion non capitalisée de ce passif s'élevait à 170 326 478 \$, somme de laquelle le SCFP avait reporté 82 962 840 \$ sur le bilan. La sous-évaluation du passif des prestations constituées est donc de 87 363 638 \$. Cette information se trouve dans les états financiers de la Caisse générale 2014 (voir la note 7).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, le syndicat devait adopter les articles 3462 et 3463 du nouveau Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés sur les avantages sociaux futurs. Ces changements de politique ont éliminé les gains et pertes non amortis pour les avantages sociaux futurs. Les soldes d'ouverture inscrits à la Note 7 ont été redressés. Les effets de ce redressement sont montrés aux Notes 2 et 3 des états financiers de la Caisse générale.

Les actuaires utilisent un taux d'actualisation pour exprimer le passif futur en dollars d'aujourd'hui. Les nouvelles normes leur permettent d'utiliser un taux d'actualisation compatible avec le taux de rendement des actifs de l'organisation.

Les actuaires n'ont plus à utiliser un taux prescrit du marché (le taux était à 4,8 % en 2013) pour les charges d'actualisation. Ils peuvent maintenant utiliser le taux de rendement des actifs de l'organisation, qui était à 5,9 % en 2014. Ce taux est celui recommandé par l'actuaire. Le redressement a tenu compte du nouveau taux.

### Normes comptables

Le SCFP respecte les normes comptables du Canada pour les organisations sans but lucratif, avec une réserve quant à la reconnaissance et à la mesure des avantages sociaux futurs mentionnés ci-dessus et une restriction sur le fonds interne inscrite dans le relevé des résultats d'exploitation (veuillez consulter les Notes 2, 3 et 7 des états financiers de la Caisse générale de 2014.)

### Actuaires

Les syndicats ont discuté du passif au titre des futurs avantages sociaux avec Welton Parent Inc. et du Régime de retraite des employés du SCFP avec les experts-conseils d'Eckler, qui ont expliqué en détail les conclusions de leurs examens actuariels.

### Station 20 West (S20W)

À sa réunion du 10 décembre 2014, le Conseil exécutif national a appuyé une résolution visant à effacer la dette de 150 000 \$ de la Station 20 West. Avec l'effacement de cette dette, le montant total des dons accordés à la Station 20 West s'élève à 302 475,20 \$. La Station 20 West est maintenant ouverte et offre des services à la collectivité.

### Recommandations

En examinant les rapports et les dossiers sur les grèves, nous avons constaté que les sections locales ne remplissaient pas toujours correctement les formulaires nécessaires. Une réévaluation des formulaires pour les rendre plus faciles à remplir ainsi qu'une formation sur les rapports de grève aiderait à faire en sorte que les dossiers contiennent toute l'information nécessaire.

Dans la mesure du possible, les syndicats aimeraient recevoir les rapports de Deloitte sur la clôture de l'exercice et les états financiers de la Caisse générale, de la Caisse de grève et de la Caisse de défense avant leur arrivée à Ottawa. Nous aimerions aussi recevoir avant notre arrivée le rapport actuariel d'Eckler sur le régime de retraite, toute nouvelle évaluation actuarielle, le dernier rapport aux participants du RRES et le rapport de Welton Parent Inc. sur l'évaluation actuarielle des avantages postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi pour des fins de comptabilité.

#### Mise à jour pour 2014

Nous sommes heureux que le Conseil exécutif national ait donné suite à beaucoup de nos recommandations des années précédentes et à notre

demande visant à clarifier les « dépenses engagées à l'extérieur de la ville ».

#### Observations finales

Les syndicats ont trouvé la tenue de livres excellente. Nous félicitons les confrères Fleury et Moist pour les efforts qui ont été faits au cours de la dernière année. Nous tenons également à remercier les membres du personnel du SCFP des services des communications et de la comptabilité qui ont répondu à nos questions rapidement et avec exactitude. Un merci tout spécial aux consœurs Danielle Jennings, Lois Ann Graham, Hélène Chevalier-Lattanzio, Linda Marcoux, Rhonda Henry, Natalie Rocque, Tanya Lambert et Tammy Greaves, ainsi qu'au confrère Wes Payne.

(P/A C. Pawson, C. Trudeau – Adoptée)

#### Plan d'audit interne pour 2014-2015

Processus à auditer	Évaluation du risque relatif	Nature du travail	Domaine de vérification principal	Durée	Responsabilités
Capitation à recevoir depuis plus de 3 mois	2012 : Moyen 2013 : Moyen 2014 : Moyen  2012 : faible 2013 : faible 2014 : faible	Examen financier	Statistiques sur les membres	3 ans	Conseil exécutif national Comité exécutif national Personnel Conseillers Sections locales Syndics
Passif au titre du régime de retraite	Sur une base de continuité : 2011 : faible 2012 : faible 2013 : faible 2014 : faible	Examen financier	Examen des politiques de placement	5 ans	Conseil exécutif national Comité exécutif national Syndics
	Rapport de solvabilité 2011 : Moyen 2014 : Moyen	L'écart de solvabilité s'est réduit à 11,5 %	Évaluation actuarielle 2014 : Rencontre avec les actuaires	Juin 2016	Conseil exécutif national Syndics
Avantages sociaux	2010 : Élevé 2011 : Plus élevé 2012 : Élevé 2013 : Plus élevé 2014 : Élevé	Examen financier  Voir le rapport des syndicats	Examen de la politique de placement 2014 : Rencontre avec les actuaires	5 ans	Conseil exécutif national Comité exécutif national Syndics

## RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Les membres du comité sont : Lisa Mason, coprésidente, section locale 3936, Nouvelle-Écosse; Alain Caron, coprésident, section locale 3624, Québec; Bob Anderson, section locale 40, Alberta; Raman Braich, section locale 825, Colombie-Britannique; Tracy Carmichael, section locale 1870, Île-du-Prince-Édouard; Carrie Lynn Poole-Cotnam, section locale 503, Ontario; Phil Dembicki, section locale 500, Manitoba; Wayne Foley, section locale 1975, Saskatchewan; Theresa Gillam, section locale 4935, Terre-Neuve et Labrador; Iris Lloyd, section locale 380, Nouveau-Brunswick; Judy Henley, agente de liaison du CEN; Gavin Leeb, Laura Delhenty et Karine Rainville, membres du personnel.

Trente-cinq (35) résolutions ont été déposées 90 jours ou plus avant le congrès. Conformément à l'article 6.11(a) des Statuts, ces résolutions ont été publiées sur le site internet du SCFP. Les organisations à chartre pouvaient aussi en réclamer une copie papier par écrit.

Dix-sept (17) des trente-cinq (35) résolutions ont été proposées par le Conseil exécutif national. Les autres proviennent des sections locales, des divisions ou des conseils.

Le comité des résolutions a aussi renvoyé dix (10) résolutions au comité des statuts pour étude.

Le comité des statuts a renvoyé une (1) résolution et une partie d'une deuxième résolution au comité des résolutions.

Le comité des statuts a examiné quelques résolutions sur des modifications à la procédure régissant les procès. Une résolution du congrès national de 2013 avait donné lieu à la création d'un groupe de travail ayant pour tâche de rédiger des recommandations de modification de la procédure régissant les procès au Conseil exécutif national.

Le comité des statuts a commencé à se réunir avant l'ouverture du congrès et a étudié toutes les résolutions soumises sur les statuts, ainsi que celles renvoyées par le comité des résolutions.

Pendant le congrès, le comité préparera une liste de résolutions pour étude par les délégués afin de déterminer lesquelles seront distribuées.

Chaque résolution a été étudiée sous différents angles, dont sa constitutionnalité et sa valeur pratique. Pour toutes les modifications, les membres du comité visaient à cerner ce qui serait le mieux pour l'ensemble du SCFP.

Conformément à la direction générale du congrès de 2009, le comité a aussi étudié les résolutions du point de vue de leur adhésion au « langage clair », selon une résolution qui avait été adoptée en 2011.

Le comité a consulté d'autres personnes au besoin. Toutes les résolutions ont fait l'objet d'une discussion entre les membres du comité.

Mais surtout, le rôle du comité est de veiller à ce que toutes les résolutions soient présentées à l'ensemble des délégués du congrès pour discussion, débat et décision.

**Amendement statutaire C-37** présentée par la section locale 2745 (N.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. enchâsser le Code de conduite dans les statuts nationaux en tant qu'Annexe E, qui s'appliquerait à toutes les activités organisées par le SCFP national.

PARCE QUE :

- on a conçu le Code de conduite pour créer un environnement sûr, respectueux et favorable au SCFP, ainsi que pour créer une procédure de traitement des plaintes pour comportement inapproprié dans toutes les activités qu'organise le SCFP national;
- ce code était l'objet de l'une des principales recommandations du rapport 2007 du Groupe de travail national sur la participation des femmes, une recommandation appuyée par une résolution au congrès du SCFP de 2007;
- le Conseil exécutif national l'a approuvé à l'unanimité en juin 2010;
- les divisions ont elles aussi adopté des codes de conduites s'inspirant du Code de conduite national.

(P/A A. Caron, personne déléguée non-identifiée –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C-35 couvrant la résolution 110** présentée par le conseil régional du SCFP d'Ottawa et la section locale 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Réviser l'Énoncé sur l'égalité afin de remplacer le langage genré par un langage neutre.
2. Remplacer les mots « consœurs et confrères » par les mots « membres du syndicat » dans la dernière phrase comme suit : Les membres, le personnel et les dirigeantes et dirigeants élus ne doivent pas oublier que tous les membres du syndicat méritent d'être traités avec dignité, égalité et respect.
3. Mettre à jour les politiques en matière de communication afin de les rendre neutres et sensibles aux personnes ayant une variance de genre de manière à être plus accueillant pour toutes les identités de genre.

PARCE QUE :

- Le SCFP doit respecter l'intention de l'Énoncé sur l'égalité et être accueillant pour toutes les identités et expressions de genre.
- Les membres du syndicat doivent être libres d'exprimer leur identité de genre.
- Le SCFP doit continuer de promouvoir des lieux sûrs et inclusifs exempts de discrimination.

(P/A personne déléguée non-identifiée,  
Personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

**Amendement statutaire C-25 couvrant la résolution 82** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Ajouter un nouveau paragraphe à l'article B.11.2 en tant qu'article B.11.2 (c) :

**« Le secrétaire archiviste doit, dans les cinq jours de la remise de la plainte à l'accusé, offrir par écrit à l'accusé et à l'accusateur un processus de médiation volontaire. L'accusé et l'accusateur doivent, dans les cinq jours de la présentation par écrit de l'offre de médiation volontaire, répondre par écrit au secrétaire archiviste. S'il y a entente écrite entre l'accusé et l'accusateur acceptant de participer à un processus de médiation, les délais sont suspendus pendant une période de 60 jours. La médiation se fait**

**conformément aux lignes directrices nationales. »**

PARCE QUE :

- Les procès exigent souvent beaucoup de temps, en plus d'avoir le potentiel de causer de la division ; et
- Le processus de médiation volontaire sans confrontation aide à résoudre les cas difficiles entre membres.

(P/A A. Caron, personne déléguée non-identifiée –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C-23 couvrant la résolution 84** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article B.11.2 (a) comme suit :

« Un membre en règle du syndicat (l'accusateur) peut accuser un membre ou un dirigeant de la section locale (l'accusé) d'une infraction en faisant parvenir par écrit une plainte au secrétaire archiviste de la section locale. La plainte établit :

- (i) le geste ou la conduite faisant l'objet de la plainte ; **les accusations doivent être suffisamment spécifiques pour permettre à l'accusé de préparer une défense** ; et
- (ii) les parties de l'article B.11.1 qui ont été enfreintes.

La plainte est envoyée dans les 90 jours suivant la découverte de l'infraction par l'accusateur. »

PARCE QUE :

- Souvent, les plaintes sont vagues et ne contiennent que peu d'information ; et
- Un accusé a le droit de connaître la teneur de l'accusation portée contre lui pour se défendre adéquatement.

(P/A personne déléguée non-identifiée,  
Personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

**LE MARDI 3 NOVEMBRE 2015**

**SESSION DE LA MATINÉE**

**PRÉSENTATION DU PRIX GRACE HARTMAN**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: J'ai maintenant l'honneur

de présenter le prix Grace-Hartman, créé par le SCFP pour souligner les réalisations des leaders féministes de notre syndicat. Grace Hartman a été la première femme à occuper un poste de dirigeante d'un syndicat national en Amérique du Nord lorsqu'elle a été élue secrétaire-trésorière nationale du SCFP en 1967.

Pendant les 16 années au cours desquelles elle a été dirigeante nationale, elle a guidé le SCFP à travers des grèves critiques, des grèves pour la justice sociale, et elle s'est fait connaître ici au Canada et à l'étranger. Vous pouvez en savoir plus sur la consœur Grace Hartman et d'autres leaders féministes de notre histoire en vous rendant au stand de l'égalité du village.

J'ai l'honneur d'annoncer que cette année, le prix Grace-Hartman est décerné à une autre pionnière, une militante de longue date de la section locale 4400 du SCFP représentant les travailleuses et travailleurs du conseil scolaire de Toronto, la consœur Katie McGovern.

Katie a mené, à chaque occasion, des campagnes communautaires innovatrices en appui à d'autres militantes pour l'égalité et à la création de mouvements. Elle a acquis son expérience dans le mouvement pour la paix avec les United Farm Workers à la fin des années 1960 et a apporté son militantisme au nord quand elle est venue s'installer au Canada. Ici, elle a poursuivi son travail de solidarité et de justice en aidant à mobiliser les gens autour d'enjeux comme le logement, l'éducation, la garde à l'enfance, la violence contre les femmes et le racisme.

Comme travailleuse de l'éducation, Katie est devenue militante au SCFP et a fini par occuper un rôle de direction dans la section locale 4400 de Toronto, qui compte 12 000 membres.

Entre autres, Katie a assumé avec compétence ses différents rôles de porte-parole, négociatrice, animatrice, lobbyiste, leader communautaire et mentor.

### **PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: Je suis très heureux de vous présenter à nouveau une véritable amie du SCFP, la consœur Rosa Pavanelli, secrétaire générale de l'Internationale des services publics, le poste le plus élevé de notre syndicat mondial. Depuis son élection en novembre 2012 au congrès mondial à Durban, Rosa a parcouru le monde pour défendre les travailleurs du

secteur public. Elle a mené des campagnes efficaces contre la privatisation de l'eau et des soins de santé. Elle a aussi dirigé le premier projet européen sur le rôle que jouent des services publics inclusifs dans l'appui aux migrants et aux demandeurs d'asile.

L'Internationale des services publics a été fondée en 1907 comme fédération mondiale pour représenter les employés du secteur public. Aujourd'hui, 20 millions de femmes et d'homme dans plus de 160 pays sont membres de l'IPS. L'ISP défend les droits de la personne, la justice sociale et l'accès universel à des services publics de qualité.

L'ISP fonctionne dans le cadre du système des Nations Unies en notre nom, en partenariat avec d'autres syndicats mondiaux et organisations de la société civile. Et, comme je le dis toujours, je ne pourrais pas être plus fier des solides relations que le SCFP entretient avec l'ISP et avec ma bonne amie, notre secrétaire générale de l'ISP, Rosa Pavanelli.

Accueillons chaleureusement la consœur Rosa.

*Après le discours de la consœur Rosa Pavanelli, le confrère Paul Moist la remercie et lui remet un cadeau.*

### **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES**

Les membres du comité sont : Joëlle Ravary, coprésidente, Québec; Sheryl Burns, coprésidente, Colombie-Britannique; Susan Shiner, Terre-Neuve-et-Labrador; Sharon Huble, Nouvelle-Écosse; Melissa Bruce, Île-du-Prince-Édouard; Marilyn MacCormack, Nouveau-Brunswick; Kimalee Phillip, Ontario; Tricia Merritt, Manitoba; Kristin Trondson, Saskatchewan; Linda Joyce, Alberta; Susan Blair et Rose Jurkic, Colombie-Britannique; Valerie Sailer et Carol MacDonald, Syndicat des employés d'hôpitaux; Debra Kendall, SEPB; Judy Henley, agente de liaison du CEN; Annick Desjardins et Irene Jansen, membres du personnel.

*« présentation vidéo »*

### **Introduction**

Les membres du Comité national des femmes ont travaillé à promouvoir la participation et le leadership de diverses femmes au sein du SCFP, et à lutter pour les diverses préoccupations de femmes dans nos lieux de travail et collectivités.

Depuis le congrès de 2013, les femmes, particulièrement les femmes marginalisées, se sont retrouvées davantage dans des emplois précaires, avec des conditions de travail et de vie dangereuses. La privatisation, les coupures dans les emplois et les services, les politiques injustes de l'immigration, le harcèlement accru et d'autres changements ont été néfastes pour la sécurité et la santé des femmes et d'autres groupes qui revendiquent l'égalité.

Confrontés à ces problèmes, les membres et le personnel du SCFP continuent de travailler avec passion et détermination au sein des sections locales et dans les régions, à l'échelle provinciale et fédérale, afin de défendre des gains durement acquis et en faire d'autres.

### Le contexte

Les progrès sur l'égalité des sexes au Canada ont ralenti au cours des dernières années et, dans de nombreux aspects de nos vies, nous avons connu de graves revers. Les femmes autochtones, racisées et immigrantes, ainsi que les femmes ayant un handicap et les femmes LGBTTIQI, continuent de porter un fardeau disproportionné d'inégalité et de violence. Le gouvernement fédéral de Stephen Harper a accéléré le fossé qui se creuse et l'insécurité grandissante à laquelle les femmes, particulièrement les femmes marginalisées, sont confrontées.

Les compressions gouvernementales dans les programmes sociaux et aux groupes de défense, tant à l'échelle fédérale que provinciale, ont frappé particulièrement durement les femmes et d'autres groupes qui revendiquent l'égalité. Représentant la majorité des prestataires et usagers des services publics, les femmes subissent des conséquences négatives lorsque les services sont coupés, restructurés et commercialisés. Les femmes, particulièrement les femmes marginalisées en raison de la classe, du racisme, du capacitisme, de l'homophobie et de la transphobie, ont été les plus durement touchées par les programmes gouvernementaux d'austérité et le déséquilibre grandissant du pouvoir entre les sociétés et les travailleuses et travailleurs.

Le sondage national du SCFP effectué auprès des membres, l'an dernier, a confirmé ce que d'autres recherches ont démontré : les membres des groupes qui revendiquent l'égalité risquent davantage de se retrouver dans des emplois précaires. Les femmes, qui représentent 68 % des membres du SCFP, risquent deux

fois plus d'occuper des emplois permanents à temps partiel ou occasionnel et risquent davantage de travailler moins de 30 heures par semaine, sans avantages sociaux.

Les femmes continuent d'être sous-représentées à des postes de direction, y compris au sein de leur syndicat, et elles sont confrontées à de multiples obstacles à la participation. Ce fait a été documenté il y a huit ans par le Groupe de travail national sur la participation des femmes, et le déséquilibre quant à la participation aux activités du syndicat a été confirmé par le sondage national effectué auprès des membres l'an dernier. Même si les femmes représentent 68 % des membres, elles risquaient moins de rapporter une participation aux activités du syndicat.

### Activités du Comité national des femmes

Les membres du Comité national des femmes (CNF) ont joué un rôle actif dans la lutte contre le néolibéralisme et l'inégalité, la précarité d'emploi, le harcèlement et la discrimination qui sont tous en hausse. Nous avons également travaillé avec acharnement afin de promouvoir le leadership, l'éducation et le militantisme des femmes au sein du syndicat.

Au début de notre mandat, nous avons élaboré un plan de travail et nous l'avons respecté rigoureusement. Nous avons vérifié et amélioré notre plan de travail à chacune de nos quatre réunions en personne et nous sommes restées en contact par courriels et téléconférences entre les réunions. Nous avons profité de ces occasions pour partager des idées, avoir des commentaires et nous soutenir entre nous dans ce qui peut, parfois, être un travail difficile.

Nous avons basé notre plan de travail sur les décisions prises au Congrès national de 2013 et sur les recommandations du Groupe de travail national sur la participation des femmes, en gardant à l'esprit les campagnes en cours dans nos provinces respectives. Vous trouverez ci-dessous un compte rendu de nos activités principales.

### Violence faite aux femmes

- Nous avons fait la promotion de l'enquête sur la violence conjugale du Congrès du travail du Canada et de l'Université Western, en faisant des présentations et en encourageant les membres à y participer.

- Ayant en main les résultats de l'enquête, nous travaillons à sensibiliser davantage les gens sur la violence conjugale comme étant un problème au travail.
- Nous avons participé à des événements pour le 6 décembre afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire du massacre qui a eu lieu à l'École Polytechnique de Montréal.
- Nous avons encouragé les sections locales et les divisions à soutenir les campagnes et les projets sur la violence faite aux femmes organisés par nos alliés, et nous avons nous-mêmes participé à ces projets. Nous avons, par exemple, participé aux événements suivants : *Marcher avec nos sœurs*, familles de *Sœurs par l'esprit*, campagne de solidarité de l'Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI) et de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et campagne fédérale *Place au débat*.
- Nous avons participé à la Marche commémorative annuelle pour les femmes et à d'autres cérémonies de commémoration, rassemblements et événements afin de nous rappeler des femmes autochtones disparues et assassinées, sensibiliser davantage les gens sur ce fait et demander une enquête nationale et un plan d'action.

#### Violence au travail

- Dans le cadre de notre réunion de novembre 2014, nous avons organisé une séance de formation sur le harcèlement et la violence afin d'élargir nos connaissances et de faire des commentaires aux membres du personnel du Service de l'égalité et du Service de santé et de sécurité du SCFP sur les ressources développées présentement pour les sections locales.
- Nous avons distribué le guide, le dépliant et le document de recherche *Non au harcèlement*, tous de nouveaux outils, du Service de l'égalité.
- Nous avons été actives au sein de nos sections locales et de nos provinces sur les campagnes de négociation, de griefs et d'action politique afin de traiter de la violence et du harcèlement au travail.

#### Négocier l'égalité

- Lors de la négociation, nous avons fait la promotion de dispositions sur la lutte contre la discrimination et le harcèlement, de dispositions en faveur de l'équité salariale et d'autres dispositions en matière d'égalité.

- Nous avons prôné une grille de l'égalité dans la négociation, y compris dans les sondages effectués auprès des membres et dans une vérification de la convention collective.

#### Projet Ensemble pour un monde plus juste

- Nous avons participé au projet en tant qu'animatrices dans plusieurs provinces.
- Nous avons fait la promotion du projet au sein de nos sections locales.
- Lors des réunions du Comité, nous avons obtenu les derniers développements de la part des membres du personnel qui travaillent sur le projet et nous avons fait nos commentaires; par exemple, nous avons recommandé des façons d'inclure une emphase sexospécifique accrue.
- Nous avons fait des activités de liaison avec des groupes communautaires, en établissant des relations entre des groupes de femmes et le syndicat.

#### Discrimination salariale

- Par l'entremise de la négociation et de l'action politique, nous avons lutté pour l'équité salariale et contre toutes les formes de discrimination salariale.
- Nous avons discuté de stratégies pour obtenir l'équité salariale, y compris des augmentations de salaire générales et des exemples de ce que nous avons réussi à faire au cours des dernières années.
- Nous avons participé à des campagnes pour un salaire suffisant et le salaire minimum, et nous avons lutté pour obtenir 15 \$ l'heure.

#### Emplois précaires

- Nous avons participé à un groupe de discussion sur la précarité dans le secteur public dirigé par une chercheuse du projet *Évolution des services publics* de l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF).
- Nous avons encouragé nos sections locales à envoyer leur liste de membres au SCFP national pour le sondage national effectué auprès des membres.
- Nous avons fait nos commentaires au Service de recherche du SCFP sur sa présentation des résultats préliminaires du sondage, particulièrement en ce qui a trait aux personnes ayant un handicap et aux membres LGBTTIQI.

### Conférences sur les droits de la personne

- Nous avons fait nos commentaires aux organisatrices et organisateurs de la Conférence nationale sur les droits de la personne lors des réunions du comité et grâce à la participation de nos coprésidentes.
- Nous avons contribué à la Conférence nationale sur les droits de la personne, pour celles d'entre nous qui ont pu y assister.
- Par l'entremise des comités des femmes de nos divisions, nous avons aidé à organiser des conférences de l'égalité et des conférences des femmes, des petits déjeuners lors des congrès et d'autres événements.

### Campagnes sur les services de garde et l'Accord sur la santé

- Nous avons obtenu des mises à jour régulières sur les campagnes relatives aux services de garde et à l'Accord sur la santé et nous avons fait des commentaires en nous basant sur notre expérience sur le terrain.
- Nous avons animé des assemblées de cuisine, fait pression pour un nouvel accord sur la santé et aidé à organiser et à réaliser d'autres événements syndicaux et publics dans le cadre de ces campagnes.
- Nous avons contribué à la Conférence nationale sur les services de garde, à Winnipeg, pour celles qui ont pu y assister.

### Marche mondiale des femmes

- Nous avons été informées des derniers développements au sujet de la Marche mondiale des femmes par nos consœurs du Québec et nous avons fait la promotion de la Marche mondiale dans nos propres provinces.
- Nous avons participé aux événements de la Marche mondiale dans nos propres villes.
- Nous avons rencontré Alexa Conradi, organisatrice en chef, lors de la Conférence sur les droits de la personne, et nous avons aidé à diffuser l'information au sujet de la Marche mondiale, particulièrement les 24 heures d'action féministe internationale, le 24 avril.
- Nous avons recommandé que le SCFP national appuie la Marche mondiale et l'événement de solidarité avec nos consœurs organisé dans le cadre

de la caravane qui sillonne le Québec et dont la destination finale est Trois-Rivières, le 17 octobre.

- Nous avons recueilli des signatures sur des carrés de tissu et des foulards à être présentés par la caravane, à titre de manifestation de solidarité par les consœurs de partout au pays.

### Journée internationale des femmes

- Nous avons organisé des événements dans nos provinces, tant dans nos lieux de travail que dans nos collectivités.
- Nous avons participé à des rassemblements et à des marches organisés dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

### Action politique et mobilisation communautaire

- Nous avons soutenu les candidates et les candidats néodémocrates et les campagnes de ces derniers lors des élections municipales, provinciales et fédérales.
- Entre les élections, nous avons participé à d'autres activités d'action politique.
- Nous avons encouragé les sections locales et les divisions à prendre part aux activités de lutte contre la pauvreté et de solidarité contre l'austérité, aux assemblées de travailleuses et de travailleurs, ainsi qu'à celles organisées par des coalitions syndicales-communautaires.

### Projet sur l'histoire de l'égalité

- Nous avons fait nos commentaires sur le projet du Service de l'égalité visant à documenter les victoires du SCFP en matière d'égalité au cours de ses 51 ans d'existence.

### Éducation des membres

- La Direction du développement syndical nous a informées des derniers développements au sujet de son nouveau cours d'une semaine sur les droits de la personne et du cours sur le leadership des femmes.
- Plusieurs membres de ce comité ont participé à des projets pilotes du cours sur les droits de la personne lors de la réunion nationale initiale et des séances de formation régionales subséquentes.
- Celles d'entre nous qui sont des membres-animatrices ont animé des cours sur les droits de la personne lors d'ateliers et d'événements organisés

dans le cadre de conférences dans nos provinces et lors de séances de formation du CTC dans d'autres provinces.

- Nous avons fait la promotion de l'analyse intersectionnelle anti-oppression dans toutes les séances de formation et toutes les activités syndicales, en sensibilisant davantage les gens sur le capacitisme, le racisme, le colonialisme, l'homophobie et la transphobie.

#### Solidarité internationale

- Nous avons soutenu des organisations et des événements liés aux lois et aux politiques internationales sur les droits de la personne, par exemple la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, l'Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI) et le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ).
- Nous avons participé à des campagnes pour les droits des travailleuses et travailleurs migrants et la solidarité mondiale.

#### Congrès national

- Nous avons rédigé des résolutions sur des questions affectant les femmes que nos sections locales et nos divisions examineront pour les soumettre au Congrès national.
- Nous avons travaillé avec d'autres comités nationaux de l'égalité sur des résolutions de préoccupation commune.
- Nous avons fourni nos commentaires au Service de l'égalité au sujet du Forum de l'égalité au Congrès national.

Finalement, les membres du Comité aimeraient remercier le Conseil exécutif national pour son soutien au cours des deux dernières années, ainsi que toutes les personnes membres et membres du personnel qui gardent l'égalité à l'avant-plan des activités syndicales.

### **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE LA JUSTICE MONDIALE**

Les membres du comité sont : Safia Gahayr, coprésidente, Ontario; Doug Sprenger, coprésident, Colombie-Britannique; Keir Hiscock, Terre-Neuve-et-Labrador; Jonathan Fourdraine, Nouvelle-Écosse; Shawna Quinn, Île-du-Prince-Édouard; Debbie Downey, Nouveau-Brunswick; Sylvain Allard, Québec; Daveson Haraan, Ontario; Zully Trujillo, Manitoba; Jose Juarez,

Saskatchewan; Mario Pailamilla, Alberta; Tarsam Basi, Colombie-Britannique; Betty Valenzuela and Bill McMullan, Syndicat des employés d'hôpitaux; Sarah Pentlow, CUSO International; Mira Claxton; Oxfam Canada; Kathryn Janzen; Codéveloppement Canada; Denis Bolduc; agent de liaison du CEN; Kelti Cameron; membre du personnel.

#### *« présentation vidéo »*

Le Comité national de la justice mondiale du SFCP est orienté par le slogan populaire, *Agir localement, penser globalement*, qui puise sa source dans la réalité qui lie tous les travailleurs. Les membres du SFCP œuvrent aux premières lignes et sont confrontés à d'énormes pressions pour défendre et renforcer nos régimes de pensions, pour s'opposer aux réductions budgétaires, aux pertes d'emplois, au gel des salaires, aux modèles de réorganisation du travail et à la privatisation et pour défendre notre droit de grève et de se syndiquer. Tous les travailleurs ressentent l'effet du système économique mondial qui accorde la priorité au profit au détriment des personnes, peu importe où nous vivons dans le monde.

En 2014, les membres et les alliés de partout au pays se sont réunis pour discuter des actions futures du SFCP à l'égard de la solidarité internationale. Nous avons tiré des leçons des campagnes et des luttes de nos consœurs et de nos confrères de partout dans le monde, et avons élaboré un énoncé de politique relatif à la solidarité internationale qui s'adapte à notre monde en évolution et contribue à renforcer nos relations et nos actions en toute solidarité dans nos luttes menées sur l'échiquier mondial. L'énoncé de politique a été adopté par le CEN en décembre 2014.

Le comité a déterminé que la solidarité internationale est un appel à l'action et une composante essentielle de toute stratégie de riposte de notre syndicat. Elle peut éclairer et appuyer nos stratégies à la table de négociations, afin de lutter contre la privatisation et l'imposition de programmes d'austérité, car de puissants mouvements sociaux émergent partout dans le monde et luttent pour le maintien des services publics, la défense des droits de la personne et la promotion de la justice sur les plans de l'économie et du climat.

La solidarité internationale est une question d'établissement d'alliances entre des parties égales, et d'autonomisation en tant que travailleurs, ici au Canada et dans le monde, alors que nous continuons de

résister aux pressions qui nous oppriment. Aujourd'hui, nous appuyons la solidarité de travailleur à travailleur, de syndicat à syndicat en Colombie, au Nicaragua, au Honduras, à Cuba et aux Philippines. Nous démarchons en faveur d'un financement durable afin de nous assurer que ces travaux se poursuivent et nous travaillons d'arrache-pied pour créer des occasions afin de nous assurer que l'information relative à nos travaux à l'échelle internationale est partagée et liée aux efforts d'organisation et de réplique du SCFP.

#### Dénonciation des violations des droits de la personne et démarchage

Ceci constitue un pilier important des travaux de solidarité internationale du SCFP et une priorité du Comité de la justice mondiale. Nous travaillons d'arrache-pied pour appuyer les campagnes préconisant *la protection de l'eau en vue d'en faire un droit de la personne*, pour réaliser l'élimination de la pandémie mondiale de VIH/SIDA et pour surveiller les régions où les défenseurs des droits de la personne et d'association sont confrontés à de la violence et à de la répression dans leur poursuite de la démocratie et de la justice.

Le SCFP a participé à l'initiative d'une caravane d'eau jusqu'à Détroit (Michigan) pour dénoncer les coupures d'eau dans les collectivités à faible revenu en 2014. Nous avons soutenu le mouvement en faveur de la démocratie au Myanmar et les initiatives d'AIDs Free World, dont la priorité est l'égalité des sexes, dans sa poursuite d'un monde exempt de VIH/SIDA.

Le SCFP a appuyé la participation de plusieurs activistes à des délégations internationales, y compris notre confrère Peter Dawson (section locale 3902) au Honduras dans une mission d'observation des élections dirigée par Common Frontiers et notre consœur Gloria Lepine (section locale 3550) aux Philippines dans une délégation dirigée par KAIROS en réponse à un appel de collectivités autochtones et non autochtones de la région de Zamboanga del Sur touchée par le site minier canadien de TVI Pacific.

#### Appuyer les luttes pour défendre et reconnaître les droits de se syndiquer et du travail

En établissant et renforçant des relations de solidarité de travailleurs avec des syndicats et des organismes de mouvements sociaux de partout dans le monde, le SCFP a adopté un rôle de chef de file, à l'échelle mondiale, en demandant la libération de deux prisonniers politiques

et organisateurs syndicaux, Randy Vegas et Raul Camosano, de la Confederation for Unity, Recognition and Advancement of Government Employees (COURAGE), qui ont maintenant amorcé leur deuxième année d'arrestation et de détention illégale aux Philippines. Une délégation du SCFP à l'ambassade des Philippines à Ottawa a été mandatée en 2014 en solidarité avec ces prisonniers.

Pour souligner la Journée internationale de la femme, le SCFP a appuyé nos consœurs Dianne Frittenburg et Joëlle Ravary afin qu'elles participent à une délégation syndicale dirigée par Codéveloppement Canada au Nicaragua et au Honduras afin de se réunir avec nos organismes partenaires du Fonds pour la justice mondiale en 2014.

Dans le cadre de notre mobilisation active avec les fédérations syndicales internationales de l'Internationale des Services Publics (ISP), nous avons appuyé une délégation de sept personnes dirigées par notre confrère Charles Fleury, à Mexico City, pour participer à la Conférence régionale interaméricaine IAMRECON en avril 2015. Cette conférence se tient tous les cinq ans et réunit des délégués de l'ISP de l'Amérique du Nord, centrale et du Sud et des Caraïbes. Cette année, le thème était « *Faire progresser les droits syndicaux dans la lutte en faveur de services publics de qualité!* ».

Le SCFP appuie la *Stratégie d'intervention de l'ISP 2014-2016 – maladie à virus Ebola* en réponse au besoin de militer pour une dotation et une formation appropriées des travailleurs de la santé en Afrique de l'Ouest, afin de démarcher en faveur de meilleures conditions relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs et pour promouvoir le rétablissement et le renforcement des systèmes de santé publics dans toute la région de l'Afrique la plus touchée par la crise Ebola.

#### S'opposer aux agressions des sociétés à l'échelle mondiale

Nous continuons d'accorder la priorité à l'opposition aux accords internationaux en matière de commerce d'investissements nuisibles et aux actions subséquentes des multinationales prédatrices dont le pouvoir croissant porte préjudice aux travailleurs.

Après la dévastation faisant suite à l'écroulement de l'édifice Rana Plaza au Bangladesh en 2013, où plus de 1200 travailleurs ont perdu la vie, le SCFP a soutenu la tournée canadienne d'un dirigeant syndical du Centre

de solidarité des travailleurs du Bangladesh (BCWS). À notre demande, notre consœur Kalpona Akter a effectué une tournée au Canada afin de sensibiliser le grand public à la situation actuelle des travailleurs bangladais de l'industrie du vêtement qui produisent des vêtements pour les grandes multinationales, y compris des entreprises canadiennes. Cette visite a mené à l'envoi d'une délégation de syndicalistes canadiens/de parlementaires au Bangladesh pour souligner le premier anniversaire de l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza, et a donné l'occasion de rencontrer des organisations syndicales, des ONG et des responsables gouvernementaux au Bangladesh pour écouter de première bouche les défis auxquels ils sont confrontés pour protéger la sécurité et les droits des travailleurs. Les membres du Comité de la justice mondiale ont depuis amorcé plusieurs actions régionales en solidarité avec les travailleurs de l'industrie du vêtement au Bangladesh.

Le SCFP soutient un réseau d'organismes de femmes dans les régions où se trouvent des maquilas en Amérique centrale, qui se sont rassemblées et qui ont uni leurs efforts dans le cadre d'une campagne appelée « Des emplois, oui, mais avec dignité ». Au fil des ans, la campagne a inclus différents thèmes : « La santé est notre droit. Des emplois, oui, mais avec dignité » et « Mettre fin à la violence en milieu de travail. Des emplois, oui, mais avec dignité ». Ces organisations ont signifié clairement que les travailleuses des maquilas désirent conserver leur emploi, de sorte que le boycottage de cette industrie n'est pas la solution. En fait, elles préconisent plutôt le démarchage en vue de faire changer les conditions dans lesquelles ces travailleuses travaillent dans les usines qui produisent des vêtements destinés au marché international.

Alors que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) viendront à expiration à la fin de 2015, la communauté internationale s'apprête à conclure une entente sur un nouvel ensemble de cibles et d'objectifs mondiaux pour répondre aux aspirations des différents pays du monde afin de mettre fin à la pauvreté et de réaliser la justice mondiale. Les pays membres de l'ONU, la société civile et le secteur privé s'affairent à la négociation d'un cadre de développement pour l'après 2015, et un nouvel ensemble d'objectifs et de cibles, que l'on appelle les objectifs de développement durable (ODD), a maintenant été défini. Il règne un climat de préoccupation intense au sein du mouvement syndical et de la société civile en raison du rôle de premier plan conféré au secteur privé dans ces négociations. Le SCFP

s'interroge à savoir si le cadre de développement pour l'après 2015 vise à élargir et renforcer les OMD ou s'il vise à rationaliser et à légitimer l'élargissement des pouvoirs des sociétés sous prétexte de promouvoir la durabilité et de répondre aux besoins des pauvres. Le SCFP surveille le gouvernement canadien, et le mobilise, dans ces négociations, et appui un agenda du peuple qui inclut la reconnaissance des droits, de la justice, d'un travail décent, de la protection sociale et des services publics.

#### Responsabilisation du gouvernement canadien

La solidarité internationale exige également que nous reconnaissons que les politiques du gouvernement du Canada n'affectent pas seulement les habitants du Canada, mais des gens de partout dans le monde. Le quatrième pilier de notre œuvre à l'échelle internationale exige que nous responsabilisions le gouvernement canadien à l'égard de ses décisions nuisibles en matière de politiques étrangères et nationales. Le Canada signe des accords de libre-échange et en matière d'investissements nuisibles avec d'autres pays, lesquels ont des effets dévastateurs sur les travailleurs et les pauvres. De plus, notre aide au développement est liée à des sociétés minières étrangères qui pillent les terres et les ressources partout sur la planète, et le Canada signe aujourd'hui des accords d'approvisionnement militaire et expédie des armes vers des pays reconnus pour leurs violations des droits de se syndiquer et de la personne.

Nous exhortons notre gouvernement à dénoncer les violations des droits de la personne dans d'autres pays, comme nous l'exhortons de réformer les politiques étrangères et intérieures qui sont nuisibles aux travailleurs et à la population. Nous avons la responsabilité de dénoncer le gouvernement canadien lorsqu'il se fait complice de violations des droits de la personne de travail à l'étranger.

Le SCFP a exhorté le gouvernement du Canada de s'abstenir de participer à des opérations militaires en Irak en 2014, et l'a aussi enjoint à reconnaître la nécessité de respecter les lois internationales et relatives aux droits de la personne et de mettre fin à la violence éhontée et injuste infligée au peuple de Gaza par Israël en 2014.

Nous voyons également le lien entre les conditions de travail et de vie qui se détériorent dans les autres pays, et les actions de notre gouvernement dans ces mêmes pays, et la façon dont les gens d'origines diverses sont

traités ici au Canada. Bien souvent, les travailleurs marginalisés du Canada ont connu les inégalités et la pauvreté ailleurs dans le monde d'une manière qui les a rendus plus vulnérables et plus prompts à faire l'objet d'exploitation que d'autres. Le Comité national de la justice mondiale du SCFP estime que notre solidarité avec les travailleurs migrants au Canada est une priorité et appuie la *Campaign Against the 4 Year Limit on Migrant Workers* (campagne contre la limite de quatre ans imposée aux travailleurs migrants) qui a reçu l'aval du SCFP, et la résolution du Conseil exécutif national du SCFP qui s'oppose aux changements nuisibles apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) lorsqu'il a été adopté à la Journée des droits de l'homme, en 2014.

### Conclusion

À l'échelle mondiale, les travailleurs et les mouvements sociaux refusent d'accepter l'inégalité croissante. Le changement climatique, l'affaiblissement des États nationaux et de leurs secteurs publics, ainsi que le décès de millions de personnes en raison de la pauvreté, la guerre et l'esclavage moderne sont un prix trop élevé à payer pour un système qui subventionne et favorise l'élite mondiale. Nous savons que la pauvreté et l'inégalité ne sont ni naturelles ni inévitables.

Nous puisons notre inspiration dans les mouvements qui parcourent la planète et captivent notre imaginaire quant à ce qui est possible, et la solidarité internationale nous permet de tirer parti des périodes où les travailleurs de partout dans le monde pourront devenir un mouvement encore plus fort. Notre solidarité internationale doit être enracinée dans notre lutte pour l'égalité ici au Canada. La solidarité dans nos milieux de travail est cruciale.

Les efforts de lutte pour de meilleures conditions de travail des travailleurs et contre la privatisation essuient des revers partout dans le monde, comme au Canada, par des lois comme la *Loi antiterroriste*, les accords internationaux en matière d'investissements et de commerce, les programmes d'austérité et les programmes des travailleurs étrangers temporaires. Nos opposants tentent de susciter en nous de la crainte, de nous réduire au silence afin de saper notre solidarité et notre pouvoir collectif. Bien souvent, lorsque les activistes syndicaux et les défenseurs des droits de la personne dénoncent l'injustice, bon nombre sont victimes de répression et de violence.

Le travail international du SCFP et les partenariats qu'il a établis par le biais du Fonds pour la justice mondiale nous permettent de nouer des liens et de renforcer notre solidarité partout dans le monde et ici au pays. Le Comité de la justice mondiale s'efforce de consolider le SCFP en approfondissant la compréhension des conditions de travail à l'échelle mondiale et en encourageant les membres du SCFP à se mobiliser sous l'égide de nos travaux de solidarité internationale afin d'œuvrer aux échelles locale, régionale et nationale.

Une vie empreinte de dignité est une aspiration partagée que défendent chaque jour courageusement les travailleurs. C'est ce pour quoi le SCFP livre bataille et, en fin de compte, c'est ce qui nous lie, en tant que travailleurs, avec d'autres travailleurs du monde. C'est aussi ce qui confère un caractère aussi important à la solidarité internationale.

Pour un portrait complet de l'œuvre internationale du SCFP, veuillez lire notre *Rapport sur la solidarité internationale* disponible sur [scfp.ca](http://scfp.ca). Vous pouvez vous abonner à notre bulletin d'information *Justice mondiale* à [scfp.ca/justice-mondiale](http://scfp.ca/justice-mondiale). Suivez-nous sur Twitter @cupesolidarity et visitez régulièrement [scfp.ca](http://scfp.ca) pour consulter les publications Web sur différents enjeux internationaux.

### **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL DE LA GARDE À L'ENFANCE**

Les membres du groupe de travail sont : Jamie Kass, coprésidente, Ontario; Randi Gurholt-Seary, coprésidente, Colombie-Britannique; Gail Brinston, Terre-Neuve-et-Labrador; Michelle Lohnes, Nouvelle-Écosse; Karen Tsistinas, Île-du-Prince-Édouard; Sharon Thompson, Nouveau-Brunswick; Julie Guilbault, Québec; Shellie Bird, Ontario; Lori Schroen, Manitoba; Kristina Atherton, Saskatchewan, Elizabeth Tweedale, Alberta; Michael Lanier, Colombie-Britannique; Louella Vincent, Syndicat des employés d'hôpitaux; Lori McKay, agente de liaison du CEN; Michelle Cohen et Margot Young, membre du personnel

« *présentation vidéo* »

Depuis le dernier congrès, le Groupe de travail national sur les services de garde à l'enfance a travaillé de près avec nos partenaires et alliés des campagnes *Repensons les services de garde* et *Votez pour les services de garde en 2015*. Le degré d'engagement des membres du SCFP en faveur des services de garde et celui d'autres syndicalistes s'accroît grâce à ces efforts.

L'appui à l'égard du leadership du gouvernement fédéral en matière de services de garde et d'actions de sa part pour doter le pays d'un programme national plutôt que de mesures de financement individuelles, comme la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), le fractionnement du revenu et la Prestation fiscale pour enfants, prend de l'ampleur. Nos efforts depuis le dernier congrès pour positionner le programme national de services de garde au cœur du débat public et en faire un enjeu de la prochaine élection fédérale ont connu beaucoup de succès.

### Services de garde 2020

En novembre 2014, la Quatrième conférence nationale sur les politiques en matière de services de garde à l'enfance a eu lieu à Winnipeg. Le SCFP en a été un des principaux commanditaires. Le SCFP a fait partie de son comité de direction, lequel était composé de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACSPGE), de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et du Childcare Resource and Research Unit. En outre, le SCFP a été le premier organisme d'envergure à annoncer l'octroi de fonds substantiels pour l'organisation de l'évènement. Nous avons aussi financé les téléconférences et les coûts de traduction. Les consœurs Jamie Kass et Margot Young ont siégé au comité de direction de sept personnes pour représenter le SCFP et la consœur Shellie Bird y siégeait également représentant l'ACSPGE.

Le SCFP est reconnu comme champion de longue date des services de garde à l'enfance universellement accessibles. Le confrère Paul Moist, à qui les quelque 600 congressistes ont réservé un accueil chaleureux, a lancé dans le sillon du premier ministre du Manitoba la première plénière en soirée. La conférence a commencé par le visionnement de la vidéo « Repensons les services de garde », une production du SCFP dans laquelle on entend et voit des parents mettre en relief leurs difficultés à trouver des services de garde de qualité et à avoir les moyens de les payer.

Stephen Lewis co-fondateur et co-directeur de l'organisation AIDS-Free World, conférencier principal, a présenté les services de garde comme une « condition préalable à l'égalité des sexes et un bien public, tout comme le sont les services de santé et l'éducation ». Il a également saisi l'occasion de dénoncer l'absurdité du plan fiscal du gouvernement conservateur pour les familles.

La journée suivante, dans le cadre d'une plénière, des conférencières et conférenciers canadiens et internationaux ont exposé une vision des services éducatifs et de garde à l'enfance et ils ont parlé, notamment, de l'importance de services de garde universellement accessibles et de leurs avantages économiques pour une société. Thomas Mulcair a présenté la vision du Nouveau parti démocratique (NPD), à savoir un programme national de services de garde de qualité et abordable à 15 \$ par jour au maximum.

Plusieurs miniplénières et ateliers se sont déroulés durant le congrès abordant un vaste éventail de thématiques reliées à la vision des services de garde. Ils ont été le théâtre de vives et stimulantes discussions.

Le mouvement syndical est uni sur le front des services de garde. À preuve, le SCFP et d'autres syndicats, notamment le CTC, l'AFPC, le STTP, les TUAC, UNIFOR, le SNEGSP et les Métallos, n'ont pas seulement consenti des fonds à l'évènement, ils ont délégué des membres à Winnipeg pour assister au congrès Services de garde 2020.

Le SCFP a organisé un caucus le dernier jour de la conférence, auquel ont assisté 60 membres et employés du SCFP. Tous et toutes se sont engagés à participer activement aux prochaines étapes de la campagne Repensons les services de garde en vue de l'élection fédérale. La conférence s'est terminée sur une assemblée publique fort animée au cours de laquelle les participantes et participants ont cherché des moyens de mobiliser les communautés sur le terrain et de mener des actions locales pour faire de l'accès universel aux services de garde un véritable enjeu électoral de la prochaine élection fédérale. Ils ont également adopté à l'unanimité une résolution pour appuyer le document de vision du congrès : Les services de garde au Canada en 2020 — une vision et une marche à suivre.

### Repensons les services de garde

La campagne *Repensons les services de garde* nous permet de ratisser de plus en plus large auprès des membres du SCFP. Les assemblées de cuisine demeurent le fondement de la campagne. Elles se sont avérées un moyen efficace de discuter avec les membres de leurs propres expériences en matière de garde d'enfants et de leur faire réaliser qu'il n'est pas nécessaire que ce soit ainsi. La conversation a évolué d'un dialogue sur les expériences personnelles des

membres à une discussion entourant la vision et les demandes adressées au prochain gouvernement fédéral. Cette vision prend ses assises dans les débats et consensus du congrès de Winnipeg, Services de garde 2020. Au cours des assemblées de cuisine, les personnes parlent de la façon dont leur vie pourrait être améliorée si nous avions accès à des services de garde de qualité et abordables. On discute également de la différence entre un programme qui crée des services de garde et un ensemble de dispositions fiscales destinées à des particuliers pour qu'ils s'achètent un service.

Des outils et de la documentation ont été produits et affichés sur le site web de la campagne Repensons les services de garde pour aider les gens à mieux saisir les enjeux. Une calculatrice a été mise au point pour permettre de calculer les économies rendues possibles grâce à un programme national de services de garde abordables.

Le SCFP a produit une courte vidéo d'animation pour aider les gens à mieux saisir l'importance des services de garde. Elle a été diffusée par les divers réseaux sociaux.

Nous avons également conçu un atelier de plus longue durée destiné aux militants et militantes afin de leur fournir des outils pour organiser des activités et mener des actions dans leurs propres régions.

C'est avec fierté que le SCFP occupe un rôle de premier plan dans la campagne *Repensons les services de garde* et, bien entendu, sans l'engagement de nos membres et du personnel du syndicat, rien ne pourrait se faire. Nous voulons remercier Shellie Bird (section locale 1979 du SCFP) pour son travail acharné, l'enthousiasme qu'elle parvient à susciter chez les membres et sa coordination des assemblées de cuisine. La campagne ne pourrait connaître autant de succès sans tous ces efforts concertés.

#### Votez pour les services de garde en 2015

Les membres du SCFP ont participé avec des partenaires de coalition à une campagne axée sur l'élection fédérale. Cette campagne, visant à la fois à mobiliser nos membres et à favoriser la collaboration, avait pour but de sensibiliser, de rallier des appuis et de mener des actions pour faire de la question des services de garde un véritable enjeu électoral. En mai 2015, la semaine « Agissez pour les services de garde » a été consacrée à des activités de mobilisation et de

sensibilisation à l'importance des services de garde. Les membres du SCFP ont participé à un grand nombre d'activités, notamment à des assemblées de cuisine, des brigades de poussettes, des pique-niques, des œuvres collectives dessinées à la craie et à d'autres activités créatives et amusantes pour illustrer le besoin de leadership fédéral en matière de services de garde et l'importance des services de garde pour les familles et l'économie.

Beaucoup de membres du SCFP se sont impliqués dans des réseaux d'actions locaux. Ils ont recruté pour la campagne Votez pour les services de garde en 2015 d'autres syndicalistes, des militants et militantes du mouvement pour des services de garde et des citoyens et citoyennes ordinaires.

#### Organisation syndicale

Les travailleuses et travailleurs en garderie demeurent parmi les employés les moins bien rémunérés au Canada faisant les frais de tarifs de garde toujours à la hausse et d'une mosaïque disparate de services sous-financés. Le Groupe de travail national sur les services de garde est impatient de pouvoir aider et fournir des conseils au SCFP au chapitre de l'organisation syndicale et de la négociation pour les sections locales de travailleurs et travailleuses en garderie. La campagne pour des services de garde et la recherche qui démontre le lien positif entre la syndicalisation et la qualité des services de garde appuieront nos efforts pour accroître la densité syndicale dans un secteur qui demeure largement non-syndiqué.

#### Défense et promotion

Depuis sa fondation, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) est un partenaire important du SCFP. À l'instar de nombreux autres groupes de défense et de promotion, l'ACPSGE a écopé sous l'actuel gouvernement conservateur et ne reçoit plus de financement du gouvernement fédéral. Nous encourageons les militants et militantes du SCFP à se joindre à nous pour appuyer cette merveilleuse et tenace organisation ainsi que les diverses coalitions provinciales, quand c'est possible.

#### Des services de garde aux activités du SCFP

Le comité continuera de promouvoir et de mettre en œuvre le programme *Bienvenue aux enfants* et son guide pour fournir des services de garde aux activités

du SCFP et conseillera le Conseil exécutif national et nous travaillerons avec d'autres comités nationaux à l'élaboration d'une politique familiale pour éliminer les obstacles à la participation des membres aux activités syndicales.

#### Au revoir et merci

Il s'agit du dernier congrès national du SCFP auquel participera la consœur Jamie Kass. Jamie a été un leader incroyable en matière de services de garde pour le SCFP. Elle préside le comité sur les services de garde du SCFP depuis sa création. Il est difficile de dire à quel point son militantisme, sa créativité et son énergie déployée pour les services de garde nous manqueront. Certes, il ne sera jamais possible de remplacer Jamie, mais elle nous inspirera à devenir des militants et des chefs de file forts et convaincus pour défendre la cause des services de garde.

### **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION SUR LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRIVATISATION**

Les membres du comité sont : Brian Madden, coprésident, Ontario; Debbie Hubick, coprésidente, Saskatchewan; Warrick Cluney, Terre-Neuve-et-Labrador; Mike MacIsaac, Nouvelle-Écosse; Pierre Soucy, Québec; Dave Hewitt, Ontario; Rebecca Scott, Manitoba; Joyce E. Baker, Alberta; Ian Norton and Cindy McQueen, Colombie-Britannique; Barbara Biley, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Mike Davidson, agent de liaison du CEN; Karin Jordan, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Depuis la création de notre syndicat, la lutte à la privatisation sous toutes ses formes est l'une des principales priorités du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). En tant que l'un des plus anciens comités consultatifs du SCFP, le Comité national de coordination sur la sous-traitance et la privatisation joue un rôle central dans le cadre des travaux du SCFP qui consistent à défendre les bons emplois et les services publics dans nos communautés. Les membres du comité cherchent à agir à titre de leaders dans leur région en partageant des connaissances, en renforçant la capacité sur le terrain, en encourageant l'activisme, en favorisant les liens entre différents secteurs et enjeux, et en facilitant une participation accrue aux actions éducatives anti-privatisation du SCFP.

Les membres du comité partagent des renseignements sur les stratégies efficaces pour lutter contre la privatisation et font la promotion des services publics dans leur région et par l'intermédiaire du comité national. Ils fournissent également des perspectives locales sur les tendances nationales. Ensemble, nos perspectives intersectorielles et régionales contribuent de façon significative au travail actuel du SCFP visant à protéger et à élargir les services publics ainsi qu'à lutter contre la privatisation sous toutes ses formes.

Depuis le Congrès national de 2013, les membres du comité s'attaquent aux questions de privatisation dans leur région. En tant que groupe, les membres ont continué de renforcer leur compréhension des nouvelles menaces de privatisation et établi des stratégies pour renforcer notre capacité de lutter contre la privatisation dans l'ensemble du pays.

L'éducation des membres est l'une des principales priorités du comité. Au cours des deux dernières années, les membres ont travaillé avec la Direction du développement syndical du SCFP afin d'examiner les ressources éducatives en matière de privatisation et cerné des façons dont les membres du comité peuvent aider à promouvoir la participation régionale aux programmes d'éducation à la privatisation du SCFP. Les membres du comité continuent de préconiser des outils adaptables, comme les dîners-causeries et les modules d'apprentissage, afin de permettre un maximum de flexibilité quant à la façon et à l'endroit où ces séances d'éducation peuvent être offertes.

Au cours des deux dernières années, le comité a été mis au fait de nouvelles formes de privatisation et d'exposer des processus qui facilitent la privatisation. Le comité a continué de rechercher et de discuter des occasions de lutter contre les pressions croissantes exercées par le gouvernement conservateur fédéral pour forcer les municipalités à privatiser leurs services par l'intermédiaire de partenariats public-privé (PPP). Nous avons également entendu parler de la façon dont se mobilise le SCFP pour se rapprocher des membres et renforcer notre capacité de résister aux attaques législatives relatives aux services publics et aux syndicats qui ouvrent la porte à la privatisation, comme les projets de loi 10 et 15 du Québec, ainsi que les vastes plans provinciaux de privatisation auxquels se heurtent les membres du SCFP en Saskatchewan.

Ainsi informé, le comité se concentre sur la promotion de stratégies afin que le SCFP mobilise les membres et les informe, en commençant par recenser les menaces et en y résistant.

Au cours des deux dernières années, ces stratégies incluait les témoignages de membres du comité, de membres du personnel du SCFP et d'autres experts sur les processus qui ouvrent la porte à la privatisation, mettant l'accent sur les examens des services essentiels, la gestion allégée et les services partagés. Dans le cadre de ces travaux, les membres du comité ont mis en place un nouveau module pilote d'éducation, et fourni une rétroaction à cet égard, relativement aux examens des services essentiels menés par des consultants, lesquels peuvent être adaptés dans l'ensemble des secteurs.

Les nouvelles formes de privatisation comme les obligations à impact social et le recyclage des biens constituent une autre question actuelle. Grâce à des présentations, à des discussions et au partage de matériel, les membres du comité ont établi des liens entre les obligations à impact social et les PPP et découvert la vérité qui se cache derrière le terme convivial « recyclage des biens ». Nous tirons des leçons de l'histoire de la vente possible d'actions d'Hydro One et de la campagne du SCFP pour mettre fin à la privatisation de ce bien public essentiel. Les membres du comité tentent de renforcer la sensibilisation dans leur région et de préparer les membres du SCFP aux signes précurseurs de ces modèles de privatisation et de certains autres.

Parallèlement, les membres du comité continuent de se tenir informés des développements des formes plus connues de privatisation comme la sous-traitance et les PPP, ainsi que les formes « cachées » de privatisation comme le recours aux bénévoles. Les membres du comité ont été informés du le rapport accablant du vérificateur général de l'Ontario sur le programme de PPP de l'Ontario et discuté de la façon d'intégrer les conclusions du rapport aux travaux du SCFP. Le comité a également examiné d'autres études de cas de PPP, et en a tiré des leçons, y compris l'analyse par le SCFP de la construction en PPP de l'hôpital de Montréal éclaboussée par les scandales.

Un autre rôle clé du comité consiste à cerner les menaces de privatisation et à partager des renseignements sur la question par région et secteur ainsi qu'à l'échelle nationale. Depuis le Congrès national de 2013, le comité a examiné et discuté d'importantes questions : les problèmes actuels touchant les investissements des fonds de retraite dans la privatisation de l'infrastructure; la réglementation fédérale relative aux eaux usées et la façon dont elle expose les usines de traitement des eaux usées municipales aux menaces de PPP; la vente proposée

d'Hydro One, le service d'électricité et de transmission de l'Ontario; la menace d'érosion des emplois des services médicaux d'urgence du SCFP dans certaines régions en raison de la sous-traitance, alors que les municipalités transfèrent ces services aux pompiers; et la contestation judiciaire du Dr Brian Day (clinique Cambie) relativement au système public de soins de santé du Canada.

Les travaux du comité consistent également à promouvoir des solutions favorables au secteur public. Nous apprenons et partageons des stratégies visant à élargir et à renforcer le secteur public. Depuis le Congrès national de 2013, ces stratégies incluait notamment une séance d'information approfondie sur la trousse d'outils relative aux recettes municipales du SCFP, laquelle les membres du comité ont défendu dans leur région comme étant une solution de rechange positive à la privatisation. Les membres du comité ont également été informés des dernières conclusions du sondage d'opinion du SCFP sur les services publics et la privatisation et ont discuté de ce qu'elles signifient pour le message public du SCFP et les activités de sa campagne.

Le comité partage des renseignements sur les tendances, les menaces et les gains en matière de privatisation, ainsi que toutes les réussites du secteur public. Les réussites des deux dernières années comprennent les suivantes : la campagne « Positively Public » de la section locale 500 du SCFP de la Ville de Winnipeg et sa toute nouvelle campagne pour rapatrier à l'interne les services de déneigement; la lutte continue de la section locale 416 du SCFP pour mettre fin à la sous-traitance de la moitié des services de collecte des déchets solides de la Ville de Toronto; le succès actuel des services de déchets solides du rapatriement à l'interne de la section locale 3034 du SCFP à Conception Bay South, à Terre-Neuve-et-Labrador; le succès des nombreuses initiatives à de rapatriement à l'interne de la section locale 503 du SCFP de la Ville d'Ottawa; la campagne de lobbying de la section locale 1505 du SCFP pour protéger les services publics d'eau à Fort McMurray; et le succès continu du District régional de la région de Vancouver visant à résister aux pressions des PPP et à garder dans le secteur public la nouvelle usine de traitement des eaux usées. Par l'intermédiaire de ces réussites, nous en avons appris davantage sur les nouvelles technologies et techniques, comme l'utilisation d'une ligne téléphonique pour recueillir les récits communautaires sur les conséquences de la privatisation.

Le SCFP dispose de nombreuses ressources pour aider les membres à lutter contre la privatisation et à en faire la détermination. Le comité est heureux d'avoir pu appuyer une mise à jour de la ressource des membres du SCFP sur les négociations et la privatisation, Notre meilleur moyen de défense, et d'y avoir contribué. Le guide a été lancé lors de la conférence du Conseil national des secteurs du SCFP à l'automne 2014. Le comité continue également de promouvoir un nombre croissant de profils produits par le SCFP et l'Institut Polaris de sociétés cherchant à devenir des investisseurs dans le cadre de PPP dans le secteur de l'eau et des eaux usées.

Les membres ciblent également le pouvoir de l'action politique, tirant des leçons de récits comme les élections municipales en Colombie-Britannique à l'automne 2014, lorsque le SCFP et d'autres alliés de la main-d'œuvre et de la communauté se sont mobilisés pour remplacer le conseil de droite en faveur de la privatisation à Prince George par des représentants favorables au secteur public. Les membres du comité ont également partagé des renseignements sur les résultats d'élection positifs de l'Ontario et du Manitoba. Le comité a établi des liens avec le personnel des actions politiques du SCFP concernant nos stratégies politiques municipales, provinciales et fédérales pendant les élections et entre celles-ci, mettant l'accent sur la façon d'élire des représentants favorables au secteur public ainsi que les stratégies de lobbying pour lutter contre la privatisation avec les gouvernements au pouvoir. L'exemple de la campagne C'est à vous! du SCFP-Saskatchewan est une excellente stratégie: le SCFP travaille en collaboration avec d'autres syndicats pour former des organisations dans les communautés de la province et établir un réseau de contacts et d'activistes pour faire de la privatisation un enjeu lors de la prochaine élection provinciale.

Faire campagne dans le cadre d'une coalition renforce la solidarité et le pouvoir. Le comité communique régulièrement avec les organisateurs des grandes campagnes du SCFP pour protéger et élargir les soins de santé publique, offrir des soins publics aux enfants, mettre un frein à la privatisation de l'eau, lutter contre l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, et aider à promouvoir les campagnes dans les régions. Le travail du SCFP en matière de soins aux enfants est un exemple de vision positive favorable au secteur public que le SCFP peut faire avancer, en coopération avec les alliés communautaires et politiques, pour apporter un réel changement. Le travail du SCFP et du Syndicat des

employés d'hôpitaux (SEH) en collaboration avec le Conseil des Canadiens et les coalitions locales en santé permet de tirer d'importantes leçons quant à la valeur de la formation des membres, à l'organisation porte-à-porte et à la sensibilisation communautaire, rassemblant une force politique puissante.

Au cours des deux dernières années, le comité a également renforcé sa compréhension des liens entre les questions de privatisation et d'égalité, travaillant avec le personnel des directions générales de l'égalité et de la recherche, de l'évaluation des emplois, ainsi que de la santé et de la sécurité. Une présentation au comité a montré que le harcèlement et l'intimidation sont des conséquences inattendues de la privatisation. Cette recherche novatrice du SCFP souligne les nouvelles dimensions du travail anti-privatisation du SCFP, et le comité espère continuer d'explorer ces liens, cherchant à créer des milieux de travail plus sécuritaires pour tous.

Le comité cherche également à établir le bien-fondé des emplois sécuritaires et bien rémunérés dans le secteur public selon une perspective d'égalité. Les membres en ont appris davantage sur la recherche effectuée par la division de l'égalité du SCFP sur le profil démographique des membres du SCFP moins bien rémunérés des groupes qui revendiquent l'égalité, y compris les femmes, les travailleurs racisés, les travailleurs autochtones et les travailleurs ayant un handicap. Cette recherche nous aide à formuler des arguments contre les emplois privatisés peu rémunérés offrant peu de sécurité d'emploi et aucun avantage.

Notre pouvoir repose sur notre capacité d'établir des liens les uns avec les autres, et avec ceux qui nous entourent. En tant que travailleurs, et en tant que membres de nos communautés, nous devons continuer d'établir des liens plus étroits au sein de notre syndicat, et en collaboration et en solidarité avec d'autres syndicats, groupes communautaires et membres du public.

Au cours des deux dernières années, certains membres ont quitté le comité. Nous remercions Jason Woodbury, de l'Île-du-Prince-Édouard, et Marc Ouellette, du Nouveau-Brunswick, pour leur travail et leur dévouement, en plus de la coordonnatrice Mary Catherine McCarthy qui a pris sa retraite plus tôt cette année.

(P/A personne déléguée non-identifiée,  
Personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

## RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Les membres du comité sont : Michael Lanier, coprésident, section locale 1936, Colombie-Britannique; Barb Gribben, coprésidente, section locale 737, Manitoba; Lola Barrett, section locale 41, Alberta; Terry Bennett, section locale 569, Terre-Neuve-et-Labrador, Stephen Doucet, section locale 4294, Québec; Janice Folk-Dawson, section locale 1334, Ontario; Tammy Martin, section locale 8920, Nouvelle-Écosse; Larry Roy, section locale 4092, Transport aérien; Helen Sawatsky, section locale 4777, Saskatchewan; Sharon Teare, section locale 2116, Nouveau-Brunswick; Karen Tsistinas, section locale 1770, île-du-Prince-Édouard; Carolyn Unsworth, section locale 6101, Syndicat des employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Lori MacKay, agente de liaison du CEN; Annick Desjardins, Graham Cox et Stephen Elliott-Buckley, membres du personnel.

Le Comité des résolutions a été constitué en vertu de l'article 6.10 des statuts du SCFP. Le comité est indépendant du Conseil exécutif national, des divisions provinciales et des sections locales. Au cours de la dernière semaine, nous avons mené nos délibérations en tenant compte de notre responsabilité à l'égard uniquement des délégués du congrès. Nous avons travaillé avec diligence et de manière consciencieuse au nom des délégués et des membres.

Nous avons étudié chaque résolution soumise au congrès. Le Comité des résolutions tient à remercier, pour leur excellent travail, les sections locales, les conseils et les divisions qui, au nom des membres, ont présenté plus de 356 résolutions sur des enjeux d'importance qui, chaque jour, touchent nos membres, nos collectivités et l'ensemble de la société.

Le congrès du SCFP de 2009 a adopté la modification aux statuts C26, qui change la façon dont les résolutions sont traitées au congrès. Depuis le congrès de 2011, le Comité des résolutions ne présente plus de recommandations d'adoption ou de rejet. Nous présenterons les résolutions directement aux personnes déléguées, qui voteront pour ou contre leur adoption.

Le Comité des résolutions a cependant toujours la responsabilité d'examiner et d'évaluer chacune des résolutions présentées. Bien que nous ne fassions plus de recommandations aux délégués, nous devons veiller à ce que les résolutions soient claires et conformes aux statuts du SCFP.

Lorsque nous présenterons les résolutions, nous ne lirons que la partie qui commence par « LE SCFP NATIONAL DOIT » ou les résolus. Toutefois, nous invitons les délégués à lire toute la résolution dans le livre, car elle explique les mesures prises et fournit le contexte.

Nous reconnaissons le désir des délégués au congrès national de traiter du plus grand nombre de résolutions possible. Nous avons essayé de regrouper certaines résolutions et d'en combiner d'autres dont les objectifs étaient similaires afin qu'un plus grand nombre d'enjeux puissent être présentés aux délégués au congrès.

La version préliminaire du document d'orientation stratégique de 2015-2017, « Accroître le pouvoir des travailleurs », traite de nombreux sujets et enjeux qui sont aussi abordés dans les résolutions. Le processus d'étude du document d'orientation stratégique permet un large débat.

Dans le but de maximiser le nombre de résolutions qui seront débattues au congrès et d'améliorer le débat sur le document d'orientation stratégique, nous avons indiqué que le propos de certaines résolutions est couvert dans le document d'orientation stratégique. Nous invitons les délégués à discuter de ces résolutions lorsque le document d'orientation stratégique leur sera soumis.

Nous reconnaissons également que le nombre de résolutions débattues au congrès est subordonné au traitement d'autres affaires pressantes. Ces autres points sont également importants et doivent être discutés par les délégués.

Toutes les résolutions qui n'ont pas été traitées par le congrès seront renvoyées au Conseil exécutif national pour décision. Le Conseil exécutif national distribuera un rapport sur ses décisions aux sections locales avant le congrès suivant.

**Résolution 143** présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. participer à la mise en œuvre de son Code de conduite en offrant à toutes les sections locales une formation d'ombudspersonne, celle-ci devant toucher, entre autres sujet, au racisme et au privilège blanc, à la violence sexuelle et sexiste, à la

transphobie, à l'hétérosexisme et à la discrimination fondée sur le handicap.

PARCE QUE :

- le Code de conduite du SCFP national repose sur la présence d'un ombudspersonne qui écoute et se prononce sur les plaintes déposées en vertu du Code de conduite, mais il n'existe pas de formation s'adressant à l'ombudspersonne et portant sur la violence sexuelle, particulièrement sur son intersection avec le racisme, l'hétérosexisme, la transphobie et la discrimination fondée sur le handicap. La violence sexuelle et sexiste est soutenue et renforcée par la coexistence de formes de violence comme le racisme, l'hétérosexisme et la discrimination fondée sur le handicap; par conséquent, toute tentative visant à régler les problèmes de violence sexiste et sexuelle doit aussi viser à éradiquer ces formes de violence;
- la violence sexuelle est vécue et nommée différemment par nos membres issus des minorités visibles;
- la violence sexuelle est vécue et nommée différemment par nos membres trans;
- la violence sexuelle est vécue et nommée différemment par nos membres autochtones;
- la violence sexuelle est vécue et nommée différemment par nos membres ayant des capacités physiques différentes; la formation des ombudspersonnes doit refléter ces oppressions multidimensionnelles et s'y intéresser.

(P/A S. Doucet, personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

**Résolution 53** présentée par la section locale 2191 (Ont.)

LE SCFP DOIT :

1. fournir une formation sur la lutte à l'oppression dans ses congrès et conférences, ses formations du personnel et ses séances d'orientation des membres;
2. intégrer l'analyse de lutte contre l'oppression à toutes les activités syndicales, ainsi qu'offrir une formation autonome sur ce sujet;
3. élaborer cette formation et cette analyse avec la collaboration des groupes en quête d'équité et les

faire présenter par des formateurs puisés dans les groupes en quête d'équité.

PARCE QUE :

- la formation sur la lutte à l'oppression aide à comprendre le racisme, le sexisme, la misogynie, l'homophobie, la transphobie, la discrimination fondée sur la capacité physique, le préjugé de classe et les autres systèmes de pouvoir établis par la société qui s'immiscent dans nos milieux de travail, notre syndicat et la société. Elle nous aide aussi à nous en défaire personnellement et à les démanteler;
- souvent, ces systèmes de domination et ces stéréotypes sont profondément ancrés dans notre culture et nos institutions qu'on ne les remarque pas;
- le problème ne réside pas dans nos différents groupes sociaux, mais bien dans les systèmes oppressifs et la violence utilisée pour les appuyer;
- le SCFP a fait un excellent travail de base en matière d'application d'une analyse de l'égalité dans son programme d'éducation des membres; cette formation sur la lutte à l'oppression et cette vision panorganisationnelle permettraient de généraliser ce travail à l'ensemble du syndicat.

(P/A J. Folk-Dawson, personne déléguée non identifiée – Adoptée)

**Résolution 202** présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et la section locale 1615 (T.-N.-L.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. donner suite à et concrétiser la résolution n° 175 de 2011 qui promet « d'élaborer une stratégie pour s'assurer que nos œuvres de justice mondiale sont viables d'un point de financier »;
2. présenter un plan financier, d'ici la fin de 2015, qui permet d'assurer, à tout le moins, que notre capacité à financer ces œuvres est protégée financièrement sur une base continue.

PARCE QUE :

- les divisions du SCFP ont déjà encouragé leurs membres à verser un dollar par membre par année au Fonds Justice mondiale;

- notre engagement envers la justice mondiale doit se fonder sur un principe de solidarité à long terme et non dépendre des dons;
- tous les travailleurs, partout dans le monde, subissent les répercussions d'un système économique mondial qui place le profit au-dessus de l'humain;
- de forts mouvements sociaux apparaissent, à travers le monde, pour défendre les services publics, les droits de la personne et la justice en matière d'économie et d'environnement;
- nous travaillons fort pour créer des occasions permettant de partager nos œuvres internationales et de les relier à nos efforts de riposte et de syndicalisation;
- le fait d'avoir à se fier à des levées de fonds limite et compromet notre capacité à poursuivre et à élargir ces œuvres importantes.

(P/A S. Doucet, personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

**Résolution 235 couvrant la résolution 236** présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et la section locale 1615 (T.-N.-L.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. s'opposer aux récents changements apportés au programme d'aides familiaux résidents (PAFR) et au programme de travailleurs étrangers temporaires (PTÉT);
2. s'engager à resserrer ses relations avec les campagnes menées par les migrants pour contester ces changements et à renforcer son soutien à ces campagnes;
3. créer des occasions permettant d'exiger des changements positifs au PAFR et au PTÉT qui :
  - a) permettraient aux travailleurs étrangers d'obtenir le statut de résident permanent dès leur arrivée;
  - b) mettraient fin à la règle du 4+4, pour permettre aux travailleurs migrants de continuer à travailler au Canada;
  - c) permettraient aux travailleurs migrants d'avoir accès à toutes les prestations sociales;
  - d) assureraient l'application des normes du travail et le respect des droits de la personne.

PARCE QUE :

- en fermant les voies vers la citoyenneté, les modifications apportées au PAFR ont créé des points vulnérables pour les aidants familiaux;
- les modifications apportées au PTÉT maintiennent et renforcent les conditions de travail déjà précaires et vulnérables des travailleurs migrants au Canada;
- les programmes de travail temporaires, dont le PTÉT, divisent la classe ouvrière, sapent la syndicalisation, baissent les salaires et diminuent les conditions de travail de tous les travailleurs;
- la seule manière d'assurer le respect du bien-être des travailleurs migrants consiste à respecter leurs droits, à leur accorder le statut de résident permanent et à leur donner accès à tous les services;
- le Canada n'a pas besoin de programmes de travail temporaire; il a besoin de programmes d'acquisition de compétences et de stages d'apprentissage, d'un salaire décent et de sécurité du revenu, d'investissement dans les services publics, d'un robuste programme d'immigration et de la résidence permanente pour tous les travailleurs étrangers dès leur entrée au pays.

(P/A membre du Comité, personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

**Résolution 32 couvrant les résolutions 34, 35 et 36** présentée par le Conseil régional d'Ottawa (Ont.) et les sections locales 1979, 2204 (Ont.), 15, 951 et 4078 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à prendre les devants pour collaborer avec le Congrès du travail du Canada, les autres syndicats, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) et les coalitions provinciales des services de garde, afin de maintenir le dossier des services de garde d'enfants à l'ordre du jour fédéral après les élections fédérales de 2015;
2. continuer à alimenter la campagne "Repensons nos services de garde" en ressources financières et humaines, en plus d'utiliser cette campagne pour réclamer un réseau de garderies publiques et sans but lucratif.

PARCE QUE :

- la campagne “Repensons nos services de garde” a réussi à réunir les syndicats et les organismes de défense des services de garde pour réclamer un programme national de garderies; cet appel a réuni des milliers de syndicalistes et de militants communautaires dans des assemblées de cuisine où on a démenti l’idée voulant que la responsabilité des services de garde relève de chaque individu;
- cette campagne a permis d’intéresser la population canadienne aux services de garde, en plus de jouer un rôle clé dans le succès qu’a connu la conférence “Services de garde 2020” et l’atteinte d’un consensus sur un cadre et une vision politiques nationales et la nécessité de pousser les partis politiques fédéraux à intégrer les services de garde à leur plateforme électorale.

(A/P S. Doucet, personne déléguée non -identifiée – Adoptée)

**Résolution 80** présentée par le Conseil régional d’Ottawa (Ont.) et les sections locales 1979, 2204 (Ont.), 15 et 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. organiser une table ronde nationale en haut lieu sur les services de garde d’enfant qui réunira les principaux militants du SCFP dans le dossier des services de garde, nos alliés du monde ouvrier et le secteur des services de garde, afin d’alimenter nos efforts politiques et de défense en matière de services de garde, de congés parentaux et de congés familiaux;
2. inviter la présentation de discussions et de tables rondes qui alimenteront une réflexion poussée sur ce que tous les paliers de gouvernement doivent fournir pour assurer à tous des services de garde d’enfant abordables, accessibles, publics et sans but lucratif; pour soutenir nos efforts de défense et de pression à l’échelle fédérale, municipale et provinciale pour mieux comprendre et élaborer des stratégies dans les dossiers entourant les congés parentaux et familiaux, comme les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail.

PARCE QUE :

- le moment est bien choisi pour réfléchir à nos efforts de défense et de politique des dernières

années et adopter des positions et des stratégies plus efficaces en vue d’obtenir un réseau de garderies réellement complet et de qualité;

- cela faciliterait le renouvellement et la mise à jour de la politique nationale du SCFP en matière de services de garde.

(P/A membre du Comité, personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

**Résolution 197 couvrant la résolution 209** présentée par la section locale 503 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. se mobiliser, aux côtés des autres syndicats du secteur public à travers le monde, pour s’opposer à la nouvelle vague d’accords commerciaux internationaux, comme l’Accord sur le commerce des services (ACS), qui menacent les services publics et la démocratie;
2. faire de la sensibilisation à la privatisation et à la déréglementation que prônent l’ACS et les autres accords commerciaux mondiaux;
3. exhorter le gouvernement canadien à se retirer des négociations de l’ACS qui mettent en péril nos infrastructures et nos services publics;
4. promouvoir, dans le cadre de nos efforts de promotion d’une vision juste et bénéfique pour tous du commerce, le Programme commercial des peuples que rédige le Réseau pour un commerce juste.

PARCE QUE :

- le Canada fait partie des 22 pays qui négocient l’ACS aux côtés de l’Union européenne;
- des fuites de documents ont révélé :
  - a) que l’ACS interdira aux pays signataires de protéger leurs services publics contre la privatisation;
  - b) qu’il empêchera toute réétatisation ou remunicipalisation des services – nous serons prisonniers des mauvais contrats;
  - c) qu’il permettra aux sociétés de poursuivre les États qui adoptent des règlements qui nuisent à leurs profits;
  - d) qu’il empêchera toute protection des données personnelles et de la vie privée;

- e) qu'il proscrira toute réglementation susceptible d'avoir un quelconque effet sur le commerce;
- seuls les services publics de grande qualité financés, détenus et exploités par l'État sont en mesure de soutenir l'existence d'une société forte, démocratique et égalitaire.

(P/A membre du Comité, personne délégué non-identifiée – Adoptée)

**Résolution 288 couvrant la résolution 292** présentée par la section locale 503 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer au bénéfice d'infrastructures et de services entièrement publics en identifiant des cibles stratégiques pour une campagne de réétatisation ou de remunicipalisation des principaux services et infrastructures;
2. collaborer avec nos membres et nos employés des régions et des sections locales afin d'identifier ces cibles, en se concentrant sur les conventions collectives qui arrivent à échéance en 2017;
3. développer un plan stratégique afin de mobiliser les membres du SCFP, en coalition avec d'autres groupes et des citoyens, pour poser des gestes directs et politiques afin de renverser la privatisation des infrastructures et services ciblés et de les ramener à leur état d'infrastructure ou de service entièrement détenu, financé, exploité et géré par l'État;
4. créer des outils pour soutenir une vaste campagne de reprise de contrôle des infrastructures et services publics, pour mettre fin à la privatisation et élargir la gamme des services détenus, exploités, financés et gérés par l'État au Canada.

PARCE QUE :

- la menace de privatisation continue de peser et de s'accroître sur les infrastructures et services publics. Cette menace prend la forme, entre autres, de sous-traitance, de partenariats public-privé et de ventes d'actifs (en tout ou en partie);
- les infrastructures et services publics sont le moteur de nos collectivités;
- la privatisation sous toutes ses formes menace les

- bons emplois et les bons services publics;
- il existe, à l'échelle mondiale, un mouvement grandissant de réétatisation et de reprise du contrôle des services et des infrastructures par l'État.

(P/A membre du Comité, personne délégué non-identifiée – Adoptée)

## LE MARDI 3 NOVEMBRE 2015

### SESSION DE L'APRÈS-MIDI

#### PRÉSENTATION DU PRIX ED-BLACKMAN

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: Au congrès national de 2013, le Comité arc-en-ciel avait présenté une résolution qui visait à créer un prix national pour le leadership exceptionnel dans la défense de la justice raciale. Comme membre et ancien président de la section 500 du SCFP, j'ai le plaisir aujourd'hui de remettre pour la première fois le prix Ed-Blackman. Le confrère Ed Blackman a abattu les barrières et ouvert la voie à la justice raciale tant au travail que dans l'ensemble de la société. Pendant de nombreuses années, il a été président du Syndicat des employés municipaux de Winnipeg, section locale 500 du SCFP. Il a siégé au Conseil exécutif national à titre de vice-président général et a été l'un des membres fondateurs de la toute première délégation choisie pour faire partie du Comité national arc-en-ciel à sa création.

J'ai le plaisir d'annoncer que la première gagnante du prix Ed-Blackman est la consœur Elizabeth Paris, de la Nouvelle-Écosse. La consœur Liz est membre de longue date de notre Comité national arc-en-ciel, dont elle est présentement coprésidente. Elle a aussi fait partie du Groupe de travail national sur la participation des femmes en 2007. Liz a participé à la création du comité des droits de la personne du SCFP-Nouvelle-Écosse, dont elle a été présidente, et est en ce moment vice-présidente de l'égalité au SCFP-Nouvelle-Écosse. Elle est également déléguée syndicale et vice-présidente régionale de la section locale 2330. Liz a assuré le mentorat et le soutien de travailleurs de couleur et les a incités à jouer un rôle actif au syndicat.

Dans la collectivité, Elizabeth a dénoncé l'injustice raciale et la sous-représentation des minorités visibles, en plus de défendre vigoureusement l'amélioration des possibilités et des conditions de vie offertes aux personnes racisées, y compris les jeunes et les personnes âgées, dans sa province. Elizabeth a été

candidate aux élections municipales de 2004 et a été élue conseillère scolaire représentant les Afro-Néo-Écossais. Elle a été présidente de l'Association de développement communautaire afro-néo-écossais et présidente de l'Association des étudiants noirs. Amis délégués, c'est avec beaucoup de fierté que je remets le premier prix Ed-Blackman à la consœur Elizabeth Paris.

### **RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE**

Ceci est le deuxième rapport du comité.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 50 personnes déléguées représentant 26 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 51 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 60 personnes déléguées représentant 26 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 61 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

Du Nouveau-Brunswick : 96 personnes déléguées représentant 48 sections locales ; 3 personnes déléguées représentant 3 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 100 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 29 personnes déléguées représentant 12 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 30 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 275 personnes déléguées représentant 98 sections locales ; 7 personnes déléguées représentant 7 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; pour un total de 283 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 838 personnes déléguées représentant 292 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 9 personnes déléguées représentant 9 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division de service ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 851 personnes

déléguées et 87 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 85 personnes déléguées représentant 32 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 87 personnes déléguées et 10 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 98 personnes déléguées représentant 33 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 100 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 137 personnes déléguées représentant 52 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil régional ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 139 personnes déléguées et 11 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 451 personnes déléguées représentant 180 sections locales ; 5 personnes déléguées représentant 5 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division de service ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 458 personnes déléguées et 22 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a un total de 2 167 personnes déléguées et 159 personnes déléguées suppléantes représentant 799 sections locales ; 12 conseils de syndicat ; 15 conseils régionaux ; 2 divisions de service ; 3 composantes de la division aérienne, 9 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux et 5 vice-présidents généraux.

En vertu de l'article 6.4 des statuts nationaux, il y a aussi 5 personnes déléguées représentant les comités nationaux de l'égalité avec plein droit de parole mais sans droit de vote.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A. D. Simao, J. Roberts – Adoptée)

### **PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: Nous avons l'honneur d'accueillir notre ami et confrère, Lee Saunders, président de l'American Federation of State, County

and Municipal Employees, qui compte 1,6 million de membres. Certains se souviendront peut-être du discours enlevé que Lee a prononcé à la Conférence du Conseil des secteurs l’an dernier, à Toronto.

Lee Saunders a grandi dans une famille syndicale à Cleveland, Ohio. Son père, chauffeur d’autobus, était membre du Syndicat uni du transport. Sa mère était organisatrice communautaire et, après avoir élevé ses deux fils, elle est retournée aux études et est devenue professeure dans un collège communautaire. Lee a commencé sa carrière à l’AFSCME en 1978 comme économiste du travail. Le confrère Lee est bien connu pour sa défense du projet « next wave » (prochaine vague) de l’AFSCME, qui visait à promouvoir et à développer la prochaine génération de leaders dans son syndicat. Il a aussi élaboré et soutenu des programmes favorisant la diversité et la participation accrue des membres à l’AFSCME.

En plus de ce qu’il fait pour son propre syndicat, Lee est vice-président de l’American Federation of Labour et membre du conseil exécutif de l’AFL-CIO, qui guide le travail quotidien de la fédération. Il est président de son comité politique, membre du comité national démocrate, trésorier de la conférence du leadership sur les droits de la personne, président de Working America et président du conseil d’Americans United for Change. Je sais que Lee a bien des choses à nous dire sur le travail des membres de l’AFSCME.

Conseillers et confrères, nos relations syndicales bilatérales avec l’AFSCME sont parmi les plus importantes que nous ayons. Elles remontent à notre fondation, en 1963. Accueillons chaleureusement notre ami et confrère, Lee Saunders.

*Après le discours du confrère Lee Saunders, le confrère Paul Moist le remercie et lui remet un cadeau.*

### **RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L’ORIENTATION STRATÉGIQUE**

Les membres du comité sont : Lori MacKay, vice-présidente régionale, Île-du-Prince-Édouard ; Wayne Lucas, vice-président régional, Terre-Neuve-et-Labrador ; Odette Robichaud, vice-présidente régionale, Nouveau-Brunswick ; Denis Bolduc, vice-président régional, Québec ; Yolanda McLean, vice-présidente à la diversité, pour les travailleurs et travailleuses de couleur ; Michael Hurley, vice-président régional, Ontario ; Judy Henley, vice-présidente régionale, Saskatchewan ; et Daria Ivanochko, Shelley

Gordon et Carole Proulx, membres du personnel.

Dans vos trousseaux se trouvent deux importants documents pour la discussion. Premièrement, vous trouverez un document intitulé « Compte-rendu, Orientation stratégique 2013-2015 – Fiers de notre passé, prêts pour l’avenir ». Il présente un aperçu de nos réalisations des deux dernières années, comme notre toute première Conférence nationale du Conseil des secteurs et notre premier sondage national auprès des membres du SCFP. Nous avons mis en œuvre le projet « Ensemble pour un monde plus juste » pour aider les membres à reprendre contact les uns avec les autres et nous avons organisé une conférence nationale sur les droits de la personne.

Nous vous présentons maintenant le document d’orientation stratégique pour 2015-2017. Cette année, il comprend deux chapitres. Le premier s’intitule « Accroître le pouvoir des travailleurs ». Il porte sur le travail que nous devons faire au cours des deux prochaines années, entre ce congrès et le prochain. Le deuxième chapitre est intitulé « Orientations stratégiques – Jeter les bases du pouvoir ». C’est un résumé de tous les documents d’orientation stratégique adoptés par nos congrès des 12 dernières années. Nous avons inclus ce sommaire dans le document d’orientation stratégique de cette année pour indiquer que le travail mandaté par les six derniers congrès se poursuit et forme l’essentiel de notre travail. Le chapitre 2 confirme que le travail se poursuivra.

Le document sera présenté au congrès par sections. Les délégués auront une discussion ouverte et libre sur chaque section, en renonçant, comme d’habitude, aux micros pour et contre afin que les modifications ou commentaires puissent être apportés sans trop se préoccuper de la procédure.

Après une période de discussion suffisante, le président demandera aux délégués de renvoyer le document d’orientation stratégique aux membres du comité, qui le modifieront conformément aux éléments soulevés aux microphones.

Après le dernier débat, toutes les sections du programme d’orientation stratégique auront été discutées et le document sera réécrit. Une nouvelle version révisée sera présentée le dernier jour du congrès pour débat et vote final, cette fois-ci en utilisant les microphones pour et contre.

Les discussions ont lieu sur le document d’orientation

stratégique 2015-2017, Chapitre 1 « Accroître le pouvoir des travailleurs », paragraphes 1 à 8.

(A/P – M. Hurley, membre du Comité)  
(Renvoyée au comité)

**RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL SUR LE RACISME,  
LA DISCRIMINATION ET L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE  
D'EMPLOI (COMITÉ NATIONAL ARC-EN-CIEL)**

Les membres du comité sont : Elizabeth Paris, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Veriline Howe, coprésidente, Ontario; Mona Yammine, Île-du-Prince-Édouard; Joseph Thériault et Charlene Gordon, Nouveau-Brunswick; Chérie Thomas, Québec; Amar Bajwa, Ontario; Rochelle Sato, Alberta; Michele Alexander et Drew Parris, Colombie-Britannique; Tommy Liu, Syndicat des employés d'hôpitaux; Sajid Sheikh, Division du transport aérien; Yolanda McClean, agente de liaison du CEN; Harminder Singh Magon, membre du personnel.

*« présentation vidéo »*

Introduction

Le Comité national sur le racisme, la discrimination et l'équité en matière d'emploi (comité national arc-en-ciel) a été créé par le Conseil exécutif national (CEN) en avril 1988. Le comité promeut et défend les droits de tous les travailleurs de couleur dans nos communautés, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, et nous conseillons le CEN sur des questions relatives au racisme et à l'équité en matière d'emploi.

Le comité apprécie le soutien et l'engagement constants offerts par nos dirigeants nationaux et les membres du Conseil exécutif national. Nous recevons un soutien et une aide inestimables de la part des membres du personnel et des membres du SCFP qui nous gardent à l'avant-plan de notre lutte contre le racisme.

Le contexte qui entoure notre travail

De nombreux gains ont été faits pour les travailleurs racisés au Canada au fil des ans, mais la pleine égalité n'a toujours pas été atteinte. Le racisme systémique, le harcèlement et la discrimination dans nos lieux de travail, au sein de notre syndicat et dans nos communautés continuent d'être des pierres d'achoppement majeures pour atteindre l'égalité raciale.

Le Canada a un long passé de colonialisme dans ses échanges avec les communautés des Premières Nations et les communautés racisées. L'oppression systémique à laquelle les Canadiens racisés sont confrontés est évidente avec les taux élevés de pauvreté, de chômage, d'interventions policières excessives et d'incarcération. Le passé de maltraitance et d'abus des Premières Nations dans le système de pensionnats sous la responsabilité de l'État continue d'avoir des conséquences de nos jours.

Le profilage racial est omniprésent dans nos communautés. Les fusillades policières sur des personnes d'origine africaine à Toronto, à Ferguson, à New York, en Caroline du Sud et ailleurs ont entraîné de la frustration et de la colère, marquant un débordement de tensions raciales qui couve sous la surface depuis un certain temps. Se cachant derrière le programme de sécurité national, les autorités canadiennes aux frontières font preuve de discrimination à l'égard des personnes provenant du Moyen-Orient et des pays du Sud en faisant systématiquement du profilage racial.

Récemment, il y a eu une intolérance accrue à l'égard des Musulmans au Canada, alors que ces personnes font face à des préjugés, de la méfiance et de l'hostilité, et qu'elles subissent le poids écrasant des mesures anti-terrorisme. La nouvelle loi du gouvernement Harper, la *Loi antiterroriste* (projet de loi C-51), ne fera qu'aggraver le profilage racial et la criminalisation, offrant un ensemble de mesures qui permettront la détention de personnes en s'appuyant sur peu de preuves.

Le dernier mandat du gouvernement fédéral a coordonné un changement majeur dans la politique de migration/immigration des personnes à faible revenu qui semble spécifiquement conçu pour garder les travailleurs racisés dans des emplois précaires. Chaque année, des milliers de femmes et d'hommes racisés entrent au Canada avec des permis de travail grâce au Programme des travailleurs étrangers temporaires et au Programme concernant les aides familiaux résidents. Ces personnes n'ont pas accès aux normes du travail fondamentales, aux règlements en matière de santé et de sécurité et aux droits de citoyenneté, et sont isolés par rapport aux autres travailleurs du Canada par l'entremise d'une stratégie raciste de droite qui est de « diviser pour mieux régner ». En tant que syndicalistes, nous devons faire preuve de solidarité à l'égard des travailleurs migrants.

Si on regarde vers l'avenir, les travailleurs racisés continueront de faire de plus en plus partie de la main-d'œuvre canadienne. On prévoit que d'ici 2025, 20 % de la population sera racisée et qu'un nombre encore plus important habitera dans nos régions urbaines. La politique d'immigration raciste, une stratégie de marché du travail à bas salaires et la non-reconnaissance des titres de compétence étrangers continueront d'être des obstacles majeurs auxquels les nouveaux arrivants seront confrontés pour obtenir de réelles perspectives d'emploi. Il est primordial que le mouvement syndical priorise l'élimination de ces obstacles.

Grâce au sondage du SCFP effectué auprès des membres, nous pouvons constater ce que signifie la discrimination systémique dans notre société et dans notre économie pour notre syndicat. Le sondage confirme que les travailleurs racisés sont moins susceptibles d'occuper des emplois de qualité dans les services publics. Seulement 15 % de nos membres sont racisés comparativement à 19 % pour le Canada dans son ensemble. Seulement 54 % des membres racisés du SCFP ont un emploi à temps plein et ils sont deux fois plus susceptibles que la personne membre du SCFP moyen d'avoir un emploi occasionnel. Il est très probable que ces conditions de travail précaires sont un obstacle majeur à la participation aux activités de notre syndicat.

### Nos activités et nos progrès

Au cours du mandat de notre comité pour 2013-2015, nous avons élaboré et mis en œuvre un plan de travail fondé sur l'Orientation stratégique du SCFP pour 2013-2015, sur la Déclaration de Vancouver, sur les résolutions adoptées au congrès et sur les nouveaux enjeux. Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec la vice-présidente de la diversité représentant les membres racisés.

Vous trouverez ci-dessous la liste de nos priorités :

### Équité en matière d'emploi

- Nous avons fait des commentaires au sujet du nouveau cours du SCFP sur les droits de la personne, y compris un module sur l'équité en matière d'emploi.
- Nous avons organisé une présentation sur l'équité en matière d'emploi par la directrice du Service de

l'égalité et la directrice générale de la Direction des ressources humaines.

- Nous avons protesté contre le projet de loi C-51, la *Loi antiterroriste*.
- Nous avons organisé une présentation par Deepan Budlakoti, un Canadien qui a été injustement menacé de déportation par le gouvernement fédéral, et nous avons élaboré des recommandations pour action.
- Nous avons assisté à un forum des travailleurs migrants afin d'en apprendre davantage au sujet de leurs préoccupations et des actions de solidarité.
- Nous avons fait la promotion de discussions sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires et sur le Programme concernant les aides familiaux résidents et de la nécessité de remanier ces programmes.

### Renforcement du travail du comité

- Nous avons approché de nouveaux militants à la Conférence nationale sur les droits de la personne, aux congrès des divisions et lors d'événements locaux et communautaires.
- Nous avons élaboré des recommandations sur la production de nouveau matériel relativement à la lutte contre le racisme afin de promouvoir notre travail, y compris la brochure *La diversité notre force*, d'un nouveau signet pour le Mois de l'histoire des Noirs et d'autre matériel.
- Nous avons fourni des conseils sur l'élaboration de critères pour le nouveau Prix Ed Blackman pour les travailleurs de couleur.
- Nous avons fourni des conseils sur la révision des directives au Caucus de sélection des vice-présidences de la diversité au congrès national.

### Formation sur les droits de la personne

- Nous avons participé à l'élaboration du nouveau cours sur les droits de la personne du SCFP.
- Nous avons organisé une présentation du directeur général de la Direction du développement syndical sur la formation offerte par le SCFP sur les droits de la personne, et nous avons fourni des conseils.
- Nous avons fourni des conseils sur le programme de la Conférence nationale sur les droits de la personne.
- Nous avons promu une formation sur les droits de la personne à l'échelle régionale.

## Vérifications de l'équité

- Nous avons organisé une présentation sur le sondage effectué par le SCFP auprès des membres afin d'assurer une compréhension de la situation des membres qui revendiquent l'égalité au sein de notre syndicat et pour examiner la nécessité de prendre des mesures.
- Nous avons promu la nécessité de faire des vérifications de l'équité au niveau régional.

## VIH/SIDA

- Nous avons assisté à une présentation, avec le Conseil national des Autochtones, sur l'élaboration de matériel éducatif sur le VIH/SIDA du SCFP, et nous avons fait des commentaires.
- Nous avons incorporé une séance sur la lutte contre l'intimidation dans une de nos réunions.
- Nous avons promu des cours sur la lutte contre le harcèlement pour les membres, ainsi que le nouveau guide et le nouveau dépliant du SCFP intitulé *Non au harcèlement*.

En février 2015, bon nombre de nos membres ont pu assister à la deuxième Conférence nationale du SCFP sur les droits de la personne, à Winnipeg. La Conférence a remporté un immense succès et est arrivée au moment opportun pour traiter de l'inégalité grandissante, de la mondialisation, de la privatisation et de la hausse du travail précaire qui menacent les progrès que nous avons faits. Nous avons été impressionnés par la diversité des conférencières et des conférenciers et nous avons pu établir des liens avec de nombreuses nouvelles personnes membres racisées dans le cadre de la séance des travailleuses et travailleurs de couleur. Le confrère Charles Fleury a très bien résumé cette conférence : « Plus nous nous comprenons les uns les autres, plus forts nous sommes. Nos différences ne nous affaiblissent pas en tant que consœurs et confrères. Nos différences nous rendent plus forts. »

Pour le Congrès national de 2015 du SCFP, le comité rédige des résolutions sur des questions qui touchent les travailleurs racisés que nos sections locales et nos divisions soumettront. Nous avons également collaboré avec d'autres comités nationaux de l'égalité sur des résolutions et fourni des conseils sur les aspects du congrès relatifs à l'égalité.

Une grande partie de notre travail dans les régions

consiste à établir des liens avec des communautés racisées et leurs organisations. En tant que syndicat du secteur public, le soutien du SCFP est enraciné dans les communautés. Nous continuons de renforcer nos liens et de travailler avec des communautés, non seulement grâce aux services que nous offrons en tant que travailleurs, mais en liant notre travail en tant que militants du SCFP aux activités importantes que nous faisons dans les collectivités racisées.

Les membres de notre comité de partout au pays jouent un rôle primordial dans la célébration des journées d'action, comme la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée nationale des Autochtones et le Mois du patrimoine asiatique. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes de nos activités dans la collectivité :

- Nous avons organisé des événements pour le Mois de l'histoire des Noirs, y compris le premier événement jamais organisé en Colombie-Britannique.
- Nous avons participé aux défilés de la Fierté, y compris « N'ayez pas peur » (*Don't be Afraid*) avec Scott Jones, une victime de violence faite aux gais en Nouvelle-Écosse.
- Nous avons planifié et organisé des carnivals à Toronto.
- Nous avons établi des liens entre le Conseil du travail régional de Saint-Jean et la société multiculturelle locale.
- Nous avons suivi une formation du projet *Ensemble pour un monde plus juste* et de la campagne *Tous debout pour l'équité*.
- Nous avons travaillé à la création d'une bourse d'études pour honorer le confrère Rocky Jones.
- Nous avons promu le travail du SEH pour des salaires suffisants.
- Nous nous sommes joints à la FTO pour soutenir les travailleurs de l'aéroport Billy Bishop pour demander des salaires et des avantages sociaux équitables.
- Nous avons fait la promotion du Tribunal des grands-mères africaines (*African Grandmother's Tribunal*), à Vancouver.
- Nous avons participé à l'événement l'« Île-du-Prince-Édouard célèbre le Canada la Journée canadienne du multiculturalisme ».
- Nous nous sommes joints aux TUAC dans le cadre d'un rassemblement visant à appuyer les droits des travailleurs migrants.

- Nous avons fait du réseautage avec des groupes de défense des droits des travailleurs migrants.
- Nous avons participé à un rassemblement du Forum social des peuples, sur la Colline du Parlement, afin de signifier un avis à Stephen Harper sur son remplacement en 2015.
- Nous avons travaillé sur des campagnes du NPD lors des élections fédérales, provinciales et municipales.

### Merci et salutations

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont travaillé si fort en notre nom, au sein de nos sections locales, dans les régions et à l'échelle nationale. Nous tenons à remercier particulièrement les membres du personnel de soutien du Service de l'égalité pour leur énorme soutien et leur engagement constant à l'égard de notre travail.

Finalement, nous souhaitons reconnaître les militants sur lesquels nous nous appuyons, et nous tenons à remercier et à saluer toutes nos consœurs et tous nos confrères qui ont siégé sur le comité dans le passé. Nous tenons à leur souhaiter le meilleur succès possible dans leurs nouveaux projets.

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE**

Les membres du comité sont Helen Fetterly, coprésidente, Ontario; Bob Ripley, coprésident, Manitoba; Greg Baker, Terre-Neuve-et-Labrador; Anne Burgess, Nouvelle-Écosse; Leonard Crawford, Île-du-Prince-Édouard; Roland Cormier, Nouveau-Brunswick; Patrick Gloutney, Québec; Michael Brockbank, Saskatchewan; Kim Jaedicke et Scott Cush, Alberta; Larry Bancroft et Frank Lee, Colombie-Britannique; Kelly Knox et Donisa Bernardo, Syndicat des employés d'hôpitaux; Tim Maguire, Section locale 79; Michael Hurley, agent de liaison du CEN; Mark Janson et Kevin Skerrett, membres du personnel.

*« présentation vidéo »*

### Introduction

Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite (CCNRR) a le plaisir de soumettre le présent rapport au vingt-septième Congrès biennal national du SCFP. Depuis sa création, il y a 26 ans, le CCNRR a défendu la bonification et l'amélioration des mesures

adoptées dans les secteurs publics et privés, une plus grande sensibilisation des membres, ainsi que l'adoption d'approches progressives en ce qui concerne la gestion des caisses de retraite. Des régimes adéquats, sûrs et prévisibles sont essentiels au maintien du niveau de vie de la classe moyenne, et il faut les défendre à tout prix.

### Des défis de taille à l'horizon

Le CCNRR envisage de graves problèmes au chapitre des futurs revenus de retraite au Canada. Beaucoup trop de personnes âgées, surtout des femmes, vivent toujours dans la pauvreté, et un aîné sur trois se précarise de plus en plus. Or, ce tiers fragilisé se maintient à peine au-dessus des seuils de faible revenu grâce aux prestations fédérales. Nous n'arrivons même pas à garantir à grande échelle un niveau de vie décent aux retraités, et on prévoit que cette situation ne fera que s'aggraver avec le temps. Des études successives démontrent qu'un important pourcentage de futurs retraités au pays n'atteindra pas son objectif de base en matière de remplacement du revenu. On prévoit en outre que la moitié des baby-boomers de la classe moyenne devra subir une baisse significative de son niveau de vie à la retraite. L'avenir semble encore plus sombre pour les générations suivantes. Ces perspectives peu reluisantes ne sont pas étonnantes quand on considère certaines tendances, comme les attaques virulentes contre les régimes privés, le peu de sécurité apportée par les REER, la stagnation des salaires, le déclin des taux d'épargne personnelle et l'accroissement significatif de l'endettement des consommateurs. Mais le facteur dominant demeure l'inadéquation de notre modeste système public quand vient le temps de compenser les répercussions de ces tendances.

### Une campagne pour bonifier le Régime de pensions du Canada

La campagne du mouvement syndical visant à bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) demeure une priorité pour le CCNRR. On sait en effet que la crise imminente est attribuable au fait que six Canadiens sur dix ne bénéficient d'aucun régime privé. Cela dit, tous les travailleurs participent au RPC, un régime public, efficace et durable. Son seul défaut? Il est trop modeste. En moyenne, ses prestataires ne reçoivent que 600 \$ par mois. Les syndicats ont donc proposé un plan de bonification viable, chiffré, abordable et efficient. Ce plan suggère de doubler le montant des prestations en augmentant par petites tranches les

cotisations au Régime. Cette démarche est appuyée par les provinces, la population, les experts en retraite et les groupes d'intervenants provenant de toutes les sphères politiques, mais le gouvernement Harper a unilatéralement mis fin aux pourparlers en la matière. Le premier ministre a plutôt continué d'examiner les mesures axées sur les régimes privés (notamment les régimes de pension agréés collectifs, ou RPAC, et les comptes d'épargne libres d'impôt, ou CELI), qui n'offrent aucune sécurité réelle, mais qui rapportent beaucoup aux institutions financières. La bonification du RPC est la seule solution à la crise imminente, et le gouvernement conservateur de M. Harper y fait manifestement obstacle. De son côté, le gouvernement ontarien étudie en ce moment les possibilités d'amélioration de son propre système public (Régime de retraite de la Province de l'Ontario, ou RRPO). Ce régime présente toutefois des inconvénients majeurs, dont le principal est qu'il n'est pas universel (les personnes participant à des régimes privés « comparables » peuvent être exclues). Quels que soient les résultats de l'élection fédérale, le SCFP, le NPD, le mouvement syndical et de nombreux autres alliés doivent poursuivre cette campagne jusqu'à ce que le RPC ait enfin été bonifié.

#### L'importance de renverser les changements apportés par le gouvernement Harper au programme de Sécurité de vieillesse (SV)

Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport au congrès de 2013, l'annulation des attaques contre le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) est une des principales priorités de notre comité. En 2012, M. Harper a annoncé que l'âge d'admissibilité à la SV passerait de 65 à 67 ans en 2023. Il n'avait pourtant ni parlé de ces changements lors de sa campagne (en fait, il avait même affirmé qu'il ne réduirait pas les prestations) ni consulté les Canadiens à ce sujet après les élections. Les modifications au programme de la SV ont été ensevelies dans le tristement célèbre projet de loi omnibus sur le budget de 2012, n'occupant que cinq des 452 pages de cet affront à la démocratie. Pourtant, des experts et des observateurs non partisans, comme le directeur parlementaire du budget, soutiennent que le programme était parfaitement équilibré avant les modifications en question. La perte de prestations pendant deux ans ne facilitera pas la retraite des Canadiens, qui doutent de plus en plus de leur aptitude à la prendre. Ce report retranchera 13 000 \$ (en dollars d'aujourd'hui) des fonds de retraite des gens de la classe moyenne. Ce recul s'applique aussi au Supplément de revenu garanti (SRG), cette modeste

prestation mensuelle offerte uniquement aux retraités à faible revenu (scandaleusement, un seul aîné sur trois en bénéficie). Le SRG s'est pourtant révélé remarquablement utile pour maintenir les personnes âgées au-dessus du seuil de la pauvreté. Si des générations futures le perdent pendant deux ans, beaucoup plus de retraités canadiens seront démunis. M. Harper a clairement dicté ses choix en la matière : une réduction des prestations de SV et du SRG (retranchant des milliards de dollars de programmes visant principalement les citoyens de la classe moyenne et à faible revenu) et une augmentation des CELI (qui coûtent des milliards de dollars publics et favorisent principalement les plus riches). Le SCFP doit continuer de traiter le renversement de ces changements comme une priorité majeure.

#### Perception du public des régimes de retraite à prestations déterminées

D'un bout à l'autre du pays, des groupes de la droite continuent d'attaquer les « retraites dorées du secteur public », soutenant qu'elles drainent l'économie et ne peuvent « tout simplement pas être viables ». Or, ces charges aussi erronées que trompeuses minent les efforts que nous déployons pour sauvegarder les régimes à prestations déterminées (PD), et ce, tant chez nos membres qu'au sein de la population en général. Le CCNRR aimerait mettre en lumière des travaux effectués dans divers territoires qui vont dans un tout autre sens. Les rapports en découlant démontrent en effet que les grands bassins d'investissement dans les régimes à PD peuvent en fait être considérés comme étant des biens macroéconomiques ayant des effets positifs sur l'emploi et le PIB. Les travailleurs bénéficiant d'un régime satisfaisant au travail tendent à dépendre beaucoup moins des programmes sociaux et de sécurité du revenu au moment de leur retraite, réduisant du même coup les dépenses en argent des contribuables. On a également parlé de la notion fort répandue, mais tout aussi fautive voulant qu'un emploi de courte durée dans le secteur public donne droit à une « pleine pension » à partir de 55 ans. En réalité, les fonds de retraite de fonctionnaires sont modestes et s'accumulent graduellement au fil d'années de travail et de cotisations. De plus, les prestations sont principalement tirées du rendement accumulé des placements, non du montant des cotisations elles-mêmes. Le CCNRR continuera de collaborer avec le SCFP et d'autres représentants du mouvement syndical pour faire en sorte que ces messages favorables fassent partie du discours public et soient utilisés pour discréditer les mythes propagés par les gens de la

droite. Les régimes à PD sont des biens socioéconomiques pour la préservation desquels nous devrions fièrement lutter.

### Attaques provincial

Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite a été choqué par la sévérité des attaques draconiennes des gouvernements provinciaux contre les régimes de retraite des membres du SCFP. Nous ne sommes pas d'accord avec l'argument voulant que les régimes de retraite à prestations cibles remplacent les régimes de retraite à prestations déterminées que les membres du SCFP ont défendus avec vigueur. Les régimes à prestations cibles n'offrent pas la sécurité de retraite d'un régime à prestations déterminées, parce qu'ils remplacent l'obligation légale de l'employeur de remplir ses promesses à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées assorties d'aspirations non contraignantes qui peuvent être respectées ou non. En effet, ils transfèrent le risque couru par les employeurs aux membres des régimes de retraite. Fait choquant, ces attaques ciblent de plus en plus les prestations acquises – à savoir les droits aux prestations déterminées déjà accumulées pendant les années de service (plus particulièrement dans le modèle du régime à « risques partagés » au nom trompeur du Nouveau-Brunswick). Quatre provinces ont monté de graves attaques de cette nature. Le Nouveau-Brunswick a légiféré la conversion du régime de retraite des fonctionnaires, le faisant passer d'un régime à prestations déterminées à un régime à prestations cibles. Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite avait déjà signalé qu'il n'était pas d'accord que le modèle du régime à risques partagés du Nouveau-Brunswick lance une tendance, mais d'autres employeurs et gouvernements, comme l'Île-du-Prince-Édouard, ont suivi. Le gouvernement du Québec a adopté une mesure législative incroyablement lourde qui essentiellement impose un ensemble de concessions favorables à l'égard de l'employeur sous la forme de conditions en matière de « négociations » concernant des centaines de régimes municipaux prétendument distincts. Le SCFP a participé avec force à l'opposition massive qui s'est organisée contre cette mesure législative. Enfin, l'Alberta a tenté d'imposer des concessions massives au régime de retraite de sa province, avec la conversion à un régime à prestations cibles enfouies dans les petits caractères de sa proposition. Après l'opposition du SCFP, d'une coalition de syndicats et de la Fédération des travailleurs de l'Alberta, le gouvernement a retiré les réductions proposées, bien que la bataille soit loin

d'être terminée. Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite prévoit que ces attaques se poursuivront, surtout si le gouvernement fédéral va de l'avant avec sa proposition qui permettra la conversion rétroactive de régimes à prestations déterminées à régimes à prestations cible qui relèvent du fédéral. Sur une note positive, le Comité consultatif national sur les régimes de retraite reconnaît un résultat positif à Terre-Neuve-et-Labrador, grâce au leadership du SCFP, le régime de retraite à prestations déterminées des fonctionnaires provinciaux est devenu une structure conjointe grâce à un engagement important en matière de financement de la part du gouvernement, qui préserve la nature des prestations déterminées du régime.

### Attaques des employeurs uniques contre les régimes et menaces à double palier

Les tendances sur le plan provincial sont également évidentes dans les régimes à employeur unique. Partout au pays, dans tous les secteurs, les employeurs attaquent les régimes à prestations déterminées. Ces attaques visent à réduire les coûts des régimes de retraite de l'employeur (par des concessions à l'égard des prestations et une augmentation des cotisations des membres) et à diminuer ou à éliminer les risques pour l'employeur (par l'imposition de régimes de retraite à cotisations déterminées ou cibles). Souvent, ces attaques ont un caractère sombre à double palier où les employeurs proposent que les concessions dramatiques ou les conversions soient imposées uniquement aux nouveaux employés. Ces attaques à l'endroit de plusieurs sections locales du SCFP ont réussi. Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite pense que les règlements à double palier constituent une menace grave pour la prochaine génération de membres du SCFP, pour la solidarité et la force de nos unités de négociation et l'intégrité du mouvement syndical dans son ensemble.

Le comité est très heureux de la victoire récente remportée par la section locale 2019 du SCFP de Happy Valley-Goose Bay, Terre-Neuve. Au cours des négociations, l'employeur a tenté de fermer le modeste régime de retraite à prestations déterminées aux nouveaux employés, qui cotiseraient plutôt à un régime de retraite à prestations cibles, et a offert des augmentations de salaire considérables dans l'espoir que les membres acceptent ce changement. La section locale 2019 du SCFP s'est tenue debout, a lutté pendant un mois de lockout pour finalement gagner, l'employeur ayant retiré la concession qu'il proposait

au régime de retraite. Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite croit que nous devons reconnaître d'importantes victoires comme celle-là pour montrer aux autres sections locales que les luttes qui s'annoncent pour les régimes de retraite peuvent être remportées.

Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite reconnaît également les victoires importantes à l'égard des régimes de retraite de la Ville de Regina, des universités de Regina et de la Saskatchewan et du régime de retraite de Trio des employés municipaux à Terre-Neuve.

### Caisses de retraite et privatisation

Le SCFP national possède une politique de longue date contre l'utilisation des caisses de retraite des travailleurs pour investir dans des infrastructures privées ou en partenariat public-privé. Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite reconnaît que les pressions exercées en vue d'utiliser nos caisses de retraite comme véhicules de privatisation se poursuivront. Une tendance de plus en plus marquée menace de contribuer à l'élargissement de ce problème fondamental. Récemment, le gouvernement du Québec a annoncé une politique voulant que les caisses de retraite et les employés du gouvernement et des organismes publiques (y compris le Régime de rentes du Québec) gérés par la Caisse de dépôt et placement du Québec soient propriétaires des projets de transport en commun de la province et les exploitent. Tant le gouvernement ontarien de Kathleen Wynne que les libéraux fédéraux de Justin Trudeau réfléchissent à des mesures semblables à propos des caisses de retraite publiques. Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite assiste à la convergence de plusieurs tendances troublantes à l'égard de cette question :

1. les gouvernements canadiens devront financer de nombreuses infrastructures au cours des prochaines décennies,
2. les politiques d'austérité conduisent les gouvernements à mal définir leurs priorités en cherchant à atteindre l'équilibre budgétaire et à éviter de s'endetter,
3. les pressions exercées en vue de poursuivre les partenariats public-privé continuent par les parties intéressées et les gouvernements qui veulent cacher des dettes en les rayant de leurs livres,

4. les caisses de retraite sont de vastes bassins de capitaux et nombreux sont ceux qui exercent des pressions pour qu'ils soient investis dans des partenariats public-privé.

Ces tendances montrent qu'il est très possible que d'énormes vagues de privatisation des infrastructures se produisent au cours des prochaines décennies et le Comité demande au SCFP de mettre en place des ressources et des politiques pour combattre cette tendance, pour veiller à ce que le développement et le renouvellement des infrastructures demeurent du domaine public, comme il se doit.

### RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES TRAVAILLEURS

Les membres du comité sont : Nicole Barkhouse, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Lisa Worobec, coprésidente, Saskatchewan; Colin Hipditch, Terre-Neuve-et-Labrador; Sarah Smith, Île-du-Prince-Édouard; Melissa Kennedy, Nouveau-Brunswick; Alex Hartung et Kristin Wagner, Manitoba; Carlo Sia et Aaron Young, Colombie-Britannique, Shayla Burke, Syndicat des employés d'hôpitaux; Kelly Moist, agente de liaison du CEN; Monique Ménard-Kilrane, membre du personnel.

*« présentation vidéo »*

Le Comité national des jeunes travailleurs du SCFP est heureux de présenter ce rapport d'activité au congrès national. Depuis le Congrès national de 2013, nous avons eu quatre réunions. Le dialogue entre nouveaux membres et membres aguerris du comité a permis le partage d'idées et de perspectives précieuses.

Nos ordres du jour incluaient des points portant sur notre syndicat, l'ensemble du mouvement ouvrier, le mouvement de justice sociale au Canada, le syndicalisme international et la justice mondiale. Nous avons appris les uns des autres, en plus de laisser de nombreux invités venir nous inspirer.

Nous avons discuté et exploré des tendances qui touchent non seulement les jeunes, mais l'ensemble des travailleurs. La privatisation des services publics, la montée des emplois précaires, les compressions dans le secteur public, la stagnation des salaires conjuguée à la hausse du coût de la vie, les coups portés à la sécurité des retraites et l'inaccessibilité de l'éducation postsecondaire et des services de garde sont tous les symptômes d'une idéologie politicoéconomique qui affecte les jeunes travailleurs, mais aussi l'ensemble

des travailleurs et la population.

Cette nouvelle réalité exerce une pression énorme sur les syndicats et les comités de négociation, entraînant parfois des conventions collectives à double palier qui abdiquent notre position syndicale future, qui nous divisent et qui sapent nos acquis historiques au nom d'un bénéfice de courte durée.

Par conséquent, les jeunes travailleurs constatent l'importance de l'unité au sein du mouvement et l'importance d'un effectif informé en matière de politique et engagé dans la lutte contre l'austérité et l'ordre du jour corporatiste nuisibles à nous tous.

Les membres de notre comité sont actifs de diverses manières dans les divisions, les sections locales et la collectivité. Aux côtés de nos alliés au sein du syndicat et à l'extérieur de celui-ci, nous œuvrons pour attirer l'attention sur ces enjeux, améliorer nos syndicats et pousser les jeunes travailleurs à l'action. Certains d'entre nous animent des ateliers et organisent des activités qui rendent l'éducation syndicale accessible et amusante. D'autres font la promotion du mentorat à l'échelle régionale ou divisionnaire. D'autres, enfin, prononcent des discours et animent des kiosques ou des caucus dans les congrès de divisions.

Nous épaulons constamment notre syndicat, notre communauté et nos consœurs et confrères travailleurs à l'étranger. Pour ce faire, nous encourageons nos jeunes membres à voter. Nous participons aussi aux journées de solidarité internationale. Enfin, nous poursuivons l'aventure à travers notre apprentissage personnel, par l'entremise de l'éducation syndicale, en présentant des résolutions aux congrès de divisions, ainsi qu'en dénonçant l'injustice.

Notre comité joue aussi un rôle important dans la proposition de contenu pour les publications du SCFP afin d'inclure des enjeux dont font face les jeunes travailleurs, ainsi que dans la création de scénarios interactifs pour une éventuelle vidéo d'orientation à l'intention des membres du SCFP. De plus, le Comité national des jeunes travailleurs a appuyé la campagne de bonification du RPC dans le but d'améliorer la sécurité de la retraite pour tous.

Pour que notre syndicat puisse poursuivre sa croissance et être plus fort face aux défis de la réalité politique actuelle, le Comité national des jeunes travailleurs du SCFP croit que nous devons impérativement porter attention aux points suivants :

- ouvrir la porte à la participation d'un plus grand nombre de jeunes à la vie syndicale;
- percevoir les défis des jeunes travailleurs comme des défis communs;
- faire preuve de curiosité et apprendre les uns des autres en pratiquant l'écoute et l'ouverture d'esprit;
- utiliser le mentorat et le partage bilatéral pour renforcer l'aspect intergénérationnel de notre mouvement;
- partager et démontrer l'importance des syndicats comme mouvement des travailleurs, mouvement de résistance et de guérison, mouvement de célébration, de participation, de diversité et de créativité;
- promouvoir une planification intelligente de la relève, adaptée aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis;
- permettre la remise en question et le débat constructif afin de trouver des moyens d'avancer ensemble avec force;
- accroître la participation des jeunes travailleurs au sein des instances décisionnelles pour diversifier les perspectives représentées à tous les échelons de nos syndicats;
- en période électorale, communiquer avec les jeunes de nos syndicats et de la collectivité à propos de l'importance d'exercer son droit de vote et de la force des citoyens lorsque ceux-ci s'unissent.

Le Comité national des jeunes travailleurs du SCFP est heureux de participer à la création d'un changement positif pour les travailleurs, ainsi qu'à la protection de nos services publics. Nous poursuivons notre participation, aux échelons local, national et international, à la construction d'un mouvement syndical fort, pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

#### **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE D'ACTION POLITIQUE**

Les membres du comité sont : Marlene Hunt, coprésidente, Île-du-Prince-Édouard; Trevor Davies, coprésident, Colombie-Britannique; Jeanne Clarke, Terre-Neuve-et-Labrador; Serge Plourde, Nouveau-Brunswick; Lisa Mason, Nouvelle-Écosse; Christine Guay, Québec; Marc Xuereb and Colleen Costa, Ontario; Daniel Richards, Manitoba; Carla Smith, Saskatchewan; Mike Scott, Alberta; Marcel Marsolais, Colombie-Britannique; Barbara Nederpal et Ken

Robinson, Syndicat des employés d'hôpitaux; Michael Reed, Division du transport aérien; Wayne Lucas, agent de liaison du CEN; Archana Rampure, membre du personnel.

*« présentation vidéo »*

Le Comité national d'action politique (CNAP) a été formé en 2003 dans le but de proposer des recommandations par l'intermédiaire des dirigeants au Conseil exécutif national (CEN) sur l'action politique du SCFP. À la suite de la création en 2011 d'un cadre pour les stratégies d'action politique du SCFP, nous avons pris des mesures pour augmenter la capacité d'action politique au sein du syndicat, en mettant l'accent sur l'élection fédérale de 2015. Comme tous les autres comités du SCFP, notre comité a été recomposé après notre Congrès de 2013.

Le CNAP renouvelé a amorcé ses travaux lors de la réunion de tous les comités en avril 2014. Il s'est réuni avec les hauts dirigeants du Bureau du chef de l'opposition officielle et du Congrès du travail du Canada (CTC) lors de la réunion de tous les comités. Il s'est aussi réuni avec le Services des communications du SCFP pour discuter des meilleures façons de communiquer nos messages aux membres du SCFP. Étant donné que l'objectif des fonctions du comité pendant son mandat consistait à mobiliser nos membres sur les élections locales, provinciales et fédérales en 2014 et 2015, le CNAP a adopté la cartographie régionale présentée par le comité antérieur. Il y a encore de nombreuses différences entre les régions quant au degré de participation et de mobilisation des membres du SCFP pour promouvoir le NPD. Il y a aussi des divergences quant au niveau de mobilisation par rapport aux élections provinciales et municipales et aux conseils scolaires. Quoiqu'il en soit, la partie la plus valable des travaux du CNAP est de continuer de diffuser l'information sur les élections à venir. De concert avec les trois présidents de conseil du travail, le CNAP a aussi veillé à ce que l'information au sujet des enjeux locaux et régionaux au niveau des fédérations du travail soit aussi communiquée avec l'ensemble des membres du comité.

Le CNAP a tenté d'intégrer les initiatives d'action politique du SCFP à d'autres initiatives et campagnes du SCFP – les membres du CNAP ont participé à des actions organisées par une gamme de secteurs du SCFP : par exemple, les membres du CNAP ont fait entendre leur voix lors de rassemblements à l'appui des soins de santé publics et ont organisé des discussions

informelles sur la nécessité d'un programme national de garde d'enfants. Les membres du CNAP ont aussi participé activement aux efforts de démarchage locaux qui ont été organisés par le SCFP ou le CTC ou nos alliés comme le Conseil des Canadiens, les coalitions nationale et provinciale de la santé sur des enjeux comme la sécurité de la retraite, les droits des travailleurs et la lutte contre la privatisation.

Les membres du CNAP qui ont participé au cours de formation pilote sur les élections du SCFP en 2012, où 12 membres et employés de partout au pays ont reçu de la formation pour agir en qualité de personnes-ressources pour les électeurs, d'organiseurs de la journée des élections et de gestionnaires de campagne, ont continué d'être déployés dans les campagnes électorales. Plus récemment, les employés et les membres du SCFP qui avaient reçu la formation ont pu se mettre à l'œuvre lors de l'élection provinciale de l'Ontario, de l'élection provinciale de l'Alberta et de l'élection fédérale. Au moment de la rédaction du présent rapport, les préparatifs sont en cours en vue d'offrir une autre formation en 2015.

Conformément aux orientations stratégiques adoptées en 2013, notre objectif ultime à l'égard de ce programme de formation est de préparer une nouvelle génération de militants syndicaux qualifiés qui seront disponibles pour œuvrer, lorsque les lois fédérales et provinciales le permettent, dans le but de faire élire des commissaires d'école en faveur du mouvement syndical et des gouvernements en faveur du mouvement syndical aux échelles municipale, provinciale et fédérale.

Les membres du CNAP et du SCFP ont participé aux congrès de préparation aux élections du CTC en 2014 et à la tournée de suivi du CTC « L'heure est au changement » en 2015. Certains des congrès du CTC ont connu un franc succès au chapitre de la participation et le SCFP a assuré une forte représentation dans bon nombre de ces événements.

L'objectif du CNAP était de s'assurer que les activistes du SCFP participent également aux propres campagnes électorales du SCFP – à cette fin, les membres du CNAP et du SCFP ont participé, lorsque cela était possible, à des campagnes électorales provinciales.

En ce qui a trait à l'élection fédérale, les membres du CNAP et du SCFP ont participé à un déjeuner ou à des dîners-causeries sous le thème des élections lors des congrès des divisions du SCFP. Les membres du CNAP

sont aussi venus en aide aux coordonnateurs du personnel électoral établi dans les régions pour exécuter les plans relatifs à l'élection du SCFP, qui prévoient d'établir des liens entre les militants du SCFP et les principales campagnes du NPD dans leur propre région. Les membres du CNAP se sont engagés à faire sortir les membres du SCFP de leurs sections locales et régions pour participer aux activités que le SCFP a organisées avec les responsables des campagnes locales du NPD.

Le comité perçoit ces travaux comme la clé de l'atteinte de son objectif d'améliorer la coordination des initiatives d'actions politiques du SCFP avec le NPD. Les membres du CNAP ont aussi participé aux efforts électoraux du SCFP dans le cadre des élections partielles et des élections provinciales, municipales et aux conseils scolaires. Depuis 2013, les membres du CNAP ont participé à des élections provinciales en Colombie-Britannique, en Alberta (où l'orange est devenu le nouveau Bleu!), en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les membres du CNAP se sont également mobilisés lors des élections municipales et des conseils scolaires en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard et à plusieurs élections partielles aux échelles fédérale et provinciale. En collaborant dans le cadre de la campagne « Les municipalités, ça compte vraiment », nous avons contribué à faire élire des centaines de candidats bénéficiant de l'appui du mouvement syndical à l'échelle locale.

Les membres du CNAP sont aussi actifs au sein du Nouveau Parti démocratique, aux échelles provinciale et fédérale, et siègent à plusieurs associations de circonscriptions électorales à différents titres. Ils ont participé aux congrès provinciaux du NPD, se sont prononcés en faveur des positions politiques du NPD qui appuient les positions stratégiques du SCFP sur des questions comme les soins de santé, le commerce et les droits relatifs à l'eau. Les membres du CNAP ont aussi participé à des actions virtuelles et sur les terrains organisés par le SCFP national sur des enjeux comme l'expiration de l'Accord sur la santé, les menaces aux droits des travailleurs et la riposte contre les attaques visant les régimes de pension. Ils ont organisé des événements et des regroupements avec des organismes alliés comme la Coalition canadienne de la santé et le Conseil de Canadiens. Ils ont fait du lobbying, marché, manifesté et interpellé les politiciens fédéraux, provinciaux et locaux sur différents enjeux, de l'accès aux services de santé publics jusqu'au soutien pour les

femmes autochtones disparues et assassinées en passant par la lutte contre les lois qui briment les droits de négociation. Les membres du CNAP et du SCFP ont agi en qualité de conférenciers invités lors d'événements communautaires, lors des événements des sections locales, du Congrès du travail du Canada, des conseils régionaux du SCFP et à des ralliements et manifestations.

Le CNAP a poursuivi ses travaux afin d'intensifier le militantisme du personnel et des membres du SCFP au sein du NPD. Réunissant plus de 633 000 membres, le SCFP est le plus important syndicat au Canada, et nous avons la capacité de faire la différence au sein de ce parti.

Nous avons aussi suivi de près le programme antisindicaliste des conservateurs fédéraux (et provinciaux). Nous accueillons les initiatives du SCFP pour riposter à ces attaques, en commençant par le projet de loi C-377 et les nombreuses autres attaques à l'endroit du syndicalisme comme l'adoption du projet de loi C-525 et des nombreux projets de loi omnibus sur le budget qui ont porté atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs, des régimes de pension et des avantages sociaux. Le CNAP a obtenu des rapports sur les attaques particulières du secteur du transport aérien du SCFP, qui est réglementé en vertu du Code du travail fédéral, et incidemment, touché très directement par les actions du gouvernement fédéral au pouvoir. Nous saisissons chaque occasion qui se présente pour appuyer la campagne 1 pour 50 du secteur du transport aérien, ainsi que son comité d'action politique nouvellement formé, car nous le percevons comme une autre tribune pour aider les membres du SCFP à s'engager dans une action politique.

Le CNAP du SCFP a continué de maintenir le cap sur l'action politique et la mobilisation des membres tout au long de ce mandat, et espère que ces travaux se poursuivront en 2016 et en 2017 sous la gouverne du premier gouvernement fédéral NPD au Canada.

### **RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS**

**Résolution 325** présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer une campagne pour sensibiliser ses membres à l'achat éthique et au soutien que peuvent

prodiguer nos achats aux droits de la personne et aux lieux de travail équitables offrant un salaire décent;

2. créer une application qui donnera accès à une liste de lieux de travail, d'usines et de services d'hébergement syndiqués, à l'intention de nos membres et de l'ensemble de la population;
3. faire pression sur le CTC pour que celui-ci crée et tienne à jour, lui aussi, une application conviviale offrant une liste des lieux de travail, usines et services d'hébergement syndiqués.

PARCE QUE :

- pour renforcer le mouvement syndical, nos membres doivent pouvoir identifier et soutenir les lieux de travail syndiqués;
- l'achat éthique aide à promouvoir la santé des communautés, des familles et des populations;
- pour pouvoir sensibiliser la population, les syndiqués doivent pouvoir accéder aux services qui fournissent l'information;
- en matière de lieux de travail syndiqués, c'est le CTC qui possède les connaissances les plus vastes.

(A/P membre du Comité, membre du Comité – Adoptée)

**Résolution 282** présentée par le SFCP-Saskatchewan

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. soutenir une campagne éducative sur les pièces d'identité requises pour voter. De plus, cette campagne devra encourager les Autochtones, autant ceux qui habitent dans les réserves que les autres, à faire un effort collectif pour voter et élire un gouvernement progressiste.

PARCE QUE :

- le gouvernement conservateur fédéral a modifié en profondeur les règles électorales en adoptant, en mai 2014, la soi-disant « Loi sur l'intégrité des élections » (C-23) qui restreint le droit de vote des Canadiens. D'ailleurs, cette loi a fait l'objet de vives critiques de la part des partis d'opposition et des spécialistes en droit électoral;
- depuis la loi C-23, les Autochtones, les étudiants, les aînés et les personnes à faible revenu ont plus

de difficulté à démontrer qu'ils ont le droit de vote, cette loi leur interdisant d'utiliser la carte d'information de l'électeur pour prouver leur lieu de résidence, en plus de resserrer les règles d'attestation;

- C-23 musèle Élections Canada et le directeur général des élections; elle leur interdit de parler publiquement de démocratie ou de l'importance d'exercer son droit de vote, ou encore d'informer la population sur les plaintes pour fraude électorale, ce qui, en retour, complique la vie des électeurs qui sont victimes de fraude électorale et qui souhaitent défendre leur droit de vote;
- les députés conservateurs ont rejeté une certaine de propositions d'amendements au projet de loi vicié qu'était C-23, des amendements qui auraient fourni aux enquêteurs les outils nécessaires pour démasquer la fraude électorale, qui auraient maintenu l'indépendance d'Élections Canada vis-à-vis du gouvernement et qui auraient permis au directeur général des élections d'encourager la population à se rendre aux urnes;
- le droit de vote est un droit fondamental dans une société démocratique, mais ce droit est brimé au Canada par l'application de règles déraisonnables.

(A/P membre du Comité, membre du Comité – Adoptée)

**Résolution 299** Présentée par le Conseil exécutif national et la section local 1004 (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. s'opposer à la politique et aux pratiques de fichage et de profilage racial adoptées par les organismes d'application de la loi au Canada;
2. demander que le maire de Toronto, le conseil municipal de Toronto et la Commission des services policiers de Toronto mettent immédiatement fin à la pratique de fichage;
3. renforcer les relations avec les organisations de la société civile qui représentent les personnes à risque d'être victimes de profilage racial et appuyer leurs campagnes visant à mettre fin aux pratiques qui le perpétuent;
4. demander que le Congrès du travail du Canada (CTC) se joigne aux organisations de la société civile

pour exiger que l'on mette fin au fichage et au profilage racial;

5. éduquer nos membres sur le profilage racial et le fichage et sur les conséquences de ces pratiques sur les personnes qui risquent d'en être victimes.

PARCE QUE :

- le profilage racial et le fichage par les organismes d'application de la loi de tous les niveaux de l'État constituent une atteinte à la vie privée, une forme de discrimination et une violation de la loi canadienne sur les droits de la personne;
- ces pratiques font en sorte que les personnes racisées, les Musulmans, les Autochtones et d'autres personnes risquent inutilement de subir des interrogatoires, d'être détenus et de subir du harcèlement et de la violence;
- il a été démontré à maintes reprises que le fichage, qui permet aux policiers d'arrêter et de questionner arbitrairement toute personne sur la rue en tout temps, cible les personnes de couleur, particulièrement les jeunes hommes noirs;
- les politiques et les pratiques de profilage racial et de fichage contribuent à une culture de la peur et menacent nos collectivités et notre solidarité en tant que travailleuses et travailleurs.

(A/P membre du Comité, membre du Comité –  
Adoptée)

**Résolution 300** présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 2191 (Ont.), 15 et 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci :
  - a) commande une enquête et un rapport sur les politiques et pratiques de profilage racial qu'utilisent les forces de l'ordre, comme les forces policières municipales et provinciales, la GRC, le SCRS, les agences frontalières et les sociétés de sécurité privées;
  - b) œuvre avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales en vue d'éliminer le profilage racial de ces politiques et pratiques;

2. s'opposer publiquement à toute législation qui soutient et fait la promotion de ces pratiques.

PARCE QUE :

- le profilage racial fait courir à des gens innocents (y compris les membres des minorités ethniques, les musulmans, les autochtones et tout particulièrement les jeunes) le risque de subir de la violence policière;
- le profilage racial constitue une invasion de la vie privée et une forme de discrimination, ce qui enfreint la loi canadienne des droits de la personne;
- la violence policière résultant du profilage racial est de plus en plus cause de brutalité et de décès;
- les lois comme le projet de loi C-51 (la Loi antiterroriste) font la promotion du profilage racial, de la violation des droits de la personne, de la violence policière et des décès.

(A/P membre du Comité, membre du Comité –  
Adoptée)

**Résolution 248, couvrant la résolution 249** présentée par le Conseil régional Vancouver Metro (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. dénoncer résolument la conversion des régimes de retraite en régimes à double palier, où le régime à prestations déterminées est fermé aux nouvelles embauches, celles-ci ayant droit plutôt à un régime à cotisations déterminées ou à prestations ciblées;
2. reconnaître la menace que représentent les régimes de retraite à double palier, non seulement pour nos sections locales, mais pour l'intégrité de l'ensemble du mouvement syndical;
3. soutenir, par tous les moyens possibles, les sections locales qui luttent pour repousser la conversion de leur régime en régime à deux paliers.

PARCE QUE :

- les employeurs continueront de s'en prendre aux régimes de retraite à prestations déterminées et de pousser pour obtenir leur conversion en régimes à double palier avec volet à cotisations déterminées ou à prestations cibles;

- ces dernières années, certaines sections locales du SCFP ont réussi à repousser de telles attaques et d'autres, non;
- les régimes à cotisations déterminées ou à prestations cibles n'offrent pas la même sécurité du revenu qu'un régime à prestations déterminées. Dans ces régimes, les membres assument tous les risques. C'est d'ailleurs pour cette raison que les employeurs mettent autant de pression pour convertir les régimes : ils souhaitent effacer de leurs livres les risques liés aux pensions pour les transférer aux syndiqués;
- les sections locales n'arriveront pas à conserver leur pouvoir si leurs membres sont divisés sur une question aussi importante que les prestations de retraite. Les membres limités en « palier inférieure » auront l'impression que le syndicat les représente mal; ils ne l'aimeront pas. L'employeur sera en mesure d'exploiter cette division pendant des décennies;
- le mouvement syndical et le SCFP national se sont engagés dans des campagnes "Ensemble pour un monde plus juste" qui moussent l'idée que les syndicats travaillent pour tous les travailleurs. Simultanément, la droite tente de mousser l'idée que les syndicats sont égoïstes. Les ententes à double palier qui imposent des coupes à certains travailleurs tout en protégeant d'autres ne font qu'alimenter l'argumentaire de la droite.

(A/P membre du Comité, membre du Comité –  
Adoptée)

**Résolution 250, couvrant la Résolution 262** présentée par section locale 1004 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. dénoncer résolument l'utilisation des caisses de retraite publiques pour le développement, la construction, la possession ou l'exploitation d'infrastructures privées;
2. faire pression sur les administrations municipales, les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et les organisations concernées pour qu'ils cessent de consacrer l'argent des caisses de retraite publiques à la privatisation;
3. s'assurer que le NPD, au niveau fédéral comme au niveau provincial, dénonce résolument de telles politiques;

4. s'engager dans une campagne de sensibilisation populaire qui explique la position du SCFP dans ce dossier complexe.

PARCE QUE :

- le SCFP national s'oppose à l'utilisation, pour la privatisation, de l'argent placé dans les caisses de retraite des employeurs;
- pour régler le déficit d'infrastructure du Canada, tous les paliers de gouvernement doivent faire d'importants investissements dans les infrastructures;
- les parties égoïstes et le secteur des services financiers font pression, en utilisant des méthodologies trompeuses, pour que les gouvernements adoptent des PPP, et ils ne s'arrêteront pas;
- il existe un risque bien réel d'énormes vagues de privatisation des infrastructures à l'aide de l'argent des caisses de retraite publiques au fil des prochaines décennies;
- le gouvernement actuel du Québec et les partis libéraux de l'Ontario et du fédéral se sont dit intéressés par une telle politique;
- en utilisant l'argent des caisses de retraite pour investir dans des infrastructures privatisées, on va finir par créer des infrastructures plus coûteuses, moins bonnes et moins accessibles.

(A/P membre du Comité, membre du Comité –  
Adoptée)

**Résolution 231, couvrant les résolutions 229 et 230** présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur les gouvernements provinciaux et fédéral pour que ceux-ci adoptent, comme salaire minimum à l'échelle du Canada, le salaire décent calculé par le « Canada Living Wage Framework »;
2. œuvrer avec ses divisions, soutenir les campagnes locales d'appui au salaire décent à travers le pays, fournir les ressources nécessaires s'il y a lieu;
3. encourager ses sections locales et ses membres à appuyer les campagnes d'appui au salaire décent dans leur région;

4. œuvrer en vue d'adopter une politique de négociation d'un salaire décent pour tous ses membres.

PARCE QUE :

- le salaire minimum actuel n'est pas un salaire décent. Travailler devrait permettre de se hisser hors de la pauvreté, pas d'y rester;
- le salaire décent correspond à ce que les travailleurs d'une famille doivent gagner pour couvrir le coût de la vie dans une collectivité donnée. C'est une solution clé à la hausse du taux de pauvreté dans la population;
- sans salaire décent réglementé, les travailleurs à faible revenu et leurs proches sont aux prises avec des choix impossibles entre l'épicerie ou le chauffage, entre nourrir les enfants ou payer le loyer;
- la faiblesse des salaires a des répercussions négatives sur les travailleurs et les collectivités, comme une santé déficiente et une hausse de la fréquentation des services de santé;
- un salaire décent profiterait aux travailleurs les moins bien rémunérés et au statut le plus précaire, en plus d'assurer à tous les travailleurs la dignité requise pour participer pleinement à la vie familiale, communautaire, professionnelle et syndicale.

(A/P membre du Comité, membre du Comité –  
Adoptée)

## **LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015**

### **SESSION DE LA MATINÉE**

#### **RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE**

Les délégués discutent du document d'orientation stratégique, chapitre 1, « Accroître le pouvoir des travailleurs », paragraphes 9 à 16.

(A/P – personne déléguée non identifiée,  
Personne déléguée non identifiée)  
(Renvoyée au comité)

#### **RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE**

Ceci est le troisième rapport du comité.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 50 personnes déléguées représentant 26 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 51 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 60 personnes déléguées représentant 26 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 61 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 29 personnes déléguées représentant 12 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 30 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

Du Nouveau-Brunswick : 96 personnes déléguées représentant 48 sections locales ; 3 personnes déléguées représentant 3 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 100 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 274 personnes déléguées représentant 98 sections locales ; 7 personnes déléguées représentant 7 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; pour un total de 283 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 858 personnes déléguées représentant 297 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 9 personnes déléguées représentant 9 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division de service ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 871 personnes déléguées et 88 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 85 personnes déléguées représentant 32 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 87 personnes déléguées et 10 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 99 personnes déléguées représentant 33 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un

total de 101 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 137 personnes déléguées représentant 52 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil régional ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 139 personnes déléguées et 11 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 470 personnes déléguées représentant 183 sections locales ; 6 personnes déléguées représentant 6 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division de service ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 478 personnes déléguées et 24 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a un total de 2 201 personnes déléguées et 162 personnes déléguées suppléantes représentant 807 sections locales ; 12 conseils de syndicat ; 16 conseils régionaux ; 2 divisions de service ; 3 composantes de la division aérienne, 10 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux et 5 vice-présidents généraux pour un grand total de 2 208.

En vertu de l'article 6.4 des statuts nationaux, il y a aussi 5 personnes déléguées représentant les comités nationaux de l'égalité avec plein droit de parole mais sans droit de vote.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A. Membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

### **HOMMAGE À PAUL MOIST**

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER CHARLES FLEURY : Bonjour, consœurs et confrères. J'ai le grand honneur de présider cette partie de la journée pendant laquelle nous rendrons hommage à notre confrère et à mon ami, Paul Moist. Paul ne sera pas trop content, car il n'aime pas beaucoup attirer l'attention sur lui. Paul, nous serons aussi brefs que possible, mais nous voulons que tu saches que c'est important que nous le fassions. Comme vous le savez, Paul est au service du SCFP depuis 40 ans, à titre de membre, militant, conseiller syndical, puis président de la section locale 500 du SCFP, la section locale des travailleurs municipaux de Winnipeg.

Paul est devenu notre président national il y a 12 ans,

en 2003. J'ai commencé comme vice-président régional en même temps que Paul accédait à la présidence. Paul est un grand leader du SCFP. Il est considéré comme un grand leader partout au pays et ailleurs dans le monde. Les plus grands syndicats internationaux connaissent Paul Moist et, maintenant, ils connaissent le SCFP.

Je tiens à remercier la famille de Paul, Marion, Kelly et Scott. Merci d'avoir partagé Paul avec nous pendant toutes ces années.

Paul, nous avons une vidéo pour toi.

« *présentation vidéo* »

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: Consœurs et confrères, merci pour votre chaleureux et généreux accueil cet avant-midi et toute la semaine.

Bien entendu, je tiens à remercier le confrère Charles, le confrère Barry O'Neill, Kelly, Pam Beatty, Maude Barlow, Stephen Lewis, Kim et Carlo, et tous ceux et celles qui ont pris la parole au micro. Si vous me le permettez, j'aimerais remercier tout spécialement la consœur Pam Beatty, qui regarde tout cela à Ottawa. Pam vient de terminer une session de chimiothérapie. Le cancer a disparu. Normalement, elle aurait été assise à mes côtés toute la semaine. Je veux te dire, Pam, que nous t'aimons et que tu nous manques. Et merci pour ton message.

Nous avons des résultats d'élections qui s'en viennent, alors il faut accélérer. J'ai eu la chance de connaître une carrière extraordinaire dans notre syndicat. Quarante années comme membre, 33 ans à travailler à plein temps pour les membres, 12 années comme président national. Je savais que je devais sans doute courir ma chance quand l'occasion s'est présentée, et je sais que, maintenant, le moment est bien choisi pour passer à autre chose. Je crois que tous ceux et celles qui occupent des postes élus doivent savoir quand se lancer et quand partir pour le bien de leur organisation. Pour moi, le moment est venu. Ce syndicat est solide et le restera.

Ce fut un privilège de servir les membres. Je me suis rendu aux quatre coins du Canada et sur tous les continents dans le cadre de mes activités. J'ai été heureux de prendre le microphone si souvent à vos réunions, vos conférences, vos piquets de grève, vos congrès. Je quitte mes fonctions de président national fier de la force du SCFP et de sa culture progressiste. Je suis fier que nous ayons grandi pendant ma présidence.

Je suis fier que nous ayons consolidé notre Caisse nationale de grève grâce à vos dollars de cotisations durement gagnés et à notre gestion prudente de ces dollars. Nous sommes plus forts que jamais.

Je suis fier que notre syndicat n'ait jamais reculé devant un débat important, que ce soit au pays ou dans le reste du monde. Et je vous remercie, toutes et tous, pour votre militantisme. Je remercie en particulier les femmes et les hommes qui ne sont pas ici aujourd'hui, mais qui ont fondé notre syndicat il y a plus de 50 ans. Nous leur devons tout. Je remercie les membres du personnel avec qui j'ai travaillé au cours des 40 dernières années. Un merci tout spécial, comme je l'ai dit la semaine dernière au bureau national à Ottawa, à tous les membres du personnel de bureau avec qui j'ai travaillé au fil des ans et qui ont fait preuve d'un grand professionnalisme. Je remercie le personnel du bureau du président national qui, depuis une douzaine d'années, travaille si fort chaque jour. Levez-vous un instant pour que tout le monde vous voie. Il faut mettre des visages sur ces noms.

Le confrère Dennis Burke, la consœur Pam Beatty, dont je viens de parler, le confrère Carl Dubé, la consœur Archana Rampure, ma propre adjointe administrative, la consœur Julie Veit, la consœur Jo-Anne Tremblay, la consœur Tammy Emond, la consœur Danielle Letarte, la consœur Joanne Danis (en congé parental), la consœur Ravinder Sandhu qui s'occupe de la boutique à Ottawa. Ce sont ces femmes et hommes incroyables qui font fonctionner le bureau du président national et je les remercie en votre nom.

Et la relation de travail la plus importante depuis 2003 est celle que j'ai eue avec les deux secrétaires-trésoriers avec lesquels j'ai travaillé, deux confrères, des confrères incroyables, le confrère Claude Généreux et le confrère Charles Fleury. Merci pour votre engagement et merci pour tout ce que vous avez fait pour les membres du SCFP. Merci Charles et merci Claude.

Et ma famille. Ma femme Marion, ma fille Kelly, mon fils Scott, et ma bru, Carly. Ils ont toujours été là pour moi, pour m'appuyer et pour me permettre d'avoir cette carrière au syndicat. Et l'appui de ma famille élargie, de mes deux frères ainsi que de mes frères de sang. J'ai beaucoup de frères ici, mais deux de mes vrais frères sont ici. Mon frère Kevin et mon frère Brian. Levez-vous tous les deux. Brian est à l'arrière, Kevin est juste ici.

Ils m'ont toujours, toujours appuyé et j'ai été étonné et

heureux que Kelly ait projeté une photo sur l'écran montrant les délégués du congrès de 2005 réservant un accueil chaleureux à ma mère et à mon père, qui ne sont plus avec nous aujourd'hui, mais je crois qu'une partie d'eux l'est, et je pense à eux aujourd'hui.

Mais les souvenirs les plus heureux de ma présidence nationale sont de vous, les membres. La grève provinciale de 2004 à Terre-Neuve-et-Labrador, des burgers à l'original aux piquets de grève et une vache qui ne voulait pas collaborer à une de nos manifestations. Notre Caisse nationale de grève avait payé pour une vache et elle ne voulait pas marcher. La même année, ici en Colombie-Britannique, il y a eu la grève du Syndicat des employés d'hôpitaux contre la loi 29, et Fred Muzin et moi sommes allés à bien des piquets de grève. Lorsque j'ai atterri en Colombie-Britannique, le premier endroit où nous sommes allés était un foyer de soins pour personnes âgées, le centre Louis-Brier (j'espère que je prononce le nom comme il faut). Et là, tous les pensionnaires étaient dans des fauteuils roulants sur la pelouse un beau vendredi soir avec des pancartes disant « Nous appuyons les membres du SEH ». Jamais de ma vie je n'oublierai cela.

Je n'oublierai jamais non plus que je me suis fracturé la cheville au congrès de 2005. Je vous avais garanti du beau temps pour toute la semaine, puis il a neigé le jeudi et je me suis cassé la cheville le vendredi. Le lundi, je me suis joint à Barry O'Neill aux piquets de grève du K-12 avec 26 000 membres du SCFP-C.-B. qui soutenaient les enseignants. Et je n'oublierai jamais que j'ai représenté notre syndicat à une occasion très triste, en août 2011, avec le confrère Claude, le confrère Barry et beaucoup d'autres, le confrère Fred Hahn y était, aux funérailles d'État de Jack Layton.

Et je me suis retrouvé avec 50 000 travailleuses et travailleurs municipaux au Québec l'an dernier.

Je n'oublierai jamais ma rencontre avec les travailleurs de Soweto en Afrique du Sud; avec les travailleurs blessés de Shenzhen, en Chine, que des gardes surveillaient dans la rue et qui avaient peur de nous raconter comment ils avaient été blessés, dans un pays où il n'existe qu'un mouvement syndical contrôlé par les patrons et l'État.

Je me rappelle les piquets de grève dans de petites villes du Canada comme Bonfield, Biggar en Saskatchewan, Naramata en Colombie-Britannique.

Je me souviens du défilé de la Fierté à Toronto avec des

centaines et des centaines de membres du SCFP-Ontario, des leaders et des participants et des millions de citoyens qui regardaient passer le défilé. En novembre 2010, je me souviens d'une triste occasion, lorsque j'ai pris l'avion pour aller rejoindre le confrère Barry O'Neill en Colombie-Britannique. Nous nous sommes ensuite rendus à Tofino en voiture pour les funérailles de deux ambulanciers paramédicaux, Ivan Polivka et JoAnn Fuller, morts au travail. Et je me souviens de tout ce qu'ont fait les membres du SCFP pour bâtir des collectivités solides et accueillantes. Imaginez un Canada sans assurance-maladie. Eh bien, derrière cette assurance-maladie, il y a des membres du SCFP. Imaginez un Canada sans éducation publique. Derrière cette éducation publique, il y a les travailleurs de soutien membres du SCFP. Imaginez un Canada sans services municipaux essentiels comme l'eau. Derrière cette eau, il y a les employés publics. Derrière les services d'urgence, il y a des membres du SCFP. Imaginez un Canada sans collectivités dotées de bibliothèques, de parcs et d'installations sportives.

Nos campagnes de recrutement, nos négociations, nos services ont permis d'améliorer la vie de 634 000 membres du SCFP. Mais aussi, les services que fournissent nos membres ont permis d'améliorer la vie de chaque Canadien. Notre travail de défense des droits améliore la vie des Canadiens et celle de travailleurs du monde entier. Le leadership du SCFP est important au Congrès du travail du Canada, à l'Internationale des services publics, notre syndicat mondial, au Nouveau Parti démocratique, le parti politique que notre mouvement a fondé. J'ai toujours cru en ces organisations. L'unité au sein de notre mouvement est d'une importance vitale et cette unité n'est possible que si notre syndicat est à la fois actif et crédible et qu'il travaille en première ligne avec le CTC, l'ISP et le NPD. Depuis une douzaine d'années, j'ai délibérément rapproché notre syndicat de ces organisations pour le renforcer, ainsi que l'ensemble du mouvement démocratique de gauche, et je vous invite à poursuivre sur cette lancée. Dans les mots de Martin Luther King, « l'arc de l'univers moral est long, mais il penche vers la justice ».

Je quitte mes fonctions de président national, mais mon cœur sera toujours avec vous, les membres. Notre syndicat est fort, notre vision est claire et notre rêve d'une vie meilleure pour tous ne mourra jamais.

Bonne chance.

### **ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉSIDENT NATIONAL**

*Le confrère Dave Coles, directeur général des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature au poste de président national, conformément à l'article 11 des statuts du SCFP.*

*Les confrères Mark Hancock et Fred Hahn sont proposés. Le confrère Mark Hancock est élu à titre de président national et est dûment assermenté.*

### **ÉLECTIONS AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL**

*Le confrère Dave Coles, directeur général des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature au poste de secrétaire-trésorier national, conformément à l'article 11 des statuts du SCFP.*

*Le confrère Charles Fleury est élu par acclamation et est dûment assermenté.*

### **LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015**

#### **SESSION DE L'APRÈS-MIDI**

### **PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL D'ALPHABÉTISATION**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: Le prix national du SCFP pour l'alphabétisation rend hommage à un champion de l'alphabétisation qui incite les membres du SCFP à apprendre, qui fait connaître l'apprentissage permanent en poursuivant ses propres buts, qui sensibilise les gens à l'alphabétisation et au langage clair dans notre syndicat et au travail et qui aide à bâtir notre syndicat par l'entremise de l'alphabétisation et du langage clair.

Le récipiendaire du prix du SCFP pour l'alphabétisation de 2015 est le confrère Danny Cavanagh, vice-président régional et membre de la section locale 734 du SCFP. Danny, lui-même apprenant et militant, est un ardent défenseur de l'alphabétisation. Il a incité notre syndicat à faire de l'alphabétisation un enjeu syndical dans l'ensemble du SCFP. À mesure qu'il a évolué comme militant et leader syndical, et comme membre du Conseil exécutif national, il a fait de l'alphabétisation une priorité pour sa section locale, pour sa province et pour le pays.

Je pense que sa promotion de l'alphabétisation à toutes les instances de notre syndicat en dit long sur la

profondeur de son engagement. Il a un nombre impressionnant de réalisations à son actif, mais je n'en mentionnerai que quelques-unes. Il est membre et leader de sa section locale depuis 35 ans. Il a créé un comité d'alphabétisation au travail à la section locale 734 du SCFP. Lorsqu'il était président de son conseil de travail régional, il a commencé à publier une rubrique hebdomadaire dans un journal local et a animé une émission de télévision par câble où il interviewait des élus sur des enjeux syndicaux et communautaires dans une langue claire et compréhensible pour les travailleurs. Il a été membre fondateur du Groupe de travail national sur l'alphabétisation du SCFP. Il a assisté à la toute première réunion du Groupe et il y participe toujours aujourd'hui à titre d'agent de liaison de notre Conseil exécutif national. Il est président du conseil d'Alphabétisation Nouvelle-Écosse. Danny défend sans relâche l'alphabétisation et l'éducation au travail. Il attire l'attention sur la question à chaque occasion. Sa passion vient vraiment du cœur.

Il est grand temps que ce défenseur de l'alphabétisation au SCFP reçoive le prix. Félicitations Danny.

### **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ALPHABÉTISATION**

Les membres du Groupe de travail sont : Karyn Noble, coprésidente, Île-du-Prince-Édouard; Cindy Jessop, coprésidente, Saskatchewan; Dianne A. Martin, Terre-Neuve-et-Labrador; Jim Laverie, Nouvelle-Écosse; Parise St-Onge, Nouveau-Brunswick; Andrew Dukeshire, Ontario; Philip Dembicki, Manitoba; Ruth Shymka, Alberta; Joey Lau, Colombie-Britannique; Jody Berg, Syndicat des employés d'hôpitaux; Danny Cavanagh, agent de liaison du CEN; Isabelle Boucher, membre du personnel.

#### *« présentation vidéo »*

L'alphabétisation est la combinaison des compétences nécessaires pour être autonome dans des situations simples de la vie de tous les jours. C'est la capacité de lire, d'écrire et de calculer. C'est aussi la maîtrise d'autres compétences, comme trouver, comprendre, mémoriser, analyser et utiliser l'information contenue dans des textes et des documents.

Les capacités de lecture et d'écriture nous aident à mieux fonctionner au travail et à participer plus pleinement aux activités de notre syndicat et de la société. Les membres du SCFP qui améliorent leurs

capacités de lecture et d'écriture se sentent habilités, et mieux en mesure d'atteindre leurs buts et de développer leurs connaissances et leur potentiel.

Malheureusement, en 2014, nous avons assisté à la disparition du financement fédéral destiné à l'alphabétisation et à la fermeture subséquente d'organismes nationaux d'alphabétisation qui étaient nos partenaires de longue date. Nous espérons que lorsque vous lirez le présent rapport, les élections auront insufflé une nouvelle vie au secteur de l'alphabétisation grâce à un soutien fédéral restauré.

#### À propos de nous

Nous sommes un groupe de militants, et membres du personnel, qui croient passionnément au droit des travailleurs à apprendre et à participer pleinement aux activités de leur syndicat, de leur milieu de travail et de leur collectivité. Nous croyons que l'éducation et l'apprentissage continu sont des outils pour améliorer la vie à tous les niveaux.

#### Ce que nous faisons

- Nous faisons la promotion de l'alphabétisation et du langage clair dans notre syndicat et dans notre collectivité;
- Nous mettons au point des outils et des ressources pour aider les sections locales à revendiquer le droit d'apprendre;
- Nous mettons au point des outils et des ressources pour rendre notre syndicat et le milieu de travail plus accessibles;
- Nous collaborons avec des organismes d'alphabétisation et d'autres alliés à promouvoir le débat public sur l'alphabétisation.

#### L'importance de l'alphabétisation

Est-ce que certains de vos membres font souvent des erreurs ou des omissions dans les formulaires et les documents? Ont-ils de la difficulté à suivre des instructions écrites ou évitent-ils de participer aux assemblées? Ont-ils de la difficulté à s'adapter aux changements technologiques ou à des exigences de reconnaissance professionnelle?

Les difficultés d'alphabétisation touchent tous les segments de la population, tous les âges et tous les milieux. Selon le plus récent sondage international publié en 2013 (PEICA), la moitié des adultes canadiens

ont un niveau d'alphabétisation qui leur cause des problèmes dans leur vie de tous les jours. On croit souvent, à tort, que ce sont surtout les personnes marginalisées ou sans emploi qui ont des difficultés en lecture et en écriture. En fait, plus de la moitié des gens qui ont un faible niveau d'alphabétisation ont un emploi.

Les sections locales du SCFP qui s'intéressent à l'alphabétisation ont permis à leurs membres :

- d'acquérir des compétences
- de s'adapter aux nouvelles exigences de leur emploi
- de postuler des emplois mieux payés
- de s'intéresser à l'apprentissage continu
- de jouer un rôle plus actif au syndicat et dans la société

Les sections locales qui négocient des programmes de recyclage professionnel aident les membres de leur syndicat à améliorer leurs capacités, en plus de protéger leurs emplois.

#### Nos réalisations

Depuis le dernier congrès, nous avons poursuivi notre important travail dans les régions et sur la scène nationale.

Depuis les deux dernières années, notre travail a porté sur :

- la promotion d'une culture d'apprentissage auprès de toutes les sections locales et au niveau national du SCFP;
- la création et la promotion d'outils de sensibilisation à l'importance d'une culture d'apprentissage;
- l'amélioration de l'accès aux possibilités d'apprentissage pour tous les membres.

#### L'apprentissage au travail

En 2014, Emploi et Développement social Canada a mis fin au financement de tous les organismes d'alphabétisation au Canada. Résultat : la plupart ont dû fermer leurs portes. Le gouvernement fédéral a aussi remplacé des ententes relatives au marché du travail (EMT) par un nouveau programme – le Fonds canadien pour l'emploi (FCE). Les EMT transféraient de l'argent aux provinces et territoires pour soutenir la formation de travailleurs vulnérables, notamment ceux dont les capacités de lecture et d'écriture étaient faibles. L'entente sur le nouveau programme de six ans

a été signée en juillet 2014, après une dure bataille avec les provinces.

Le SCFP a demandé à Brigid Hayes, experte-conseil en apprentissage, alphabétisation et travail, d'étudier la mise en œuvre du Fonds dans les provinces et territoires. Son rapport mis à jour, publié en mars 2015, montre que le Fonds constitue un recul pour les travailleurs les plus vulnérables. Le rapport montre ce qui suit :

- Le Fonds canadien pour l'emploi est beaucoup plus restrictif que les ententes relatives au marché du travail;
- Les critères du Fonds, ses coûts, les clients admissibles et ses activités sont très spécifiques et enlèvent toute discrétion aux provinces et territoires;
- Le manque de précision quant aux personnes qui peuvent recevoir une formation et au type de formation offerte pourrait exclure les travailleurs peu alphabétisés et les chômeurs;
- Il est probable que les employeurs offriront une formation plus coûteuse (pour les superviseurs et les cadres) pour tirer pleinement profit du Fonds canadien pour l'emploi;
- Le Fonds offre peu d'incitatifs aux employeurs pour soutenir les sans-emploi (créer des ouvertures pour les chômeurs).

L'un des principaux problèmes, c'est que le Fonds semble conçu pour couper le financement aux provinces qui n'arrivent pas à atteindre des cibles de dépenses complexes. Selon des organismes locaux d'alphabétisation, moins d'employeurs que prévu se sont prévalus du Fonds depuis son instauration.

#### Réseau des champions de l'apprentissage du SCFP

Le Réseau des champions de l'apprentissage est un groupe de membres du SCFP qui participent à des programmes d'alphabétisation. Ces membres aident à promouvoir l'alphabétisation et inspirent des apprenants potentiels en faisant connaître leur propre expérience d'apprentissage. Ils collaborent également avec le Groupe de travail national sur l'alphabétisation pour veiller à ce que le point de vue des apprenants soit inclus dans ce que nous faisons.

Les membres du Réseau sont allés parler d'alphabétisation aux congrès des divisions provinciales. Le Réseau a aussi produit une nouvelle

affiche (L'apprentissage au travail : en route vers un brillant avenir) pour promouvoir l'apprentissage au travail. L'affiche a fait partie de l'envoi général de mai 2015.

En 2015, deux personnes ont reçu le nouveau Certificat de champion de l'apprentissage au travail pour souligner leur appui à Rob Snyder, de la section locale 109 du SCFP, Ville de Kingston. Membre du Réseau des champions apprenants, Rob Snyder a réussi à terminer sa 12<sup>e</sup> année tout en travaillant à temps plein comme chauffeur d'autobus de la ville.

#### Langage clair

Le langage est toujours un aspect important de notre travail. Nous avons mis à jour l'atelier sur le langage clair ainsi qu'un signet. L'atelier fournit des compétences pratiques pour améliorer les communications au syndicat et intégrer des stratégies de langage clair au travail. Le signet est un rappel utile des éléments essentiels du langage clair.

Notre travail de sensibilisation au langage clair a eu des effets : deux divisions provinciales ont réécrit leurs statuts en langage clair.

#### Nouveaux éléments de promotion

- Le programme d'alphabétisation a maintenant sa propre page Facebook;
- Les membres du Réseau des champions apprenants peuvent compter sur des exposés PowerPoint pour promouvoir l'alphabétisation;
- Nous avons mis à jour les articles destinés à la table d'alphabétisation aux diverses activités du SCFP (affiches, éléments de concours, fiches d'information, documents d'une page sur l'alphabétisation et les cours en langage clair, etc.);
- Un nouveau jeu-questionnaire remet en question les mythes sur l'alphabétisation et aide les membres à en savoir plus sur cet enjeu.

#### Nouvelles ressources

- Module de la série d'apprentissage pour les délégués syndicaux : Sensibilisation à l'alphabétisation pour les personnes déléguées syndicales;
- *Transformations: L'alphabétisation et le mouvement syndical Hier, aujourd'hui et demain* – un nouveau livre qui documente l'inestimable

contribution des syndicats à l'histoire de l'alphabétisation au Canada;

- Apprendre en solidarité.ca – un nouveau site Web qui donne vie aux témoignages proposés dans *Transformations* grâce à une ligne du temps interactive et à une série de courtes vidéos. Dans ces vidéos, des travailleurs, des enseignants, des membres de syndicats et des professionnels de l'alphabétisation parlent de leurs luttes et de leurs réalisations et de l'importance de l'alphabétisation pour les travailleurs, les syndicats et la société. Le site comprend aussi une section qui regroupe la collection de ressources la plus complète qui soit en alphabétisation élaborées par des syndicats.

### **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL SUR LES BIBLIOTHÈQUES**

Les membres du comité sont : Dawn Lahey, coprésidente, Terre-Neuve-et-Labrador; Maureen O'Reilly, coprésidente, Ontario; Suzanne Nelson, Nouvelle-Écosse; Dorothy Peters, Île-du-Prince-Édouard; Debra Tozer, Nouveau-Brunswick; Lucie Ruest, Québec; Janna Munkittrick-Colton, Ontario; Joan McMahon, Manitoba; Debbie Mihial, Saskatchewan; Terrill Budd, Alberta; Karen Ranalletta, Colombie-Britannique; Judy Henley, agente de liaison du CEN; Joseph Courtney, membre du personnel.

*« présentation vidéo »*

#### Introduction

Le Comité national sur les bibliothèques (CNB) propose au Conseil exécutif national (CEN) des stratégies sur la façon dont le SCFP peut soutenir les travailleurs de bibliothèque dans les bibliothèques publiques, les bibliothèques spécialisées, les bibliothèques scolaires et les bibliothèques universitaires qui se trouvent dans les collèges et les universités de partout au Canada. Il assure le suivi des projets de privatisation et de sous-traitance dans le secteur des bibliothèques et offre des conseils sur des stratégies pour lutter contre ces menaces.

Le comité se penche sur des enjeux nouveaux et émergents dans le secteur, y compris les ententes de travail précaire, les nouvelles technologies, la santé et la sécurité, ainsi que la violence au travail. Le comité inclut également dans ses activités des initiatives sur l'égalité. De plus, le comité offre des conseils sur la façon dont le SCFP peut mieux soutenir les travailleurs de bibliothèque en négociant de meilleurs salaires et de

meilleures conditions de travail, en recrutant des travailleurs de bibliothèque et en luttant contre les fermetures de celles-ci.

#### Faire mieux connaître les travailleurs de bibliothèque dans nos communautés

Le SCFP représente 22 000 travailleurs de bibliothèque partout au Canada ou 80 % de tous les travailleurs de bibliothèque syndiqués au pays. Environ 7 000 des travailleurs de bibliothèque du SCFP sont membres de leur propre section locale. Les 15 000 autres travailleurs de bibliothèque font partie d'unités de négociation ou sont membres de sections locales qui comptent des membres des secteurs municipal, universitaire, collégial et scolaire. La moitié des membres du secteur des bibliothèques du SCFP travaillent dans le réseau des bibliothèques publiques, tandis que l'autre moitié travaillent dans des bibliothèques qui se trouvent dans des écoles, des universités, des collèges et des municipalités. La vaste majorité de la main-d'œuvre des bibliothèques, soit 85 %, sont des femmes. Les travailleurs racisés représentent 12 % des travailleurs de bibliothèque du SCFP. De nombreux travailleurs occupent des emplois à temps partiel ou occasionnels.

L'objectif du comité est de faire mieux connaître les travailleurs de bibliothèque au sein du mouvement syndical et de nos communautés en général. Par exemple, sur la scène nationale, le CNTB travaille à mieux faire connaître les nombreux enjeux liés au milieu de travail qui affectent les travailleurs de bibliothèque, ce qu'il fait en collaboration avec l'Association canadienne des bibliothèques (ACB). L'ACB s'est qualifiée comme /étant la « voix nationale pour les communautés des bibliothèques du Canada ». La participation du SCFP à la Conférence nationale et au salon commercial de l'Association canadienne des bibliothèques (ACB), ainsi que son parrainage de ces événements, par l'entremise de notre stand d'information par exemple, permet de voir à ce que la voix des travailleurs de bibliothèque, et du mouvement syndical, est entendue par un auditoire national d'intervenants.

Dans le cadre de la Conférence nationale et du salon commercial de l'ACB de 2015, à Ottawa, le SCFP a également organisé une présentation et une discussion en groupe. Le thème de la séance était « Privatisation des bibliothèques – Coûts et conséquences » (Library Privatization – Costs and Consequences), séance qui a été animée par les coprésidentes du CNB, soit

Dawn Lahey, de Terre-Neuve-et-Labrador, et Maureen O'Reilly, de l'Ontario. Les spécialistes invités étaient Carrie Lynn Poole-Cotnam, trésorière de la section locale 503 du SCFP à la Ville d'Ottawa, qui comprend la Bibliothèque publique d'Ottawa, et David Macdonald, du Centre canadien de politiques alternatives.

Les intervenants ont présenté un aperçu du développement des infrastructures en partenariats public-privé (PPP) au Canada, tout en examinant les tendances récentes, les prétendus avantages et les divers pièges. On a également discuté du développement possible de la succursale principale de la Bibliothèque publique d'Ottawa au moyen d'une entente en PPP. Au moment de rédiger ce rapport, la Ville d'Ottawa étudiait la faisabilité d'une entente en PPP et le conseil n'avait pas pris de décision finale. La discussion en groupe a été bien reçue, avec d'excellents longs débats.

#### Travail précaire

Dans le cadre de la Conférence nationale et du salon commercial de l'ACB de 2014, à Victoria (Colombie-Britannique), le SCFP a organisé une table ronde sur le travail précaire qui a connu une forte participation. Les intervenants incluaient les coprésidentes Dawn Lahey, de Terre-Neuve-et-Labrador, et Maureen O'Reilly, de l'Ontario, ainsi que Marlea Clarke, professeure adjointe à l'Université de Victoria.

La hausse des formes de travail précaire, que ce soit pour des emplois à temps partiel, temporaires, occasionnels ou à contrat, a des conséquences négatives sur les services publics de qualité dans le secteur des bibliothèques. Environ 45 % des travailleurs de bibliothèque du SCFP occupent un emploi à temps partiel, tandis que la proportion des commis de bibliothèque du SCFP qui travaillent à temps partiel est de plus de 70 %.

La nature précaire du travail signifie que de nombreux travailleurs de bibliothèque du SCFP doivent occuper plus d'un emploi pour joindre les deux bouts, ce qui fait en sorte qu'il est difficile d'atteindre un équilibre sain entre la vie professionnelle et la vie personnelle. La précarité a également des conséquences négatives sur la capacité des employeurs d'attirer et de conserver des membres du personnel qualifiés.

La sécurité de la retraite est un enjeu important pour le secteur. La hausse des emplois précaires et la

diminution du travail à temps plein entraînent des salaires moins élevés, moins d'avantages sociaux et un moins grand accès aux gains ouvrant droit à pension, tout ce qui contribue à la réelle possibilité de prendre une retraite dans une vie de pauvreté pour les travailleurs de bibliothèque et leur famille.

### Privatisation

Le comité continue de surveiller les menaces de privatisation partout au Canada. La privatisation prend de nombreuses formes dans le secteur des bibliothèques. Une des menaces les plus fréquentes est la sous-traitance des services bibliographiques comme la commande, le traitement, le catalogage et la technologie. Le passage à l'enregistrement en libre-service est de plus en plus courant, ce qui entraîne des mises à pied de membres du personnel. Une autre menace, moins commune celle-là mais tout de même inquiétante, est la menace d'ententes en partenariat public-privé (PPP) pour la construction et la rénovation de l'infrastructure des bibliothèques; l'exemple le plus récent étant le développement possible d'une entente en PPP pour la nouvelle succursale principale de la Bibliothèque publique de la Ville d'Ottawa.

### Santé et sécurité

Les travailleurs de bibliothèque risquent de subir, que soit directement ou indirectement, du harcèlement, de l'intimidation et de la violence verbale et physique; lorsque les gens travaillent seuls, cela exacerbe ce risque. Les bibliothèques publiques sont des endroits sécuritaires pour les personnes qui souffrent de maladie mentale, de toxicomanies et d'itinérance. Souvent, les travailleurs de bibliothèque doivent travailler avec des personnes à risque et marginalisées et, souvent, ils ont peu de formation ou aucune formation officielle sur la résolution de conflits.

De plus, les travailleurs de bibliothèque sont parfois involontairement exposés à des images graphiques de pornographie sur Internet par des usagers des ordinateurs publics. Le comité a incorporé la santé et la sécurité au travail dans son plan de travail et surveille activement les tendances partout au pays.

## **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE**

Les membres du groupe de travail sont : Leo Cheverie, coprésident, Île-du-Prince-Édouard; Janice Folk-Dawson, coprésidente, Ontario; Theresa Antle, Terre-

Neuve-et-Labrador; Kellie Mattatall, Nouveau-Brunswick; Éric Gascon et Marc Lévesque, Québec; Brianne Goertzen, Manitoba; Bill Rafoss, Saskatchewan; Robert Wiznura, Alberta; Laurie Whyte et Michelle Waite, Colombie-Britannique; Henri Giroux, agent de liaison du CEN; Matt McLean, membre du personnel

### *« présentation vidéo »*

Le Groupe de travail national sur l'éducation postsecondaire du SCFP a le plaisir de présenter son rapport au congrès national. Nous croyons que le sous-financement de l'éducation postsecondaire, ainsi que les hausses des droits de scolarité et la montée en flèche de la dette étudiante qui en résultent sont en train de provoquer une crise nationale. Inverser ces tendances et viser un accès universel à l'éducation postsecondaire constituent un défi de politique sociale critique que notre syndicat doit relever pour le bien de ses membres actuels et futurs et pour celui de tout le Canada.

Le groupe de travail conseille le SCFP sur des façons de revendiquer des programmes d'éducation postsecondaire financés par l'État et offerts dans un réseau intégré de collèges communautaires et d'universités publiques. Il formule des recommandations de stratégies pour accroître le financement de l'éducation postsecondaire, résister à la privatisation et engager les employeurs dans des négociations coordonnées.

Au dernier congrès national, en 2013, le SCFP a publié la première édition du livret *Éducation postsecondaire : nos choix, notre avenir*. Depuis, le SCFP a publié une version révisée qui tient compte des politiques sur l'éducation postsecondaire adoptées au congrès national de 2013 – en particulier de notre appui à l'adoption de la *Loi sur l'éducation postsecondaire* et à l'élimination des droits de scolarité. Les membres du groupe de travail ont distribué ces livrets partout au pays – aux sections locales du postsecondaire, aux membres actifs, aux assemblées et conférences régionales et au public.

Nos priorités immédiates ont été d'accroître la visibilité des enjeux relatifs à l'éducation postsecondaire et du secteur au sein du SCFP et de renforcer notre image auprès des autres syndicats et alliés du secteur afin d'améliorer l'efficacité de nos revendications en faveur de l'augmentation du financement de l'éducation postsecondaire et de la réduction des droits de

scolarité. Plus particulièrement, le groupe de travail a développé une relation de travail avec la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE), qui représente plus d'un demi-million d'étudiantes et étudiants regroupés dans 70 associations étudiantes d'universités et de collèges de tout le Canada. Des représentants de la FCEE ont, à plusieurs reprises, participé à des réunions du groupe de travail et présenté des exposés à la Conférence du Conseil national des secteurs en 2014.

Nous voulons participer avec les associations étudiantes et d'autres organismes à des campagnes pour exercer des pressions sur les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin qu'ils investissent des fonds publics dans notre secteur afin de :

- réduire les droits de scolarité et la dette étudiante;
- augmenter le financement des bourses pour étudiants et les fonds pour la recherche;
- augmenter le financement pour le fonctionnement, la construction et le renouvellement des infrastructures sur nos campus.
- interdire la sous-traitance;
- améliorer les conditions de travail et la sécurité d'emploi des travailleurs précaires.

Le groupe de travail s'est surtout consacré aux dossiers suivants : campagne de promotion de la hausse du financement de l'EPS et de la baisse des droits de scolarité, adoption de la *Loi sur l'éducation postsecondaire*, négociations coordonnées, riposte à la privatisation, inversion de la tendance au travail occasionnel sur les campus et revendication de bons régimes de retraite.

### Financement

Malgré les preuves écrasantes qui montrent que l'investissement dans l'EPS accroît le bien-être social et économique des Canadiens, les barrières à l'éducation supérieure sont plus nombreuses que jamais. La proportion du financement accordé par les gouvernements aux universités et aux collèges a chuté radicalement au cours des 50 dernières années. Dans les années 60 et 70, 90 % des revenus de fonctionnement des universités venaient du financement gouvernemental. Aujourd'hui, le financement public couvre à peine 50 % du coût de l'enseignement universitaire et collégial. Dans les états

membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la moyenne est de 68 %.

Le groupe de travail a demandé au gouvernement fédéral d'assumer un rôle de leadership dans l'éducation postsecondaire et d'inverser la tendance au sous-financement. Le groupe a notamment fait campagne en faveur de l'adoption de la *Loi sur l'éducation postsecondaire* qui enchâsserait dans la loi le droit à l'éducation postsecondaire et restaurerait un transfert dédié aux provinces et aux territoires pour compenser le manque de financement et mettre fin aux hausses des droits de scolarité.

En réponse au sous-financement, les membres du secteur de l'EPS de la Colombie-Britannique ont mené une campagne intitulée « Where's The Funding?!? » ou WTF?!? (Où est le financement?). La campagne a attiré l'attention sur le problème du sous-financement chronique des collèges et universités en Colombie-Britannique. Elle s'est ensuite répandue en Ontario – et pourrait devenir nationale.

Le groupe de travail a pris des mesures pour sensibiliser les gens à la perte de financement de nos établissements d'enseignement et promouvoir la *Loi sur l'éducation postsecondaire*. Le groupe a amorcé la production d'une trousse d'outils pour aider les sections locales à parler de la loi à leurs membres et à d'autres citoyens et pour soutenir le lobbying des élus.

### Droits de scolarité et dette étudiante

Puisque les gouvernements fédéral et provinciaux ont abdiqué leurs responsabilités en matière de financement de l'éducation postsecondaire, le fardeau du paiement repose maintenant lourdement sur les épaules des étudiants et de leurs familles, sous la forme d'une hausse des droits et frais de scolarité. Entre 1990 et 2014, les droits de scolarité au Canada ont subi une augmentation moyenne ajustée à l'inflation de plus de 155 %. En Ontario, les droits ont grimpé de plus de 180 %.

Avec cette montée en flèche des droits de scolarité, les étudiants ont dû contracter des prêts encore plus élevés. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral accorde un peu plus de 2,5 milliards de dollars chaque année en nouveaux prêts d'études canadiens. En 2014, la dette moyenne des étudiants était estimée à plus de 28 000 \$ – et c'est sans compter leurs dettes privées.

Le SCFP doit attirer l'attention sur les droits de scolarité parce que bon nombre de nos membres sont à la fois travailleurs et étudiants, et une autre importante proportion sont parents d'étudiants au postsecondaire. Les étudiants et leurs familles se débattent pour assumer le coût de leurs études, et leurs dettes peuvent atteindre les 100 000 \$. L'accès à l'EPS est une question d'égalité. Les Autochtones et les membres de nombreux groupes racisés sont sous-représentés en éducation postsecondaire et le manque d'éducation aggrave encore l'inégalité.

Grâce à ce livret *Nos choix, notre avenir*, aux articles rédigés dans *La Réplique* et à d'autres documents préparés par le groupe de travail, nous avons cherché à sensibiliser les membres à cette crise grandissante et nous leur avons fourni les outils nécessaires pour soulever la question dans leurs milieux de travail et dans leurs collectivités.

#### Impartition, privatisation et travail précaire

En plus de créer une crise de la dette étudiante, la diminution du financement du gouvernement a incité les universités et les collèges à sous-traiter du travail qui était auparavant effectué par des membres du SCFP. Les services d'alimentation et de gardiennage sont souvent les cibles de la privatisation.

Mais la privatisation ne se limite pas à ces domaines « traditionnels » et commence même à faire son apparition dans l'instruction des étudiants. Plusieurs universités ont conclu des contrats avec des collèges privés à but lucratif pour qu'ils offrent des programmes d'entrée. La sous-traitance de l'éducation des étudiants a entraîné des pertes d'emplois pour les enseignants du SCFP.

Même si nous savons que la sous-traitance menace la sécurité d'emploi et favorise la précarisation du travail, nous avons commencé à constater que les universités et les collèges s'engagent directement dans beaucoup de ces mêmes pratiques. Ils ont aussi tendance à ne pas pourvoir les postes vacants à plein temps dans les services d'alimentation et de gardiennage et à compter de plus en plus sur les travailleurs à temps partiel et occasionnels. Il y a même des cas de travailleurs mis à pied en même temps que les établissements affichent des postes occasionnels dans ces domaines.

Le groupe de travail a diffusé de l'information sur son expérience en sous-traitance, en plus de proposer des suggestions sur les moyens à prendre – comme la mobilisation des membres et les stratégies de

négociation pour résister à l'impartition, à la privatisation et au travail précaire.

#### Régimes de retraite

Les universités font partie des quelques secteurs au SCFP où les régimes de retraite sont directement offerts par l'employeur, ce qui crée de nombreux défis et de nombreuses possibilités pour le secteur. Les exigences de concessions des employeurs sont devenues trop fréquentes aux tables de négociations de l'EPS, une situation qui a donné lieu à diverses formes de moyens de pression. Les membres du secteur ont été solides et ont riposté à ces attaques.

En Ontario, le gouvernement voudrait que les universités, qui ont chacune leur propre régime, adhèrent à un type quelconque de régime conjoint pour l'ensemble de l'industrie. Avec d'autres syndicats du secteur, le SCFP a étudié la question et a participé à un dialogue avec tous les intervenants.

Le Service de la recherche du SCFP a fait le point avec le groupe de travail sur les dernières attaques contre les régimes de retraite dans notre secteur et nous avons partagé cette information et discuté de diverses stratégies partout au pays sur les meilleurs moyens à prendre pour lutter contre les concessions exigées au chapitre des retraites et améliorer l'accessibilité pour les membres présentement exclus. Le groupe de travail a commencé à travailler à un projet de recensement des régimes de retraite dans le secteur, en tenant compte des obstacles à l'adhésion aux régimes.

#### Négociations

Nos membres de l'EPS ressentent le vent d'austérité qui souffle sur les tables de négociations de tout le pays. Nous sommes fiers des sections locales du SCFP qui ont entrepris des campagnes et des moyens d'action au travail pour protéger la prestation publique des services, défendre nos régimes de retraite et améliorer les conditions de travail et de vie des membres qui occupent des emplois précaires.

Le groupe de travail a partagé de l'information et des stratégies pour négocier les meilleures conventions collectives qui soient, notamment le recours au Système d'information sur les conventions collectives (SICC) du SCFP pour favoriser la coordination de nos demandes de négociations.

(P/A personne déléguée non-identifiée,  
Personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

## RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

### **Résolution 275 couvrant les résolutions 269, 271 et 272 présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. manifester sa vive opposition au projet de loi C-51 dans une lettre adressée au premier ministre et à son cabinet, lettre dans laquelle il décrira les dangers bien réels que représente ce projet de loi pour la liberté d'expression et de réunion, les droits de la personne et la démocratie;
2. fournir à ses membres des outils, y compris des analyses et des fiches d'information, et demander à toutes les organisations à charte du SCFP de s'opposer au projet de loi C-51 par voie de lettre au premier ministre et à son cabinet;
3. encourager et aider les membres du SCFP à communiquer, par lettre, téléphone ou courriel, avec leur député fédéral pour lui témoigner leurs préoccupations et leur opposition au projet de loi C-51;
4. soutenir le Nouveau Parti démocratique du Canada dans son opposition au projet de loi C-51 en signant sa pétition contre ce projet de loi, en recueillant les signatures des membres du SCFP et en faisant connaître son appui à la position de principe du NPD par la voie des médias et des réseaux sociaux;
5. œuvrer activement avec les groupes de la société civile qui s'opposent déjà au projet de loi C-51 et tendre la main aux communautés et aux organisations vulnérabilisées par ce projet de loi;
6. réclamer du Congrès du travail du Canada (CTC) qu'il fasse équipe avec les groupes de la société civile et qu'il participe à leurs activités afin de manifester l'opposition du mouvement syndical au projet de loi C-51;
7. tout faire en son pouvoir pour relever les contradictions entre l'objectif déclaré du projet de loi C-51 et les efforts du gouvernement en place visant à diminuer la sécurité publique et la santé des communautés par la réduction des services publics qui assurent la sécurité publique, comme la police, l'inspection des aliments, la protection de

l'environnement et la réglementation des transports.

PARCE QUE :

- le projet C-51 menace gravement les libertés civiles et démocratiques de tous les citoyens canadiens, dont la liberté d'expression et de réunion, la sécurité personnelle et la protection contre la perquisition illégale et l'arrestation arbitraire;
- il accorde au SCRS de vastes pouvoirs de cueillette et de partage de renseignements personnels et de détention sans autre forme de procès, ce qui modifie considérablement le mandat du SCRS, en plus d'outrepasser les droits des citoyens que protège actuellement le système de justice pénale;
- en incluant dans la définition de la « sécurité nationale » l'interférence avec les infrastructures critiques et les menaces à la stabilité économique et financière, le gouvernement menace de surveillance et de criminalisation indues les syndicalistes et les militants qui participent à une grève ou à d'autres formes de dissension légitime;
- le projet de loi C-51 constitue un effort systématique d'instaurer une culture de la peur en ciblant les communautés minoritaires et marginalisées, afin de réduire au silence la dissension légitime avec les politiques gouvernementales. Il menace de diminuer la solidarité des travailleurs qui se battent pour l'avènement d'une société égalitaire.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

### **Résolution 218 couvrant les résolutions 220 et 221 présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 8920 (N.-É) et 2550 (Alb.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral afin que celui-ci rétablisse et maintienne le financement de base consacré aux programmes et aux organismes d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles à travers le pays.

PARCE QUE :

- l'alphabétisation et l'acquisition des compétences essentielles sont à la base de l'amélioration du sort

des personnes à la maison, au travail et dans la société;

- le SCFP soutient la justice sociale, l'équité et l'inclusion;
- l'alphabétisation et l'acquisition des compétences essentielles contribuent à la croissance et à l'indépendance économiques.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Résolution 217** présentée par la section locale 4948 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mener une enquête auprès de toutes les sections locales des bibliothèques publiques du Canada, au cours des deux prochaines années, et leur demander de répondre à l'index du travail précaire du PEPSO (Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario);
2. analyser les résultats de cette enquête et déterminer le pourcentage de travailleurs précaires dans chaque unité de négociation;
3. mener une enquête auprès des bibliothèques universitaires et scolaires, comme ci-dessus, pendant les deux années suivantes.

PARCE QUE :

- l'enquête sur l'ensemble de l'effectif du SCFP a permis d'identifier le secteur bibliothécaire comme le secteur ayant le taux le plus élevé d'emplois précaires;
- le modèle du travail précaire est bien ancré dans le secteur bibliothécaire. Il abaisse la relation d'emploi standard, particulièrement en matière d'avantages sociaux et d'accès à un régime de retraite. De plus, il mine la qualité de vie des familles, particulièrement pour les femmes qui demeurent les premières prestataires de soins familiaux et sont souvent, aujourd'hui, les salariées principales de la famille;
- on a peu ou pas de données provinciales sur la dotation en personnel dans les bibliothèques, la cueillette de données à ce palier étant habituellement prescrite par la loi;
- le travail précaire nuit à notre capacité à continuer de fournir un excellent service aux usagers;

- le travail précaire nuit à la pleine participation à la vie syndicale.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Résolution 286 couvrant la résolution 287** présentée par les sections locales 3433 (N.-B.), 1334 (Ont.) et 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. élaborer, financer et mettre sur pied une vaste campagne de quatre ans pour faire de l'éducation postsecondaire un enjeu électoral fédéral;
2. cette campagne doit :
  - a) renforcer les capacités par le biais de conversations structurées et d'ateliers avec les membres du SCFP, la communauté et la famille;
  - b) recueillir des coordonnées par le biais d'une pétition SCFP;
  - c) tendre la main aux communautés et aux alliés du secteur en organisant des coalitions et en participant à des coalitions;
  - d) distribuer le livret « Éducation postsecondaire : nos choix, notre avenir » dans nos communautés et nos lieux de travail;
  - e) coordonner des journées d'action sur la valeur sociale de l'éducation postsecondaire, dans nos communautés, dans les provinces et à l'échelle nationale;
  - f) militer en faveur de l'adoption d'une loi qui rendra l'éducation postsecondaire gratuite et qui accordera au secteur un budget réservé, adéquat et prévisible pendant plusieurs années.

PARCE QUE :

- les membres du SCFP ont adopté une résolution réclamant l'élimination des droits de scolarité et l'adoption d'une Loi sur l'éducation postsecondaire;
- le sous-financement chronique de l'éducation postsecondaire a entraîné de la privatisation et un élargissement du rôle des intérêts privés dans la prestation des services de soutien, ce qui oriente la recherche universitaire et l'enseignement;
- le sous-financement systémique et la privatisation de l'éducation postsecondaire ont contribué à la

précarisation et à la réduction de toutes les facettes de la main-d'œuvre postsecondaire.

(P/A Membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

### **ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTES GÉNÉRALES**

*Le confrère Dave Coles, directeur général des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature aux cinq vice-présidences générales. Les membres suivants ont été élus et sont dûment assermentés.*

*Daniel Légère, Atlantique et Maritimes  
Kelly Moist, Manitoba et Saskatchewan  
Fred Hahn, Ontario  
Lucie Levasseur, Québec  
Marle Roberts, Alberta et Colombie-Britannique*

### **PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: Consœurs et confrères, j'ai l'immense privilège de vous présenter le président du Congrès du travail du Canada, le confrère Hassan Yussuff, élu en mai 2014. Hassan est un syndicaliste engagé qui défend avec détermination l'équité au travail dans la société canadienne, la sécurité à la retraite pour tous, de bons emplois bien payés, la protection des soins de santé publics et la création d'un programme national de services de garde à l'enfance.

Il est arrivé au Canada en provenance de la Guyane à l'âge de 16 ans. Hassan a suivi une formation de mécanicien de camions lourds et est rapidement devenu militant syndical lorsque ses collègues l'ont élu président d'usine après seulement deux ou trois assemblées syndicales. Hassan a été membre des Travailleurs canadiens de l'automobile, maintenant Unifor, en plus d'occuper un poste au personnel des TCA. Il a été élu vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada en 1999, secrétaire-trésorier en 2002 et président en mai 2014.

Hassan est un leader très connu au Canada, en plus d'être très respecté sur la scène internationale. Il a été élu président de la Confédération syndicale des Amériques (CSA) en 2012 pour un mandat de quatre ans. À ce titre, il dirige un groupe syndical international qui représente plus de 50 millions de travailleurs répartis dans 29 pays.

J'ai collaboré avec le confrère Hassan tout au long de ma présidence au SCFP à l'exécutif du Congrès du travail du Canada et du Conseil canadien. Hassan a travaillé sans relâche aux dernières élections et a été un modèle de leadership pour les autres dirigeants syndicaux. Sa passion syndicale l'occupe sans cesse, 365 jours par année.

Veillez accueillir le président du Congrès du travail du Canada, notre bon ami, le confrère Hassan Yussuff.

*Après le discours du confrère Hassan Yussuf, le confrère Paul Moist le remercie et lui remet un cadeau.*

### **RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS**

**Amendement statutaire C26 couvrant 83** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article B.11.3 (a) comme suit :

« Au moins dix jours et au plus 120 jours après que la plainte ait été remise ou envoyée à l'accusé, la section locale élit un jury de 11 membres en règle et choisit un conseil de discipline. Les élections ont lieu à la prochaine assemblée des membres prévue ou à une assemblée correctement constituée de la section locale. **Si la section locale est une section locale provinciale, l'élection d'un jury et d'un conseil de discipline peut avoir lieu à une assemblée de sous-unité.** Le secrétaire archiviste remet l'avis de l'assemblée à l'accusé et à l'accusateur ou l'expédie par courrier recommandé **ou par courriel.**

**Aux fins du présent article, le mot « sous-unité » peut signifier une sous-section locale, une unité ou une région d'une section locale provinciale. »**

PARCE QUE :

- Pour les sections locales provinciales, il est plus rapide et plus économique d'élire un jury et un conseil de discipline à une assemblée de la sous-unité ; et
- La transmission électronique d'avis est une méthode de communication acceptable et rapide.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C24** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article B.11.2 (b) comme suit :

Le secrétaire archiviste contresigne la plainte et en remet une copie contresignée ou l'envoie à l'accusé par courrier recommandé **ou par courriel** dans les dix jours de sa réception.

PARCE QUE :

- La transmission électronique d'information est une méthode de communication acceptable et rapide.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C27** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article B.11.4 (a) comme suit :

« Le conseil de discipline tient une audience privée de la plainte ou des plaintes dans les 60 jours de sa nomination. Le conseil donne un avis écrit d'au moins 14 jours à l'accusateur et à l'accusé les informant de la date et du lieu de l'audience. L'avis est remis en personne ou envoyé par courrier recommandé **ou par courriel**. »

PARCE QUE :

- La transmission électronique d'avis est une méthode de communication acceptable et rapide.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C30** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article B.11.5 (b) comme suit :

« L'appel écrit de l'accusé établit :

- (i) la partie ou les parties de la décision faisant l'objet de l'appel ;

- (ii) la date à laquelle la décision a été communiquée à l'accusé ;

- (iii) les raisons de l'appel ;

- (iv) si l'accusé veut une audience ou s'il veut présenter des arguments écrits ;

- (v) le lieu souhaité, si une audience est demandée ; et

- (vi) le recours demandé par l'accusé.

L'accusé fait parvenir l'appel au président national par courrier recommandé **ou par courriel** et envoie une copie à l'accusateur et au secrétaire archiviste de la section locale. »

PARCE QUE :

- La transmission électronique d'information est une méthode de communication acceptable et rapide.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C31** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article B.11.5 (e) comme suit :

« Si l'accusé demande une audience, le tribunal d'appel fait parvenir un avis à l'accusé et à l'accusateur les informant de la date et de l'endroit de l'audience. L'avis est envoyé par courrier recommandé **ou par courriel** au moins un mois avant la tenue de l'audience. »

PARCE QUE :

- La transmission électronique d'avis est une méthode de communication acceptable et rapide.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C15** présentée par le Conseil exécutif national et le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier l'article 14.2 comme suit :

« Cinq pour cent de toute capitation est placé dans la Caisse nationale de défense pour les campagnes à frais partagés, les campagnes nationales et les grandes campagnes de recrutement. Si le solde de la Caisse nationale de grève tombe sous 50 millions de dollars, quatre pour cent de toute capitation est alors placé dans la Caisse nationale de défense jusqu'à ce que le solde de la Caisse nationale de grève atteigne 80 millions de dollars. Le Conseil exécutif national établit les règlements régissant la Caisse nationale de défense. Ces règlements doivent être conformes aux décisions du congrès. »

2. modifier l'article 14.3 comme suit :

« Cinq pour cent de toute capitation est placé dans la Caisse nationale de grève pour les indemnités de grève, les campagnes pour éviter la grève et les frais d'arbitrages de différends pour les sections locales à qui la loi interdit de faire la grève. Si le solde de la Caisse nationale de grève tombe sous 50 millions de dollars, six pour cent de toute capitation est alors placé dans la Caisse nationale de grève jusqu'à ce que le solde de la Caisse nationale de grève atteigne 80 millions de dollars. Le Conseil exécutif national établit les règlements régissant la Caisse nationale de grève. Ces règlements doivent être conformes aux décisions du congrès. La Caisse nationale de grève ne peut accorder aucun prêt. »

PARCE QUE :

- La Caisse nationale de grève est solide et peut soutenir toutes les sections locales aux prises avec des grèves ou des lock-out.
- Le budget de la Caisse nationale de défense a souvent été dépassé depuis quelques années, ce qui limite le nombre de projets, des campagnes à frais partagés et autres campagnes, le recrutement que le SCFP peut entreprendre pour défendre ses membres et les services publics.
- La Caisse nationale de grève sera protégée si son solde tombe sous 50 millions de dollars en revenant à une capitation de six pour cent jusqu'à ce que la caisse atteigne 80 millions de dollars.

Malgré l'article 6.15 des statuts, cet amendement entrera en vigueur le 1er janvier 2016.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C33** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article B.11.5 (g) redésigné comme suit :

« Le tribunal d'appel peut confirmer ou casser le verdict de culpabilité et peut confirmer, modifier ou annuler toute peine ou tout ordre imposés par le conseil de discipline. Le tribunal d'appel rend sa décision dans les ~~30~~ **90** jours de la fin de l'audience ou de la présentation des arguments écrits. La décision du tribunal d'appel est sans appel et exécutoire. »

PARCE QUE :

- Étant donné que les membres du tribunal d'appel viennent de toutes les régions du pays, il est de plus en plus difficile de respecter les délais actuels de 30 jours pour rendre une décision ; et
- Étant donné que certains appels sont complexes et comportent une surabondance de preuves, il est de plus en plus difficile de respecter les délais actuels de 30 jours pour rendre une décision.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C34** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article B.11.5 (h) comme suit :

« Si l'appel est maintenu **en tout ou en partie**, la section locale assume les frais de déplacement et d'hébergement engagés par l'accusé pour assister à l'audience du tribunal d'appel. **Les frais de déplacement et d'hébergement sont payés au taux indiqué dans les règlements de la section locale.** Si l'appel est rejeté, l'accusé assume ses propres frais. »

PARCE QUE :

- Le tribunal d'appel peut maintenir le verdict de culpabilité mais imposer une sanction différente; et

- Le taux des frais de déplacement et d'hébergement n'est pas indiqué clairement.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C28** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article B.11.4 (b) comme suit :

« Le conseil de discipline établit sa propre procédure **conformément aux lignes directrices nationales**. Le conseil peut accepter des preuves orales ou écrites qu'il juge appropriées, dans la mesure où chaque membre a droit à un procès juste et impartial. Le conseil de discipline peut statuer sur toute objection préliminaire à la plainte et peut rejeter la plainte. Au besoin, le conseil de discipline peut agir avec quatre membres seulement. »

PARCE QUE :

- Le SCFP publiera une série de lignes directrices pour guider tous les participants au procès ; et
- Le conseil de discipline sera doté de lignes directrices qui assureront le respect des règles de justice naturelle.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

### RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

**Résolution 52 couvrant les résolutions 56 et 57** présentée par les sections locales 8920 (N.-É.) et 2550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager le service du développement syndical à inclure le module « Sensibilisation des délégués syndicaux à l'alphabétisation » à la formation de base des nouveaux délégués syndicaux.

PARCE QUE :

- l'alphabétisation est le fondement de tout apprentissage;

- l'alphabétisation a un impact sur tout le travail des délégués syndicaux;
- les délégués syndicaux doivent absolument être sensibilisés pour pouvoir comprendre les problèmes d'alphabétisation et les préoccupations de leurs membres;
- les problèmes d'alphabétisation peuvent entraîner des problèmes de santé-sécurité au travail ou une incapacité à suivre les procédures.

(P/A membre du comité, membre du comité -  
Adoptée)

**Résolution 166** présentée par la section locale 2329 (T.-N.-L.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire comprendre à tous les gouvernements provinciaux l'importance et la nécessité de faire appliquer strictement la réglementation pour les gens qui travaillent seuls.

PARCE QUE :

- les employeurs sont tenus de mener une évaluation des risques là où un employé travaille seul ou en isolement;
- les procédures prévoient une période maximale entre les vérifications et une marche à suivre si l'employé ne répond pas, y compris des mesures d'urgence;
- il faut rédiger une procédure de vérification de l'état de l'employé, en consultant l'employé, le comité de santé et de sécurité au travail ou un représentant de l'employé;
- les employeurs ne respectent pas les règles du travail en solitaire dictées par la loi et la réglementation sur la santé et la sécurité au travail;
- dans plusieurs réseaux de bibliothèques publiques à travers le pays, bon nombre d'employés travaillent dans une bibliothèque à un seul employé, ce qui fait qu'ils travaillent seuls pendant tout leur horaire de travail;
- ce n'est qu'un des nombreux exemples où le gouvernement resserre la réglementation sans accorder aux agences, conseils et bureaux gouvernementaux le financement nécessaire pour se conformer à cette réglementation ni faire appliquer celle-ci.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Résolution 285** présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, les sections locales 3433 (N.-B.), 1334, 4207 (Ont.) et 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. élaborer, financer et mettre sur pied une vaste campagne sur le travail précaire dans le secteur postsecondaire. Cette campagne comportera :
  - a) la cueillette de données de recherche;
  - b) une collaboration avec des organismes progressistes comme le CCPA;
  - c) une concertation avec les autres travailleurs, les associations étudiantes et les syndicats;
  - d) une composante de sensibilisation populaire et de vulgarisation.

PARCE QUE :

- le secteur postsecondaire affiche le nombre le plus élevé de travailleurs précaires de tout le SCFP, et ce nombre continue de croître;
- le sous-financement chronique du système a poussé les établissements à se tourner vers la gestion par attrition et la sous-traitance;
- les travailleurs en font plus pour moins et le taux d'accidents de travail grimpe en flèche;
- l'actualisation croissante génère du stress et exerce une pression indue sur le personnel régulier à plein temps.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Résolution d'urgence 802** présentée par la section locale 301 (Qc.)

ATTENDU QUE :

- Le pacte fiscal adopté entre le gouvernement du Québec et l'UMQ le 23 septembre 2015;
- Le pacte annoncé par le ministre Moreau, donnera aux Villes le pouvoir de décréter nos conditions de travail;
- Que jamais un tel ballon médiatique n'avait été évoqué remettant en cause le pacte social établi depuis plus de 51 ans;
- Qu'une telle arrogance exige de nos dirigeants syndicaux nationaux et des sections locales une réplique à la hauteur des attentes de nos membres;

- Si le projet de Loi suivant le pacte est adopté, c'est la libre négociation qui est menacée à travers le Canada;
- Lorsqu'une telle attaque illégitime se produit, nous avons le devoir de serrer les rangs car c'est de notre survie à tous qu'il s'agit.

IL EST RÉSOLU :

1. D'utiliser tous les moyens et le poids politiques nécessaire afin de dénoncer ce pacte fiscal;
2. De mettre toutes les mesures et les moyens possibles en place afin de supporter le SCFP-Québec dans ses démarches pour empêcher l'adoption de ce projet de Loi;
3. De supporter et aider concrètement les sections locales du secteur municipal au Québec qui auront à affronter ce projet de Loi.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**LE JEUDI 5 NOVEMBRE 2015**

**SESSION DE LA MATINÉE**

**PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL POUR LE  
MILITANTISME EN FAVEUR DES DROITS DES  
PERSONNES AYANT UN HANDICAP**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: J'ai le plaisir ce matin de remettre le prix national du SCFP pour le militantisme en faveur des personnes ayant un handicap. Ce prix a été créé par les délégués au congrès de 2007 pour souligner les réalisations et le militantisme d'un membre, d'un retraité ou d'un organisme à charte du SCFP qui a fait connaître et a défendu les droits des personnes handicapées au travail. Je suis très heureux d'annoncer que la récipiendaire de cette année, qui est juste à côté de moi, est la consœur Ann Ramsay, de la magnifique Île-du-Prince-Édouard.

La consœur Ann a sa section d'admirateurs personnels juste devant moi. Membre de la section locale 1770 du SCFP, elle a été chauffeuse d'autobus pour le conseil scolaire Western. Après un accident survenu en 2009, la moitié inférieure de son corps est restée paralysée et elle doit depuis se déplacer en fauteuil roulant. Ann a dû suivre une nouvelle formation, changer d'emploi et devenir membre d'une autre section locale du SCFP au conseil scolaire. Avec son syndicat et l'employeur, Ann a beaucoup appris sur l'importance du soutien des

autres membres et du personnel pour faire face à un handicap au travail. Elle connaît bien la valeur de l'adhésion à un syndicat et elle sait qu'elle peut compter sur ses collègues pour l'aider à relever ses nombreux défis.

Après l'accident qui a changé sa vie, Ann a ajouté les droits des personnes handicapées à son bénévolat syndical déjà très actif. Elle a été syndic de la division du SCFP-Î.-P.-É., membre de l'exécutif de la section locale 1145 et, en 2010, à peine un an après son accident, elle est devenue membre du Comité national des personnes ayant un handicap du SCFP. Elle en est présentement la coprésidente. Elle se joindra à ses collègues, qui sont à ma gauche, après avoir reçu cet important prix. Elle est aussi membre du comité de l'égalité du SCFP-Î.-P.-É. À titre de travailleuse et militante pour les droits des personnes handicapées, Ann, avec sa force tranquille et sa résilience joyeuse, montre chaque jour l'importance de défendre les droits fondamentaux qui permettent aux travailleurs ayant un handicap de continuer à travailler de manière productive et à militer dans le mouvement syndical.

Elle a présenté de nombreux exposés sur les droits des personnes handicapées au congrès du SCFP-Î.-P.-É. et à l'exécutif de la division de l'Î.-P.-É. Elle a aussi prêté son visage à une affiche marquante produite pour la campagne du SCFP sur la solidarité des capacités. Elle défend avec vigueur la formation en obligation d'accommodement et a aidé à organiser des ateliers dans sa province sur le sujet. Ann a joué un rôle communautaire important à titre de membre du conseil des personnes handicapées de l'Île-du-Prince-Édouard, qui défend la participation pleine et entière et l'inclusion des personnes handicapées dans la société et dans les milieux de travail de l'Î.-P.-É. Elle a été interviewée à la télévision en 2014 sur la place des personnes handicapées au travail et, la même année, elle a reçu le prix de l'accessibilité du conseil de l'Île-du-Prince-Édouard, en reconnaissance de son mentorat et de ses efforts comme bénévole au nom d'autres travailleurs handicapés.

Une récipiendaire digne de ce prix, la gagnante du prix national du SCFP pour le militantisme en faveur des personnes ayant un handicap, la consœur Ann Ramsay.

#### **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP**

Les membres du comité sont : Ann Ramsay, coprésidente, Île-du-Prince-Édouard; Pat Shade,

coprésident, Colombie-Britannique; Susan Kearsy, Terre-Neuve-et-Labrador; Michael Graham White, Nouvelle-Écosse; Abby Bourque-Coyle, Nouveau-Brunswick; Jayne Warner et Joanne Dowswell, Ontario; Valerie Beel, Manitoba; Laurie Shiels, Saskatchewan; Deborah Stewart, Alberta; Deborah Fraess, Syndicat des employés d'hôpitaux; Stephen Drost, agent de liaison du CEN et Odette Robichaud, agente de liaison du CEN; Conni Kilfoil, membre du personnel.

*« présentation vidéo »*

#### **Introduction**

Le Comité national des personnes ayant un handicap (CNPAAH) du SCFP s'est réuni pour la première fois en novembre 2000, après une conférence du Congrès du travail du Canada sur les travailleuses et les travailleurs ayant un handicap. Le groupe s'est réuni sporadiquement jusqu'en mai 2004, moment où il a élaboré son mandat et un plan d'action pour deux ans.

Le mandat du comité est de promouvoir et de défendre les droits des personnes ayant un handicap et d'améliorer leurs conditions de travail et leur accessibilité au travail; de promouvoir les principes du SCFP; de faire mieux connaître les membres du SCFP ayant un handicap par le biais de la sensibilisation et de l'éducation; et de prendre part à la vie politique pour faire avancer ces objectifs.

Le 11 mars 2015, le Conseil exécutif national a adopté une motion visant à changer le nom pour Comité national des personnes ayant un handicap. Avant cela, il était connu sous le nom de Groupe de travail national des personnes ayant un handicap. Les membres du comité croient que le nouveau nom reflète la permanence du groupe.

Depuis le très mémorable Congrès national de 2013 du SCFP, le comité compte de nombreuses nouvelles personnes membres, dont des représentants de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba.

Au Congrès national de 2013, le groupe a présenté un rapport sur sa campagne de sensibilisation aux droits des personnes ayant un handicap appelée « Solidaires et capables », campagne qui a duré environ deux ans et qui a comporté la production de divers documents éducatifs, l'élaboration du premier cours national du SCFP sur « l'obligation de prendre des mesures d'adaptation », d'une durée de neuf heures, et diverses

séances de formation et initiatives de sensibilisation que les membres du CNPAH ont menées dans leurs régions.

Il y a eu des initiatives régionales, dont voici des exemples : la Division de la Colombie-Britannique, avec l'aide du SCFP national, a créé une vidéo intitulée « Prêts et capables : les droits des personnes handicapées et le SCFP militant » (Ready and Able: Disability Rights and the CUPE Activist) au sujet des expériences des membres qui ont vu leurs handicaps être accommodés; au Nouveau-Brunswick, les membres du personnel du SCFP ont offert une formation sur « l'obligation de prendre des mesures d'adaptation » aux membres, leurs employeurs et des militants d'organisations de défense des droits des personnes ayant un handicap; et à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, en Saskatchewan et au Manitoba, les membres ont pris la parole lors de réunions syndicales et de congrès pour parler des droits des personnes ayant un handicap.

#### Notre travail au cours du mandat pour 2013-2015

Satisfait du succès de sa campagne, ainsi que des fiches d'information, de la vidéo, des étiquettes de bagages, des affiches et des présentations qui en ont découlé, le CNPAH a poursuivi son militantisme de diverses façons depuis le Congrès national de 2013. La plupart de nos activités se sont concentrées sur les questions suivantes :

- a) offrir des conseils sur l'élaboration de nouvelles fiches d'information relatives aux handicaps semblables aux quatre fiches produites dans le cadre de la campagne de sensibilisation aux droits des personnes ayant un handicap. Ces fiches d'information ont été utilisées dans le cadre des cours du SCFP sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, des cours pour les personnes déléguées syndicales, lors d'événements pour les personnes ayant un handicap et lors de réunions des sections locales partout au Canada. Elles sont particulièrement bien adaptées étant donné que les lieux de travail du SCFP traitent de plus en plus des mesures d'adaptation;
- b) examiner des façons de travailler avec le Congrès du travail du Canada et des organisations et gouvernements progressistes afin de lutter contre la pauvreté et la marginalisation répandues dans la communauté des personnes ayant un handicap. Des exemples incluent des

initiatives pour l'emploi et des possibilités d'emploi pour les personnes ayant un handicap et le lobbyisme pour des améliorations aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et d'autres ressources;

- c) offrir des conseils pour voir à ce que tous les congrès, conférences et séances de formation du SCFP soient réellement accessibles et que les préoccupations relatives aux handicaps et à l'accessibilité soient incorporées dans les séances de formation du SCFP, ainsi que dans le travail de leur syndicat et de leurs lieux de travail;
- d) travailler avec d'autres groupes qui revendiquent l'égalité et comités pour atteindre nos objectifs communs d'accessibilité, de justice, d'égalité des chances et de représentativité dans le processus décisionnel;
- e) surveiller les progrès que le gouvernement fédéral a faits ou fera pour se conformer à ses obligations en vertu de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies.

Les autres activités principales incluent :

#### Présentations sur les préoccupations et les droits des personnes ayant un handicap

Au cours des deux dernières années, le CNPAH a bénéficié de présentations sur les préoccupations des personnes ayant un handicap et sur des initiatives relatives aux droits des personnes ayant un handicap, présentations faites par la consœur Vicky Smallman, directrice du Service des droits de la personne du Congrès du travail du Canada, Nikias Vangelis, du Conseil des Canadiens avec déficiences, du confrère Bill Robb, directeur de la Direction du développement syndical, Wendy Porch, du Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale, ainsi que de la consœur Conni Kilfoil, conseillère syndicale, qui a fait une présentation sur « l'obligation de prendre des mesures d'adaptation ».

#### Éducation pour les membres, les employeurs et la collectivité

Quelques membres du CNPAH ont fait des présentations sur des questions relatives aux handicaps à leurs sections locales. De plus, le confrère Pat Shade, coprésident, a organisé une formation sur « l'obligation de prendre des mesures d'adaptation » pour les directeurs, les membres du SCFP, le corps professoral et le personnel du Service des ressources humaines à

l'Université de Victoria. La consœur Ann Ramsay, coprésidente, a participé à l'organisation d'une formation similaire pour les membres du SFCP, les employeurs et le Conseil des personnes handicapées de l'Île-du-Prince-Édouard (Prince Edward Island Council for the Disabled), à Charlottetown (Î.-P.-É.).

#### Conférence nationale du SFCP sur les droits de la personne

En février 2015, des membres du comité, soit les consœurs Ann Ramsay, Jayne Warner, Valerie Beel et Debbie Fraess, ont assisté à la Conférence sur les droits de la personne et elles ont visité le nouveau Musée des droits de la personne de Winnipeg, visite qu'elles ont toutes appréciée.

#### Éducation sur la santé mentale

La consœur Valerie Beel a assisté, au nom du comité, aux cours de la série de cours pour les délégués syndicaux, offerts sous forme de projet pilote, sur la « santé mentale au travail » et fait ses commentaires à la Direction du développement syndical et au CNPAH.

#### Audit sur l'accessibilité au site

Comme c'est le cas depuis 2007, deux membres du CNPAH ont travaillé avec les membres du personnel du SFCP national pour effectuer un audit de deux jours du site où aura lieu le Congrès national de 2015. Cette initiative a réduit de façon importante les plaintes de la part des membres au sujet des obstacles à la participation des membres ayant un handicap, etc.

#### Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies

Le comité a eu la chance d'avoir deux visites de M. Vangelis Nikias, directeur de programme du Conseil des Canadiens avec déficiences, qui a parlé de l'importance de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, qui impose des obligations concrètes au gouvernement fédéral canadien. Lorsque le rapport final du Canada sur ses obligations en vertu de la Convention a été publié l'an dernier, le CNPAH a travaillé avec sa personne-ressource pour préparer un projet de réponse au rapport final du Canada.

Le travail du comité sur ce dossier a grandement profité de la relation que nous avons développée avec le Conseil des Canadiens avec déficiences, par l'entremise

de M. Nikias, ainsi que des discussions qu'ont eues les membres qui siègent au Comité des droits des personnes ayant un handicap du Congrès du travail du Canada.

#### Étiquettes à bagages

Les membres ont distribué des étiquettes à bagages élégants, sur lesquels apparaît le message « les droits des personnes ayant un handicap sont des droits de la personne », étiquettes qui faisaient partie de la campagne « Solidaires et capables ». Lorsque les gens ont assisté à des événements, ces étiquettes ont entraîné des conversations sur le rôle impressionnant que joue le SFCP dans la défense des droits des personnes ayant un handicap.

#### Autonomisation personnelle et militantisme politique

Le CNPAH a réussi à habiliter ses propres membres. Le fait de connaître et de comprendre les droits prévus dans leurs conventions collectives et leurs droits de la personne les a incités à devenir des militants.

Par exemple :

- la consœur Debbie Fraess, de la Colombie-Britannique, à qui le conseil municipal avait refusé l'utilisation d'un espace de stationnement réservé aux personnes handicapées entre 9 h 00 et 21 h 00, a déposé une plainte relative aux droits de la personne fondée sur un handicap qui a permis de résoudre la situation; il a été jugé qu'il ne pouvait y avoir de durée maximale sur l'utilisation d'un espace de stationnement réservé aux personnes handicapées. Lorsque Debbie, passagère à bord d'un traversier, n'a pu quitter son véhicule en raison de la façon dont son véhicule avait été installé sur le traversier, elle a porté plainte à la société des traversiers, insistant pour qu'elle respecte ses droits. La société a non seulement corrigé la situation, mais elle a invité Debbie à siéger au Comité consultatif sur l'accessibilité du Service des traversiers de la Colombie-Britannique (BC Ferries), un poste qu'elle a été heureuse d'accepter.
- la consœur Ann Ramsay, de l'Île-du-Prince-Édouard, a joué un rôle déterminant en aidant à organiser une formation sur « l'obligation de prendre des mesures d'adaptation » pour les membres, les employeurs et les militants des droits

des personnes ayant un handicap au sein de sa division. Elle a par la suite été invitée à siéger au conseil d'administration du Conseil des personnes ayant un handicap de l'Île-du-Prince-Édouard (Prince Edward Island Council for Disabled) et, par la suite, elle a reçu le Prix de défense des droits des personnes ayant un handicap du Conseil des Canadiens.

- le confrère Pat Shade, de la Colombie-Britannique, est l'agent à l'accommodement de sa section locale à l'Université de Victoria et il travaille avec l'Université sur l'accommodement des membres du SCFP ayant un handicap. Il a également organisé une formation du SCFP sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour des groupes conjoints SCFP/direction, dont sa section locale a grandement bénéficié.
- le confrère Mike White, de la Nouvelle-Écosse, a exercé, avec succès, des pressions sur une organisation de service dont il est membre afin qu'elle crée des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.
- la consœur Susan Kearsey, de Terre-Neuve-et-Labrador, a écrit une histoire très fascinante sur les symptômes de la dépression et sur sa propre bataille avec ce handicap. Elle a partagé son histoire avec sa section locale et a accepté qu'elle soit affichée sur le site Web du SCFP national. Des membres lui ont dit que son histoire les avait éduqués et touchés profondément.
- la consœur Abby Bourque-Coyle, du Nouveau-Brunswick, travaille avec la conseillère syndicale à l'égalité du Nouveau-Brunswick sur les questions d'accessibilité à son lieu de travail.

#### **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ**

Les membres du comité sont : Pam Parks, coprésidente, Ontario; Gordon Campbell, coprésident, Saskatchewan; Sherry Hillier, Terre-Neuve-et-Labrador; Dianne Frittenburg, Nouvelle-Écosse; Wanda Livingstone, Île-du-Prince-Édouard; Wayne Brown et Norma Robinson, Nouveau-Brunswick; Elyse Boivin, Québec; Kelly O-Sullivan, Ontario; Debbie Boissonneault, Manitoba; Brenda Reid, Alberta; Chris Losito et Randall Filan, Colombie-Britannique; Jim Calvin et Jodi George, Syndicat des employés d'hôpitaux; Marco Lutfy, agent

de liaison du CEN (2014); Michael Hurley, agent de liaison du CEN (2015); Heather Farrow et Govind Rao, membres du personnel.

*« présentation vidéo »*

#### **Introduction**

Les membres du SCFP fournissent des soins de santé et services de soutien directs dans presque toutes les villes et villages du Canada. Avec plus de 190 000 membres dans le secteur de la santé, le SCFP est le plus grand syndicat au Canada dans les soins de santé.

Depuis 13 ans, le Comité national sur les questions de santé sert le Conseil exécutif national et les membres du SCFP en appuyant les campagnes sur la qualité du travail et sur les conditions de travail dans le secteur de la santé. Les deux dernières années ont été centrées sur la protection, le renforcement et l'expansion de l'assurance-maladie grâce à la Campagne sur l'Accord sur la santé du SCFP, à la collaboration avec des coalitions de santé et d'autres alliés, et à protéger les soins de santé publics contre les attaques juridiques de Brian Day contre l'assurance-maladie.

#### **Activités du Comité sur les questions de santé**

Le comité a travaillé fort au cours des deux dernières années. Avec l'appui du Conseil exécutif national, nous avons tenu cinq réunions individuelles et trois réunions par conférence téléphonique et avons entrepris les activités suivantes :

#### **Campagne de l'Accord sur la santé**

Nous avons appuyé la résolution 157 (congrès de 2013 du SCFP) et avons obtenu l'engagement du SCFP dans une campagne à grande échelle pour assurer un rôle fédéral solide dans les soins de santé et un nouvel accord sur la santé. Avec la participation des membres dans chaque province et dans chaque région, et en collaborant avec notre partenaire national, le Conseil des Canadiens, la campagne était composée de :

- 14 assemblées publiques et ateliers dans chaque province;
- frapper à 42 500 portes;
- distribuer de 103 500 feuillets;
- 59 500 publipostages et livraisons dans de nombreuses collectivités dans tout le pays;

- diriger et participer à environ 100 manifestations aux bureaux des députés partout au Canada aux dates qui ont marqué la fin de l'Accord sur la santé (31 mars 2014) et au premier anniversaire de sa date d'expiration (31 mars 2015);
- participer à trois mouvements de pression de la Coalition canadienne de la santé auprès des députés pendant des jours ou des semaines : en décembre 2013, novembre 2014 et mai 2015.

La campagne a obtenu du succès en travaillant main dans la main avec les divisions provinciales et les divisions de service, les conseils de soins de santé du SFCP, les coalitions de santé et d'autres syndicats.

#### *Contexte*

L'accord fédéral-provincial sur la santé a expiré le 31 mars 2014. L'an dernier seulement, les Canadiens ont perdu 987 millions de dollars en financement fédéral des soins de santé. Les conservateurs prévoient éliminer 35 milliards de dollars au cours des neuf prochaines années et laisser aux provinces le soin de se débrouiller, sans aucun but national et sans engagement de maintenir même les normes actuelles. Ce plan mènera à 13 différents systèmes de soins de santé, la plupart d'entre eux privatisés. Harper ignore déjà les violations à la *Loi canadienne sur la santé* et refuse de faire preuve de leadership au fédéral, sur des questions importantes comme les soins aux personnes âgées et l'assurance-médicaments.

#### La négociation et le Conseil du secteur de la santé du SFCP

Le comité a appris que les principales préoccupations en matière de négociation pour les travailleurs de la santé étaient la charge de travail, suivie par les salaires et les avantages sociaux. En ce qui concerne les campagnes, la campagne sur l'Accord sur la santé était la priorité absolue.

#### *Contexte*

Les budgets d'austérité entraînent la réduction du financement des soins de santé et mènent à des pressions pour faire des « économies ». Les sociétés privées et à but lucratif s'attaquent aux soins de santé en vue de la privatisation, ce qui a un effet négatif sur la qualité des soins.

Les travailleurs s'inquiètent de leur charge de travail,

leur stress, leur taux élevé de lésions corporelles, ainsi que de l'intimidation et la violence au travail. Les audiences sur la gestion des présences, les infections acquises en milieu hospitalier et les vaccins obligatoires ont également été d'importants thèmes de discussion.

Une autre question fondamentale est que le droit de grève est limité pour les travailleurs de la santé, ce qui crée des difficultés en ce qui concerne le pouvoir de négociation. La restructuration des régions des soins de santé dans certaines provinces crée des défis en ce qui concerne la représentation.

#### Les attaques de Dr Brian Day contre l'assurance-maladie

Le Comité national sur les questions de santé (CSQS) a suivi de près l'affaire du Dr Brian Day et sa contestation de la Charte contre le régime d'assurance-maladie, à la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Cette affaire devrait être entendue en novembre 2015. Le SFCP et le CSQS ont travaillé en étroite collaboration avec le BC Health Coalition pour favoriser l'éducation du public au sujet de cette menace à l'assurance-maladie. Ensemble, nous avons collaboré avec le Centre canadien de politiques alternatives à la publication d'un document d'information sur ce dossier en avril 2015.

#### *Contexte*

Dr Brian Day, propriétaire d'une clinique à but lucratif, a lancé une contestation constitutionnelle qui pourrait changer fondamentalement le système de santé publique du Canada. Dr Day veut accomplir deux choses avec cette contestation juridique :

- Modifier les lois de sorte que les médecins payés par le système public puissent facturer tout ce qu'ils veulent dans des cliniques à but lucratif (surfacturation).
- Permettre aux compagnies d'assurance privées de type américain de faire affaire au Canada.

Les professionnels de la santé devraient fournir leurs services en fonction des besoins et non de la capacité de payer. Les temps d'attente s'allongent dans le secteur public, car les hôpitaux et cliniques privés chipent le personnel de soins de santé et l'éloignent ainsi du système public. Pour plus de renseignements, consultez <http://www.savemedicare.ca/>

## Une poussée pour l'assurance-médicaments

Le comité a entendu un certain nombre de conférenciers sur la nécessité d'un programme national d'assurance-médicaments, notamment Marc-André Gagnon (Université Carleton). Le SCFP continue de travailler avec des alliés comme la Coalition canadienne de la santé et Médecins canadiens pour le régime public afin de défendre un programme de médicaments sur ordonnance universel et national, selon les principes de la *Loi canadienne sur la santé*. Un tel programme doit couvrir tous les résidents du Canada et doit être sans frais d'utilisation et sans obstacles.

### *Contexte*

Le Canada est le seul pays offrant des soins de santé universels qui ne couvrent pas les médicaments d'ordonnance sauf pour le Québec qui s'est doté d'un système public d'ordonnance. Une ordonnance sur dix n'est pas remplie parce que les personnes n'ont pas les moyens de payer des médicaments indispensables. Marc-André Gagnon, dans un rapport pour le Centre canadien de politiques alternatives, a indiqué que le Canada pourrait économiser 11,7 milliards de dollars en coûts de médicaments inutiles grâce à un programme national d'assurance-médicaments.

### Autres activités

Voici des activités supplémentaires entreprises par le CSQS et ses conseillers :

- A appuyé le travail des coalitions de santé pour s'assurer que la collecte de sang et les cliniques de plasma demeurent sans but lucratif;
- A appuyé les travaux du Bureau régional de l'Atlantique pour répondre à la restructuration des autorités provinciales de la santé (projet de loi 1);
- A appuyé la célébration de la Semaine des soins infirmiers et la Journée des auxiliaires médicaux et des travailleurs de soutien personnel;
- A appuyé le travail général de stratégies de campagne et des mouvements de pression politique contre les partis fédéraux en matière de politiques et d'activités de soins de santé;
- A participé aux conférences de la Coalition canadienne de la santé sur les soins continus (novembre 2013) et contre la privatisation (novembre 2014);
- A participé à des projets de recherche universitaire et du SCFP sur les soins de longue durée dans les

centres d'hébergement (données du SCFP sur les lits selon le type de propriété; normes nationales d'éducation de l'ACCC en aide aux soins; projet du SCFP-Parklands sur la privatisation des soins continus);

- Le SCFP national a participé activement à un projet de recherche universitaire continu sur les soins de longue durée dans les centres d'hébergement (Dr Pat Armstrong, Université York, *Re-imagining Long-Term Care*);
- A agi comme un centre d'échange d'information sur les politiques de santé, la surveillance des médias, les revues et les sites Web et le partage de renseignements sur les rapports et événements importants à l'aide de listes d'adresses électroniques et des médias sociaux;
- A appuyé les travaux des médias sur les soins de santé; et
- A participé et soutenu les événements de soins de santé du Conseil de la fédération en 2014 (Charlottetown) et 2015 (St. John's).

Enfin, le comité tient à remercier le Conseil exécutif national pour son soutien sur les questions de santé au cours des deux dernières années, et les membres et le personnel qui travaille fort pour défendre les conditions de travail dans le domaine de la santé et pour protéger notre système de santé publique.

## **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DU TRIANGLE ROSE**

Les membres du comité sont: Line Blackburn, coprésidente, Québec; Gerry Lavallée, coprésident, Division du transport aérien; Michael Biggin, Terre-Neuve-et-Labrador; Julie Van Tassell, Nouvelle-Écosse; Brenda Doucette, Île-du-Prince-Édouard; Mike Connors, Nouveau-Brunswick; Nancy Hanschmann, Ontario; Lorenzo Dufrane, Manitoba; Donna Smith, Saskatchewan; Michelle Montemurro, Colombie-Britannique; Deidra Roberts, Martine Stonehouse et Audrey Gauthier, représentantes des personnes transsexuelles et transgenres; Karen McVeigh, Syndicat des employés d'hôpitaux; Victor Elkins, agent de liaison du CEN; Wendy Johnston, membre du personnel.

*« présentation vidéo »*

### Introduction

Le Comité national du triangle rose est engagé à promouvoir et à défendre les droits et libertés des lesbiennes, des gais et des personnes bisexuelles,

transgenres, transsexuelles et intersexes (LGBTTI) au sein de notre syndicat, dans nos lieux de travail et dans les collectivités du Canada et de partout dans le monde. Les membres du comité travaillent à assurer le changement en partenariat avec d'autres comités de l'égalité du SCFP, des organisations syndicales, des groupes de défense et des militants sur la scène régionale, nationale et internationale.

Le comité a été créé en 1991 et son nom vient du triangle rose porté par les hommes identifiés comme étant des homosexuels dans les camps de concentration nazis durant la Seconde Guerre mondiale. La communauté LGBTTI s'est réapproprié le triangle rose comme symbole de lutte, de survie et de fierté.

Chaque province et division de services du SCFP est représentée au sein du comité. En 2001, les personnes déléguées au Congrès national ont adopté une résolution pour ajouter des sièges désignés pour les personnes transgenres. Trois représentantes trans siègent présentement sur le comité.

Ce rapport se veut un aperçu des objectifs et des activités du comité depuis le congrès de 2013.

### Éducation

Les personnes LGBTTI au sein de notre syndicat, dans nos lieux de travail et dans nos collectivités continuent d'être victimes de discrimination, de harcèlement et de violence. Nous devons continuellement renouveler et intensifier nos initiatives en matière d'éducation afin de promouvoir le respect, la compréhension et l'acceptation des personnes LGBTTI. Au fil des ans, le comité a fait la promotion de davantage de ressources en matière de formation et d'éducation, et de meilleures ressources, pour les membres, les dirigeants et le personnel du SCFP.

En 2013, les membres du personnel de l'éducation du SCFP ont commencé à travailler sur un nouvel atelier d'une semaine sur les droits de la personne axés sur différents groupes qui revendiquent l'égalité et sur différents enjeux. Deux des membres de notre comité ont participé à l'évaluation de l'atelier, offrant des commentaires sur le module relatif à l'orientation et à l'identité sexuelles. L'atelier a maintenant été offert sous forme de projet pilote dans plusieurs régions et c'est un ajout précieux à nos outils éducatifs.

Nous sommes également heureux de voir comment les

thèmes liés à l'égalité ont été intégrés dans la série de cours populaire pour les personnes déléguées syndicales introduite il y a plusieurs années par la Direction du développement syndical du SCFP. Les membres ont la possibilité de suivre des modules de trois heures sur les sujets suivants : contester l'homophobie, être un allié pour l'égalité et créer un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement; il y a aussi des sujets plus traditionnels, comme traiter les griefs et traiter avec la direction.

Il est important que les personnes représentent la diversité en tant que formateurs pour ces ateliers et d'autres ateliers du SCFP. Le comité encourage les membres de la communauté LGBTTI et d'autres groupes qui revendiquent l'égalité à communiquer avec le conseiller à l'éducation de leur région pour suivre une formation en tant que formateurs.

### Événements de la Fierté et d'autres initiatives visant à sensibiliser davantage les gens

Les membres du comité offrent leur soutien et leur expérience en matière d'organisation aux célébrations de la Fierté qui se déroulent chaque année au Canada, de juin à août. Ces célébrations vont de défilés majeurs financés par des entreprises dans des villes comme Vancouver, Montréal et Toronto, à des défilés modestes dans de petites municipalités.

Nous applaudissons les membres du SCFP et les dirigeantes et dirigeants élus qui participent aux événements de la Fierté partout au pays. Un fort contingent du SCFP, dont notre président national, Paul Moist, a participé au défilé majeur organisé dans le cadre de la Fierté mondiale, à Toronto, à la fin juin 2014. Nous encourageons le SCFP à améliorer sa visibilité dans les plus petits centres avec des drapeaux, des banderoles, des affiches signalétiques sur les véhicules et la participation de dirigeants du SCFP aux défilés de la Fierté.

Les membres du comité ont également profité d'occasions qui se sont présentées tout au long de l'année pour sensibiliser davantage les gens sur l'homophobie, la transphobie et les taux alarmants de harcèlement, d'intimidation et de violence subis par les LGBTTI, jeunes et adultes. Nous avons organisé des événements et distribué des lettres et des déclarations lors de journées de commémoration, dont la Journée en rose, le deuxième mercredi d'avril, la Journée de commémoration des personnes transgenres, le 20 novembre, et la Journée internationale contre

l'homophobie et la transphobie, le 17 mai.

Deux de nos représentantes trans, Deidra Roberts et Martine Stonehouse, ont assisté au symposium des archives trans intitulé « Faire connaître l'histoire des personnes trans » (*Moving Trans\* History Forward - Transgender Archives Symposium*), qui a eu lieu en mars 2014, à l'Université de Victoria. Cet établissement a réuni la plus importante collection mondiale de matériel documentant les luttes et les réalisations des personnes transgenres. Nos deux déléguées ont enregistré une courte vidéo pour les archives relatant des histoires de personnes allosexuelles (The Queer Story Archives), disponibles sur le site Web qui se trouve à l'adresse [www.onmyplanet.ca](http://www.onmyplanet.ca)

#### Rejoindre la collectivité

Il est plus important que jamais de créer des alliances avec des organisations communautaires et des groupes de défense en dehors de notre syndicat, alors que les droits syndicaux, les droits de la personne et la justice sociale sont attaqués.

Le SCFP appuie le travail d'éducation et de défense d'Égale, la principale organisation de défense des LGBTTI du Canada anglais. En septembre 2014, le comité a tenu sa réunion de l'automne, à Toronto, et a eu l'occasion d'assister au Gala d'Égale, un événement de financement et de réseautage important.

La Fondation Émergence du Québec est une force importante pour sensibiliser davantage les Francophones sur les personnes LGBTTI. La Fondation offre du matériel bilingue pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et parraine une ligne d'écoute téléphonique.

Les membres du comité travaillent également avec divers groupes de défense et communautaires dans leurs régions, y compris des sections régionales du groupe de soutien aux familles PFLAG (Parents, familles et amis des lesbiennes et des gais), le Conseil québécois LGBT de Montréal, les alliances gais-hétéros dans les écoles et les centres de ressources arc-en-ciel locaux.

#### Réforme législative et politique

Il y a eu, au cours des deux dernières années, plusieurs victoires législatives et politiques importantes pour les personnes trans au Canada. Toutefois, ces personnes continuent d'être parmi les personnes les plus marginalisées de notre société. Elles luttent pour des

droits que la plupart d'entre nous prenons pour acquis, y compris la capacité de gagner leur vie de manière sécuritaire et avec dignité et d'avoir des documents d'identité qui correspondent au sexe avec lequel elles vivent. Plusieurs provinces ont suivi l'exemple de l'Ontario, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse en modifiant leurs codes des droits de la personne afin de fournir une protection explicite pour les personnes transgenres. L'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et, plus récemment, la Saskatchewan ont ajouté l'identité sexuelle (l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ont également ajouté l'expression sexuelle) aux motifs de discrimination interdits.

Le gouvernement fédéral est en retard par rapport à la tendance provinciale. Le projet de loi C-279, un projet de loi d'initiative parlementaire qui assurerait une protection contre la discrimination et les crimes haineux fondés sur l'identité sexuelle dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et le *Code criminel* du Canada, est présentement bloqué au Sénat.

Au Québec, la chirurgie pour changement de sexe n'est plus obligatoire pour changer le sexe d'une personne sur les documents provinciaux officiels. En 2012, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario avait statué que la chirurgie pour changement de sexe n'était pas nécessaire pour changer l'identité sexuelle sur les certificats de naissance.

#### Santé et inclusion des personnes transgenres

Les personnes transgenres continuent d'être confrontées à des problèmes graves en ce qui a trait à l'accès aux services de santé et, souvent, elles risquent leur sécurité personnelle en utilisant des toilettes et des vestiaires spécifiques pour chaque sexe.

Dans de nombreuses régions du Canada, les coûts élevés des chirurgies pour changement de sexe, des traitements hormonaux et autres interventions nécessaires à la transition sexuelle ne sont pas couverts dans les budgets de la santé publique. Il y a encore beaucoup de travail à faire afin de convaincre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux que les Canadiennes et les Canadiens trans doivent pouvoir accéder aux interventions médicales nécessaires pour que leur apparence physique corresponde à l'identité avec laquelle ces personnes vivent.

La militante trans du SCFP Martine Stonehouse a documenté ses luttes pour obtenir le financement

nécessaire pour subir une chirurgie pour changement de sexe dans le film *Transfixed*, qui a été présenté pour la première fois en Amérique du Nord, en mai 2015, lors du festival des films LGBT (Inside Out LGBT Film Festival) de Toronto.

On devrait encourager de nombreuses sections locales du SCFP à amorcer des discussions avec leurs employeurs sur la création d'« endroits plus sécuritaires » en offrant des toilettes et des vestiaires sans égard au sexe.

#### VIH et SIDA

Le VIH et le SIDA sont une préoccupation au travail, une préoccupation des droits de la personne et une question de justice sociale. Le comité s'intéresse depuis longtemps à cette question. Les membres du comité ont participé aux réunions stratégiques du SCFP en 2009 et en 2012 qui ont entraîné l'élaboration d'une politique grandement nécessaire sur le VIH et le SIDA. Lors de la Journée mondiale du SIDA de 2014, le SCFP a offert un soutien financier pour des événements de sensibilisation organisés par des membres du comité, en partenariat avec des groupes communautaires qui travaillent sur le VIH et le SIDA.

Nous continuons de surveiller la situation de l'épidémie de VIH et de SIDA et de promouvoir des mesures de prévention et de soutien. Il est troublant de voir de nouveaux cas et les ravages constants que causent le VIH et le SIDA chez les femmes, les personnes LGBTTI, les Autochtones, les travailleurs de l'hémisphère sud, les travailleurs migrants, ainsi que les travailleurs du sexe.

Le CNTR a identifié l'éducation des membres de notre syndicat comme étant une priorité pour le SCFP. Les personnes déléguées au Congrès national de 2013 ont adopté notre résolution demandant l'élaboration et la distribution de matériel éducatif qui traite de la prévention du VIH et du SIDA, du dépistage, de l'accès aux soins, du traitement et du soutien. Le SCFP prépare présentement une trousse de ressources pour les membres qui comprendra des renseignements sur la santé et la sécurité, sur la négociation et sur l'action, ainsi qu'une affiche. Nous attendons avec impatience que ces ressources précieuses soient disponibles en ligne et se retrouvent entre les mains de nos membres d'ici la fin de 2015.

#### Soins de santé et services de soutien aux personnes âgées LGBTTI

Le comité promeut l'éducation et la sensibilisation sur les préoccupations des personnes LGBTTI vieillissantes, particulièrement en ce qui a trait à la qualité des soins de santé et des services de soutien. C'est une préoccupation pour nos personnes membres LGBTTI vieillissantes qui sont vulnérables face à la discrimination et aux mauvais traitements de la part de membres du personnel, d'autres résidents et la population. Cela affecte également les travailleurs du SCFP qui offrent des services dans les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, ou par l'entremise de services à domicile et d'agences de services sociaux. Il est important que les prestataires de services soient formés pour comprendre les besoins des personnes âgées LGBTTI.

Des projets de recherche-action prometteurs sont présentement en cours au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, comme le projet *Aging Out* (Vieillessement) soutenu par le Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique.

Lors de notre réunion de septembre 2014, nous avons accueilli la D<sup>re</sup> Line Chamberland, détentrice de la Chaire de recherche sur l'homophobie à l'Université du Québec, qui a partagé avec nous les résultats de sa recherche sur les difficultés auxquelles les personnes âgées trans sont confrontées pour avoir accès aux services de santé et aux services sociaux. La D<sup>re</sup> Chamberland a travaillé sur des programmes d'éducation et de formation pour les travailleurs des soins de santé et des services sociaux comme faisant partie de la solution.

#### Solidarité internationale

Les personnes LGBTTI de nombreux pays subissent des violations constantes de leurs droits de la personne et vivent dans la peur de subir de la répression et de la violence et d'être emprisonnées. Au cours de la période menant aux Jeux olympiques d'hiver de 2014, à Sochi, l'attention du monde entier était tournée vers les lois antigais de la Russie. Notre comité avait suggéré qu'une lettre soit envoyée aux autorités canadiennes et internationales pour dénoncer la persécution, par l'État Russe, de la communauté LGBTTI. Le SCFP national avait adopté une position de solidarité ferme à l'égard de la communauté LGBTTI et des participants LGBTTI aux Jeux olympiques de Sochi.

Le SCFP national a envoyé une délégation, dont plusieurs membres du CNTR, à la Conférence sur les droits de la personne de 2014 organisée dans le cadre des événements de la Fierté mondiale, à Toronto, du 25 au 27 juin. La Conférence faisait partie d'un événement mondial de dix jours, le tout premier événement de la Fierté mondiale à être organisé en Amérique du Nord. Plus de 400 militants, éducateurs, chercheurs et décideurs, hommes et femmes, de plus de 50 pays se sont réunis pour partager leurs histoires et leur recherche sur les luttes, les gains et les défis auxquels les communautés LGBTTI sont confrontées partout dans le monde. Ce fut un forum impressionnant et inspirant où nous avons eu des occasions d'apprentissage et de réseautage précieuses, et où nous avons eu la possibilité de créer des liens avec des personnes de partout dans le monde. Cependant, la Conférence n'a pas produit de déclaration collective ni de rapport axé sur l'action. Notre délégation a également mentionné la nécessité d'en faire davantage pour améliorer la visibilité de la contribution du mouvement syndical pour les droits des personnes LGBTTI.

### Conclusion

Le comité tient à exprimer sa reconnaissance pour le soutien et l'aide offerts par les dirigeantes, les dirigeants et les membres du personnel du SCFP. Nous remercions le confrère Paul Moist, le confrère Charles Fleury, les membres du CEN et l'agent de liaison du comité, Victor Elkins. Le comité remercie également la consœur Daria Ivanochko, directrice générale de la Direction des services nationaux, la consœur Elizabeth Dandy, directrice du Service de l'égalité, la personne-ressource, Wendy Johnston, ainsi que les consœurs Danielle Wright et Debbie Rebeiro, membres du personnel de soutien au bureau national.

### RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

**Résolution 112** présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 1334 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci adopte une stratégie nationale concernant les personnes handicapées, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les représentants des Premières nations ou les employeurs qui emploient des travailleurs dans ce secteur;

2. cette stratégie aura pour but de créer une approche nationale complète et uniformisée dans le développement des politiques et des programmes visant à améliorer le sort des personnes ayant un handicap et de leurs proches. Cette stratégie se fondera sur des critères d'admissibilité; elle sera financée entièrement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le fédéral couvrant au moins 50 pour cent de son coût total;
3. cette stratégie se concentrera sur les actions prioritaires permettant d'améliorer le sort des personnes ayant un handicap et de leurs proches. Voici quelques-unes de ces actions prioritaires :
  - a) communautés accueillantes et accessibles;
  - b) protection des droits, justice et législation;
  - c) sécurité financière;
  - d) soutien individuel et communautaire;
  - e) soins axés sur la personne;
  - f) apprentissage et compétences;
  - g) santé et bien-être.

PARCE QUE :

- les systèmes actuellement en place à travers le pays forment, au mieux, un ensemble disparate de programmes et de services s'adressant aux personnes handicapées et à leurs proches.

(P/A membre du comité, membre du comité - Adoptée)

**Résolution 131** présentée par la section locale 4207 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. s'assurer que les syndiqués travaillant à temps partiel ou à statut occasionnel reçoivent le même niveau de représentation, les mêmes droits et les mêmes avantages syndicaux que les syndiqués travaillant à plein temps.

PARCE QUE :

- les travailleurs à temps partiel versent une cotisation syndicale, mais ils sont parfois marginalisés au sein du syndicat lorsqu'ils ne peuvent pas participer aux fonctions démocratiques de celui-ci. Cette marginalisation

prend diverses forces, dont : l'incapacité à voter et à assister aux assemblées; l'absence de représentation syndicale; l'incapacité à participer à la démarche de négociation collective. Cette situation aggrave le schisme entre les travailleurs à temps partiel et à temps plein, ce qui alimente les opinions antisyndicales;

- un syndicat se porte mieux lorsque tous ses membres sont traités sur un pied d'égalité, peu importe leur ancienneté ou le nombre d'heures qu'ils travaillent par semaine.

(P/A membre du comité, membre du comité - Adoptée)

**Résolution 188 couvrant les résolutions 185, 186, 187 et 190** présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mobiliser son effectif pour œuvrer avec les coalitions de la santé, ses partenaires communautaires et ses autres alliés en vue de protéger, de renforcer et d'élargir le régime d'assurance-maladie;
2. promouvoir sa vision des soins de santé universels et financés, gérés et prodigués par l'État;
3. promouvoir l'hôpital public comme carrefour des soins de santé communautaires, modèle qui offre un meilleur accès aux lits hospitaliers et à toute une gamme de services;
4. aider à préparer et à coordonner une action nationale en vue d'élargir le système de santé public;
5. faire campagne pour obtenir un leadership fédéral dans la santé et un nouvel Accord sur la santé qui prévoit :
  - a) un financement fédéral stable et suffisant, y compris une indexation annuelle d'au moins 6 pour cent;
  - b) un programme national de soins prolongés qui couvre les établissements de soins de longue durée, les soins à domicile et les soins communautaires, qui fixe une dotation en personnel minimale et qui élimine graduellement la prestation de services à but lucratif;

- c) un régime national et complet d'assurance-médicaments financé et exploité par l'État.

PARCE QUE :

- les meilleurs résultats en matière de santé, pour l'ensemble de la population canadienne, sont possibles par l'entremise d'un système de santé financé, administré et prodigué par l'État;
- le SCFP devrait continuer de bâtir sa réputation de syndicat de la santé au Canada et de chef de file dans la défense du système de santé public.

(P/A membre du comité, membre du comité - Adoptée)

**Résolution 192** présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager le Congrès du travail du Canada et les autres défenseurs des soins de longue durée à formuler une Stratégie nationale pour les soins de longue durée;
2. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci élabore une Stratégie nationale pour les soins de santé qui visera à fixer des normes nationales en dotation en personnel, à régler les problèmes de pénurie et de rétention de la main-d'œuvre, à stabiliser les paiements de transfert et à mettre en place un système national de suivi des statistiques sur les incidents violents et dangereux.

PARCE QUE :

- le gouvernement du Canada devrait faire équipe avec les provinces, les territoires et les municipalités, selon le cas, dans le développement et l'élargissement des services de soins de longue durée à travers le pays, afin de mieux répartir les ressources.

(P/A membre du comité, membre du comité - Adoptée)

**ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTES RÉGIONALES ET DE LA DIVERSITÉ, ET SYNDIC NATIONAL**

*Le confrère Dave Coles, directeur général des élections, annonce l'ouverture de mises en candidature aux postes de vice-présidences régionales, conformément à*

*l'article 7.2 des statuts du SCFP et les personnes suivantes ont été élues et ont été assermentées.*

Terre-Neuve-et-Labrador

Wayne Lucas

Nouvelle-Écosse

Michael McNeil

Nouveau-Brunswick

Odette Robichaud

Île-du-Prince-Édouard

Lori MacKay

Québec

Benoît Bouchard et Denis Bolduc

Ontario

Candace Rennick et Michael Hurley

Nord de l'Ontario

Henri Giroux

Manitoba

Mike Davidson

Saskatchewan

Judy Henley

Alberta

David Graham

Colombie-Britannique

Paul Faoro et Victor Elkins

*Le confrère Dave Coles annonce l'ouverture des mises en candidature aux postes de vice-présidences de la diversité. Les consœurs Yolanda McClean et Gloria Lepine sont élues et assermentées.*

*Le confrère Dave Coles annonce l'ouverture de la candidature au poste de syndic national conformément à l'article 11.1 des statuts du SCFP. La consœur Karen Ranalletta est élue pour un terme de six ans.*

**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR  
L'ORIENTATION STRATÉGIQUE**

Des discussions ont lieu sur la troisième partie du document d'orientation stratégique de 2015-2017, chapitre 1, paragraphes 17 à 32.

(P/A – Y. McLean, W. Lucas) (Renvoyée au comité)

**SESSION DE L'APRÈS-MIDI**

**PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL  
DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : J'ai l'immense privilège, encore une fois, comme je fais depuis 12 ans, de présenter notre prix national de santé et de sécurité. Je tiens à mentionner quelques-uns des candidats à ce prix qui n'ont pas été choisis, mais qui sont d'extraordinaires militants en santé-sécurité. On m'a demandé de les nommer et de dire d'où ils viennent : le confrère Yves Carbonneau du Québec, Kelly Walker de l'Ontario, Gervais Pelletier du Québec et Jean McGee de la Nouvelle-Écosse. Je les félicite tous. Ce sont des militants superbes et ils pourraient fort bien être candidats de nouveau.

Mais la gagnante de cette année, qui vient de la belle province de la Saskatchewan, est la consœur Pearl Blommaert. Je connais très bien Pearl, car je me suis rendu en Saskatchewan souvent. Pearl milite pour la santé et la sécurité depuis plus de 25 ans. Elle a travaillé à toutes les instances du SCFP. Elle a été coprésidente du comité de santé et de sécurité du SCFP-Saskatchewan et du Comité national sur la santé et la sécurité. Pearl a aussi animé je ne sais plus combien d'ateliers, tant dans sa province qu'au niveau national. Au début des années 1990, Pearl a joué un rôle de premier plan dans la campagne qui a obligé son employeur du système de santé et toute la Saskatchewan à adopter des politiques et des lois sur la prévention de la violence. La pression est venue du SCFP et elle est venue de la consœur Pearl. Ce fut un précédent dans les lois canadiennes sur la santé et la sécurité.

Ensuite, depuis le début des années 1990 lorsque nous avons obtenu cette percée en Saskatchewan, toutes les provinces, sauf une, ont adopté des lois semblables. Par tout ce qu'elle a fait dans les années 1990 et 2000, Pearl a influencé les clauses de santé et de sécurité dans les conventions collectives provinciales en matière de prévention, de blessures musculosquelettiques, de règles sur le travail, de travail par équipe et de harcèlement psychologique, ce qui a constitué une autre première dans les lois canadiennes sur la santé et la sécurité au travail.

Pearl est la première femme à remporter le prix de santé et de sécurité du SCFP. Et je sais qu'elle ne sera pas la dernière. Alors, délégués, accueillez avec moi une grande consœur, une grande militante, une grande

protectrice de la santé et de la sécurité, la consœur Pearl Blommaert.

### **PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Je suis très heureux de présenter Naomi Klein, journaliste primée, chroniqueuse et auteure de best-sellers internationaux, dont « Tout peut changer : Capitalisme et changement climatique » (2014), « No Logo » (2000) et « La stratégie du choc : La montée d'un capitalisme du désastre » (2007).

Elle est chroniqueuse pour le magazine *Nation* et le journal *The Guardian*, et collaboratrice à la rédaction de *Harpers Magazine*. Elle est rédactrice associée de la *Puffin Foundation* au *Nation Institute* et siège au conseil d'administration de 350.org, le mouvement mondial dédié à la résolution de la crise climatique.

Son nouveau et plus récent livre, « Tout peut changer : Capitalisme et changement climatique », acclamé par la critique, s'est mérité le prix Hilary Westin de 2014 pour les ouvrages sur des enjeux sociaux. Il a fait partie des best-sellers multiples de 2014 et de la liste du *New York Times* des 100 livres les plus remarquables de 2014, et a été un best-seller international immédiat.

« Tout peut changer » a été traduit dans plus de 25 langues. Le documentaire inspiré du livre, produit par le partenaire de Naomi, Avi, a été présenté en première au Festival international des films de Toronto en septembre dernier et est maintenant diffusé dans le monde entier.

Veillez accueillir très, très chaleureusement notre amie et consœur, Naomi Klein.

*Après le discours de la consœur Naomi Klein, le confrère Paul Moist la remercie et lui remet un cadeau.*

### **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ**

Les membres du comité sont : Don Postar, coprésident, Ontario; Dolores Douglas, coprésidente, Saskatchewan; Michael J. Murphy, Terre-Neuve-et-Labrador; Kathy Dauphney, Nouvelle-Écosse; Jason Woodbury, Île-du-Prince-Édouard, Minerva Porelle, Nouveau-Brunswick; Kelly Walker, Ontario; Brad Carnduff et Tom Nicholls, section locale 1000, Syndicat des travailleurs de l'énergie (Ontario); Walter Gretschan, Manitoba; Mark Langlois et Jaycynth Millante, Alberta; Dal

Benning, Colombie-Britannique; John Fraser et Shelly Bridge, Syndicat des employés d'hôpitaux; Julianne Vondrejs, Division du transport aérien; Don Monroe, agente de liaison du CEN; Troy Winters, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Le Comité national de santé et de sécurité a le plaisir de déposer le présent rapport au vingt-septième congrès biennal national du SFCP. Depuis le congrès de 2013, le comité demeure vigilant et continue à défendre les droits des membres du syndicat en tout ce qui a trait à la santé et à la sécurité.

Nous devons continuer d'équiper nos membres avec les outils, l'information et l'éducation nécessaires pour lutter contre les attaques concertées de nombreux employeurs et de certains gouvernements à l'égard de nos conditions de travail et de nos droits.

Le comité s'est réuni à Ottawa à trois reprises depuis le dernier congrès, soit en avril et en octobre 2014, et en mai 2015. Durant cette période, le comité a entrepris un vaste éventail d'activités, dont:

- Promouvoir la santé et la sécurité en tant que priorité principale à tous les paliers du syndicat.
- Contribuer à enrichir la nouvelle série d'apprentissage sur la santé et la sécurité.
- Soutenir les activités nationales et internationales du 28 avril, Jour de deuil.
- Aider à la promotion, la sélection des lauréats et la présentation du Prix national pour la santé et la sécurité.
- Inciter les sections locales à recenser tous les décès sur les lieux de travail, de même que les encourager à partager cette information avec le bureau national du SFCP.

Comme dans le cas des rapports précédents des congrès, c'est avec une grande tristesse que le comité présente un compte rendu du décès sur les lieux de travail de membres du SFCP. Nous avons été informés que, depuis le dernier congrès, le nombre de décès de membres du SFCP en lien avec leur travail s'élevait à 11 au moment de la préparation du présent rapport. Nous déplorons la perte de:

- Billy (William) Mallock, Section locale 4848, Nouveau-Brunswick

- Richard Davidson, Section locale 116, Colombie-Britannique
- Manuel Jupista, Section locale 389, Colombie-Britannique
- Brian Goble, Section locale 1004, Colombie-Britannique
- Dellis Partridge, Section locale 4946, Alberta
- John Macleod, Section locale 1867, Nouvelle-Écosse
- Alain Bissonnette, Section locale 503, Ontario
- Harl Hawley, Section locale 30, Alberta
- Nilo Sanchez, Section locale 59, Saskatchewan
- Venancio Perez, Section locale 1483, Ontario
- Stephen Penny, Section locale 30, Alberta

Chaque décès doit nous rappeler que la prévention des maladies et des blessures en milieu de travail nécessite des mesures gouvernementales rigoureuses et des sanctions sévères contre les employeurs. Ce sont les éléments clés pour mettre fin à ce bilan tragique dans nos lieux de travail.

#### Activités du comité national – les deux dernières années

Voici une description plus détaillée des activités auxquelles le Comité national de santé et de sécurité a participé cette année.

#### Jour de deuil, 28 avril

Voilà déjà 31 ans que le Comité national de santé et de sécurité du SCFP a proposé la création du Jour national de deuil pour les travailleurs décédés ou blessés à cause des conditions dans leur milieu de travail. C'est ce comité qui, le premier, a recommandé l'institution d'un jour commémoratif pour les travailleurs tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions en 1984. La journée a été proclamée par Jeff Rose, président national du SCFP à cette époque, à l'occasion d'une conférence sur la santé et la sécurité au début de 1985, et au cours de cette même année, le Congrès du travail du Canada et ses syndicats affiliés de tout le pays l'ont rapidement adopté. Le Jour de deuil rend hommage aux morts et aux blessés de nos collectivités. Il attire l'attention sur les travailleurs tués, blessés ou qui souffrent de maladies contractées dans leur milieu de travail au cours de l'année précédente.

Le comité aide à promouvoir le matériel du SCFP pour le Jour de deuil – 28 avril, c'est-à-dire des signets, une déclaration des travailleurs, des affiches et des listes

d'activités qui sont distribués à toutes les sections locales par courrier.

#### Trousse de prévention de la violence

Le Comité national de santé et de sécurité a conseillé le Service de la santé et de la sécurité sur l'actualisation de la trousse de prévention de la violence. Il a étudié les nouvelles lignes directrices et proposé des ajouts pour enrichir le contenu de la trousse.

#### Séries d'apprentissage sur la santé et la sécurité

Le Comité national de santé et de sécurité a conseillé le Service de la santé et de la sécurité et la Direction du développement syndical sur l'élaboration d'une nouvelle série de cours d'apprentissage sur la santé et la sécurité. Nous espérons que ce nouveau cours favorisera une augmentation du nombre de membres qui apprendront les notions de base en matière de santé et de sécurité, et encouragera ceux-ci à rechercher de nouvelles occasions d'apprentissage et de formation.

#### Prix national de santé et de sécurité

Le Comité national de santé et de sécurité choisissait et recommandait chaque lauréat du Prix national de santé et de sécurité depuis sa création en 1992. Au cours des deux dernières années, le comité a reconçu le processus d'attribution du prix afin d'assurer une plus grande équité entre les candidats. Le lauréat est désormais choisi par un sous-comité plénier, parfaitement impartial. Nous offrons nos félicitations les plus sincères au digne lauréat de cette année.

#### Conclusion

Les succès des deux dernières années nous encouragent car nous savons que le SCFP continuera de promouvoir et de défendre les droits des membres en matière de santé et de sécurité au travail. Nous savons que notre syndicat continuera à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et au sein du SCFP et du mouvement syndical.

Les deux dernières années ont clairement démontré que la lutte pour les milieux de travail sains et sécuritaires, de même que pour des conditions de travail décentes est loin d'être achevée. Les attaques des employeurs et du gouvernement de droite se poursuivent et s'intensifient. Tandis que nos

employeurs coordonnent des stratégies contre nous, il nous faut consolider nos forces collectives pour défendre les acquis en matière de santé et sécurité et assurer des améliorations pour l'avenir.

## **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Les membres du comité sont : Carmel Forde, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Carolyn Unsworth, coprésidente, Syndicat des employés d'hôpitaux; Lisa MacDonald, Terre-Neuve-et-Labrador; Donna Gormley, Île-du-Prince-Édouard; Gary Burris, Nouveau-Brunswick; Sylvie Moreau, Ontario; Bob Walker, Section locale 1000; Kyle Lucyk, Manitoba; Donna Krawetz, Saskatchewan; Derek Benson, Alberta; Ken Evans et David Wieler, Colombie-Britannique; Carina Ebnoether, Division du transport aérien; Don Monroe, agent de liaison du CEN; Matthew Firth, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

### **Introduction**

Le Comité national de l'environnement du SCFP fournit des conseils et recommande des mesures à prendre en ce qui concerne les enjeux environnementaux aux membres du SCFP. Depuis le dernier congrès national et l'adoption de la politique environnementale du SCFP, le comité a concentré ses travaux sur la mobilisation : changements climatiques, emplois verts, verdissement des milieux de travail, Jour de la terre et autres journées axées sur l'environnement, verdissement du SCFP, renforcement de la sensibilisation aux causes environnementales et établissement d'alliances. Le comité continue de se réunir et de communiquer régulièrement, souvent en utilisant la capacité de vidéoconférence du SCFP. Le présent rapport destiné au vingt-septième Congrès national biennal du SCFP résume les activités réalisées par le comité.

### **Activités du comité au cours des deux dernières années**

#### **La politique environnementale**

Le comité a joué un rôle clé dans l'adoption de la première politique environnementale nationale du SCFP intitulée *Travailler en harmonie avec la Terre*. Depuis l'adoption de cette politique en mars 2013, le comité fonde tous ses travaux en matière d'environnement sur les principes qui y sont préconisés. Plus particulièrement, la politique exhorte

le SCFP à agir face aux changements climatiques. Le comité a également contribué à la conception pour les membres du SCFP d'un nouvel outil de mobilisation en matière de changements climatiques intitulé *Parlons-en : discussions du SCFP sur les changements climatiques*, lequel vise à engager les membres envers les enjeux environnementaux afin de susciter l'action en milieu de travail et au sein de la collectivité. La politique se veut en outre le tremplin qui donnera l'élan à des initiatives de l'écologisation visant tant les gestes au quotidien que les grandes activités du SCFP, comme ses congrès et conférences. Les principes fondamentaux de la politique environnementale du SCFP préconisent notamment des gestes robustes au chapitre des changements climatiques et le recours aux « sources d'énergie renouvelables et publiques ». Le SCFP exhorte ainsi les leaders politiques canadiens à intensifier leurs efforts de lutte contre les changements climatiques. Par exemple, lorsque les premiers ministres du pays se sont réunis à Québec en avril 2015, le SCFP a sommé les dirigeants provinciaux de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il prenne des mesures pour réduire les gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. La politique environnementale du SCFP est d'ailleurs devenue un modèle dans le mouvement syndical, ayant démontré comment les syndicats peuvent jouer un rôle déterminant dans la proposition de solutions environnementales durables.

### **Les changements climatiques**

Le comité a réagi aux questions des changements climatiques de diverses façons. D'abord et avant tout, le comité a participé à la conception du nouvel outil de mobilisation intitulé *Parlons-en : discussions du SCFP sur les changements climatiques*, lequel est axé sur un modèle concis et interactif représentant les divers enjeux entourant la question, comme l'état actuel de la science, les raisons pour lesquelles les travailleurs devraient se soucier des changements climatiques, et les répercussions sur la population canadienne d'aujourd'hui. *Parlons-en* encourage les membres du SCFP à parler des changements environnementaux observés là où ils vivent, et, de là, à considérer les gestes susceptibles de ralentir les changements climatiques et de favoriser le dialogue sur cette question qui touche de si près les travailleurs. Conçu pour offrir une grande souplesse, cet outil convient aux rassemblements de toutes tailles. Il a d'ailleurs été présenté à quelques comités d'échelle nationale ainsi que lors des congrès de certaines divisions du SCFP.

Le comité a également suivi de près et commenté les négociations internationales sur les changements climatiques qui ont eu lieu dans le cadre des deux dernières Conférences des Parties (COP) des Nations Unies sur les questions environnementales tenues à Varsovie, en Pologne (COP19, en décembre 2013) et à Lima, au Pérou (COP20, en décembre 2014).

Le comité a en outre participé à la mise sur pied de diverses initiatives pour rendre le congrès national plus respectueux de l'environnement, la principale étant un programme de compensation des émissions de carbone, lors du congrès de 2013, faisant du congrès un événement neutre en carbone.

### Les emplois verts

Le comité a été très actif dans la promotion d'emplois verts au sein du SCFP et, plus généralement, dans toute la société canadienne, en général afin de réduire les dommages à l'environnement et de tracer une voie plus propre et durable pour l'avenir. Le comité a d'ailleurs été un important contributeur au Réseau pour une économie verte (REV), lequel se compose de représentants du mouvement syndical ainsi que de groupes sociaux et environnementaux revendiquant auprès des dirigeants fédéraux et autres décideurs le verdissement de notre économie — en d'autres mots, accroître les emplois à faible empreinte environnementale qui réduisent concrètement les émissions de gaz à effet de serre. Le SCFP a en effet figuré au nombre des organisateurs et participants des tables rondes de mobilisation des collectivités du REV tenues à Winnipeg, Edmonton, Hamilton et Charlottetown, lesquelles ont rallié des militants communautaires, syndicaux et environnementaux venus explorer les occasions favorables au verdissement des emplois. Quelques groupes satellites du REV ont d'ailleurs été établis dans certaines collectivités.

### L'écologisation des milieux de travail

Le comité a encouragé les sections locales du SCFP ainsi que tous les milieux de travail à prendre les mesures nécessaires pour réduire l'impact négatif du travail sur l'environnement. Il a notamment contribué à une nouvelle initiative intitulée « Adapting Canadian Work and Workplaces » (ACW), à l'Université York, laquelle vise la création de plans d'action pour le verdissement des emplois des Canadiens qui prennent appui sur les mesures définies par le SCFP et qui ciblent de façon plus large les divers milieux de travail au pays. Le projet ACW

cherche aussi à mesurer l'efficacité des programmes de verdissement des emplois, et pourrait engendrer des partenariats avec les lieux de travail des membres du SCFP afin d'évaluer et de quantifier la façon dont les mesures de verdissement réduisent les émissions de gaz à effet de serre et l'incidence négative du travail sur l'environnement.

D'autre part, le comité continue de promouvoir ses outils de verdissement des emplois. Plusieurs centaines de lieux de travail ont en effet utilisé l'outil de vérification environnementale des milieux de travail du SCFP pour mesurer les progrès réalisés, et de nombreux contextes de travail ont établi des comités pour des lieux de travail plus écologiques.

### Le Jour de la terre et d'autres jours consacrés à l'environnement

Le comité continue à promouvoir l'action environnementale, en se concentrant sur le Jour de la terre et d'autres jours consacrés à l'environnement. Le comité a mis à jour ses documents pour le Jour de la terre de 2014 et 2015, et a mis sur pied un concours entourant le verdissement des milieux de travail afin d'éveiller la fibre environnementale chez les travailleurs. Le tout premier gagnant a été la section locale 402, laquelle s'est distinguée en raison de sa participation à un festival environnemental dans la région, où des membres du SCFP ont su démontrer comment le secteur public peut avoir un effet bénéfique sur l'environnement.

Le comité a également souligné les gestes que peuvent adopter les membres du SCFP et toute la population pour réduire notre empreinte environnementale lors de la Journée de l'air pur, de la Journée du non-achat, de la Journée sans ma voiture, de la Journée sans eau embouteillée et l'Heure pour la terre. Le comité comprend que ces journées spéciales permettent d'attirer l'attention sur les enjeux environnementaux, étant toutefois soucieux de promouvoir des changements positifs dans les milieux de travail et dans les collectivités tous les jours de l'année.

### L'écologisation du SCFP

Le comité a continué de travailler à l'amélioration du rendement environnemental de ses activités en tenant des rencontres par vidéoconférence. Cette façon de faire réduit considérablement l'empreinte environnementale des réunions, par exemple, en évitant aux gens de se déplacer, éliminant de moitié les émissions de carbone dans l'air.

Le comité a également joué un rôle important dans les changements apportés au congrès national du SCFP pour réduire les effets nocifs sur l'environnement. Le congrès national de 2013 a en effet été le deuxième rassemblement neutre en carbone du SCFP grâce au programme de compensation du carbone recommandé par le comité. Ce dernier a en outre encouragé l'adoption d'autres mesures vertes lors du congrès, comme la réalisation d'une vérification complète des émissions de carbone, la promotion de modes de transport moins polluants pour les délégués, la réduction du papier et autre matériel engendrant des déchets, la diminution de la consommation énergétique lors de l'assemblée, et la promotion de l'eau du robinet plutôt qu'en bouteilles. Le comité a également contribué à la mise sur pied du tout premier programme de gérance écologique au SCFP lors du congrès national de 2013.

#### La sensibilisation à l'environnement

Le comité a utilisé les outils de communication mis à sa disposition pour favoriser la sensibilisation à la cause environnementale, en misant par exemple sur la page sur l'environnement du site scfp.ca. Un groupe sur l'environnement a également été créé sur Facebook afin de diffuser de l'information sur les réseaux sociaux. De plus, un bulletin électronique sur l'environnement a vu le jour au SCFP en 2014.

D'autre part, des militants environnementaux du SCFP ont pris part à quelques activités de la société en général, comme les ralliements du Jour de la terre et la manifestation « Action climat » qui a eu lieu à Québec en avril 2014, où des dizaines d'activistes du SCFP se sont ralliés à des défenseurs de l'environnement, des questions autochtones, des causes sociales, de la justice et des travailleurs, le tout dans le but d'exhorter les premiers ministres canadiens à prendre des mesures concrètes au chapitre des changements climatiques.

#### La création d'alliances

Le comité a continué de travailler avec ses alliés des secteurs syndical, environnemental et de la justice sociale au renforcement des gestes posés en matière d'environnement. Certains membres du comité siègent au comité de l'environnement du Congrès du travail du Canada. Le comité contribue en outre aux travaux de la Confédération syndicale internationale, du Réseau pour une économie verte (REV) et du réseau CAN (Climate Action Network Canada), pour ne nommer que

ceux-là. Il était en outre représenté lors d'une rencontre entre le réseau CAN et Thomas Mulcair, chef du NPD, visant la formulation d'une stratégie pour orienter la lutte contre les changements climatiques au fédéral.

#### Conclusion

Les travaux du comité national de l'environnement sont cruciaux tant pour le SCFP que pour tout le mouvement syndical canadien et même, de façon plus large, pour la société dans son ensemble, puisqu'ils contribuent à situer le rôle et la force des travailleurs et des travailleuses dans la lutte contre la crise du climat et dans la poursuite d'un avenir à faible émission de carbone à la fois équitable et durable. Le SCFP doit agir en chef de file et militer en faveur de mesures de lutte contre les changements climatiques, de protection de l'environnement, des emplois verts et de viabilité environnementale. Le Comité national de l'environnement entend travailler à enraciner le souci de l'environnement et des mesures de lutte et de protection environnementales dans toutes les facettes de notre syndicat. Son nouvel outil de mobilisation en matière de changements climatiques, par exemple, a permis de mettre ces enjeux au cœur même des préoccupations des travailleurs, assurant du coup que les membres du SCFP feront partie de la solution à cette crise environnementale.

Au cours des deux dernières semaines, certains membres ont quitté leur poste au sein du comité; nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement : Debra Nichol, Terre-Neuve-et-Labrador; Doug Elford, Colombie-Britannique; Rob Coelho, Ontario; Denis Petitclerc, Québec; Denis Brun et Serge Plourde, Nouveau-Brunswick; Victor Elkins, agent de liaison du CEN.

#### **RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES**

Les membres du comité sont : Shirley Langan, coprésidente, Manitoba; Dale Whitford, coprésident, Colombie-Britannique; Linda Holwell-Tibbo, Terre-Neuve-et-Labrador; Diane Obed, Nouvelle-Écosse; Doris Nason, Nouveau-Brunswick; Daniel Blacksmith et Laurence Poulin, Québec; Joanne Webb et Frederick Loft, Ontario; Roger Procyk, Manitoba; Heather Acoose et David Miller, Saskatchewan; Deborah Morin, Alberta; Leanne Toderian, Colombie-Britannique; Joanne Foote et Martin McKenzie, Syndicat des employés d'hôpitaux; Brian Barron, agent de liaison du

CEN; Gloria Lepine, VPD substitut, Alberta; Audrey Barr et Don Moran, membres du personnel.

« *présentation vidéo* »

Le Conseil national des Autochtones (CNA) a été créé à Winnipeg, lors du Congrès national du SCFP de 2005. La composition du conseil reflète les traditions autochtones de gouvernance afin d'assurer la parité hommes-femmes, d'obtenir les conseils des anciens, de respecter les processus de sélection autochtones ainsi que le processus décisionnel par consensus. Le CNA reconnaît l'ancien John Shingoose, maintenant décédé, qui a ouvert notre réunion inaugurale, à Saskatoon, en 2006, la consœur Minnie Denis, qui nous a aidés pendant le congrès, et l'ancien Thomas Louttit, qui continue de guider nos procédures.

Transi

Bien que nous ayons fait beaucoup au cours de nos dix ans d'existence, nous avons aussi dû dépenser de l'énergie contre les nouveaux choix faits par les gouvernements fédéral et provinciaux. La concentration accrue du pouvoir des grandes sociétés sous l'égide du capitalisme a été accompagnée d'attaques continues contre la classe ouvrière et les communautés autochtones partout dans le monde. Des études montrent que l'austérité nuit aux services publics et aux services sociaux qui ont permis aux groupes qui revendiquent l'égalité de se trouver un emploi rémunéré, une indépendance et une chance d'atteindre l'égalité. L'austérité accroît l'inégalité.

Mandat

Le mandat du conseil est de promouvoir et de défendre les droits des Autochtones au sein de notre syndicat et dans nos communautés, sur la scène locale, nationale et internationale.

Le conseil est composé d'Autochtones élus des régions qui ont établi des conseils – les Autochtones élisant leurs représentants.

Au début de notre mandat pour 2013-2015, nous avons élaboré un plan stratégique. À part nos réunions en personne, nous sommes restés en contact par courriel, grâce à Facebook et par téléconférences entre les réunions.

Enfants autochtones – Commission de vérité et réconciliation et le système de protection de l'enfance

Pour notre mandat de 2013-2015, les membres du CNA ont priorisé le travail concernant le développement de la compréhension et le soutien du militantisme sur les abus subis par les enfants autochtones en vertu des politiques assimilationnistes du Canada.

À la suite de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens*, la Commission de vérité et réconciliation a été formée, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2009, et le gouvernement fédéral s'est excusé auprès des Autochtones pour les souffrances et les abus subis par les enfants autochtones et leur famille. Après cinq ans à recueillir des témoignages partout au Canada de la part des survivants du système de pensionnats, la commission a émis un résumé de son rapport final le 2 juin 2015.

Le système de pensionnats canadien a été mis en œuvre dans le cadre d'une politique gouvernementale en collaboration avec les églises chrétiennes, des années 1870 jusqu'en 1996. Environ 150 000 enfants autochtones sont passés par le système de pensionnats et, au moment où le dernier pensionnat a fermé ses portes en 1996, au moins 3 000 enfants autochtones étaient décédés dans ce système.

Pour ajouter au traitement horrible des enfants autochtones, la rafle des années 1960, soit entre 1960 et la fin des années 1980, a vu le retrait forcé d'environ 20 000 enfants autochtones de leurs familles afin de les placer en famille d'accueil ou de les faire adopter, principalement dans des familles non autochtones. Ces retraits forcés ont entraîné la perte de leur identité culturelle, de tout contact avec leurs familles naturelles et de l'accès aux historiques médicaux. Les enfants autochtones inscrits ont également perdu leur statut dans le processus.

Une troisième initiative cruelle impliquant des enfants autochtones est la rafle du millénaire (fin des années 1980 jusqu'à aujourd'hui), qui fait en sorte que plus de 14 000 enfants autochtones sont présentement des « pupilles de l'État » — représentant près de la moitié de tous les enfants canadiens qui se trouvent dans des familles d'accueil. Cindy Blackstock, de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, mentionne ceci : « Il y a trois fois plus d'enfants autochtones pris en charge par les services de protection de l'enfance aujourd'hui qu'il y en avait dans les pensionnats alors que ceux-ci étaient à leur sommet. »

Pour soutenir ce travail, les membres du CNA ont :

- promu le résumé du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation et les événements de clôture de la Commission dans les médias sociaux;
- assisté au Rassemblement d'adoptés autochtones, qui a eu lieu en 2014. Cet événement était l'occasion pour les Autochtones, dont bon nombre ont grandi loin de leurs familles d'origine et de leur culture, de se réunir dans un environnement favorable;
- organisé une séance, lors de notre réunion de l'automne 2014, pour améliorer notre connaissance de rafle des enfants et élaboré des résolutions et des stratégies sur la question.

#### Campagne *Assez, c'est assez!*

Le SCFP, en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations et la Fondation de l'eau potable sûre (SDWF), a lancé la campagne *Assez, c'est assez!* qui avait pour objectif d'attirer l'attention sur les préoccupations relatives à l'eau des communautés des Premières Nations. En collaboration avec l'APN, le SCFP a soutenu financièrement l'offre de trousse d'analyse de l'eau potable aux écoles autochtones partout au Canada. Les membres du CNA ont promu la campagne lors des congrès provinciaux, des assemblées de l'APN et aux assemblées métisses.

#### Réseautage et renforcement des coalitions

Le SCFP a fait énormément de progrès dans le développement de relations avec des organisations autochtones. Nous sommes fréquemment invités à des événements, non seulement pour écouter, mais aussi pour prendre la parole. Il est primordial que notre syndicat continue de s'efforcer à rencontrer les dirigeants des organisations autochtones. Avec des relations plus étroites et l'utilisation de leur expertise, le SCFP a réussi à prendre des mesures avec efficacité sur les préoccupations des Autochtones. Comme le souligne notre plan stratégique national, nous devons soutenir les groupes vulnérables de notre société afin d'atteindre nos objectifs pour toutes et pour tous – salaire décent, dignité, respect, égalité, lieux de travail sécuritaires, environnement sain et excellents services publics. Le SCFP doit concentrer les ressources afin d'accroître le soutien aux membres, d'améliorer la compréhension, de créer des alliances et d'assurer un soutien parmi les communautés autochtones pour les syndicats.

Les membres du CNA ont joué un rôle très actif dans l'établissement de relations avec des organisations autochtones. Nous avons :

- aidé à organiser un voyage en canot en Saskatchewan honorant les journées métisses *Retour à Batoche*, voyage auquel nous avons également participé;
- organisé des tables lors des journées métisses *Retour à Batoche*, en Saskatchewan;
- organisé et participé des tables de présentation aux assemblées générales annuelles de la Fédération des Métis du Manitoba et de la Saskatchewan;
- assisté à la cérémonie de la danse du soleil à la Première Nation de Henvey Inlet, en Ontario;
- aidé et participé à promouvoir la campagne de financement du Fonds de recherche Terrie pour la guérison (Terrie's Healing Fund) pour les enfants des femmes autochtones disparues et assassinées;
- aidé le Réseau féministe du Nord (FemNorthNet – FNN) afin de discuter de stratégies pour atteindre la justice sociale et assurer la viabilité dans les collectivités du Nord;
- promu et participé aux l'assemblée générale de l'Assemblée des Premières Nations en Nouvelle-Écosse et à Montréal, ainsi que l'assemblée spéciale;
- commenté le travail constant du CTC relativement aux préoccupations des Autochtones.

#### Environnement

De nombreux Autochtones disent appartenir à la terre et ils se considèrent comme un élément d'un environnement pleinement intégré. Nous devons continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral quant aux conséquences de l'exploitation minière, de la foresterie, des décisions relatives à l'électricité, du changement climatique, de la fracturation, des oléoducs, de la pêche, de l'eau et tant d'autres sur l'environnement et la nécessité de protéger les terres traditionnelles contre l'exploitation. Le SCFP doit poursuivre ses efforts pour s'associer à des communautés et à des organisations communautaires qui ont une expertise sur des questions liées à l'environnement – la terre, l'air et la mer.

Pour soutenir ce travail, les membres du CNA ont :

- organisé une présentation de la vice-présidente à la diversité substitut sur une délégation dirigée par

KAIROS aux Philippines afin d'évaluer les conséquences de l'exploitation minière canadienne sur les peuples indigènes de ce pays;

- promu les luttes des Autochtones contre des gouvernements et des entreprises quant à la dévastation environnementale de leurs terres, dont la Première Nation de Grassy Narrows, la Première nation du lac Barrière, les Premières nations du Traité 8 en Colombie-Britannique et d'autres, et sensibilisé davantage les gens sur ces luttes dans les médias sociaux;
- organisé une séance dans le cadre de notre réunion du printemps 2015 afin d'améliorer notre connaissance du travail que fait le SCFP sur la question environnementale et donné des conseils;
- assuré la présence d'une personne conférencière à notre réunion du printemps 2015 quant à la proposition de barrage de la Colombie-Britannique sur les terres des Premières nations du Traité 8 sur la rivière de la Paix, et rédigé une résolution pour le Congrès national sur la question.

#### Journée des vétérans autochtones et Journée nationale des Autochtones

Nous devons participer aux activités commémorant la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin. C'est une occasion d'apprendre à mieux connaître l'art, l'agriculture, les jeux, les produits médicinaux et d'autres aspects uniques des cultures autochtones. La Journée des vétérans autochtones, le 8 novembre, honore la participation des Autochtones aux efforts de guerre. Les vétérans autochtones qui ont servi lors de la Seconde Guerre mondiale ont subi de la discrimination de la part du gouvernement fédéral à leur retour au pays.

Les membres du CNA ont :

- participé aux événements organisés le 21 juin et le 8 novembre partout au Canada;
- organisé des tables de présentation lors de divers événements pour faire la promotion de ces journées.

#### Justice

Des études et des rapports partout au Canada confirment que les Autochtones subissent des crimes et de la victimisation à des taux démesurément élevés et qu'ils sont trop représentés dans le système de justice. Les coûts de la justice continuent de monter en flèche.

Les membres du CNA ont :

- travaillé sur la campagne de libération de Leonard Peltier par l'entremise des médias sociaux et en assistant aux vigiles annuelles pour sa libération, organisées en février, à Toronto;
- fait de la sensibilisation sur la plainte relative aux droits de la personne soumise par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (la Société de soutien) et l'Assemblée des Premières Nations, en distribuant des signets et d'autre matériel de campagne. La plainte allègue que le Canada n'a pas fourni de services d'aide à l'enfance équitables et culturellement appropriés aux enfants des Premières Nations sur les réserves et que cela représente de la discrimination sur la base de la race et de l'origine ethnique;
- participé au comité consultatif de la Société de soutien afin d'aider à guider l'intégrité et la croissance des mouvements « Je suis un témoin », le « Principe de Jordan » et le « Rêve de Shannen ». Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ces mouvements, veuillez consulter le site Web de la Société de soutien à l'adresse <http://www.fncaringsociety.com/fr/main>.

#### Formation sur la sensibilisation aux préoccupations des Autochtones

La formation sur l'égalité et la lutte contre le racisme fait partie intégrante des programmes de formation du SCFP. Le SCFP a un cours de sensibilisation aux préoccupations des Autochtones qui aide à promouvoir la compréhension et dissipe les mythes et les stéréotypes au sujet des Autochtones. Il est important que cette formation soit offerte dans le cadre toutes les séances de formation et qu'elle soit promue afin de voir à ce qu'elle ne soit pas annulée en raison d'un manque d'inscriptions.

Les membres du CNA ont :

- organisé une présentation de la Direction du développement syndical dans le cadre de notre réunion du printemps 2014 et fait des commentaires sur le cours de sensibilisation aux préoccupations des Autochtones;
- offert le cours en tant que formateurs dans plusieurs provinces.

### Ententes de partenariat de la main-d'œuvre

Les ententes de partenariat promeuvent une main-d'œuvre qui est représentative de la communauté autochtone. On doit axer le travail sur les ententes de partenariat afin de régler la sous-représentation dans nos lieux de travail et au sein de notre syndicat.

- Les membres du CNA ont élaboré une résolution sur le développement d'ententes de partenariat pour le Congrès national de 2015.

### VIH/SIDA

Les membres du Conseil ont participé, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, au dossier du VIH et du SIDA. C'est une question importante pour nous, en partie parce qu'il y a un taux si élevé de VIH et de SIDA dans les communautés autochtones.

Les membres du CNA ont :

- organisé de nombreuses séances pour apprendre au sujet de la politique sur le VIH/SIDA et fourni des conseils sur l'élaboration de matériel éducatif;
- soutenu le travail de la Fondation Stephen Lewis en Afrique;
- fourni des conseils sur la participation du SCFP à l'assemblée générale annuelle du Réseau canadien autochtone du sida et préparé un rapport sur l'assemblée;
- participé à la marche du Réseau d'espoir de toutes les nations (All Nations Hope Network).

### Violence faite aux femmes et aux filles autochtones

Nous avons soutenu les vigiles Sœurs par l'esprit de l'Association des femmes autochtones du Canada, qui ont lieu tous les 4 octobre, ainsi que l'événement des familles de Sœurs par l'esprit, qui a lieu en octobre. En 2015, le SCFP-Ontario a amorcé une campagne de cartes postales demandant au gouvernement fédéral de tenir une enquête publique nationale sur la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Les membres du CNA ont :

- aidé à organiser et à promouvoir la campagne de cartes postales du SCFP-Ontario;
- fourni des conseils sur le travail avec de nombreuses organisations qui demandent une enquête sur la

disparition et l'assassinat de femmes et de filles autochtones, y compris l'Association des femmes autochtones du Canada, les Femmes Michif Otipemisiwak (Femmes de la nation métisse) / Ralliement national des Métis, l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami, l'Association des femmes inuites du Canada (Pauktuutit Inuit Women of Canada) et le Congrès des Peuples Autochtones;

- promu le travail de l'Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI) afin de l'aider à atteindre son objectif qui est d'obtenir l'appui de la population pour le changement systémique au sein des gouvernements canadiens et dans la réponse policière à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones;
- participé à un camp de guérison pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, en Colombie-Britannique, et organisé une séance pour l'examen du camp en 2014;
- offert des possibilités pour les membres de participer au projet des poupées sans visage de l'Association des femmes autochtones.

### Mouvement Idle No More

Le mouvement *Idle No More* continue de promouvoir le changement systémique pour les Autochtones par l'entremise d'événements partout au Canada et dans les médias sociaux. Tout au long du dernier mandat, les membres du conseil ont :

- fourni des conseils sur une déclaration commune avec diverses ONG afin de soutenir le mouvement, déclaration dont le SCFP est devenu signataire;
- fourni des conseils sur le soutien par le SCFP du séminaire « Les voix des Premières Nations! Les femmes des Premières Nations prennent la parole (First Voices! First Women Speak!), un séminaire axé sur les liens directs qui existent entre la violence contre la terre et la violence faite aux femmes et soutenu les Défenseurs de la terre;
- contribué au bulletin de nouvelles électronique IDLENOMORE dans les médias sociaux.

### Action Politique

Les membres du CNA ont joué un rôle actif dans les campagnes visant à élire des candidates et des candidats progressistes lors des élections, et ce à tous les ordres de gouvernement. Ils ont :

- aidé à « faire sortir le vote » et à encourager les gens à se présenter aux élections municipales, provinciales, scolaires et fédérales;
- fourni des conseils sur une collaboration avec l'Alliance de la fonction publique afin de s'assurer que les Autochtones aillent voter lors des élections fédérales.

Nous devrions toutes et tous nous rappeler des luttes importantes pour les droits de la personne auxquelles les Autochtones ont été confrontés et auxquelles ils continuent d'être confrontés présentement. Ces luttes sont façonnées par l'héritage constant du colonialisme, y compris les conséquences du système des pensionnats, les deux périodes de rafles, la violation constante des droits conférés par traité et la destruction environnementale des terres et de l'eau des Autochtones. La liste de plus en plus longue de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées et le manque de justice pour leurs familles représentent une crise majeure pour les droits de la personne au Canada présentement.

Le CNA remercie les dirigeants nationaux, le Conseil exécutif national, les membres du personnel du SCFP national et les membres qui ont participé au congrès national pour nous avoir donné une analyse claire des défis auxquels nous sommes confrontés et des possibilités d'action.

(P/A personne déléguée non-identifiée,  
Personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

### **RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS**

**Résolution 40** présentée par la section locale 482 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager ses affiliés à inclure une clause sur l'identité sexuelle et l'expression sexuelle lorsqu'ils négocient l'ajout à leurs conventions collectives d'un article contre la discrimination.

PARCE QUE :

- au Canada, plusieurs Codes provinciaux des droits de la personne omettent de protéger l'identité sexuelle et l'expression sexuelle;
- le projet de loi C-279 (« Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code

criminel – identité sexuelle »), déposé en 2011 à l'échelle nationale, est toujours bloqué;

- la santé et la sécurité des membres du SCFP sont en jeu, en raison de risques de violence au travail ou au quotidien;
- les membres du SCFP souffrent de la discrimination fondée sur l'identité et l'expression sexuelles;
- en incluant le droit à l'identité et à l'expression sexuelles dans les conventions collectives, nous protégerons mieux les membres du SCFP.

(P/A membre du comité, membre du comité -  
Adoptée)

**Résolution 211 couvrant résolution 212** présentée par la section locale 4828 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Santé et des Services sociaux pour que ceux-ci fassent de la sensibilisation et de l'éducation, auprès des employés des services de santé de première ligne et des services soutien, à propos des problématiques touchant au vieillissement des personnes LGBTTI.

PARCE QUE :

- les personnes âgées LGBTTI qui vivent en établissement de soins de longue durée ou qui reçoivent des services à domicile sont extrêmement vulnérables à la discrimination et aux mauvais traitements de la part du personnel, des autres résidents et du public;
- les travailleurs qui prennent soin des personnes âgées à l'hôpital, en établissement de soins de longue durée ou au domicile du patient doivent recevoir une formation sur les problématiques touchant au vieillissement des personnes LGBTTI;
- l'éducation est essentielle afin de sensibiliser les gens aux problématiques des personnes âgées LGBTTI et d'encourager l'acceptation et le respect;
- la sensibilisation permettra d'accroître l'empathie, ainsi que de protéger l'autonomie personnelle et la sécurité physique des personnes âgées LGBTTI, ce qui constitue un droit fondamental de la personne.

(P/A membre du comité, membre du comité -  
Adoptée)

**Résolution 118** présentées par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B), les sections locale 3912 (N.-É.) et 4980 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. participer à la promotion, à la distribution et au soutien de la présentation PowerPoint du Comité national sur l'environnement intitulée Entamer la conversation : Points de discussion du SCFP sur les changements climatiques.

PARCE QUE :

- le SCFP s'est doté d'une politique environnementale qui l'oblige à agir dans le dossier des changements climatiques.

(P/A membre du comité, membre du comité -  
Adoptée)

**Résolution 119** présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 4980 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. développer, pour les provinces, les divisions, les conseils et les sections locales, une stratégie de lobbying municipal et provincial dans les dossiers qui ont le plus grave impact environnemental dans ces compétences (énergie, transports, édifices respectueux de l'environnement).

PARCE QUE :

- l'action municipale et provinciale dans les dossiers environnements (comme les changements climatiques) est susceptible d'améliorer de beaucoup l'état de notre environnement naturel, en plus de participer à la création d'une société durable, prospère et équitable.

(P/A membre du comité, membre du comité -  
Adoptée)

**Résolution 144 couvrant les résolutions 147, 150, 151 et 152** présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. fournir en ressources une campagne afin de sensibiliser à la question de la santé mentale au

travail. Cette campagne fournira des trousseaux pédagogiques adaptées aux problèmes de santé mentale spécifiques à chaque secteur. Elle aidera nos membres à reconnaître et à comprendre les problèmes de santé mentale. Elle fournira aussi les outils nécessaires pour réagir aux problèmes de santé mentale en milieu de travail.

PARCE QUE :

- les problèmes de santé mentale deviennent monnaie courante en milieu de travail, nos membres souffrant sans comprendre ce qui leur arrive ni être en mesure d'identifier les signes et symptômes de la maladie mentale, autant chez eux-mêmes que chez leurs confrères et consœurs. Nos membres souffrent en silence; il faut que ça cesse.

(P/A membre du comité, membre du comité -  
Adoptée)

**Résolution 145** présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. sensibiliser tous les secteurs et toutes les compétences aux lois sur la violence au travail dans leur province, afin que ceux-ci réclament des améliorations aux lois;
2. encourager toutes les divisions du SCFP à œuvrer auprès de leurs membres afin de contacter les élus à tous les paliers de gouvernement pour réclamer des peines plus sévères pour les employeurs qui enfreignent les lois en matière de prévention de la violence;
3. encourager toutes les divisions du SCFP à faire de la sensibilisation sur les droits des syndiqués en matière de violence au travail et le devoir de signaler tout incident de violence au travail;
4. encourager toutes les divisions du SCFP à contribuer à l'élaboration d'une norme pour évaluer les évaluations des risques au travail faites par les employeurs.

PARCE QUE :

- avec ce savoir et cette action, nos Comités mixtes sur la santé et la sécurité (CMSS) pourront

contribuer à diminuer la fréquence et la gravité des incidents violents au travail;

- la violence au travail affecte de nombreuses personnes : les victimes, leurs proches, les employés qui sont témoins de cette violence, la personne accusée de violence et l'organisation dans son ensemble;
- les gestes de violence au travail continuent d'engendrer des environnements de travail malsains. Ce ne sont pas toutes les provinces qui ont une bonne législation pour s'attaquer à la violence au travail. Un trop grand nombre d'employés éludent les responsabilités que leur confèrent les lois sur la santé et la sécurité au travail. Enfin, les employeurs dont un employé est blessé en raison de violence au travail subissent trop peu souvent des conséquences.

(P/A membre du comité, membre du comité -  
Adoptée)

#### **Résolution 2** présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. affirmer l'engagement du SCFP à l'égard de la réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada;
2. exiger du gouvernement du Canada de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation en consultation avec les Autochtones;
3. sensibiliser ses membres à la question des pensionnats indiens et à la tentative de génocide culturel visant les Autochtones du Canada;
4. appuyer les organismes autochtones et l'activisme de base populaire dans les efforts visant à promouvoir la guérison et la réconciliation;
5. encourager le CTC et d'autres organisations de travailleurs à en faire autant.

PARCE QUE :

- le système des pensionnats indiens est une pièce maîtresse de la politique de génocide culturel du gouvernement fédéral et les Autochtones continuent d'en souffrir;

- la Commission de vérité et réconciliation a formulé les recommandations exhaustives à l'égard du besoin de réconciliation afin d'effacer les séquelles dévastatrices laissées par les pensionnats indiens et;
- des mesures gouvernementales sont requises pour sensibiliser à la question des pensionnats indiens au Canada, pour accroître le financement destiné à l'éducation, aux services sociaux et de santé des Autochtones; pour transformer les services d'aide à l'enfance pour les enfants et les familles autochtones et pour assurer la sensibilité culturelle et une prise en charge accrue par les familles et les collectivités autochtones;
- tous les gouvernements du Canada devraient assurer la protection des droits internationaux de la personne des Autochtones et des droits issus de traités, des droits linguistiques et de l'autonomie de gouvernance.

(P/A membre du comité, membre du comité -  
Adoptée)

#### **Résolution 11 couvrant résolution 24** présentées par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. réaffirmer son engagement envers la communauté autochtone en effectuant une mise à jour de son document d'orientation de 2007 « Les Autochtones et leurs droits » en changeant son titre pour « Document d'orientation sur les droits des peuples autochtones, 2015 ».

Le SCFP appuie le principe des demandes d'autodétermination des peuples autochtones et, conséquemment, exhorte le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales à :

1. reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones, comme le prévoient les pactes internationaux des Nations Unies relatifs aux droits politiques, économiques, sociaux et culturels de l'humanité.
2. s'engager dans des négociations accélérées et exhaustives sur les revendications territoriales, dont les dossiers de possession et de compétence sur les territoires ancestraux, afin d'assurer une base économique sûre à l'autonomie gouvernementale et à l'autodéveloppement.

3. respecter la loi des communautés autochtones en ce qui a trait à l'absence de développement sur leurs terres sans l'approbation préalable des communautés autochtones concernées, incluant les sites comme Grassy Narrows, Barriere Lake, Shoal Lake, Site C, etc.
4. respecter toutes les obligations issues des traités avec les peuples autochtones, sur la même base que tous les autres traités ou tous les droits ancestraux autochtones.
5. enchâsser dans la constitution le droit des Autochtones à l'autonomie gouvernementale locale, selon le désir de la communauté.
6. s'assurer que tous les peuples autochtones aient un accès équitable au processus et aux ressources financières nécessaires à la négociation de tels accords.
7. respecter le droit des communautés autochtones de conserver leur autonomie gouvernementale traditionnelle dans la gestion de leurs affaires; le gouvernement fédéral doit cesser d'imposer un système électoral au niveau du conseil de bande comme celui de la Loi sur les Indiens.
8. garantir le droit à la langue et à la culture autochtones.

PARCE QUE :

- le document d'orientation original, numéro PS-87, intitulé « Les Autochtones et leurs droits » a été entériné au congrès national de 1987;
- ce document d'orientation de 1987 intitulé « Les Autochtones et leurs droits » a été modifié par la suite par la résolution 10 au congrès national de 2007;
- cette mise à jour se limitait à des questions de grammaire, à l'exception du numéro 3, où on a mis à jour la liste des sites où on répertorie des incidences préjudiciables aux communautés autochtones.

(P/A membre du comité, membre du comité -  
Adoptée)

**Résolution 301** présentée par la section locale 1764 (Ont.)

Le SCFP NATIONAL DOIT :

1. éliminer le délai de carence pour toucher l'indemnité de grève et verser cette indemnité dès le premier jour de grève.

PARCE QUE :

- les temps étant plus durs aujourd'hui, les membres du SCFP devront se battre pour protéger leurs services publics, ce qui inclut le recours à la grève;
- les membres du SCFP doivent pouvoir pourvoir aux besoins de leur famille pendant la grève. En outre, ils méritent dignité et respect pendant une grève ou un lockout, pour protéger leurs salaires, leurs avantages sociaux, leur sécurité d'emploi et les services publics;
- le délai de carence décourage certains membres à se prononcer en faveur de la grève;
- le délai de carence empêche actuellement les syndiqués qui participent à une grève tournante de toucher l'indemnité de grève.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Rejetée)

#### PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Consœurs et confrères, Mohamed Fahmy est un journaliste canadien né en Égypte et ancien prisonnier politique. En décembre 2013, lorsqu'il était chef du bureau international anglophone d'Al Jazeera en Égypte, il a été arrêté avec deux autres journalistes pour avoir présumément falsifié les nouvelles et pour avoir appartenu aux Frères musulmans ou, du moins, pour les avoir aidés. Il a été gracié en septembre 2015 et a pu rentrer au Canada.

Le SCFP et de nombreuses autres organisations ont écrit au gouvernement Harper pour lui demander de faire pression sur le gouvernement égyptien afin qu'il libère M. Fahmy. C'était une question de liberté de la presse et de droits de la personne. Depuis sa libération, Mohamed Fahmy a exprimé avec force sa déception à l'égard du gouvernement Harper et son immense appréciation pour les syndicats comme le SCFP.

Nous vivons un moment magique. Accueillez avec moi Mohamed Fahmy, de retour au Canada, de retour au SCFP.

*Après le discours du confrère Mohamed Fahmy, le confrère Paul Moist le remercie et lui remet un cadeau.*

## **LE VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015**

### **SESSION DE LA MATINÉE**

#### **PRÉSENTATION DU PRIX DES COMMUNICATIONS**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : La solidarité syndicale repose sur de bonnes communications, une notion qui a été soulignée aux microphones hier et aujourd'hui. Avec des membres informés, les sections locales sont plus fortes. C'est pour cette raison que le travail de tous nos communicateurs est si important. À tous les congrès, nous prenons le temps de reconnaître l'excellent travail effectué dans les sections locales, les divisions provinciales et d'autres organismes à charte en décernant le prix des communications du SCFP.

Cette année, les catégories de prix ont été réduites à cinq : contenu global, campagne, utilisation des médias sociaux, photo et article. Et nous avons demandé aux récipiendaires de se joindre à nous sur la scène pour recevoir un certificat. Pour une liste complète des gagnants et des mentions honorables (parce qu'il y avait tellement de candidats et de sections locales), consultez notre site Web national à scfp.ca.

- Meilleur contenu global : section locale 429, Ville de Montréal.
- Meilleure campagne d'une section locale : section locale 500, Ville de Winnipeg, pour sa campagne contre la privatisation.
- Meilleure utilisation des médias sociaux : section locale 79, Ville de Toronto.
- Meilleur article : Syndicat des employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique, pour l'article « In Harm's Way », tiré de la revue *The Guardian*.
- Photo de l'année : section locale 4628, le Centre Jeunesse de Montréal.

Et je remercie tous les rédacteurs des bulletins de nouvelles des sections locales, les communicateurs et les gestionnaires des sites Web pour tout ce qu'ils font pour donner une image positive des sections locales.

#### **PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Je suis très fier de vous présenter un collègue Manitobain et résident de la ville

où j'habite, l'honorable juge Murray Sinclair. Il a été nommé président de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui se penche sur le sort des personnes qui ont été victimes du système des internats indiens. C'est en juin 2009 qu'il a été nommé.

Il a été le premier juge autochtone du Manitoba et le deuxième au Canada. Il a été nommé juge en chef associé de la Cour provinciale du Manitoba en mars 1988 et à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba en janvier 2001. Il a aussi été co-commissaire, avec le juge en chef associé de la Cour du Banc de la Reine Alvin Hamilton, de l'enquête sur la justice autochtone au Manitoba.

En 2000, le juge Sinclair a dirigé l'enquête sur la chirurgie cardiaque pédiatrique déclenchée après le décès de 12 enfants au programme de chirurgie pédiatrique du Centre des sciences de la santé de Winnipeg en 1994.

Il a reçu un prix national d'excellence décerné aux Autochtones, en plus de nombreux autres prix pour services rendus à la communauté. Il s'est également mérité neuf doctorats honorifiques pour son travail dans le domaine de la justice autochtone.

Le 8 octobre, au Musée canadien des droits de la personne, j'étais présent lorsque le juge Sinclair a reçu un autre prix. Il a alors pris la parole devant une foule d'environ 300 personnes qui l'écoutaient avec une attention soutenue parler du travail qu'il a accompli pendant cinq ans sur le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, sujet dont nous avons débattu dans cette salle hier.

Je vous demande d'accueillir chaleureusement ce grand héros et grand Canadien, le juge Murray Sinclair.

*Après le discours du juge Sinclair, le confrère Paul Moist le remercie et lui remet un cadeau.*

#### **RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE**

### **ORIENTATION STRATÉGIQUE 2015-2017 DU SCFP**

#### **Chapitre 1**

#### **Accroître le pouvoir des travailleurs**

#### **Gouvernement libéral majoritaire**

Le 19 octobre, les Canadiennes et Canadiens ont

envoyé un message clair : la décennie au pouvoir du gouvernement rétrograde de Stephen Harper, marquée par des politiques anti-démocratiques et porteuses de division, est maintenant terminée. Les conservateurs ont été sans pitié : compressions douloureuses dans les services publics et les programmes qui profitent à tout le monde et baisses d'impôts massives pour les citoyens les plus riches et les entreprises les plus rentables. Les Canadiennes et Canadiens se sont prononcés et ils ont catégoriquement rejeté le plan conservateur.

Malheureusement, beaucoup de gens croient que le Parti libéral est un parti « progressiste » comme le NPD. Ils seront déçus lorsque le conservatisme fiscal des libéraux et leurs alliances avec les grandes entreprises prendront forme.

Sous un gouvernement libéral, nous ne verrons pas de programme universel d'assurance-médicaments ni de programme complet de soins aux aînés. Nous ne verrons pas un nouveau salaire minimum fédéral de 15 dollars l'heure. Le projet de loi C-51 des conservateurs sur la surveillance demeurera. Le Partenariat transpacifique, un accord de libre-échange, sera mis en œuvre et d'autres bons emplois seront perdus.

Les libéraux ont quand même fait des promesses qui pourraient bénéficier à tous les travailleurs canadiens. Le SCFP exercera toutefois des pressions sur le nouveau gouvernement pour qu'il réalise ces promesses. Ils se sont dits favorables à la bonification du Régime de pensions du Canada, à un plus grand nombre de bourses pour les étudiants des niveaux postsecondaires et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils ont promis d'élaborer un nouveau cadre national des services d'éducation et de garde à la petite enfance en collaboration avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones. Ils se sont engagés à ouvrir un nouveau chapitre dans les relations fédérales-provinciales, ce qui pourrait mener à la négociation rapide d'un nouvel accord sur la santé. Nous rappellerons avec insistance aux libéraux qu'ils ont promis de restaurer le crédit d'impôt pour les cotisations faites aux fonds d'investissements des travailleurs ainsi que l'accessibilité à l'assurance-emploi.

Mais la vérité c'est qu'aucun gouvernement libéral n'a tenu ses promesses électorales dans le passé sans d'immenses pressions de la société civile. Le SCFP travaillera de concert avec ses partenaires des mouvements sociaux pour veiller à ce que les libéraux

respectent leurs promesses.

Le SCFP profitera de toutes les occasions pour représenter les intérêts de ses membres et de tous les travailleurs auprès du gouvernement libéral. Nous veillerons à ce que tous les nouveaux projets de transport en commun et de logements sociaux demeurent dans le giron public, que l'appui pour les services de garde à l'enfance se traduise par la création de places en garderies de qualité à prix abordables et que les soins de santé soient fournis par le secteur public. Nous ferons pression sur les libéraux pour qu'ils éliminent les lois antisyndicales des conservateurs. Nous continuerons d'insister pour qu'une enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées soit tenue et pour que les recommandations de la Commission sur la vérité et la réconciliation soient mises en œuvre. Et nous ne nous laisserons pas museler par des lois antidémocratiques comme C-51.

La récente élection fédérale illustre la nécessité de réformer le système électoral du Canada. L'élection des députés à la majorité simple produit des gouvernements majoritaires artificiels. Lors de cette élection, un peu moins de 40 pour cent des électeurs ont voté pour le Parti libéral, mais ce parti a obtenu 55 pour cent des sièges à la Chambre des communes. Le NPD a obtenu 20 pour cent des votes, mais ne détient que 12 pour cent des sièges. Les libéraux ont pris l'engagement de réformer le processus électoral. Le SCFP et tous les Canadiens ont intérêt à s'assurer que nous aurons la forme de représentation proportionnelle la plus adéquate pour l'élection fédérale de 2019.

Plus le SCFP, le Congrès du travail du Canada et nos alliés communautaires demeureront forts, plus nous pourrons empêcher le gouvernement libéral d'agir exactement comme les conservateurs.

#### **Orientation stratégique 2015-2017 du SCFP :**

- Renforcer notre syndicat par :
  - la syndicalisation;
  - le développement d'une force de négociation;
  - l'établissement de sections locales fortes et inclusives.
- Mener des actions politiques en créant des mouvements sociaux et en militant pour l'élection de gouvernements néo-démocrates qui ont nos enjeux à cœur.

- Protéger la planète.
- Lutter pour la justice mondiale.

### Contexte

Comme c'était le cas lorsque les membres du SCFP se sont réunis à Québec, il y a deux ans, et à Vancouver, deux ans auparavant, les temps sont difficiles pour les travailleurs canadiens. Ensemble, les entreprises et leurs alliés au gouvernement ont alimenté une campagne vigoureuse et bien souvent efficace pour éroder les droits, les avantages sociaux, les régimes de retraite et la protection syndicale des travailleurs. De plus en plus, les gouvernements s'attaquent à la dissidence et au militantisme. Les entreprises s'affairent sans relâche, au Canada comme ailleurs, à réduire la rémunération des travailleurs et à prendre le contrôle des services publics pour réaliser des profits.

Ces mêmes entreprises érodent l'État providence, nos intérêts collectifs et le bien commun. Elles exercent des pressions incessantes pour abaisser les impôts en vue de générer des profits supérieurs pour les entreprises. La pression pour réduire les impôts est à l'origine des budgets d'austérité et de la privatisation de services publics tels l'eau, l'électricité, les soins de santé et l'éducation. Cette pression visant à diminuer les impôts et à optimiser les profits entraîne une croissance de l'inégalité économique.

Les attaques auxquelles sont confrontés les travailleurs canadiens s'inscrivent dans une tendance mondiale. Alors que l'oppression des travailleurs se fait croissante, le capital mondial est balisé par moins en moins de mécanismes de restriction et de contrôle. Des travailleurs de partout dans le monde sont contraints de fuir des guerres, des régimes non démocratiques, des régions touchées par des catastrophes environnementales et des économies bâties sur l'oppression. Cela crée un bassin de travailleurs contraints d'occuper les emplois les moins bien rémunérés et les plus précaires des économies développées.

Les accords commerciaux internationaux qui visent uniquement à augmenter les profits des entreprises ouvrent la voie à la commercialisation, à la déréglementation et à la privatisation des services publics, et par conséquent, de nos emplois. La course au profit à court terme nous pousse au seuil de la catastrophe climatique qui détruira l'ensemble de nos économies.

Les travailleurs ripostent.

Nous venons tout juste de traverser une élection fédérale canadienne. Les résultats montrent clairement que les travailleurs ordinaires veulent un changement progressiste. Nous savons, en tant que travailleurs, que notre bien-être est lié à celui de nos homologues en Grèce, en Asie, au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde, qui luttent tous contre les inégalités et l'austérité croissante.

Pour qu'un changement progressiste s'installe, les travailleurs doivent être protégés à l'échelle locale, nationale et internationale par un robuste mouvement syndical et progressiste.

La réponse du SCFP doit être militante, percutante et continue. C'est un combat à long terme. Le mouvement syndical doit continuer de mettre de l'avant une vision d'une société juste et équitable, une société qui sert 99 % de ses membres et qui est édiflée sur des valeurs et des solutions collectives. Nous sommes fiers d'être des syndicalistes qui luttent pour de bons emplois, des salaires décents, des conditions de travail sécuritaires et satisfaisantes, des avantages sociaux ainsi que des régimes de retraite adéquats pour tous. Nous luttons dans le but d'élargir les services publics pour que chacun ait accès à de bons services de garde, à des soins de santé et à l'éducation et puisse prendre sa retraite en toute dignité.

Nous devons allier notre capacité d'analyse et notre force pour mener une bataille cruciale : la préservation de la planète pour nos enfants et leurs enfants. Les forces qui œuvrent pour écraser les gens sont les mêmes puissances qui nous ont poussés au bord du précipice climatique. La lutte pour les travailleurs d'aujourd'hui et de demain est profondément enracinée dans les luttes visant à protéger notre planète contre les effets catastrophiques du changement climatique.

Il n'y a aucune orientation radicalement nouvelle ou solution simple pour que les travailleurs atteignent leurs objectifs. Nous devons travailler inlassablement pour bâtir notre mouvement, forger de nouvelles alliances et renforcer nos mouvements sociaux. Nous devons être prêts à livrer bataille en usant de tactiques parlementaires et non-parlementaires.

La force du SCFP réside dans ses membres et dans les valeurs qui sous-tendent notre syndicalisme social. Cela nous motive à nous mobiliser et à lutter au-delà de nos

lieux de travail, pour exiger une justice économique et sociale généralisée.

Comment constituer une vaste coalition porteuse de changement positif?

### **Accroître le pouvoir de notre syndicat**

- 1) Notre stratégie vise d'abord à accroître le pouvoir de notre syndicat.

Pour ce faire, il faut d'abord et avant tout protéger les membres contre la sous-traitance, la privatisation de notre travail, la restructuration, la réduction des services publics, les attaques contre l'intégrité du travail des unités de négociation et le maraudage.

- 2) Nous allons syndiquer un plus grand nombre de travailleurs, en axant d'abord les efforts sur une protection accrue des travailleurs qui occupent des emplois précaires.

Nous entendons :

- a) élaborer une stratégie de syndicalisation des travailleurs précaires, afin de bâtir des unités de négociation à la fois fortes et durables;
- b) syndicaliser mur à mur les milieux de travail, afin d'élargir la portée de nos conventions collectives pour y inclure les travailleurs précaires et pour accroître notre pouvoir de négociation dans nos milieux de travail. Le SCFP fera la rescision des conventions collectives qui excluent les employés à temps partiel, temporaires, occasionnels et autres employés en situation précaire de l'unité de négociation. Nous élaborerons des stratégies pour intégrer ces travailleurs à l'unité de négociation;
- c) accroître le pouvoir de négociation des unités de négociation existantes en cernant des cibles de syndicalisation stratégiques dans les secteurs et les régions;
- d) élaborer un protocole pour que nos efforts de syndicalisation prévoient une stratégie et un engagement à mettre sur pied une première convention collective. Celle-ci améliorera les conditions de travail des nouveaux membres en accroissant leurs droits et en obtenant de meilleurs salaires et avantages sociaux;
- e) augmenter les ressources consacrées à la syndicalisation;

- f) élaborer de la documentation pour chacun de nos secteurs qui démontre « l'avantage du SCFP et du syndicat ». Celle-ci sera utilisée dans les efforts de syndicalisation;
  - g) veiller à ce que les membres organisateurs reflètent la diversité des travailleurs que nous cherchons à syndiquer;
  - h) Le SCFP national présentera au congrès de 2017, à des fins de débat, un plan national de recrutement complet et stratégique; ce plan comprendra des cibles locales, sectorielles, régionales et nationales de recrutement, ainsi que des rapports d'étape réguliers; des plans d'organisation fourniront du soutien aux régions qui subissent des restructurations et des attaques de la part des gouvernements, comme dans le secteur de la santé et des services sociaux du Québec;
  - i) élaborer des stratégies pancanadiennes et des plans d'action pour le recrutement et les négociations avec des employeurs de multinationales privées dans des secteurs comme les soins de longue durée;
  - j) faire de la syndicalisation un thème clé de notre deuxième conférence du Conseil national des secteurs du SCFP qui se tiendra en octobre 2016.
- 3) Le SCFP est fier d'appuyer ses membres et tous les travailleurs dans leurs efforts visant à obtenir des salaires, conditions de travail et des avantages sociaux décentes.
  - 4) Nous continuerons d'appuyer nos membres qui veulent obtenir de bons emplois, sécuritaires et assortis de salaires, d'un régime de retraite et d'avantages sociaux satisfaisants. Nous voulons fixer le seuil inférieur de rémunération des membres du SCFP à 19 dollars l'heure d'ici la fin de 2017. Le Conseil exécutif national et les régions élaboreront un plan complet pour assurer l'atteinte de cette cible.
  - 5) C'est notre diversité qui fait notre force et nous continuerons à miser sur cet élément. Parmi les travailleurs et les membres du SCFP qui ont un statut précaire, nous comptons un nombre disproportionnellement élevé de femmes, de jeunes travailleurs ayant un handicap, de travailleurs racisés et de nouveaux arrivants. Nous accroîtrons notre pouvoir en nous montrant encore plus inclusifs. Nous analyserons nos propres structures, politiques et procédures pour

- y trouver les façons dont elles favorisent et défavorisent la participation, la représentation et les possibilités pour les membres en quête d'égalité.
- 6) Nous négocierons des conventions collectives qui sont à la fois fortes et inclusives en :
- a) élargissant les clauses relatives à la portée de la convention collective. Nous y incluons les travailleurs dont les conditions sont précaires – temporaires, à temps partiel et occasionnel;
  - b) axant la négociation sur l'amélioration des salaires et des conditions de travail des membres dont les conditions sont précaires. Nous élargirons la couverture des avantages sociaux et des régimes de retraite prévue dans nos conventions collectives pour couvrir ces travailleurs;
  - c) incitant les comités de négociation et les fiduciaires des régimes de retraite à éliminer les barrières à la participation aux régimes de retraite pour les travailleurs à temps partiel et temporaires et les autres travailleurs précaires;
  - d) exerçant des pressions pour obtenir des régimes de pension à prestations déterminées et d'avantages sociaux plus généreux, applicables à l'ensemble d'un secteur donné, plutôt que des régimes et avantages propres à chaque employeur;
  - e) élaborant des ressources sur l'équité en matière d'emploi pour appuyer les négociations des sections locales en la matière;
  - f) mettant au point des outils pour aider les sections locales à négocier des articles de convention collective non-offensants, notamment au plan culturel;
  - g) rejetant les conventions collectives à disparité de traitement qui créent deux catégories (ou plus) de salaires et de conditions de travail dans une même unité de négociation;
  - h) cernant les mesures de soutien à la négociation pour aider les sections locales à atteindre ces objectifs. Nous y arriverons au moyen de communications régulières, par exemple, par la tenue d'assemblées publiques téléphoniques;
  - i) préparant et distribuant des rapports régionaux annuels à l'ensemble des sections locales portant sur nos progrès vers l'atteinte de nos cibles de négociation et de syndicalisation. Ces rapports faciliteront les travaux de nos comités sectoriels;
- j) faisant participer les sections locales et les secteurs aux négociations coordonnées et en renforçant les sections locales là où nos membres peuvent obtenir un avantage stratégique dans les négociations;
  - k) luttant pour de meilleures normes d'emploi et lois du travail pour les travailleurs précaires, de concert avec le Congrès du travail du Canada, les fédérations du travail provinciales et d'autres alliés.
- 7) En 2017, le SCFP tiendra une conférence nationale sur le thème « Accroître le pouvoir des sections locales ». Celle-ci présentera les pratiques exemplaires et les outils qui nous aideront à :
- a) constituer des sections locales fortes et inclusives, ayant un important pouvoir de négociation;
  - b) mobiliser nos membres;
  - c) réaliser les objectifs stratégiques de notre syndicat.
- 8) Après la conférence, le SCFP national aidera les sections locales de toutes les régions à accéder aux outils, aux ressources et aux rapports utilisés à la conférence.
- 9) Le SCFP est fort et efficace lorsqu'il mobilise ses membres pour qu'ils luttent à défendre leurs droits, la justice et l'égalité sociale.
- 10) Nos membres sont notre plus grande force. Nous devons renforcer le lien avec notre base syndicale. Notre efficacité en tant que syndicat dépend de notre réussite à mobiliser nos membres. À cette fin, nous entendons :
- a) examiner et évaluer le projet *Ensemble pour un monde plus juste*. Bon nombre de sections locales ont connu déjà beaucoup de succès grâce à ce projet, mais il reste encore beaucoup à accomplir pour s'assurer qu'il soit mis en œuvre à la grandeur du syndicat. En tirant des leçons de ces réussites et de ces difficultés, le SCFP continuera à développer *Ensemble pour un monde plus juste* pour en faire une réussite encore plus importante;
  - b) dans le cadre de l'examen et de l'évaluation du programme *Ensemble pour un monde plus juste*, établir un consensus sur l'objectif du

programme, déterminer les possibilités de reddition de comptes et veiller à ce que les documents soient écrits en langage clair, en plus de réfléchir à la possibilité que d'autres langues ou formats puissent améliorer l'accessibilité;

- c) promouvoir l'utilisation du projet *Ensemble pour un monde plus juste* dans toutes les sections locales;
  - d) développer notre capacité à communiquer électroniquement avec les membres pour une mobilisation de masse;
  - e) aider les sections locales à maintenir à jour la liste électronique de coordonnées des membres et à s'en servir.
- 11) Nous continuerons de renforcer les sections locales en mobilisant tous les membres du syndicat. Pour ce faire, nous entendons :
- a) cerner les obstacles, y compris en matière de communication, d'accessibilité et de financement, qui empêchent les membres en situation précaire de participer davantage aux efforts de notre syndicat. Nous trouverons des façons d'éliminer ces obstacles;
  - b) mettre au point des outils et des campagnes de sensibilisation des membres afin d'aider les sections locales à mettre en œuvre l'orientation stratégique et à développer leurs capacités;
  - c) faciliter l'accès à des formations et à du perfectionnement en leadership, y compris pour les jeunes et nouveaux membres;
  - d) encourager les leaders des sections locales à rallier un plus grand nombre de jeunes membres pour qu'ils puissent adopter des rôles actifs dans les sections locales, les comités de négociation et les autres structures syndicales;
  - e) mener notre deuxième enquête nationale auprès des membres pour se renseigner et s'orienter sur les façons de bâtir un syndicat plus actif, répondre aux besoins de nos membres et mobiliser nos membres; nous consulterons nos membres des groupes en quête d'égalité sur l'élaboration de ce sondage;
  - f) Le SCFP entreprendra un examen des politiques internes et des services offerts aux membres et aux sections locales en matière d'activités criminelles, comme la violence sexuelle entre membres. Cet examen visera à

la fois nos processus internes et nos interactions avec les employeurs qui ont l'obligation légale d'assurer la sécurité dans les milieux de travail.

- 12) Davantage de membres du SCFP se mobiliseront lorsqu'ils verront que leur syndicat représente leurs intérêts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu de travail. Nous axerons nos efforts sur des campagnes qui visent à accroître le pouvoir des travailleurs, à lutter contre les inégalités et à transformer notre économie pour qu'elle soit au service des travailleurs et non des entreprises. Outre nos campagnes en cours (voir le chapitre 2), le SCFP entreprendra les campagnes suivantes :
- a) pour des lois relatives à l'équité en matière d'emploi à tous les niveaux de gouvernement et pour l'inclusion de clauses sur l'équité en matière d'emploi dans les conventions collectives du SCFP;
  - b) pour réduire l'écart de rémunération entre les sexes en demandant des lois relatives à l'équité salariale lorsqu'elles n'existent pas. Le SCFP fera aussi campagne pour mettre fin à la sous-valorisation de l'ensemble du travail du secteur des soins, connu comme « l'écart dans le secteur des soins »;
  - c) pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation en consultation avec les groupes des Premières Nations et en tant qu'alliés;
  - d) pour des retraites décentes pour tous, en commençant par défendre les régimes de retraite de nos membres contre toutes les menaces, notamment par la bonification du Régime de retraite du Canada et du Régime des rentes du Québec;
  - e) pour des salaires équitables pour tous et une augmentation du salaire minimum à tous les niveaux de gouvernement et d'autres améliorations aux normes minimales d'emploi, comme des garanties d'heures de travail, pour créer des emplois stables et prévisibles;
  - f) pour des normes de plein emploi, ainsi que des droits relatifs à la santé et à la sécurité au travail pour les travailleurs étrangers temporaires;
  - g) pour de meilleures communications entre les membres du SCFP travailleurs des métiers spécialisés sur des enjeux nationaux comme le soutien aux stages d'apprentissage dans le

secteur public, le rétablissement des programmes du Sceau rouge et l'accès à ces métiers pour les membres des groupes en quête d'égalité.

- 13) Le SCFP maintiendra sa fière tradition de collaborer avec ses membres dans leurs communautés pour la justice sociale et l'égalité.
- 14) Le SCFP continuera de défendre les services publics et de lutter contre la privatisation et la sous-traitance sous toutes ses formes. Ce combat inclut nos campagnes contre les partenariats public-privé qui privatisent l'infrastructure et les services d'eau et d'électricité. Il inclut aussi nos campagnes contre les modèles d'investissement social privatisant les services sociaux et contre les réductions dans les services de santé et dans leur financement qui contraignent les particuliers à aller au privé pour obtenir des soins. Ce combat inclut aussi nos campagnes contre le sous-financement des universités qui exerce une pression à la hausse sur les frais de scolarité et augmente le contrôle des sociétés privés sur les campus. Finalement, notre combat prévoit des campagnes luttant pour des services de garde de qualité et abordables sur lesquels les familles peuvent compter.

Le SCFP établira, ou consolidera, des réseaux régionaux de réponse rapide formés de membres de tous les secteurs pour appuyer les sections locales aux prises avec des projets de privatisation, fournir de la formation et des outils pour accroître notre capacité à défendre des services dont la prestation et le financement sont publics et offrir un soutien rapide en communication et en organisation.

La campagne du SCFP pour protéger et élargir les soins de santé publics comprendra un volet d'opposition aux contestations relatives à la prestation des soins de santé publics, comme la cause du Dr Day en Colombie-Britannique.

- 15) Le SCFP renforcera ses sections locales et augmentera la mobilisation des membres par le biais de son programme de santé et de sécurité.
- 16) Le SCFP portera une attention accrue à la santé et la sécurité au travail en :
  - a) faisant de 2016 « L'année de la santé et de la sécurité »;

- b) répondant aux préoccupations de plus en plus nombreuses des membres face à la violence en milieu de travail et à la maison, ainsi qu'aux dangers du travail effectué seul;
- c) s'assurant que ses efforts en matière de santé et sécurité au travail corrigent des situations concrètes vécues par ses membres vulnérables ou occupants des emplois précaires, situations qu'ils ne peuvent dénoncer pour leur propre protection. Nous ferons pression sur les ministères du travail pour qu'ils poursuivent en justice les PDG et les conseils d'administration qui n'ont pas protégé leurs travailleurs contre la violence.

## Action politique

### Travailler avec les mouvements sociaux

- 17) Le travail que nous accomplissons dans l'intérêt collectif est plus efficace lorsque nous collaborons avec ceux qui partagent nos valeurs et qui utilisent les services que nous offrons. Notre syndicalisme social se reflète entre autres grâce à notre collaboration avec le Conseil des Canadiens, la Coalition canadienne de la santé et les coalitions provinciales de la santé, l'organisation Droit à l'énergie SOS Futur, des groupes de protection de l'environnement et des groupes étudiants. Le SCFP collabore avec une centaine d'organismes militants et leur offre, le cas échéant, un soutien financier.
- 18) Nous continuerons de contribuer, voire de diriger des coalitions dans le cadre des campagnes ici décrites et de répondre aux nouvelles menaces. Il s'agit notamment de campagnes pour les services publics offerts par nos membres, de campagnes pour les droits de nos membres, de leurs familles et de leurs communautés et de campagnes pour défendre les travailleurs qui ne sont pas protégés par un syndicat. Le SCFP continuera de lutter contre les accords commerciaux internationaux comme l'Accord économique et commercial global (AECG), le Partenariat transpacifique (PTP) et l'Accord sur le commerce des services (ACS). Le SCFP continuera à lutter contre les accords de commerce internationaux comme l'AECG, le PTP et l'ACS. Tous ces efforts rendent notre syndicat plus fort.
- 19) Les conservateurs et la droite en général ont fait tout ce qu'ils ont pu pour éliminer les

mouvements sociaux qui s'opposent à eux : mouvement des femmes, mouvement pour les droits des réfugiés et des immigrants, mouvement des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres, mouvement des travailleurs racisés, mouvement de protection de l'environnement, mouvement étudiant. Le mouvement syndical doit faire contrepoids à la droite et utiliser sa plus grande force, c'est-à-dire ses membres. Le SCFP va :

- a) accroître ses activités pour défendre le financement des groupes sociaux de manière à assurer leur viabilité. Nous demandons notamment l'annulation des compressions;
- b) soutenir ses membres qui militent dans des mouvements sociaux et encourager ses membres à faire partie de mouvements sociaux;
- c) encourager les syndicats locaux à motiver et à appuyer les membres impliqués dans les mouvements sociaux, dans leur milieu de travail et dans le cadre des activités syndicales;
- d) communiquer plus efficacement avec ses membres à propos de son travail auprès des mouvements sociaux en élargissant ses listes de contacts électroniques et en les utilisant à cette fin.

#### **Affirmer l'intérêt des travailleurs pour le NPD et sur la scène politique**

- 20) Aux dernières élections fédérales, le NPD a perdu des sièges, en partie parce que le Parti libéral a réussi à se positionner à gauche aux yeux des Canadiens. Le SCFP veillera à ce que le NPD continue de représenter les intérêts des travailleurs. Nous continuerons aussi à compter sur les néo-démocrates pour défendre ces intérêts sur la scène politique. Le SCFP participera au bilan de la campagne électorale du NPD en offrant des commentaires et des conseils critiques mais constructifs.
- 21) Nous continuerons à renforcer le NPD, ce parti qui est le nôtre. Nous devons encourager une plus grande implication au sein des troupes néo-démocrates, et ce, à la grandeur de notre syndicat. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de candidats issus du syndicat, et d'un appui électoral plus fort à ce parti que le mouvement syndical a contribué à créer. Nous inviterons aussi les membres à jouer un rôle actif dans leurs associations de comté et à participer

aux AGA afin de veiller à ce que les priorités et les valeurs du SCFP se reflètent au sein du NPD et à ce que le NPD appuie les membres du SCFP. Finalement, nous inciterons et aiderons nos membres à rester en communication avec les élus locaux entre les élections.

- 22) Même si nous sortons tout juste d'un scrutin fédéral, le cycle des élections ne s'arrête jamais.
- 23) Nous encouragerons les membres à s'engager dans les conseils et commissions scolaires et dans les élections municipales et provinciales et à inclure dans nos comtés cibles ceux où des membres du SCFP sont candidats avec l'appui de leur section locale. Quand nous nous engageons dans des campagnes politiques, nous pouvons mieux défendre les droits et les intérêts de nos membres ;
- 24) Le SCFP entreprendra une évaluation des possibles réformes du système électoral et fera la promotion de la forme la plus représentative de représentation proportionnelle pour les élections de 2019.

#### **Protéger la planète**

- 25) Ni le secteur privé, ni la consommation dite « verte » ne sauront résoudre le problème du réchauffement climatique mondial. La lutte contre les changements climatiques n'exigera rien de moins qu'une transformation de notre économie. Nous devons nous affranchir de notre dépendance aux combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables. Nous devons augmenter notre utilisation du transport en commun et protéger nos services d'approvisionnement en eau et autres services publics. Seules les politiques publiques, qui misent d'abord sur l'action publique et la responsabilisation, nous offrent une possibilité d'éviter la catastrophe. Il nous faut des mesures pour lutter contre les changements climatiques, pour atténuer ses impacts et pour s'y adapter. Celles-ci, couplées à des investissements destinés à créer une économie à faible émission de carbone, auront des effets favorables sur l'économie à court et à moyen terme. Cela pourrait créer des millions d'emplois et relancer l'économie. Une économie verte sera une économie plus équitable. Le SCFP va :

- a) continuer d'éduquer ses membres sur les causes, les effets et les solutions aux changements climatiques;
- b) continuer à promouvoir le Manifeste Un grand bond vers l'avant et à inviter les sections locales à le signer;
- c) travailler à protéger la planète contre les changements climatiques, à l'échelle nationale et internationale; nous offrirons un soutien concret aux Premières Nations et à d'autres qui agissent en première ligne pour empêcher d'autres dégradations de l'environnement dues à l'extraction pétrolière et gazière;
- d) prendre part à la Conférence de Paris (COP21) au sein d'une délégation syndicale;
- e) sensibiliser les fiduciaires du régime de retraite du SFCP aux risques des changements climatiques pour les placements financiers;
- f) aider les sections locales à mettre en place des initiatives qui réduisent la pollution et l'utilisation de toxines au travail, et qui s'attaquent au problème du réchauffement climatique mondial;
- g) veiller à ce que les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation du réchauffement mondial (stratégies de résilience) adoptées par tous les niveaux de gouvernement reposent sur des solutions publiques et des services publics.

### Justice mondiale

- 26) La solidarité internationale est une composante essentielle de toute stratégie de riposte du SFCP. L'économie mondiale force des millions de travailleurs à quitter leur foyer pour trouver du travail dans d'autres pays. Bien souvent, ces mêmes travailleurs sont marginalisés au Canada. Victimes de la pauvreté et des inégalités, ils sont devenus plus vulnérables et plus sujets à l'exploitation que les autres travailleurs. Nous avons vu le gouvernement conservateur de droite se servir du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour miner les salaires et les conditions de travail au Canada.
- 27) La solidarité dans nos milieux de travail est cruciale et nous devons œuvrer en solidarité avec les travailleurs du monde entier qui luttent pour des emplois décents et des salaires de subsistance afin qu'ils ne soient plus forcés de se séparer de leur famille.

28) Le nouvel énoncé de politique du SFCP en matière de solidarité internationale, adopté par le Conseil exécutif national (CEN) en décembre 2014, engage le syndicat à :

- a) exposer les violations des droits de la personne et lutter contre ces violations;
- b) appuyer les luttes de défense et de reconnaissance des droits des travailleurs et des syndicats;
- c) combattre les attaques des entreprises partout dans le monde;
- d) veiller à ce que le gouvernement canadien rende des comptes.

29) La crise internationale actuelle qui force des millions de réfugiés à fuir leur foyer, notamment en Syrie, illustre l'échec du gouvernement conservateur à corriger les failles graves de sa politique sur l'immigration et les réfugiés. Il préfère axer ses efforts sur l'intervention militaire et les obstacles plutôt que sur l'aide humanitaire.

30) La solidarité internationale est un appel à l'action. C'est un élément essentiel à toute stratégie de riposte de notre syndicat. Nous avons évalué notre travail à l'échelle internationale et nous nous concentrerons sur ce qui suit :

- a) augmenter notre participation aux activités dans l'Internationale des services publics (ISP), la fédération syndicale nous représentant à l'échelle mondiale. Les actions de l'ISP nous permettent de nous adresser directement aux décideurs mondiaux, notamment aux Nations Unies et à la Banque mondiale;
- b) intégrer les enjeux internationaux et les gestes de solidarité internationale dans tous les aspects du travail de notre syndicat;
- c) participer à des échanges de solidarité entre travailleurs, tisser des liens, organiser la base et assurer un financement stable pour réaliser ce travail international crucial;
- d) continuer de s'exprimer sur des enjeux internationaux importants.

### Ressources

31) Le Conseil exécutif national propose un changement à la Caisse nationale de défense qui permettra au syndicat d'appuyer sans réserve les priorités stratégiques tout en veillant à conserver une Caisse nationale de grève solide, à la

disposition de tous les membres du SCFP.

- 32) Le Conseil exécutif national propose la création d'un groupe de travail sur la Caisse nationale de grève qui examinera les questions suivantes :
- a) la période d'attente pour les indemnités de grève;
  - b) le montant de l'indemnité de grève hebdomadaire;
  - c) les effets des règlements de la Caisse de grève pour les membres en emploi précaire;
  - d) l'accès à la Caisse nationale de grève lorsque le droit de grève est limité par la loi (par exemple, les lois sur les services essentiels);
  - e) la personne responsable de déterminer les tâches et activités de grève;
  - f) les politiques d'autres syndicats sur ces questions;
  - g) toute autre question déterminée par le Conseil exécutif national, dont l'historique de l'appui à la grève au SCFP.

Le groupe de travail sera présidé par le secrétaire-trésorier national et sera formé de neuf membres approuvés par le Conseil. Le groupe de travail consultera les sections locales du SCFP et rendra compte régulièrement aux membres dans le cadre des rapports trimestriels des dirigeants nationaux.

Le groupe de travail présentera son rapport au Conseil exécutif national au plus tard en septembre 2016 afin qu'il puisse présenter un compte-rendu aux congrès des divisions provinciales du printemps 2017 ainsi qu'au congrès national de 2017.

- 33) Les priorités stratégiques énoncées dans le présent document nécessitent des ressources pour que nous puissions répondre aux besoins et aux attentes de nos membres.

## **Chapitre 2**

### **Orientations stratégiques**

#### **Jeter les bases du pouvoir**

Les membres du SCFP délégués aux congrès nationaux biennaux débattent et adoptent des orientations stratégiques et des résolutions qui prescrivent les activités et les positions du SCFP. Pendant des décennies, nous avons discuté d'enjeux précis durant les congrès. Toutefois, nous nous sommes rendu compte, au fur et à mesure que le paysage politique et

économique devenait de plus en plus complexe et hostile aux travailleurs, qu'il fallait des approches stratégiques et unifiées pour soutenir les membres du SCFP et affronter ces temps difficiles.

En 2003, le SCFP a commencé à élaborer des feuilles de route – des orientations stratégiques – pour inviter ses membres à discuter et à adopter des programmes détaillés de politiques, de stratégies, d'orientations et d'actions. Nous avons poursuivi cette approche au cours des douze dernières années et six congrès nationaux. Dans chaque nouvelle orientation stratégique, nous réitérons notre engagement envers la précédente, pour définir au bout du compte le cœur du travail de notre syndicat et conserver une base solide à partir de laquelle nous pouvons progresser.

Le chapitre qui suit est un résumé des orientations stratégiques adoptées aux congrès jusqu'à présent. Durant ce congrès, à Vancouver 2015, nous réaffirmons nos engagements dans les domaines suivants, outre les nouvelles priorités énoncées dans le premier chapitre.

#### **Thèmes des orientations stratégiques**

Les politiques adoptées par les délégués au congrès national forment l'orientation essentielle de notre syndicat dans les domaines de la négociation collective, la politique sociale et l'action politique. Le texte qui suit définit les politiques découlant de nos orientations stratégiques et nos résolutions et représente le fondement de nos activités en cours.

#### **Renforcer notre représentation et notre pouvoir de négociation**

En tant que syndicat, le SCFP, d'abord et avant tout, représente les membres du SCFP et travaille en leur nom pour « améliorer les conditions sociales, économiques et générales des travailleurs », y compris améliorer leurs salaires, leurs conditions de travail et leur sécurité d'emploi.

Au cours des douze dernières années, nous avons renforcé notre pouvoir de négociation en éduquant et en habilitant les membres, en créant une solidarité mutuelle et en augmentant nos ressources internes et nos outils.

Nos stratégies ont évolué au fil du temps à mesure que les conditions économiques et politiques sont devenues plus difficiles. De grandes initiatives nous ont permis de progresser : pactes de solidarité, campagnes,

conférences, et action politique exhaustive et plans de lobbying pour défendre nos droits.

Voici quelques-unes de nos stratégies continues :

- développer notre base de membres, renouveler et faire croître le mouvement syndicaliste.
- sonder régulièrement nos membres afin d'obtenir une connaissance approfondie des profils démographiques en évolution et de la diversité des membres du SFCP.
- fournir un soutien et des ressources en matière de solidarité aux sections locales qui mènent des négociations ou qui sont la cible d'attaques.
- consolider le pouvoir de négociation grâce à des stratégies fondées sur les secteurs : conseil national des secteurs, négociations coordonnées, conseils de négociation, coordonnateurs de secteurs et tables communes.
- élaborer des outils, des bases de données et des systèmes pour compiler et analyser l'information sur les conventions collectives et définir les enjeux prioritaires en ce qui concerne les négociations.
- formuler des arguments solides et mettre en relief les besoins des travailleurs les moins bien rémunérés pour augmenter les salaires et améliorer les régimes de retraite, l'assurance-maladie complémentaire, les dispositions sur la sécurité d'emploi, ainsi que pour mettre en œuvre les programmes d'évaluation des emplois et d'équité salariale.
- promouvoir l'égalité dans le milieu de travail et protéger les travailleurs contre la discrimination et le harcèlement.
- renforcer les droits des travailleurs à temps partiel, occasionnels et aux emplois précaires dans les conventions collectives.
- améliorer le pouvoir et les capacités des membres en matière d'éducation et de développement syndical, en favorisant l'acquisition de compétences et la formation en militantisme et en leadership; et en renouvelant le rôle des délégués syndicaux, véritables piliers de notre syndicat.
- augmenter le pouvoir syndical en faisant du recrutement et aidant les sections locales et les divisions à organiser des campagnes.
- mettre sur pied des campagnes à frais partagés et le soutien au recrutement.
- protéger la santé et la sécurité des membres.

## **Bâtir la solidarité**

En tant que syndicat, le pouvoir que nous possédons est notre force collective. Notre capacité à mener des campagnes, à élaborer des stratégies et à agir de concert pour assurer les droits civils et démocratiques, à aider nos collectivités à sortir de la pauvreté et à lutter contre la disparité des revenus; et à améliorer le niveau de vie de chacun, découle de notre aptitude à mobiliser l'ensemble des membres autour d'intérêts et de buts communs.

Nous cherchons à « établir des relations de travail solides avec la population à qui nous offrons des services et avec les collectivités dans lesquelles nous travaillons et vivons ». Notre force repose sur notre nombre et notre détermination, notre résilience et notre courage. Au cours de la dernière décennie, nous avons mis l'accent sur les points suivants :

- sensibiliser les membres du SFCP en multipliant nos outils de communication, en les mobilisant et en développant une solidarité mutuelle.
- recruter pour accroître la densité syndicale et faire grandir le SFCP.
- développer notre capacité grâce à l'éducation et la formation.
- consolider l'adhésion au SFCP en formant des conseils régionaux et en renforçant nos divisions provinciales.
- s'ouvrir aux collectivités pour développer des alliances solides autour de causes communes, établir et relier des coalitions, appuyer et renforcer les collectivités.
- élargir nos alliances avec d'autres syndicats et avec le CTC.

## **Bâtir la solidarité internationale**

Nous devons miser sur la solidarité internationale à l'ère de la mondialisation. Dans les statuts du SFCP, nous nous sommes engagés à « promouvoir la paix et la liberté dans le monde et à collaborer avec tous les mouvements syndicaux libres et démocratiques, où qu'ils soient » en posant les gestes suivants.

- consolider et élargir le Fonds pour la justice mondiale pour soutenir les efforts visant à renforcer les relations de solidarité à long terme avec nos syndicats partenaires et les organisations de mouvement social partout dans le monde.

- appuyer les campagnes mondiales et les actions visant à régler les enjeux les plus cruciaux de notre époque dans les pays qui ont le plus besoin de notre solidarité; y compris la défense des droits de la personne et des droits des travailleurs à l'échelle mondiale et le renforcement de nos alliances avec les organismes représentant les travailleurs migrants et la justice pour les migrants au Canada.
- maintenir un secteur public fort au Canada et appuyer l'expansion, la défense et la consolidation du secteur public dans d'autres pays.
- agir en solidarité à l'échelle nationale en comprenant clairement le rôle du Canada dans le monde, en particulier en ce qui a trait aux enjeux relatifs à la politique étrangères et aux agressions militaires, aux lois « anti-terroristes » et à la mise en œuvre des Objectifs en matière de développement durable (ODD).

### **Faire avancer l'égalité**

Il est essentiel de faire avancer et de protéger l'égalité pour s'assurer que notre syndicat reste fort. Les travailleurs qui sont marginalisés en raison du sexisme, de la misogynie, de l'homophobie, de la transphobie, du racisme, du colonialisme, du capacitisme et d'autres formes d'oppression sont confrontés à des difficultés particulières en milieu de travail et dans leurs collectivités. Nous travaillons dans le but d'éliminer la discrimination dans le milieu de travail et de négocier des clauses relatives à l'égalité à la table de négociation.

Nous avons mis en place des programmes et des mesures de soutien complètes en matière d'évaluation d'emploi et d'équité salariale de même que des ressources d'éducation et de formation sur la diversité, les droits de la personne, la lutte contre l'oppression et la représentation accrue de nos membres qui cherchent l'égalité.

Le SCFP demeure déterminé à défendre tous les travailleurs. L'égalité et l'accessibilité de nos membres sont l'un des points de mire importants de notre syndicat et nous continuons de mettre en œuvre des stratégies diversifiées pour les garder sous les projecteurs, y compris au moyen de négociations, de campagnes, d'actions politiques, de contestations devant les tribunaux, de sensibilisation de même qu'en

appuyant d'autres mouvements sociaux et en collaborant avec eux.

Nous réaliserons une plus grande égalité au sein de notre syndicat, dans nos milieux de travail et dans la société.

- renforcer notre syndicat en faisant progresser les travaux relatifs à l'égalité au cœur de notre syndicat.
- appuyer et sensibiliser les membres qui revendiquent l'égalité et sensibiliser à la lutte contre l'oppression auprès de l'ensemble de notre personnel et de nos membres.
- protéger les droits des travailleurs et lutter contre la discrimination et le harcèlement.
- accroître la participation des femmes et d'autres membres qui revendiquent l'égalité au SCFP, à tous les niveaux.
- accroître nos activités de fond en matière de protection des droits de la personne portant sur les enjeux propres aux Autochtones et aux femmes, les droits des travailleurs racisés et des personnes handicapées et les enjeux propres aux membres LGBTTI.
- mettre au point les outils et les ressources nécessaires pour intégrer un point de vue relatif à l'égalité dans tous nos travaux.
- élaborer des plans d'action et des politiques conformes aux besoins de nos différents membres.

### **Protéger les services publics**

La défense des services publics et des travailleurs du secteur public n'a jamais été aussi importante. Le SCFP est à l'avant-scène de la lutte contre la privatisation. Partout au pays, nous nous efforçons de protéger la propriété, l'exploitation, le financement et la gestion publics de services comme l'éducation, les services municipaux ou sociaux, la santé et les garderies.

Notre travail est axé sur les enjeux suivants :

- lutter contre la sous-traitance et la privatisation des services publics.
- protéger les bons emplois du secteur public.
- informer les membres et la collectivité de l'incidence de la privatisation et des accords de libre-échange sur les services publics.

- négocier, à la table de négociations, prendre les mesures comme des grèves générales et joindre nos efforts à ceux d’alliés.
- élaborer des campagnes stratégiques de lutte contre la privatisation en effectuant de la recherche et de l’éducation, en développant une stratégie médiatique et en menant des actions politiques.
- promouvoir les services publics en tant que fondement des collectivités solides.
- renforcer l’image des syndicats en tant que défenseurs de nos collectivités.

### **Protéger l’environnement**

Le SCFP a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l’élaboration des politiques, de la recherche et des mesures touchant notre environnement. Nous avons pris des mesures pour contribuer à la diminution de notre empreinte carbone et continuons de développer notre capacité à exercer des pressions afin que des changements sociaux et politiques soient apportés pour que nous puissions nous acquitter de notre responsabilité collective en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et minimiser notre impact sur l’environnement. Nous nous sommes engagés à « utiliser les ressources naturelles et humaines mondiales pour le bien de tous, tout en favorisant le respect et la conservation de l’environnement et la création de collectivités et d’emplois durables ».

- exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu’il s’engage à respecter les accords multilatéraux sur l’environnement.
- élaborer une politique et des plans d’action.
- élaborer des stratégies pour des emplois verts, ainsi que des stratégies, des outils et de la formation liés à l’environnement.
- collaborer avec nos alliés de la société civile et de l’environnement pour protéger l’environnement et développer des collectivités et des milieux de travail durables.
- Adopter la perspective autochtone voulant que les décisions que nous prenons aujourd’hui doivent tenir compte des sept prochaines générations et de ce qui est dans leur meilleur intérêt.
- rendre le travail du SCFP plus écologique.

### **Développer l’action politique et le militantisme**

Le SCFP revendique avec véhémence des politiques et des programmes sociaux et économiques visant à protéger la population canadienne. Nous continuons à élaborer des approches de plus en plus complexes à l’égard de notre militantisme, à développer notre capacité à défendre ce que nous avons gagné et à faire de nouvelles percées. Nous avons travaillé avec vigilance pour que les salaires, les avantages sociaux et l’accès à des régimes de retraite sûrs soient meilleurs; pour appuyer les investissements publics dans les secteurs publics et les emplois du secteur public; pour augmenter la réglementation et les mesures de protection de notre système financier; pour mettre en œuvre une imposition progressive; et pour promouvoir le commerce équitable.

Le SCFP s’est engagé à défendre et accroître les droits et les libertés des travailleurs de la fonction publique et préserver les droits et libertés des syndicats démocratiques.

- participer activement avec le NPD, les alliances syndicales et coalitions communautaires comme Causes communes, à la réalisation de nos objectifs partagés.
- élaborer de grandes campagnes de riposte contre le programme de droite, et faire du lobbying auprès de tous les ordres de gouvernement.
- concevoir des outils éducatifs et des stratégies pour faire ce lobbying.
- accroître notre base militante dans tous les secteurs pour défendre les droits des travailleurs, protéger l’environnement et renforcer nos collectivités.
- élaborer un programme solide à l’intention des travailleurs conjugué à une analyse des classes claires et à une approche économique différente.
- protéger et accroître le filet de sécurité sociale dont l’assurance-emploi, l’assurance-maladie et d’autres services publics, les régimes de retraite, et les services de garde.

### **Renforcer le pouvoir des travailleurs**

Le SCFP poursuivra tout le travail que lui ont confié les membres à chacun des congrès nationaux. Les orientations stratégiques et les résolutions qui constituent le fondement de notre travail sont bien

établies dans la politique du SCFP. Nous sommes également liés par nos statuts à la poursuite de ces efforts. Notre engagement, notre solidarité et notre pouvoir nous permettront d'aller de l'avant.

Il est maintenant temps de renouveler le programme du SCFP et de s'engager à le réaliser – renforcer le pouvoir des travailleurs pour que les membres du SCFP puissent s'exprimer. La libre négociation collective est peut-être menacée, mais nous défendrons vigoureusement nos droits fondamentaux en tant que travailleurs et citoyens. Nous continuerons à défendre sans relâche et à accroître la force des travailleurs du secteur public et de tous les travailleurs.

Nous défendrons les droits de la personne, la dignité et l'égalité des travailleurs, des Canadiens et des gens du monde entier. Nous continuerons de protéger les droits fondamentaux à des environnements sains et sécuritaires, aujourd'hui et demain.

Les membres du SCFP, les militants, les leaders et les employés relèveront les défis qui nous attendent en faisant preuve de force, de solidarité et d'engagement. Nous continuerons de défendre tout ce en quoi nous croyons en tant que syndicat et en tant que citoyens du monde. Lors de ce congrès national à Vancouver en 2015, nous mettrons en œuvre notre plan d'action pour les deux prochaines années. Nous avons parcouru beaucoup de chemin, et il reste encore beaucoup à accomplir.

Avec dévouement et résilience, le SCFP saura relever ce défi.

(P/A personne déléguée non-identifiée,  
Personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

#### **PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Je vous demande d'accueillir le chef du parti que notre mouvement a fondé, le NPD. Comme beaucoup d'entre vous, j'avais espéré un résultat différent le 19 octobre. J'avais espéré que, pour la première fois au pays, nous élirions un premier ministre néo-démocrate, mais ce n'est pas arrivé.

Quand même, 14 membres de notre famille ont été candidats pour le parti, dont deux ont pris la parole cette semaine au microphone. Notre parti est né en 1961, de la fusion d'un ancien parti politique, la Fédération du Commonwealth coopératif, et du

Congrès du travail du Canada. Le NPD est au gouvernement au Manitoba et en Alberta, et l'a déjà été en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan et au Yukon. Les élections n'ont pas donné le résultat que nous avons souhaité, mais nous nous engageons à reprendre courage, à former une opposition solide et à obliger M. Trudeau à tenir ses promesses. Notre chef, Tom Mulcair, a défendu les services de garde à l'enfance et la sécurité à la retraite, il s'est opposé au projet de loi C-51 et au Partenariat transpacifique. Selon nous, aucun gouvernement ne devrait adopter cette entente. Et Tom s'est opposé à ce que l'État dise aux femmes ce qu'elles doivent porter.

Accueillez très, très chaleureusement notre ami, notre chef, Tom Mulcair.

*Après le discours du confrère Mulcair, le confrère Paul Moist le remercie et lui remet un cadeau.*

#### **RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS**

**Amendement statutaire C-32** présentée par le Conseil exécutif national

#### **LE SCFP NATIONAL DOIT :**

1. Ajouter un nouveau paragraphe à l'article B.11.5 en tant qu'article B.11.5 (f) :

**« L'accusé et l'accusateur ont le droit d'être représentés à l'audience de l'appel. Le représentant doit être un membre en règle d'un syndicat affilié au Congrès du travail du Canada, sauf si la loi interdit cette restriction. »**

Redésigner l'actuel article B.11.5 (f) en tant qu'article B.11.5 (g) et redésigner les autres paragraphes de l'article B.11.5 en conséquence.

#### **PARCE QUE :**

- L'accusé et l'accusateur doivent avoir le droit d'être représentés par un défenseur.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C-29** présentée par le Conseil exécutif national

**LE SCFP NATIONAL DOIT :**

1. Modifier l'article B.11.4 (d) comme suit :

« L'accusé et l'accusateur ont le droit d'être présents au procès, de citer des témoins et de contre-interroger les témoins cités par la partie adverse. Ils peuvent choisir quelqu'un pour les représenter au procès. Le représentant doit être un membre en règle ~~du mouvement syndical~~ **d'un syndicat affilié au Congrès du travail du Canada**, sauf si la loi interdit cette restriction. »

**PARCE QUE :**

- Cette modification assure la cohérence avec le nouvel article B.11.5 (f) ; et
- Elle assure aussi que tant l'accusé que l'accusateur peuvent être représentés par un défenseur à l'audience

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Adoptée)

**Amendement statutaire C-7** présentée par la section locale 3550 (Alb.)

**LE SCFP NATIONAL DOIT :**

Créer quatre nouvelles vice-présidences à la diversité au Conseil exécutif national – une pour les membres ayant des déficiences, une pour les membres lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués (LGBTTI), une pour les femmes et une pour les jeunes travailleurs de moins de 30 ans – en amendant les articles 7.2 (a) et 11.9 (c) des statuts nationaux de façon à remplacer le nombre « deux » par le nombre « six ».

**PARCE QUE :**

- La structure actuelle du Conseil exécutif national ne reflète pas la diversité de l'effectif du SCFP, en particulier en ce qui a trait aux membres des groupes en recherche d'égalité. Ces groupes sont toujours aux prises avec des obstacles et de la discrimination dans nos milieux de travail, dans la société et dans nos syndicats, ce qui les empêche de jouer un rôle actif dans la vie syndicale et d'occuper des postes de leadership;
- Environ 68 % des membres du SCFP sont des

femmes, 21 % sont de jeunes travailleurs (de moins de 35 ans) et beaucoup sont des personnes ayant des déficiences et des travailleurs LGBTTI qui hésitent encore à s'autoidentifier;

- L'égalité des genres est une lutte constante et les femmes issues d'autres groupes en recherche d'égalité sont encore plus désavantagées;
- L'ajout de ces postes permettra au Conseil exécutif national de mieux refléter la réalité de tous ses membres et d'aborder des enjeux d'importance pour les travailleurs de milieux divers, en plus de garantir à tous une voix égale;
- Cette inclusivité accroîtra notre force comme syndicat et nous permettra de riposter aux mouvements d'austérité et de ressac contre les droits de la personne au Canada.

(P/A membre du comité, membre du comité –  
Rejetée)

**RAPPORT DU CONSEIL DES JEUNES**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Ils ont travaillé toute la semaine et ils sont notre avenir. Les membres de notre conseil des jeunes ont eu une semaine des plus intéressantes, à ce qu'on m'a dit. Ils ont eu la chance de se rendre au musée d'anthropologie de l'Université de la Colombie-Britannique; ils sont allés à Stanley Park; ils ont fait une courte visite guidée à pied des lieux marquants de l'histoire syndicale de Vancouver. Et je suis certain que bien des consœurs et confrères ici aujourd'hui auraient bien aimé en faire autant.

Ils ont passé du temps dans la salle du congrès et ont rencontré certaines et certains d'entre vous. J'espère qu'ils ont appris ce que cela signifie de faire partie de la famille syndicale du SCFP. Je veux vous les présenter un par un. Ils vous salueront de la main lorsque je les nommerai : Louis Allard, Momo Carlisle, Keno Carlisle, Anna-Lee Chretien, Riley Hewett, Samuel Jones-Capalli, Catlyn Clever, Zachary Metasic, Tyler Roberts, Emilie Larose, Taylor Power, Fiona Carleton-Nicols, Austin Foibeau, Joey Clooney, Jimmy Clooney, Rashida Chin, Breka Duncan-Williams, Nicholas Salata et Nathaniel Smith. Comme on l'a dit au micro 4, ils sont l'avenir du mouvement syndical.

Je tiens à remercier quatre membres de notre personnel : Joe Matasic, Anne Lennarson, Claire McArthur et Gary Yee. Ces quatre-là ont passé la semaine à s'occuper de nos jeunes. On les remercie très fort.

*“présentation vidéo”*

### ALLOCATION DE CLÔTURE

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Consœurs et confrères, je vous remercie pour tout le travail que vous avez accompli cette semaine. Nous avons débattu de quelques résolutions très difficiles. Nous avons reçu des rapports fantastiques de tous nos comités et je remercie le personnel pour tout ce qu'il a fait cette semaine. Et cela comprend le personnel du Syndicat canadien de la fonction publique, ainsi que celui des

installations où nous nous trouvons et celui des hôtels où nous avons séjourné.

Consœurs et confrères, je vous souhaite un bon retour à la maison. Nous allons entendre notre chanson pendant que nous terminons. Soyez prudents au retour et au plaisir de vous retrouver dans deux ans à Toronto.

*“Solidarité mes frères et sœurs”*

Le congrès prend fin officiellement à 12 h 41.

## ANNEX AU RAPPORT DU VINGT-SEPTIÈME CONGRÈS NATIONAL

Le Conseil exécutif national a traité des résolutions renvoyées au Conseil par le vingt-septième congrès national. Les décisions prises sur les résolutions renvoyées sont les suivantes

---

---

### Résolution n° 1

**Présentée par le Conseil régional d'Ottawa (Ont.) et les sections locales 1979 et 2424 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. se joindre au mouvement croissant qui réclame une commission d'enquête nationale sur la disparition et le meurtre de femmes et de filles autochtones;
2. exiger du Canada qu'il respecte ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et qu'il applique les recommandations formulées par le comité de cette convention dans son rapport du 6 mars 2015 portant sur l'élimination de toutes les formes de violence envers les femmes et les filles autochtones.

PARCE QUE :

- la violence extrême et disproportionnée que subissent les femmes et les filles autochtones constituent un grave problème qui nécessite une réponse globale et concertée;
- les femmes et les filles autochtones du Canada subissent un degré de violence disproportionné;
- selon l'association des femmes autochtones du Canada (AFAC), 582 femmes et filles autochtones ont été assassinées ou portées disparues, avec 80 cas supplémentaires entre 2010 et septembre 2013, ce nombre tenant compte uniquement des « cas connus ».

*Décision du CEN*

---

*adoptée  
couvre les résolutions  
8, 15, 17 et 23*

---

---

---

### Résolution n° 3

**Présentée par la section locale 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. militer en faveur d'une « proclamation royale de réconciliation » de la Couronne et de l'adoption de

la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en plus d'une réaffirmation de la relation de nation à nation, des droits issus de traités et de l'autonomie gouvernementale autochtone;

2. encourager le CTC à financer une stratégie de plaidoyer et de sensibilisation, ainsi qu'à encourager ses affiliés à faire de même.

PARCE QUE :

- les recommandations 43 à 47 de la Commission de vérité et de réconciliation portent sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la nécessité de réaffirmer les accords antérieurs sur le statut de nation distincte des nations autochtones, les droits issus de traités et le droit à l'autonomie gouvernementale. La Commission a exhorté le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales à adopter et à mettre en œuvre intégralement la Déclaration des Nations Unies, en demandant au fédéral de prendre les devants dans ce dossier en adoptant un plan d'action national afin d'atteindre ces objectifs;
- une « proclamation royale de réconciliation » de la Couronne permettrait : de réaffirmer la relation de nation à nation; de répudier des concepts comme la doctrine de la découverte utilisée pour justifier la prise de contrôle des terres et des peuples autochtones par les Européens; de renouveler des traités ou d'en conclure; et de reconnaître les peuples autochtones en tant que partenaires à part entière dans la Confédération.

*Décision du CEN*

---

*adotée  
couvre la résolution  
21*

---

---

---

### Résolution n° 4

**Présentée par le SCFP-Saskatchewan**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. militer pour que le gouvernement mette en œuvre les 94 recommandations énumérées dans le

sommaire exécutif qu'a publié la Commission de vérité et de réconciliation le 2 juin 2015, afin d'atténuer et de réparer les torts infligés aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis par le système de pensionnats indiens.

PARCE QUE :

- le système de pensionnats indiens est un épisode sombre de l'histoire canadienne;
- les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation appellent à agir afin de bâtir et de rebâtir le lien de confiance avec les peuples autochtones;
- le SCFP se présente comme un puissant allié des peuples autochtones; comme syndicat, il s'efforce d'améliorer le sort des autochtones, au travail comme dans la société, y compris en défendant leurs droits.

Décision du CEN

adoptée  
couvre la résolution  
19

---

---

**Résolution n° 6**  
**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer de soutenir le Leonard Peltier Defence Committee of Canada (LPDC);
2. se concerter avec le LPDC et les autres syndicats afin de réclamer la libération immédiate et inconditionnelle de Leonard Peltier de sa prison américaine;
3. demander au CTC de faire de même.

PARCE QUE :

- Leonard Peltier est incarcéré depuis 39 ans, ce qui constitue un déni fondamental de justice et de ses droits;
- le système judiciaire américain a enfreint les normes de base régissant le droit à une procédure régulière et à un procès juste et équitable, à commencer par son arrestation et son extradition du Canada en 1976. Le système judiciaire n'a pas su réparer ses erreurs, que ce soit par un nouveau

procès ou par le processus de libération conditionnelle;

- le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a parlé du maintien en prison de Leonard Peltier comme de l'une des « plaies ouvertes » dans la relation entre les Autochtones et le gouvernement américain.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 7**  
**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à soutenir les campagnes de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des premières nations du Canada (SSEFPNC) de Cindy Blackstock portant sur ces enjeux, comme « Être témoin », « Le Principe de Jordan » et « Le Rêve de Shannen »;
2. encourager le CTC à encourager ses affiliés à faire la même chose.

PARCE QUE :

- par le passé, le SCFP a appuyé la plainte relative aux droits de la personne mise de l'avant par la SSEFPNC et l'Assemblée des Premières Nations;
- le Canada n'a pas fourni des services d'aide à l'enfance équitables et adaptés aux enfants autochtones des réserves, ce qui constitue un cas de discrimination fondée sur la race et l'origine ethnique;
- le Principe de Jordan doit être appliqué en toutes circonstances, puisqu'il fait passer les intérêts de l'enfant en premier lieu dans les litiges de compétence intra et intergouvernementaux concernant le paiement des services gouvernementaux fournis aux enfants des Premières Nations;
- le rêve de Shannen Koostachin (une jeune militante de la Première Nation d'Attawapiskat en Ontario), d'avoir des écoles sécuritaires et confortables et une éducation culturellement

adaptée pour les enfants et les jeunes des Premières Nations, ne s'est jamais réalisé.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 9**

**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. presser le gouvernement fédéral de faire du 21 juin une fête nationale;
2. presser le gouvernement fédéral de créer un jour férié pour honorer les survivants des pensionnats indiens, leurs proches et leurs communautés;
3. encourager le Congrès du travail du Canada (CTC) à faire un effort de lobbyisme similaire.

PARCE QUE :

- nous avons déjà réclamé une Journée nationale des Autochtones et celle-ci a déjà été ajoutée à nos conventions collectives;
- le gouvernement fédéral a fait du 21 juin de chaque année la Journée nationale des Autochtones et beaucoup de gens à travers le pays célèbrent, en cette journée spéciale, le patrimoine et les apports des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada;
- la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) recommande la création d'un jour férié pour les survivants.

Décision du CEN

adoptée

couvre la résolution  
18

---

---

**Résolution n° 10**

**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. rencontrer les groupes suivants, discuter avec eux et leur fournir les ressources qu'il peut se permettre (en nature, en argent, sensibilisation, manifestations, etc.) :

- les dirigeants des Métis, des Premières Nations et des Inuits.
- Idle No More, Defenders of the Land, les organismes de souveraineté et les autres organismes qui semblent adéquats.

2. se concentrer sur l'accroissement de la visibilité du SCFP par l'entremise d'articles promotionnels, de commandites, de dons, de bourses d'étude, de drapeaux et de trouses.

PARCE QUE :

- on sait que cette stratégie aide à reconnaître l'apport et à redresser l'image négative qu'ont les Premières Nations, les Métis et les Inuits des syndicats;
- nous sommes engagés envers la justice sociale pour tous les Canadiens. Les membres du SCFP ne resteront pas passifs pendant que les gouvernements ignorent ou mettent de côté les aspirations de la communauté autochtone canadienne. De concert avec les autres syndicats et les organismes progressistes, nous pouvons faire entendre notre voix.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 12**

**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. reconnaître que les Métis et les Inuit de Terre-Neuve-et-Labrador ont été exclus du processus de réconciliation de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) pour les survivants des pensionnats, des excuses présentées par le Canada en 2008 et des indemnités versées pour souffrances encourues;
2. s'assurer d'intégrer l'existence de cette exclusion à tous les programmes éducatifs destinés à nos membres;
3. créer des outils pédagogiques pour aider les sections locales à faire de la sensibilisation sur cette exclusion et à créer des plans d'action à son sujet;

4. encourager le CTC à mener des actions similaires et à encourager ses affiliés à soutenir ces actions.

mandat de la Commission de vérité et de réconciliation.

PARCE QUE :

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

- la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens est un accord intervenu en 2006 entre le gouvernement fédéral, les représentants des anciens élèves des pensionnats financés par le gouvernement fédéral et plusieurs organisations religieuses;
- cette Convention de règlement énumère les écoles qu'elle couvre et les critères permettant d'identifier les responsables et les personnes admissibles à une indemnisation;
- les survivants des pensionnats inuit de la région du Nunatsiavut ont été exclus de la Convention de règlement fédérale, sur la base que les pensionnats labradoriens étaient déjà établis en 1949, date à laquelle Terre-Neuve-et-Labrador a joint le Canada. Le premier ministre a omis le Labrador dans les excuses qu'a présentées le Canada en 2008;
- la Convention de règlement incluait un petit nombre de Métis qui ont fréquenté les pensionnats subventionnés par le fédéral, tout en excluant la majorité des Métis qui ont fréquenté les pensionnats et les écoles religieuses subventionnés par les provinces. Le gouvernement fédéral refuse d'indemniser les survivants métis de ces écoles, sur la base que celles-ci étaient financées par les communautés religieuses ou les gouvernements provinciaux;
- le gouvernement fédéral a constamment nié sa responsabilité envers les Métis et les Indiens non inscrits. Or, le 8 janvier 2013, la Cour fédérale a statué que 200 000 Métis et 400 000 Indiens non inscrits au Canada sont effectivement des « Indiens » au sens de la Loi constitutionnelle, ce qui veut dire qu'ils relèvent de la compétence fédérale. Ce jugement clarifie les responsabilités du fédéral envers ces deux groupes autochtones;
- par conséquent, la grande majorité des élèves des pensionnats métis et des survivants des pensionnats inuits de la région du Nunatsiavut au Labrador sont exclus de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, des excuses présentées par le Canada en 2008 et du

---

---

**Résolution n° 13****Présentée par la section locale 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir les organisations et plaider en faveur d'un accroissement du financement consacré à l'éducation, à la santé et aux services sociaux des Autochtones, transformer les services d'aide à l'enfance et assurer la sensibilité culturelle et l'accroissement du contrôle confié aux Autochtones;
2. encourager le Congrès du travail du Canada (CTC) à encourager ses affiliés à faire de même;
3. plaider auprès de tous les gouvernements pour que ceux-ci demandent aux institutions et aux services auxquels ils participent de faire de même.

PARCE QUE :

- la majorité des recommandations sur « l'héritage » (1 à 24) de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) portent sur les importantes disparités sociales, économiques et sanitaires entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada;
- ces recommandations appellent des actions, surtout de la part des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles portent sur la nécessité d'accroître le financement, la compétence interculturelle des professionnels non autochtones œuvrant dans ces domaines, la résolution des conflits de compétence fédérale-provinciale dans ces domaines et l'accroissement du contrôle sur la prestation de ces services aux familles et aux communautés autochtones.

*Décision du CEN*

*adoptée  
couvre la résolution  
26*

---

---

**Résolution n° 14****Présentée par la section locale 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. oeuvrer, avec les survivants des périodes de rafle, à une stratégie sur les enfants autochtones pris en charge par l'État;
2. encourager le CTC à encourager ses affiliés à faire de même;
3. plaider auprès de tous les gouvernements afin que ceux-ci demandent aux institutions et aux services auxquels ils participent de faire de même, y compris offrir une indemnisation, des excuses et les services nécessaires.

PARCE QUE :

- la première recommandation de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) porte largement sur le système canadien d'aide à l'enfance et l'urgence de réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge;
- on appelle « rafle des années 60 » la période (des années 1960 aux années 1980) pendant laquelle on (surtout les agences provinciales de protection de la jeunesse) forçait les enfants autochtones à quitter le foyer familial pour être adoptés par des familles non autochtones, dont plusieurs étaient domiciliées aux États-Unis;
- la « rafle du millénaire », comme l'a baptisée John Beaucage, ancien chef de la Première Nation Wasauksing : selon Statistiques Canada, plus de 14 000 enfants autochtones – près de la moitié de tous les enfants canadiens placés en famille d'accueil – sont actuellement « pupilles de l'État ». Ces enfants autochtones sont retirés du foyer familial à un taux trois fois plus élevé que pendant la pire période des pensionnats indiens;
- nous continuerons à soutenir les organismes autochtones qui cherchent à faire connaître cette histoire et nos membres qui ont survécu à cette période.

*Décision du CEN*

---

*motion de ne pas agir  
couvre la résolution  
27*

---

---

---

**Résolution n° 16****Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exercer une forte pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci abandonne ses efforts de retirer le statut d'Indien à de nombreux Mi'kmaq Qalipu par l'entremise du projet de loi C-25.

PARCE QUE :

- ce projet de loi retirera à des milliers de Mi'kmaq Qalipu leur admissibilité à vie au statut d'Indien, à l'appartenance à une bande et à la reconnaissance patrimoniale;
- les personnes à qui on a retiré le statut d'Indien, parfois pour de simples détails techniques, se sont fait dire qu'il n'existe pas de procédure d'appel;
- à l'origine, les critères d'admissibilité étaient très larges, mais, maintenant qu'environ 100 000 Terre-Neuviens ont découvert leurs racines et leur patrimoine (contrairement aux 23 000 à 30 000 attendus), le gouvernement fédéral a resserré fortement ces critères;
- en bout de piste, pour le gouvernement Harper, ce qui compte, c'est le coût des services d'éducation et de soins de santé qu'entraîne le statut d'Indien, sans compassion pour les personnes qui méritent qu'on reconnaisse leur statut et leur patrimoine.

*Décision du CEN*

---

*motion de ne pas agir*

---

---

---

**Résolution n° 20****Présentée par le SCFP-Manitoba**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. préparer une stratégie pour se pencher de toute urgence sur les problèmes des enfants pris en charge ou qui ont été pris en charge, en visant les objectifs suivants :
  - a. envisager une campagne ou une stratégie d'éducation et de sensibilisation qui informera l'ensemble des membres du SCFP sur les questions liées à l'indemnisation des enfants autochtones adoptés et à la présentation d'excuses de la part du gouvernement fédéral;

- b. encourager le CTC à élaborer une stratégie qui appuiera ce qui précède et faire des représentations auprès du fédéral.

PARCE QUE :

- au cours des 150 dernières années, on a mené au Canada trois grandes manœuvres visant à éliminer la culture autochtone par l'entremise de ses enfants : le système de pensionnats indiens, la rafle des années 60 et la rafle du millénaire. Ces trois campagnes de génocide culturel constituent un prolongement de la colonisation. De plus, elles ont eu un impact profond et durable sur les peuples autochtones et la société canadienne;
- nous en payons tous le prix, par le biais du coût accru des soins de santé, du crime et de l'aide sociale; de la perte de recettes fiscales qui accompagne la faiblesse des revenus; et du cycle intergénérationnel où les enfants pauvres grandissent et deviennent des adultes pauvres;
- en l'absence d'une stratégie, les coûts sociaux deviendront insoutenables pour la prochaine génération de Canadiens.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

**Résolution n° 25**

**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. devenir membre du Réseau canadien autochtone du sida et rencontrer sa direction afin de voir en quoi le SCFP peut lui être utile.

PARCE QUE :

- l'incidence du sida, du VIH et de l'hépatite C est beaucoup plus élevée dans les populations autochtones. Il s'agit d'un des grands défis de santé publique dans cette population;
- le Réseau canadien autochtone du sida est un organisme d'une grande efficacité qui sensibilise

les Autochtones et l'ensemble de la population à cette importante question.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

**Résolution n° 31**

**Présentée par la section locale 4078 (C.-B.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer de collaborer avec les autres organismes syndicaux y compris les divisions provinciales et celles du transport aérien pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin de réclamer le maintien du ratio 1:40 comme norme fédérale, la fin de l'octroi de dérogations et le retrait immédiat des dérogations déjà accordées.

PARCE QUE :

- des études et des tests exhaustifs ont démontré que le ratio d'un agent de bord pour 40 passagers constitue la norme requise pour assurer la sécurité des passagers;
- les agents de bord travaillent dans un environnement imprévisible et dangereux, en espace restreint; ils sont formés pour réagir aux détournements, aux comportements violents et turbulents, aux urgences médicales, aux incendies, ainsi qu'aux décompressions lentes et rapides, en plus de savoir diriger des évacuations d'urgence;
- Transports Canada a dévalué la sécurité en accordant aux transporteurs aériens des dérogations à la réglementation sur la composition de l'équipage dans l'unique but de permettre à ces transporteurs d'accroître leurs profits;
- malgré la tenue d'une consultation publique en mai 2014, on n'a pas encore modifié la réglementation fédérale pour refléter les changements proposés;
- malgré les efforts de lobbyisme contre cette législation à venir, Transports Canada continue d'accorder des dérogations, de mener des essais et d'aller de l'avant pour concrétiser ce changement dangereux.

*Décision du CEN*

*adoptée*

*couvre les résolutions  
28, 29 et 30*

---

---

---

**Résolution n° 33**

**Présentée par le Conseil régional d'Ottawa (Ont.) et les sections locales 2204 (Ont.) et 15 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. élaborer une stratégie de mobilisation et d'organisation dans le secteur des services de garde à l'enfance afin de :
  - a. protéger et élargir les services de garde publics sans but lucratif;
  - b. assurer la force et la solidarité des employés des services de garde, qu'ils travaillent pour le secteur communautaire sans but lucratif, le secteur scolaire ou le secteur municipal;
  - c. développer les capacités et le leadership des employés des services de garde à l'enfance afin qu'ils puissent plaider et négocier efficacement leurs enjeux, en plus d'améliorer les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail.

PARCE QUE :

- le secteur actuel des services de garde à l'enfance publics/sans but lucratif est fragmenté est mal financé, ce qui le rend vulnérable à l'entreprise privée et aux services de garde à but lucratif;
- récemment, de plus en plus de provinces confient la responsabilité des services de garde à l'enfance à leur ministère de l'Éducation, ce qui semble annoncer un éventuel élargissement des programmes et des services dans ce secteur;
- le fait de réunir tous les employés des services de garde à l'enfance dans un même syndicat constitue un moyen efficace de renforcer le plaidoyer et d'unifier les voix des personnes œuvrant dans le secteur.

*Décision du CEN*

\_\_\_\_\_ *adoptée*

---

---

**Résolution n° 38**

**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 3912 (N.-É.) et 4980 (Sask.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir l'ajout de clauses écologiques aux conventions collectives du SCFP et la mise à jour

des ressources en la matière afin d'encourager l'adoption massive de ces clauses.

PARCE QUE :

- le SCFP est un chef de file dans les initiatives écologiques en milieu de travail et ces articles écologiques peuvent nous aider à continuer d'améliorer l'aspect écologique de nos milieux de travail.

*Décision du CEN*

\_\_\_\_\_ *adoptée*

---

---

**Résolution n° 39**

**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. accorder le financement nécessaire afin de soutenir ses membres dans leurs négociations collectives;
2. protéger le droit de nos membres à la négociation, y compris à mettre fin à la sous-traitance de leurs tâches, à l'érosion de leurs avantages sociaux et aux attaques des employeurs contre leur convention collective.

PARCE QUE :

- les membres du SCFP méritent que leur convention collective protège leurs droits et améliore leur qualité de vie;
- la base du SCFP comprend ce que sont des avantages sociaux, des conditions de travail décentes et le droit d'être protégé par un syndicat;
- les employeurs tentent systématiquement de priver les travailleurs de leurs avantages sociaux et de leurs droits et de diminuer leur qualité de vie;
- la sous-traitance constitue une attaque ciblant directement les syndicats.

*Décision du CEN*

\_\_\_\_\_ *adoptée*  
*couverte par*  
*l'orientation*  
*stratégique*

---

---

**Résolution n° 41**  
**Présentée par la section locale 4047 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. rédiger un article de convention collective qui protège adéquatement les militants en santé-sécurité au travail contre les représailles, puis convaincre les sections locales d'ajouter cet article à leur convention collective.

PARCE QUE :

- les employeurs ciblent souvent les militants en santé-sécurité au travail parce que ceux-ci parlent souvent plus haut et plus fort;
- plusieurs militants en santé-sécurité militent à titre bénévole;
- nos membres se font souvent intimider dans les dossiers de santé-sécurité au travail.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 43**  
**Présentée par le SCFP-Manitoba**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager ses divisions, sections locales et conseils à développer un projet pilote dans les milieux de travail qu'elle a syndiqués :
  - a) ce projet pilote aidera les membres du SCFP à tisser des liens avec la communauté afin de connaître les préoccupations des citoyens envers le niveau et la qualité du service offert par leur milieu de travail;
  - b) ce projet intensifiera les communications entre les membres du SCFP, en plus d'informer les citoyens et de les faire participer à nos efforts en vue d'améliorer la qualité des services communautaires par l'entremise de la négociation collective (conversations en personne, publicités à la radio, assemblées populaires, tables d'information, etc.);
2. présenter un rapport sur ce projet à un prochain Conseil des secteurs du SCFP.

PARCE QUE :

- de plus en plus, les lois sur les services essentiels viennent limiter le droit de grève;
- la réduction des services, la charge de travail et la dotation en personnel sont des questions prioritaires pour les membres du SCFP dans tous les secteurs;
- le SCFP doit tirer profit de son expérience et de son savoir dans l'art de relier nos négociations à la collectivité et d'élargir notre champ d'action lorsque le droit de grève n'est pas une option;
- en gagnant le soutien de la communauté envers les services publics et nos priorités à négocier, nous ferons progresser la compréhension et nous ferons tomber le mur entre la fonction publique et la communauté pour constituer un front commun entre les travailleurs et les collectivités qu'ils servent.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir  
couvre la résolution  
42*

---

---

**Résolution n° 44**  
**Présentée par la section locale 79 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. envisager de permettre aux membres de participer aux assemblées syndicales générales sans y être physiquement;
2. élaborer un projet-pilote qui utilisera les technologies disponibles (vidéoconférence, etc.) pour permettre aux membres de participer pleinement aux assemblées à distance;
3. mener ce projet-pilote dans les sections locales intéressées.

PARCE QUE :

- plusieurs sections locales éprouvent de la difficulté à atteindre le quorum dans leurs assemblées générales;
- en permettant une participation non traditionnelle aux assemblées générales, nous permettrons à un plus grand nombre de membres de se sentir en relation avec leur section locale, en plus de bâtir les capacités de communication, d'intéressement et

de mobilisation de la base au sein des sections locales, ce qui accroîtra leur solidarité et leur force;

- le SCFP doit tenir compte des pressions croissantes sur le temps que nos membres peuvent consacrer à leur syndicat et réagir à ces pressions;
- en offrant la possibilité à nos membres de participer aux assemblées à distance, nous augmentons les chances de nos sections locales d'atteindre le quorum, tout en répondant au besoin d'équilibre travail-famille de notre effectif;
- la technologie requise pour rendre cette participation active à distance existe déjà.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 46**

**Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 4980 (Sask.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. fournir de l'éducation et de la formation sur le matériel de vidéoconférence et les autres technologies électroniques susceptibles de nous aider à atténuer l'empreinte écologique des travaux des militants, des comités et des autres organes du SCFP.

PARCE QUE :

- le SCFP a équipé nombre de ses bureaux avec du matériel de vidéoconférence dont on devrait tirer parti au maximum; et parce que cette technologie peut servir de solution de rechange aux réunions et aux conférences qui nécessitent des déplacements importants ayant des conséquences néfastes sur l'environnement.

Décision du CEN

*adoptée  
couvre la résolution  
48*

---

---

**Résolution n° 47**

**Présentée par le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. demander au conseil exécutif national de passer en revue les services offerts aux membres hors

Québec dont la langue maternelle est le français, apporter les correctifs nécessaires et faire rapport sur cette question au Conseil exécutif national du SCFP en 2017.

PARCE QUE :

- un grand nombre de nos membres sont francophones et plusieurs sections locales hors Québec fonctionnent uniquement en français;
- les membres francophones du SCFP n'ont pas accès aux mêmes services avec la même célérité que les membres anglophones, particulièrement en Ontario;
- les occasions de formation sont moins nombreuses et rares pour les membres francophones, particulièrement en Ontario;
- les sections locales francophones, particulièrement celles de l'Ontario, doivent attendre plus longtemps avant qu'on leur affecte un conseiller syndical francophone, ce qui laisse leurs membres sans service dans l'intervalle;
- les services spécialisés (comme les services de recherche) francophones sont rares, particulièrement en Ontario.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir  
couvre la résolution  
45*

---

---

**Résolution n° 49**

**Présentée par la section locale 4948 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer un répertoire, accessible sur Internet, de toutes les sections locales affiliées au SCFP à travers le pays, classées par secteur et sous-secteur;
2. inclure pour chaque fiche le nom du président ou de la présidente, l'adresse du bureau (s'il y a lieu), le numéro de téléphone, l'adresse courriel et la page Internet (s'il y a lieu);
3. inclure à ce répertoire le bureau national, les bureaux régionaux, les coordonnées principales des dirigeants et les services offerts;
4. inclure à ce répertoire un calendrier des dates administratives importantes, comme les dates des

réunions du Conseil exécutif national et les dates d'échéance pertinentes.

PARCE QUE :

- cela aidera les sections locales à faire leur travail, en plus de venir appuyer le travail que fait le SCFP par l'entremise des conseillers syndicaux;
- cela nous donnera un outil de réseautage inestimable pour renforcer le travail que nous faisons et qui est pertinent à travers le pays;
- cela apportera du soutien et de l'information aux comités nationaux du SCFP;
- tous les deux ans, cela facilitera les préparatifs pour la Conférence du conseil national des secteurs.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 50**

**Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. intéresser le Congrès du travail du Canada à l'élaboration d'une présence médiatique concertée qui peut inclure divers types de documents imprimés ou électroniques conçus pour améliorer les communications et éduquer les syndiqués et l'ensemble de la population, du point de vue des travailleurs.

PARCE QUE :

- dans l'ensemble, environ 30 pour cent des travailleurs canadiens sont syndiqués;
- plusieurs citoyens croient aveuglément les messages véhiculés par les grands médias sur les travailleurs;
- les sources médiatiques actuelles sont fragmentées à travers le pays;
- en ce moment, le mouvement syndical mène un programme de conversations de membre à membre (Ensemble pour un monde plus juste) à l'échelle nationale. Des efforts concertés en ce sens permettraient de faire grimper le taux d'acceptation du message du mouvement syndical, ce qui rehausserait la cote des syndicats à

l'échelle du pays.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 54**

**Présentée par le Conseil régional d'Ottawa (Ont.), les sections locales 1979 et 2424 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT

1. instruire le service du développement syndical de commencer à offrir en-ligne les cours actuels, en tout ou en partie, à distance, lorsque c'est possible, en recourant aux technologies électroniques interactives;
2. demander au service du développement syndical de rédiger des lignes directrices sur la promotion et l'intégration des cours à distance et en classe et de préparer des cours pour enseigner l'utilisation des nouvelles technologies pertinentes aux formateurs.

PARCE QUE :

- l'éducation de nos membres est essentielle à la force de notre syndicat;
- nos membres ne sont pas toujours capables de suivre un programme éducatif en classe, en raison de leur horaire, de leurs responsabilités familiales, de leur lieu de résidence ou de l'accessibilité des lieux de formation;
- les progrès techniques améliorent l'interactivité des échanges électroniques;
- la formation à distance peut rendre l'éducation plus accessible à nos membres, puisqu'elle pourrait être offerte à longueur d'année.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir  
couvre les résolutions  
55 et 64*

---

---

**Résolution n° 56**

**Présentée par la section locale 2348 (Man.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. préparer et présenter aux membres du SCFP des ateliers de formation sur les relations découlant

des traités au Canada, en partenariat avec les Commissions des relations découlant des traités;

- encourager les dirigeants et les délégués syndicaux à suivre cette formation pour qu'elle influence leurs interactions et leur travail au sein de leur section locale.

PARCE QUE :

- nous sommes tous régis par des traités;
- il persiste, au Canada, dans nos lieux de travail, dans nos institutions et dans notre syndicat, des idées racistes et des malentendus sur les relations découlant des traités;
- nous luttons pour faire respecter notre Énoncé sur l'égalité et nos conventions collectives, alors que les droits et les responsabilités définis par les traités ne sont toujours pas honorés et respectés;
- la formation sur les relations découlant des traités constitue un pas vers une compréhension individuelle et collective des effets historiques et contemporains de la colonisation.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir  
couvre la résolution  
61*

---

---

**Résolution n° 57**

**Présentée par la section locale 2348 (Man.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- œuvrer auprès des bureaux régionaux pour s'assurer qu'on crée un environnement respectueux dans chaque activité de formation syndicale, par l'entremise d'un formulaire d'évaluation à remplir par les membres participants et les formateurs.

PARCE QUE :

- comme syndicalistes, nous devons donner l'exemple, pratiquer ce que nous prêchons et nous efforcer de créer des lieux plus sûrs dans nos forums syndicaux. La création de lieux plus sûrs pour nos membres, les formateurs et les employés est essentielle à ce que tous les membres du SCFP se sentent reconnus et respectés;
- pour nous assurer d'incarner et de respecter l'Énoncé sur l'égalité, nous devons recueillir les commentaires de nos membres participants et de

nos formateurs, pour nous assurer de créer des lieux sûrs pour tous les membres.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 59**

**Présentée par la section locale 2669 (Sask.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la nouvelle série de formations en santé-sécurité auprès des sections locales, pour que celles-ci puissent y envoyer les membres de leur exécutif, les membres de leur comité de santé-sécurité et leurs délégués.

PARCE QUE :

- les sections locales n'ont pas toujours les moyens de suivre un cours complet, comme une semaine complète de formation en santé-sécurité lorsqu'elles nomment des délégués;
- les sections locales ont besoin de formation en santé-sécurité au travail pour pouvoir servir leurs membres et défendre leurs droits efficacement et au bon moment;
- les sections locales composent avec une hausse du nombre des problèmes de santé-sécurité au travail;
- la santé-sécurité au travail est la pierre angulaire de l'intéressement de nos membres.

*Décision du CEN*

*adoptée  
couvre la résolution  
62*

---

---

**Résolution n° 60**

**Présentée par le SCFP-Alberta**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- prioriser la création de modules de formation sur les enjeux environnementaux.

PARCE QUE :

- le SCFP n'offre aucune formation officielle à propos de l'environnement;

- les conditions environnementales sont aussi nos conditions de travail et de vie;
- ces enjeux affectent toutes les générations futures.

Décision du CEN

adoptée

---



---

### Résolution n° 63

Présentée par le Conseil régional de Sudbury (Ont.)

---



---

LE SCFP-ONTARIO DOIT :

1. avec les conseils régionaux, établir un groupe de membres des sections locales SCFP affiliées qui agiront à titre d'animateurs de campagne de conseil régional dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du SCFP-Ontario à l'échelon régional. On parle ici de mise en œuvre des campagnes, d'appui à la grève, d'action politique et des campagnes électorales municipales, provinciales et fédérales. Ces animateurs serviront aussi à l'éducation et à la sensibilisation des membres du SCFP dans leur région;
2. on organisera un programme complet afin de former ces animateurs dans l'art de faire campagne. Les animateurs serviront ensuite à la mise en œuvre de diverses campagnes du SCFP-Ontario grâce à la mise à disposition par l'entremise du conseil de régional. On mettra à jour chaque année le programme de formation destiné aux nouveaux animateurs de campagne.

PARCE QUE :

- le SCFP-Ontario mène plusieurs campagnes chaque année et il obtient toujours des mises à disposition pour que ses membres travaillent sur les élections;
- souvent, il est difficile d'atteindre les objectifs des campagnes en raison d'une pénurie de membres expérimentés ou dûment formés à mettre à disposition pour la mise en œuvre des campagnes ou les élections;
- à notre congrès spécial de l'an dernier, nous avons parlé d'aller au-devant des mesures d'austérité qui nuisent aux sections locales et à leurs collectivités pour les combattre;
- la constitution d'un groupe d'animateurs de campagne dûment formés à l'échelle régionale nous aiderait à bâtir un syndicat plus fort et plus

solidement ancré dans la communauté.

Décision du CEN

renvoyée à la division

---



---

### Résolution n° 66

Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. préparer une formation sur la violence et le harcèlement sexuels, en consultation avec les coalitions provinciales des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle (là où il y en a), les groupes et militants antiracistes, les organismes de défense des droits des handicapés et les organismes de défense des droits des LGBTQTTI. Ces modules de formation devront être distribués parmi les sections locales pour recueillir des commentaires.

PARCE QUE :

- toute formation devrait utiliser une approche multidimensionnelle qui reconnaît que la violence sexuelle et sexiste est vécue différemment selon les oppressions croisées qui constituent la réalité de l'individu;
- nous avons besoin de formations et d'ateliers pour pouvoir changer la culture de nos sections locales.

Décision du CEN

adoptée

---



---

### Résolution n° 71

Présentée par la section locale 4078 (C.-B.)

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre sur pied un Comité national des transports qui représentera les employés des transports de l'ensemble du pays.

PARCE QUE :

- le SCFP représente des employés des transports publics, sous réglementation provinciale et fédérale, dans tous les domaines du secteur des transports, à travers le pays;

- les employés des transports de l'ensemble du pays sont aux prises avec plusieurs problématiques communes, comme la violence au travail, la privatisation, la sous-traitance et la réduction du financement;
- nous devons doter les membres du SCFP œuvrant dans le secteur des transports d'une voix nationale forte;
- nous devons rehausser l'image du SCFP dans le secteur des transports;
- nous devons accroître la participation et la coordination des membres du SCFP appartenant au secteur des transports.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir  
couvre les résolutions  
69 et 70*

---

### **Résolution n° 72**

**Présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 1334 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer un Comité national des métiers spécialisés pour accroître la sensibilisation aux divers talents des gens de métier dans le secteur public et reconnaître ces talents, dans l'ensemble du SCFP, y compris en mettant en vedette le rôle de nos membres des métiers spécialisés dans les activités, les assemblées, les formations, les conférences et les congrès;
2. continuer notre lobbyisme sur l'importance des compétences, des connaissances et de l'expérience des gens de métier dans les situations d'urgence et les problèmes quotidiens au travail;
3. fournir aux membres des métiers spécialisés les mêmes ressources, les mêmes avantages et la même représentation auxquels tous les autres comités du SCFP ont accès, afin que la dignité, le respect et l'afflux d'apprentis ne soient pas menacés d'extinction.

PARCE QUE :

- le potentiel futur du Canada repose sur les métiers spécialisés, puisque nous en sommes les racines et la colonne vertébrale;

- les gens de métier forment une part importante du secteur public des services au Canada;
- la crise économique actuelle entraîne une recrudescence d'attaques contre les employés de la fonction publique et leurs conventions collectives;
- les gens de métier subissent constamment la pression des employeurs et des entrepreneurs non syndiqués, qui nous semblent des solutions moins chères et moins sécuritaires que les gens de métier compétents;
- les gens de métier ont besoin de renforts importants capables de mener tous les types d'action politique pour représenter les intérêts des syndiqués et des travailleurs à travers le pays.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir  
couvre les résolutions  
67 et 73*

---

### **Résolution n° 74**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer un poste spécifique de jeune travailleur au Comité consultatif national sur les régimes de retraite.

PARCE QUE :

- les jeunes travailleurs sont l'avenir de notre syndicat. Il faut absolument les encourager à participer, à s'éduquer et à s'informer sur les problématiques, pour assurer une longue vie au syndicat;
- les jeunes travailleurs doivent être informés des problématiques touchant aux régimes de retraite dès le début de leur carrière, pour qu'ils puissent s'assurer d'avoir le régime qui leur permettra de prendre leur retraite dans la sécurité économique et la dignité;
- ce poste servira à la fois de ressource pour l'ensemble des membres du SCFP et de voix représentant les jeunes travailleurs et leurs défis socioéconomiques, comme : l'endettement étudiant, l'entrée tardive sur le marché du travail, la précarité d'emploi et ses effets sur les décisions futures concernant la retraite;
- éduquer et intéresser les jeunes travailleurs aux problématiques touchant aux régimes de retraite

nous assure d'avoir des prestations de retraite dans le futur.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 75**

**Présentée par la section locale 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager l'inclusion des métiers spécialisés aux conférences municipales organisées à travers le pays.

PARCE QUE :

- pour tirer parti des réussites de la Conférence des employés municipaux et des gens de métier de l'Ouest canadien de 2013, à Victoria, où plusieurs sections locales ont partagé des stratégies en matière de programmes d'apprentissage, de lutte à la sous-traitance, de la place des femmes dans les métiers spécialisés et de la protection de la certification Sceau rouge.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir  
couvre la résolution  
76*

---

---

**Résolution n° 77**

**Présentée par le SCFP-Manitoba et le SCFP-Saskatchewan**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. organiser une conférence nationale des membres et des alliés œuvrant dans les soins de longue durée.

PARCE QUE :

- la demande en soins de longue durée est en croissance;
- le financement accordé aux soins de longue durée publics ne croît pas au rythme de la demande;
- le gouvernement saskatchewanais a éliminé le nombre plancher d'heures de soins aux aînés de sa Loi sur les soins de longue durée, les résidents n'ont pas droit à des soins directs d'une durée

adéquate, et on constate un effritement similaire des normes de soins dans les autres provinces;

- les soins directs en soins de longue durée comptent parmi les emplois les plus dangereux dans le secteur de la santé, si on regarde les taux d'accidents;
- la détention et l'exploitation à but lucratif des services de soins de longue durée se traduisent en de mauvaises conditions pour les résidents, les employés et les familles.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 78**

**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mener une conférence nationale sur la privatisation et les services publics, en partenariat avec les autres syndicats et nos partenaires de coalition.

PARCE QUE :

- la charge contre les services publics, les employés de la fonction publique et leurs syndicats s'intensifie dans tout le continent;
- le gouvernement conservateur majoritaire instrumente cette charge contre les services publics et les employés de la fonction publique;
- nous devons nous doter de stratégies et élaborer une contre-attaque avec nos alliés des coalitions syndicale et de la société civile, afin de renforcer notre capacité à faire reculer la privatisation des services publics et à promouvoir les réussites du secteur public.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 79**

**Présentée par la section locale 1310 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. structurer les congrès et conférences du national et des divisions provinciales de sorte que l'on traite d'abord toutes les affaires officielles de la conférence ou du congrès, comme les motions et

les modifications aux statuts et règlements, avant de passer aux conférenciers et aux autres activités.

PARCE QUE :

- il faut utiliser plus efficacement notre temps et notre argent;
- il faut pouvoir abattre plus de boulot;
- il faut accorder la priorité aux travaux du syndicat.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 81**

**Présentée par les sections locales 960 et 1764 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. organiser un sommet spécial réunissant les représentants des jeunes travailleurs, les militants et les affiliés du personnel pour leur permettre de partager les pratiques exemplaires et d'élaborer les stratégies qui permettront de mieux faire participer les jeunes syndiqués à la vie syndicale.

PARCE QUE :

- les jeunes sont très actifs en matière de mobilisation dans les dossiers sociaux, économiques et de justice sociale, mais ils sont notoirement sous-représentés dans les rangs et le militantisme de leurs syndicats;
- l'intérêt des jeunes travailleurs aux activités de leur syndicat est l'une des nombreuses étapes cruciales à franchir pour rendre les syndicats plus accueillants pour les jeunes et les jeunes travailleurs;
- plusieurs tables de négociation auront un impact énorme sur les nouveaux travailleurs et les futurs travailleurs;
- il faut que les priorités, les perspectives et les préoccupations des jeunes travailleurs soient représentées au sein de leur syndicat.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 85**

**Présentée par la section locale 873 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. élaborer et mettre en place un article qui s'ajoutera à l'article B.XI PROCÉDURE RÉGISSANT

LES PROCÈS des statuts et qui permettra de tenir le plaignant responsable des frais encourus si le conseil de discipline juge sa plainte non fondée.

PARCE QUE :

- dans sa formulation actuelle, l'article des statuts n'assigne aucune responsabilité à la ou les personnes qui déposent la plainte;
- le déroulement de la procédure contraint la section locale à consacrer beaucoup de temps et d'argent à la gestion des procès, peu importe le degré de frivolité de la plainte;
- dans le système judiciaire civil, on peut faire assumer les frais du procès par le plaignant.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 86**

**Présentée par la section locale 79 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. prévoir, dans l'ordre du jour du congrès national de 2017, une journée de mobilisation pour permettre aux délégués de faire de la planification stratégique, autant régionale que nationale, sur les enjeux adoptés au congrès.

PARCE QUE :

- notre syndicat est arrivé à la conclusion que nous pouvons encourager l'intéressement de la base et bâtir notre syndicat en favorisant un plus grand nombre de rencontres en personne entre nos membres;
- nous n'utilisons pas au maximum les possibilités qu'offre le congrès national comme lieu d'organisation dans les dossiers prioritaires pour nos membres;
- l'ordre du jour actuel du congrès national n'encourage pas la participation des délégués, à l'exception de ceux qui prennent la parole à propos des résolutions; or, les délégués ne sont pas tous à l'aise avec le fait de parler en public;
- faire d'une des journées du congrès une journée de mobilisation est une manière efficace et économique de profiter de la présence de membres du SCFP à une rencontre nationale pour

nous préparer aux embûches que nous réservent nos employeurs et la droite politique.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 87**

**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier ses statuts pour exiger que chaque section locale adopte une structure des cotisations d'au moins 1,5 %.

PARCE QUE :

- plusieurs sections locales sont incapables de répondre aux besoins de base de leurs membres ou de participer pleinement au mouvement syndical dans son ensemble par l'entremise d'affiliations aux organisations syndicales, en raison de l'état inadéquat de leurs finances;
- souvent, le syndicat national doit venir en aide aux sections locales avec des campagnes et de l'aide juridique, parce que les sections locales ne disposent pas des ressources adéquates;
- en matière de ce qu'ils reçoivent du SCFP et de ce qu'ils versent au SCFP, tous les membres du SCFP devraient être égaux.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 88**

**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exiger de chaque division provinciale qu'elle subisse une vérification financière annuelle;
2. défrayer la vérification financière annuelle de ses divisions provinciales.

PARCE QUE :

- le SCFP national se soumet à une vérification financière complète chaque année;
- les divisions provinciales, elles, ne le font pas toutes;

- il est important que toutes les divisions provinciales montrent l'exemple en matière de reddition de comptes sur les cotisations des membres;
- cela pourrait encourager plus de sections locales à s'affilier à leur division provinciale;
- la vérification financière coûte de plus en plus cher; le syndicat national est en mesure d'aider les divisions provinciales à couvrir ces frais.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 106**

**Présentée par le SCFP-Québec**

---

---

LE SCFP NATIONAL :

1. doit favoriser progressivement, tout en respectant le cadre régissant sa flotte de véhicules, l'utilisation de véhicules hybrides et 100 % électriques et procède, le cas échéant, à l'installation progressive de bornes de recharge.

PARCE QUE :

- la politique d'environnement du SCFP-National demande des actions pour réduire l'émission de gaz à effet de serre;
- l'énergie électrique produite au Canada est majoritairement renouvelable et propre;
- les pipelines et les projets de pipelines au Canada emmèneront du pétrole sale des sables bitumineux, grands émetteurs de gaz à effet de serre;
- il faut diminuer les risques du transport ou de l'utilisation des énergies fossiles;
- le développement des transports électriques apportera inévitablement, dans plusieurs années, d'autres développements qui amélioreront la santé et la sécurité des travailleurs;
- le développement technologique des batteries jumelé à la densification de l'énergie électrique sera disponible à la fin 2016.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 108**  
**Présentée par la section locale 1334 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier la règle du calcul du nombre de délégués d'une section locale, établie à l'article 6.4(b) des Statuts du SCFP national, afin de permettre une représentation équitable de tous les membres par le biais de leur section locale en calculant le nombre de délégués au congrès sur le nombre moyen de membres cotisants au cours d'une période de dix (10) mois, en soustrayant les 2 mois où le nombre de membres était au plus bas.

PARCE QUE :

- la règle actuelle, où on calcule le nombre de délégués sur le nombre moyen de membres cotisants au cours des douze (12) mois précédant l'envoi de l'avis de convocation prive d'une représentation équitable les sections locales qui représentent des employés travaillant dix (10) mois par année, des employés à statut précaire et des employés saisonniers, même si ces sections locales ont l'obligation de continuer à représenter leurs membres pendant les périodes de mise à pied;
- ce système prive d'une représentation équitable les membres occupant un emploi à statut précaire en réduisant le nombre de délégués auquel leur section locale a droit;
- on pourrait interpréter ce déséquilibre comme un cas de discrimination systémique, puisque de nombreux travailleurs à statut précaire sont des jeunes, des femmes ou des membres d'une minorité ethnique.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

---

**Résolution n° 109**  
**Présentée par la section locale 374 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. lancer un programme afin d'encourager les sections locales à fusionner entre elles, dans le but d'avoir des sections locales assez grosses pour pouvoir se payer un président à temps partiel ou à temps plein.

PARCE QUE :

- un trop grand nombre de sections locales se fient à des bénévoles qui risquent de s'épuiser, ce qui entraîne des difficultés en matière de services aux membres;
- les présidents à temps partiel ou à temps plein subissent moins de répercussions négatives de la part des employeurs que les dirigeants bénévoles;
- le SCFP a plusieurs campagnes qui ne peuvent pas être menées à bien par les sections locales dont le fonctionnement repose sur le bénévolat;
- les dirigeants à temps partiel et à temps plein ont le temps de se perfectionner pour moins dépendre des conseillers syndicaux nationaux.

Décision du CEN

*adoptée*

---

---

---

**Résolution n° 111**  
**Présentée par la section locale 374 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. entamer des discussions avec le Syndicat national des employés généraux du secteur public (SNEGSP) et l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) à propos d'une fusion en un seul syndicat.

PARCE QUE :

- il devrait y avoir un seul syndicat dans le secteur public;
- l'existence de plusieurs syndicats luttant pour le même territoire profite aux employeurs;
- les fusions antérieures ont renforcé notre syndicat; celle-ci le renforcerait encore plus.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

---

**Résolution n° 113**  
**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression pour obtenir des améliorations au Tribunal de la sécurité sociale du Canada (TSS) pour les personnes qui tente de faire appel d'une décision sur leur inadmissibilité au Programme de

prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada.

PARCE QUE :

- le TSS n'a pas été créé à l'issue d'une procédure parlementaire équitable; il est injuste et prolonge encore plus la procédure d'appel. En plus, il n'a entendu que 348 appels dans sa première année de fonctionnement, tandis que la liste d'attente atteint maintenant près de 10 000 dossiers, certains datant de plusieurs années;
- le droit à une audience en personne n'est plus garanti, ce n'est qu'une option parmi d'autres, dont une audience par téléconférence, par vidéoconférence ou strictement sur la base de documents écrits;
- dans le système du Tribunal de la sécurité sociale, chaque demande est entendue par un seul membre, alors que, dans le système précédent, chaque demande d'appel était entendue par un comité de trois personnes;
- environ 60 pour cent des demandes de prestations d'invalidité du RPC sont rejetées et, depuis dix ans, le taux de réussite des appels de ces décisions initiales chute constamment; il atteignait à peine 43 pour cent en 2013-2014;
- le programme de prestations d'invalidité du Canada affiche l'un des taux de refus les plus élevés de tous les pays de l'OCDE.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 114**

**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir la division provinciale de la Colombie-Britannique et les sections locales de la Colombie-Britannique dans leurs campagnes en cours sur le sous-financement du système scolaire public;
2. faire pression sur le gouvernement britanno-colombien à propos des fermetures d'écoles et de la détérioration du système scolaire public de cette province.

PARCE QUE :

- l'éducation est un droit;
- tous les enfants ont droit à une éducation publique de qualité dans leur quartier;
- nos impôts doivent être utilisés adéquatement pour notre système scolaire public, comme pour nos services sociaux.

*Décision du CEN*

*renvoyée à la division*

---

---

**Résolution n° 115**

**Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. prendre position fermement et combattre toute modification à l'AE et s'assurer que tous les renseignements soumis au Forum sur l'AE des réunions des premiers ministres ainsi que par les commissaires de l'AE soient accessibles et transparents, y compris les votes, les procès-verbaux, et les autres renseignements importants;
2. soumettre cette question à l'attention du Commissaire à l'information et des tribunaux si nécessaire.

PARCE QUE :

- le Forum des ministres du marché du travail et les commissaires de l'AE se réunissent à huis clos, en secret;
- la population ne sait pas ce que le gouvernement fédéral propose à ces réunions, ni ce que répondent les gouvernements provinciaux;
- les décisions de la Commission de l'AE, y compris les révisions, l'approbation des politiques liées à l'administration et à la prestation du programme d'AE, les décisions réglementaires, sont prises par une majorité des voix des commissaires du gouvernement, du monde syndical et du monde des affaires;
- la Commission de l'AE ne publie pas le procès-verbal de ses réunions; elle ne justifie pas ses décisions; elle ne dit pas à la population de quel côté a voté chacun des commissaires.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 117**

**Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.), 4091 (Qc.) et 4980 (Sask.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. demander à rencontrer la ou le ministre fédéral de l'Environnement dans les six mois qui suivront les élections fédérales de 2015 pour discuter de ce que compte faire le gouvernement pour s'attaquer aux urgents problèmes environnementaux, dont les changements climatiques.

PARCE QUE :

- nous avons besoin de toute urgence de direction et d'action de la part du fédéral dans le dossier des changements climatiques.

*Décision du CEN*

\_\_\_\_\_ *adoptée* \_\_\_\_\_

---

---

**Résolution n° 120**

**Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 4980 (Sask.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. prier tous ses employés, militants, comités et dirigeants syndicaux d'utiliser les crédits de carbone pour compenser les déplacements inévitables qui contribuent aux changements climatiques.

PARCE QUE :

- la politique environnementale nationale du SCFP oblige le syndicat à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et son impact sur l'environnement.

*Décision du CEN*

\_\_\_\_\_ *motion de ne pas agir* \_\_\_\_\_

---

---

**Résolution n° 121**

**Présentée par le SCFP-Saskatchewan, le Conseil de la santé du SCFP-Saskatchewan, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 8920 (N.-É.), et 1158 (Alb.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. chercher, avec les membres du SCFP du secteur de la santé, des solutions pratiques permettant de

réduire les émissions de gaz à effet de serre dans nos lieux de travail;

2. établir, avec l'aide des groupes environnementalistes, du mouvement ouvrier, du milieu universitaire et de ses autres alliés, les pratiques recommandées en matière de durabilité dans le secteur de la santé et les conditions d'une transition équitable qui protégeraient les tâches et l'horaire de travail de nos membres;
3. faire campagne pour le retrait, dans les établissements de soins de santé, des matières et produits dangereux qui menacent la santé des employés et des patients;
4. mener un ou plusieurs projets-pilotes, enquêtes et groupes de discussion avec ses membres sur des idées de tâches, de méthodes de travail et d'établissements verts;
5. compiler et distribuer des exemples d'articles de conventions collectives;
6. élaborer un programme et des outils pédagogiques à l'intention des membres sur l'adaptation des tâches pour lutter contre les changements climatiques.

PARCE QUE :

- le secteur de la santé, qui représente environ le dixième de l'économie canadienne, a un impact énorme sur l'environnement;
- la grande empreinte carbone et la production de déchets dans le secteur de la santé minent la santé des collectivités que celui-ci dessert;
- il existe des solutions toutes prêtes pour réduire cette empreinte, comme l'achat de denrées locales, la préparation d'aliments sur place et les services de buanderie sur place, entre autres mesures permettant de réduire l'empreinte carbone et d'encourager l'économie locale;
- les travailleurs de la santé peuvent tenir un rôle crucial dans l'évolution des technologies, des politiques, de l'organisation du travail et de la culture au travail dans leur secteur afin d'en rendre les pratiques plus écologiques;
- la politique environnementale nationale du SCFP annonce que nous ferons la promotion de pratiques de travail plus écologiques afin de réduire les émissions de GES;

- un secteur de la santé carboneutre deviendrait une source évidente pour la croissance de nouveaux emplois permettant de s'adapter aux impacts des changements démographiques et climatiques.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir  
couvre les résolutions  
116 et 122*

---



---

**Résolution n° 123**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exhorter à nouveau le Congrès du travail du Canada à renouveler sa résolution précédente d'exhorter le gouvernement fédéral à placer l'industrie pétrochimique canadienne sous le contrôle démocratique de la population canadienne par la voie de la nationalisation.

PARCE QUE :

- le congrès 2008 du CTC a résolu d'exhorter le gouvernement fédéral à nationaliser l'industrie pétrochimique et d'exercer des pressions sur celui-ci, mais aucun rapport n'a été fait à l'effectif à propos des actions menées à cette fin.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---



---

**Résolution n° 124**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer de s'opposer vigoureusement au projet Northern Gateway;
2. faire pression sur le gouvernement fédéral afin que celui-ci stoppe le projet d'oléoduc Northern Gateway.

PARCE QUE :

- la société Enbridge de Calgary a l'intention de construire un oléoduc qui reliera l'Alberta à Kitimat, en Colombie-Britannique;
- cet oléoduc traverserait 50 territoires des Premières Nations, dont plusieurs font l'objet de

revendications territoriales non réglées, et 700 cours d'eau, et qu'il acheminerait 550 000 barils de pétrole des sables bitumineux par jour;

- ce projet présente un risque de catastrophe pour nos voies navigables intérieures et nos côtes généreuses et inestimables;
- selon les données connues, Enbridge a vécu, depuis cinq ans, 278 déversements, fuites et relâchements de pétrole.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---



---

**Résolution n° 125**

**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci stabilise le coût de l'essence à la pompe au Canada;
2. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci fasse enquête sur la fluctuation du prix de l'essence à la pompe au Canada.

PARCE QUE :

- nous croyons que l'industrie pétrolière et gazière pratique l'injustice et que cette injustice se reflète dans l'instabilité du prix à la pompe;
- il n'existe aucune explication logique à la fluctuation du prix de l'essence à la pompe à travers le pays;
- le prix élevé de l'essence contribue à la pauvreté dans les régions nordiques, en raison des énormes frais d'expédition de marchandises, ce qui affecte la livraison de denrées et de produits.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---



---

**Résolution n° 126**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement du Canada afin

que celui-ci modifie la législation sur le Fonds Fédéral de la taxe sur l'essence pour qu'une partie de l'argent ainsi recueilli soit consacrée aux activités quotidiennes et à la maintenance des réseaux de transport en commun.

PARCE QUE :

- les transports en commun sont chroniquement sous-financés dans nos collectivités;
- le prix des titres de transport en commun augmente au point de ne plus être abordable pour le travailleur moyen;
- la maintenance des infrastructures de transport en commun est déficiente en raison d'un financement inadéquat;
- en ce moment, les recettes provenant du Fonds Fédéral de la taxe sur l'essence peuvent servir uniquement aux projets d'immobilisation.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 127**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. affirmer publiquement son opposition à la fracturation hydraulique et encourager tous ses affiliés à participer aux comités locaux et aux mouvements d'opposition à la fracturation hydraulique.

PARCE QUE :

- la fracturation hydraulique nécessite d'énormes quantités d'eau qu'on mélange à du sable et à des produits chimiques toxiques avant de la pomper de force dans le sol pour fracturer la roche et le charbon afin de libérer le gaz naturel;
- nonobstant la pénurie mondiale d'eau potable, les sociétés pétrolières mélangent des produits chimiques toxiques à de l'eau pour pomper le tout dans le sol, ces produits chimiques toxiques allant ensuite rejoindre les nappes phréatiques du monde entier;
- la campagne mondiale d'opposition à la fracturation hydraulique prend de l'ampleur.

Décision du CEN

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 128**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. stimuler un débat, parmi ses affiliés, sur la question de savoir si le système capitaliste peut préserver l'écologie ou s'il est urgent de passer au socialisme pour sauver la Terre.

PARCE QUE :

- la catastrophe écologique mondiale est maintenant à nos portes;
- le système capitaliste mondial se fonde sur le besoin insatiable de croissance, constante et sans fin, et l'exploitation intensifiée des ressources de la Terre et des travailleurs;
- on peut douter fortement que l'humanité soit en mesure de sauver la planète de ce désastre dans le cadre du système économique capitaliste.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 129**

**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exhorter tous les gouvernements à développer une stratégie de lutte aux changements climatiques qui inclut un investissement de l'État dans des mesures de conservation comme la modernisation des immeubles, l'énergie éolienne et solaire, etc.

PARCE QUE :

- l'une des plus grandes leçons que nous enseignent les peuples autochtones est notre obligation de prendre soin de notre planète;
- les aînés autochtones du nord disent que l'heure est venue. Ils constatent déjà des changements draconiens au niveau des glaciers, des eaux terrestres, des animaux et, conséquemment, de leur mode de vie;
- le SCFP a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre;

- le SCFP s'est engagé à appliquer une politique et un plan d'action sur les changements climatiques et le réchauffement planétaire afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et nos empreintes écologiques respectives.

Décision du CEN

adoptée

---



---

**Résolution n° 130**

**Présentée par le SCFP-Saskatchewan**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. dénoncer les inégalités de traitement dans les reportages et attirer l'attention sur le fait que certains événements ne sont pas rapportés ou sont passés sous silence en raison de racisme et de discrimination.

PARCE QUE :

- les terribles et vicieuses attaques terroristes à Paris ont fait l'objet d'une couverture médiatique mur-à-mur, alors que le massacre de plus de 2 000 personnes au Nigéria par Boko Haram a fait l'objet d'une couverture minimale et inadéquate;
- il se produit des atrocités comme celle survenue au Nigéria presque tous les jours, mais celles-ci sont généralement minimisées ou ignorées par les médias occidentaux;
- si certaines de ces atrocités finissent par se retrouver à l'avant-plan de l'attention nationale et internationale, c'est uniquement grâce au militantisme citoyen, comme c'est le cas avec l'attention que reçoit enfin le dossier des femmes autochtones portées disparues et assassinées au Canada.

Décision du CEN

adoptée

---



---

**Résolution n° 132**

**Présentée par Conseil régional Vancouver Metro (C.-B.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur tous les partis politiques fédéraux et leurs alliés communautaires à propos de la nécessité de l'équité salariale pour fonctions équivalentes, autant dans le secteur public que

dans le secteur privé et réclamer une rémunération adéquate par le biais de mesures d'évaluation des emplois modernes et non discriminatoires fondées sur les compétences, l'effort, les responsabilités et les conditions de travail.

PARCE QUE :

- l'équité salariale pour fonctions équivalentes élimine le problème systémique de l'inégalité des salaires;
- la parité salariale pour fonctions équivalentes réunit droits de la personne, syndicats et employeurs dans la recherche active de solutions pour parvenir à une rémunération équitable, au lieu de laisser les personnes se débrouiller individuellement, au cas par cas;
- en l'absence de l'équité salariale pour fonctions équivalentes, rien ne motive l'employeur à trouver des solutions pour parvenir à une rémunération équitable.

Décision du CEN

adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique

---



---

**Résolution n° 133**

**Présentée par le SCFP-Manitoba**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci élimine les critères restreignant l'appellation de « personne à charge »;
2. plaider pour que cesse la discrimination envers les aidants qui sont prêts à s'occuper de personnes qui ne leur sont pas parentes;
3. rendre le crédit d'impôt fédéral accessible à toute la population.

PARCE QUE :

- selon le Plan d'action économique du Canada, le gouvernement fédéral s'est engagé à reconnaître les sacrifices que font de nombreux Canadiens pour prendre soin de leurs enfants, de leur conjoint, de leurs parents et d'autres membres de leur famille ayant une infirmité;

- de nombreux Canadiens qui sont aidants naturels pour une personne qui ne leur est pas parente n'ont pas droit au crédit d'impôt fédéral aux aidants naturels;
- il en coûte plus cher à l'État d'institutionnaliser les personnes ayant un handicap.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---



---

### Résolution n° 134

**Présentée par la section locale 4828 (Sask.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mener une analyse critique en profondeur de son processus d'embauche, de son processus électoral et de sa structure pour identifier ce que ceux-ci font pour encourager et dissuader la participation des femmes, des personnes ayant un handicap, des membres des minorités visibles, des Autochtones et des membres de la communauté LGBTQTTI;
2. mener des groupes de discussion, des assemblées populaires et des sondages, en plus d'examiner les travaux de recherches, afin d'identifier les obstacles auxquels sont confrontés les communautés marginalisées et les moyens permettant de surmonter ces obstacles;
3. explorer des solutions pour mieux faire le lien entre les travaux des vice-présidents à la diversité et des comités sur l'égalité, d'une part, et les communautés qu'ils représentent d'autre part;
4. soutenir cette initiative et les recommandations qui en sortiront.

PARCE QUE :

- les membres du SCFP ont toujours identifié des obstacles qui les empêchent de participer au SCFP à titre d'employé, de dirigeant élu ou de membre de la base;
- 68 pour cent des membres du SCFP sont des femmes, 15 pour cent sont membres d'une minorité visible, 3,4 pour cent sont des Autochtones et plusieurs sont des personnes ayant un handicap ou des membres de la communauté LGBTQTTI;
- les dirigeants nationaux et locaux, les comités, les délégués syndicaux, les membres actifs et le

personnel ne reflètent pas la diversité de notre effectif.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---



---

### Résolution n° 135

**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. envisager les impacts de ses campagnes et activités sur les femmes et les membres des groupes à la recherche d'équité, ainsi que sur la participation de ces personnes, lorsqu'il planifie, met en œuvre et évalue ses campagnes et activités, et inclure à toutes ses activités une diversité de voix.

PARCE QUE :

- les femmes forment 68 pour cent de l'effectif du SCFP;
- les travailleurs appartenant à un groupe à la recherche d'équité composent une part croissante du personnel et de l'effectif du SCFP;
- les attaques menées contre les droits des travailleurs et des syndicats ont des effets néfastes sur les femmes et les travailleurs marginalisés par le sexisme, le racisme, l'homophobie, la transphobie, la discrimination fondée sur la capacité physique et les autres formes d'oppression;
- il est essentiel de mobiliser les femmes et les membres des groupes à la recherche d'équité pour pouvoir repousser ces attaques.

Décision du CEN

*adoptée*

---



---

### Résolution n° 136

**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir un processus d'enquête centré sur le survivant en nommant des enquêteurs neutres et externes qui auront reçu une formation antioppression, antiraciste, antihomophobe, antitransphobe, antidiscrimination fondée sur la capacité physique, antisexiste et anticolonialiste.

PARCE QUE :

- la formation antioppression, si elle constitue un pas progressiste, ne nomme pas les diverses formes et les divers sites d'oppression qui se croisent pour former un système d'oppression;
- nous refusons de hiérarchiser les oppressions, mais nous refusons aussi de laisser le terme « formation antioppression » servir de fourre-tout alors qu'il ne reconnaît pas réellement les comportements oppressants et discriminatoires et leur nature multidimensionnelle.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 137**  
**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. suspendre immédiatement les employés, dirigeants et membres de comités accusés de violence sexuelle, y compris de harcèlement, jusqu'à ce qu'une enquête approfondie ait été faite. La suspension sera maintenue jusqu'à la conclusion de l'enquête. Cette enquête sera menée promptement. On respectera la vie privée de toutes les parties en cause.

PARCE QUE :

- pour assurer adéquatement le bien-être des survivants, il faut absolument éviter à ceux-ci d'avoir à croiser l'accusé dans le cadre de son travail ou des activités syndicales;
- ce n'est pas au survivant de modifier son horaire pour accommoder l'auteur présumé des violences;
- il faut rendre les lieux syndicaux sûrs pour tous nos membres.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 138**  
**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer une politique et une procédure complète concernant la marche à suivre pour traiter la

communication d'un cas de violence sexuelle à l'égard d'un dirigeant syndical. Cette marche à suivre doit aborder la violence sexuelle et sexiste telle qu'elle est vécue au carrefour de la race, de la classe, de l'orientation sexuelle et de l'aptitude physique. Elle sera créée par un groupe de travail composé, entre autres, de membres du Comité national arc-en-ciel, du Comité du triangle rose, du Conseil national des Autochtones et du Comité national des femmes, en consultation avec les contreparties des sections locales et les survivants de violence sexuelle afin de créer un cadre axé sur le survivant. Point crucial d'une marche à suivre axée sur le survivant, les membres devront avoir accès à une première répondante s'identifiant comme femme. Le groupe de travail produira un rapport et une ébauche de politique qui seront envoyés aux sections locales le 15 novembre 2016 au plus tard.

PARCE QUE :

- en ce moment, nous n'avons pas de politique qui concerne spécifiquement la violence ou le harcèlement sexuel ou qui définit la procédure à la suite de la communication d'un cas au sein de nos sections locales;
- pour rédiger cette politique et cette procédure, il faut utiliser un cadre axé sur le survivant et un cadre multidimensionnel, étant donné que les répercussions de la violence et du harcèlement sexuel varient selon la classe, la race, le sexe, l'orientation sexuelle et la capacité physique de la victime.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 139**  
**Présentée par la section locale 2348 (Man.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. travailler en partenariat avec le SCFP-Manitoba et la section locale 2348 du SCFP à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Examen du respect au travail et d'un sondage organisationnel à l'usage des sections locales à travers le pays.

PARCE QUE :

- l'intimidation au travail divise nos membres;

- nos milieux de travail ne disposent pas d'un article qui reflète les répercussions de l'intimidation le besoin d'avoir des lieux sûrs et la création de lieux de travail accueillants pour tous;
- les répercussions de l'intimidation, de l'intimidation organisationnelle et des lieux de travail malsains sont nuisibles à la santé de nos lieux de travail et de nos membres;
- nos membres ne se sentent toujours pas suffisamment en confiance pour signaler les cas d'intimidation, parce qu'ils ont peur de perdre leur emploi ou des chances d'avancement.

Décision du CEN

renvoyée à la division

---

### Résolution n° 140

Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre sur pied une enquête indépendante et une vérification de la sécurité sur le traitement, par le SCFP national, des anciens cas de violence et de harcèlement sexuels, y compris les obstacles qui se sont interposés entre les survivants et la justice. Cette enquête et cette vérification seront confiées à un conseiller juridique ou à une organisation juridique possédant une expertise en matière de violence sexuelle et de l'intersection entre celle-ci et le racisme, la discrimination fondée sur le handicap, l'hétérosexisme et la transphobie. Un rapport devra être distribué aux sections locales le 15 novembre 2015 au plus tard.

PARCE QUE :

- cette enquête et cette vérification de la sécurité permettront au SCFP national de bâtir un syndicat plus sûr pour tous;
- il est important de savoir quels sont les obstacles à la justice auxquels font face les survivants, afin de pouvoir lever ces obstacles;
- la violence et le harcèlement sexuels se vivent et se nomment différemment par les membres handicapés, LGBTTI ou issus d'une minorité ethnique. Cette enquête et cette vérification doivent reposer sur les manières dont la violence et le harcèlement sexuels sont vécus à l'intersection de la race, de la capacité physique,

de l'orientation sexuelle et de la présentation sexuelle.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

---

### Résolution n° 141

Présentée par la section locale 2348 (Man.)

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. prendre les devants, à l'échelle provinciale, en ce qui a trait à l'adaptation de la Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (écoles sûres et accueillantes) à ses lieux de travail, à ses politiques et à ses conventions collectives;
2. développer, en partenariat avec le SCFP-Manitoba et la section locale 2348, une désignation et une formation de « coordonnateur à la diversité et à l'inclusion » à l'intention des délégués syndicaux, pour que chaque lieu de travail dispose d'un militant dûment formé.

PARCE QUE :

- l'intimidation au travail divise nos membres;
- nos milieux de travail ne disposent pas d'un article qui reflète les répercussions de la cyberintimidation, le besoin d'avoir des lieux sûrs et la création de lieux de travail accueillants pour tous;
- les répercussions de l'intimidation, de l'intimidation organisationnelle et des lieux de travail malsains sont nuisibles à la santé de nos lieux de travail et de nos membres;
- nos membres ne se sentent toujours pas suffisamment en confiance pour signaler les cas d'intimidation, parce qu'ils ont peur de perdre leur emploi ou des chances d'avancement.

Décision du CEN

adoptée

---

### Résolution n° 142

Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. ajouter à son Code de conduite une référence explicite à la violence sexuelle, comme suit :

« S'engager à s'assurer que tous les environnements syndicaux soient exempts de violence sexuelle et de harcèlement sexuel. La violence sexuelle et sexiste est soutenue et renforcée par la coexistence d'autres types de violence, comme le racisme, l'hétérosexisme et la discrimination fondée sur le handicap. Par conséquent, les efforts visant à régler les problèmes de violence sexiste et sexuelle doivent aussi viser à éradiquer ces autres formes de violence. »

PARCE QUE :

- la version actuelle du Code de conduite du SCFP ne dit rien sur les problèmes de violence sexuelle et de harcèlement sexuel; elle se limite à nommer le harcèlement au sens large. Il est important, en raison des préjugés rattachés à la violence sexuelle, du déséquilibre des forces à la base de celle-ci et de la culture du silence qui entoure l'expérience de la violence sexuelle et sexiste, de nommer explicitement la violence sexuelle et le harcèlement sexuel dans le Code de conduite et de reconnaître leur existence au sein de notre syndicat.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 146**

**Présentée par la section locale 4091 (Qc.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. engager le gouvernement fédéral et la population canadienne immédiatement afin d'arrêter la déréglementation et les coupures de budget en matière de santé et sécurité.

PARCE QUE :

- le système de gestion de la sécurité (SGS) ne fonctionne pas;
- les grosses compagnies ne peuvent pas s'autogérer adéquatement en matière de santé et sécurité;
- les inspecteurs n'ont plus le pouvoir de faire respecter les réglementations;
- il est plus important de sauver des vies que de sauver des dollars;
- la population canadienne n'est pas informée des déréglementations que le gouvernement fait et le

danger que cela représente envers la santé et la sécurité du publique;

- la responsabilité du gouvernement fédéral de protéger et d'informer la population lui revient.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 148**

**Présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 1334 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression pour que le gouvernement fédéral agisse afin d'assurer le versement des primes d'assurance aux bénéficiaires des titulaires de police qui meurent à la suite d'un suicide;
2. soutenir ces efforts de lobbying en œuvrant, par l'entremise de la division provinciale, afin de faire participer les membres à des actions visant à faire bouger le gouvernement en ce sens;
3. plaider au palier fédéral pour l'adoption intégrale de la norme nationale sur la santé mentale au travail approuvée par l'Association canadienne de normalisation.

PARCE QUE :

- certains assureurs refusent de payer quand l'assuré meurt en raison d'un suicide;
- le gouvernement fédéral doit agir pour que nos membres soient protégés et que la norme nationale en matière de santé mentale soit mise en place.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 149**

**Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro (C.-B.) et la section locale 391 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur tous les partis politiques fédéraux et ses alliés communautaires concernés à propos du problème croissant de la sensibilisation à la santé mentale parmi les travailleurs et la

population qu'ils servent, ainsi que pour tenir les employeurs responsables de la santé et de la sécurité des travailleurs par l'entremise d'accommodements aux horaires de travail, des conditions de travail et de mesures de sécurité adéquates.

PARCE QUE :

- les employeurs font souvent des accommodements aux problèmes médicaux des employés un processus dispendieux, en arguant les coûts et les répercussions qu'ont ces accommodements sur les activités;
- les employeurs attendent souvent d'accumuler un nombre démesuré de preuves de la présence d'un problème de santé-sécurité sur une longue période, accordant parfois plus de poids au coût financier qu'au coût pour le bien-être des travailleurs avant de corriger le problème;
- les employeurs refusent souvent de reconnaître les problèmes médicaux ou de santé mentale de leurs employés et appliquent à ces employés les règles de gestion de l'assiduité comme s'ils étaient en bonne santé.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 154**

**Présentée par la section locale 4047 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur tous les paliers de gouvernement pour qu'ils fassent respecter les lois provinciales et fédérales en matière de santé et de sécurité au travail;
2. s'assurer de la présence d'une couverture médiatique pour alerter la population et d'information fournie à tous les membres du SCFP sur cette question d'importance. Le SCFP interviewer divers militants et bâtira la narration à l'aide d'exemples réels anonymisés afin de protéger la vie privée des militants, le but ultime étant que tous les travailleurs, comme l'ensemble de la population, soient conscients du manque d'application de ces lois au Canada; il faut que les inspecteurs imposent des sanctions aux employeurs contrevenants, sans quoi c'est tout le

principe de responsabilité individuelle, aussi imparfait soit-il, qui est un échec.

PARCE QUE :

- il y a une lacune, dans diverses lois sur la SST, qui permet à l'inspecteur de ne pas imposer immédiatement une sanction pour une infraction, qui lui permet de ne pas traiter l'infraction, volontairement, ou de reporter la décision de réclamer une promesse de conformité volontaire (PCV) ou de transmettre des instructions à l'employeur;
- l'absence d'application de la loi met la vie des travailleurs en danger au quotidien;
- cette situation fait augmenter le nombre d'accidents de travail et de risques dans l'ensemble de nos lieux de travail; elle a des répercussions quotidiennes sur la vie des travailleurs;
- un risque auquel on expose un travail équivaut à un risque auquel on expose la population.

Décision du CEN

adoptée

couvre la résolution  
155

---

---

**Résolution n° 157**

**Présentée par la section locale 4047 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir la sensibilisation de toutes les sections locales aux lois et énoncés de politique sur la violence au travail dans leur province ou leur territoire et encourager celles-ci à faire pression sur leur gouvernement pour obtenir de meilleures lois et l'application de ces lois;
2. encourager toutes les divisions du SCFP à œuvrer auprès de leurs membres et des élus de tous les paliers de gouvernement afin que les employeurs qui enfreignent ces lois subissent des répercussions plus grandes;
3. encourager toutes les divisions du SCFP à promouvoir le droit de leurs membres à refuser un travail dangereux en présence de violence au travail.

PARCE QUE :

- les effets de la violence au travail sont nombreux et durables; ils incluent des blessures physiques et mentales, du stress post-traumatique et l'éclatement de la famille;
- tous les travailleurs ont le droit de travailler dans un milieu sain et sécuritaire;
- un trop grand nombre d'employeurs oppriment et maltraitent nos membres sans crainte de répercussions;
- la violence au travail affecte la vie de l'ensemble de nos membres et de leurs proches.

Décision du CEN

adoptée  
couvre la résolution  
156

---

---

**Résolution n° 158**

**Présentée par la section locale 2669 (Sask.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer d'aider les militants à promouvoir la sensibilisation et à éliminer la stigmatisation associée à la maladie mentale; à identifier les problèmes en milieu de travail, comme le surmenage, qui nuisent à la santé et à la sécurité psychologique au travail, à reconnaître les signes précurseurs de maladie mentale et à promouvoir l'intervention précoce.

PARCE QUE :

- Au Canada, chaque année, 20 à 25 pour cent des travailleurs souffrent de problèmes de santé mentale;
- il est difficile de composer avec la maladie mentale;
- souvent, la stigmatisation associée à la maladie mentale empêche les gens de demander l'aide dont ils ont besoin;
- des preuves abondantes montrent que l'investissement dans les programmes (de sensibilisation, de prévention et d'intervention précoce) permet d'améliorer la santé mentale et d'aider les gens aux prises avec la maladie mentale;
- une bonne santé mentale permet aux gens de

composer avec le stress que nous vivons tous au quotidien.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 159**

**Présentée par la section locale 2669 (Sask.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager et aider toutes les sections locales à se doter de comités de santé-sécurité au travail ou de représentants en santé-sécurité très actifs.

PARCE QUE :

- les membres du SCFP ont besoin de la prévention et de la protection que peut leur apporter un comité de SST ou un représentant en SST;
- les membres du SCFP font face à des menaces de privatisation et de PPP, ce qui entraîne une « dilution » de leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail;
- les comités peuvent faire en sorte que tous les membres comprennent bien leurs droits : droit de refuser, droit de savoir, droit de participer;
- le nombre d'accidents de travail et de décès au travail est en hausse; il faut en tenir les employeurs responsables.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 161**

**Présentée par la section locale 4047 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur les gouvernements pour que ceux-ci intègrent une formation en SST au programme scolaire de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année.

PARCE QUE :

- beaucoup d'élèves occupent déjà un emploi à temps partiel lorsqu'ils atteignent la 9<sup>e</sup> année;
- il faut sensibiliser les enfants aux questions de SST

si on veut créer une plus grande culture de la sécurité au travail.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 162**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. s'informer sur les toutes dernières stratégies à utiliser pour atténuer l'exposition aux radiations électromagnétiques et aux champs de radiofréquences afin de réduire l'exposition à ceux-ci ou les effets indésirables que ceux-ci ont sur nos membres, puis transmettre ces informations à l'effectif.

PARCE QUE :

- les gens sont constamment exposés aux radiations électromagnétiques et aux champs de radiofréquences provenant de sources diverses, comme les téléphones cellulaires, les réseaux Internet sans fil, les appareils Bluetooth, les moniteurs pour bébé, les ondes radio et télé, etc.;
- les technologies qui produisent ces champs électromagnétiques et de radiofréquence sont partout : dans nos milieux de travail, nos bureaux, nos autobus scolaires, nos avions, etc.;
- selon les premières indications, le niveau d'exposition actuel semble poser de graves problèmes de bien-être et de santé aux travailleurs et à l'ensemble de la population.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 163**

**Présentée par la section locale 4047 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. prendre les mesures nécessaires pour que le gouvernement fédéral fasse appliquer l'esprit de la loi 45 (la loi Westray), qui a modifié le Code criminel en 2004;
2. s'assurer que toutes les sections locales soient sensibilisées au rôle qu'elles tiennent dans la tenue

de dossiers permettant d'alimenter la poursuite en faits (advenant une poursuite).

PARCE QUE :

- même si, depuis l'entrée en vigueur de la loi C 45, plus de 10 000 travailleurs sont morts, un très petit nombre d'employeurs ont fait l'objet d'accusations;
- les forces policières et les procureurs ne mènent pas d'enquêtes efficaces dans les cas d'accidents de travail;
- les forces policières et les procureurs ne déposent pas d'accusations contre les personnes responsables des accidents de travail, comme le prévoit pourtant la loi;
- le tribunal peut réclamer les dossiers de SST comme pièce à conviction, c'est pourquoi il est essentiel de tenir des dossiers de SST complets, incluant les procès-verbaux des réunions où on a identifié les risques.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 164**

**Présentée par le SCFP-Saskatchewan**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer, avec le Comité de santé et de sécurité au travail, à faire de la sensibilisation sur les répercussions du travail par quarts.

PARCE QUE :

- le Congrès national du SCFP de 2013 a adopté la résolution n° 144 qui engage le SCFP à examiner les nouvelles données sur la perturbation du rythme circadien, à identifier les pratiques recommandées et les articles de convention collective permettant d'atténuer ou de réduire au minimum les risques auxquels s'exposent les travailleurs de quarts, et de mener une campagne nationale de sensibilisation à la relation entre le travail par quarts et le cancer du sein;
- il a été démontré que le travail par quarts raccourcit l'espérance de vie en perturbant le sommeil, ce qui entraîne de l'épuisement chronique, de l'anxiété, de la dépression, un risque accru de maladies cardiovasculaires et de troubles gastro-intestinaux, ainsi qu'un grand nombre

d'autres maladies et conditions débilantes comme l'obésité;

- les femmes qui travaillent par quarts courent un risque plus élevé de développer un cancer du sein;
- la dotation en personnel est souvent inférieure pendant les quarts de nuit;
- le travail par quarts affecte la santé psychologique des travailleurs au travail, mais aussi à la maison;
- en raison de leur horaire de travail irrégulier, les travailleurs par quarts ont moins d'occasions de pratiquer des loisirs, de faire du sport ou de faire des activités sociales et familiales.

Décision du CEN

adoptée  
couvre la résolution  
167

---

---

**Résolution n° 165**

**Présentée par la section locale 4047 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer, avec la division du transport aérien et les sections locales sous juridiction fédérale du SCFP, à la création d'un groupe de représentants en SST du secteur fédéral qui réclameront une rencontre avec le nouveau gouvernement du Canada pour le convaincre de modifier et d'annuler les changements à la Partie II du Code du travail du Canada entrés en vigueur le 31 octobre 2014, plus spécifiquement à l'article 128 qui détaille la procédure du droit de refuser un travail dangereux.

PARCE QUE :

- cette modification a des répercussions néfastes terribles et mesurables sur la santé et la sécurité des travailleurs sous juridiction fédérale qui ne peuvent pas exercer ce droit en présence d'un danger imminent; la terminologie juridique utilisée dans cette modification inclut les mots frivole, persécution et abusif dans le but d'intimider les travailleurs qui craignent alors de se prévaloir de ce droit;
- ceci met directement en péril la vie des passagers voyageant par n'importe quel mode de transport (avion, bateau, train, autobus, camion, etc.) et des travailleurs, parce que le droit de refus constitue le dernier mécanisme d'urgence que peut utiliser un travailleur pour prévenir un accident aux conséquences mortelles pour lui comme pour la population;

- la plupart des décisions du gouvernement en matière de violation des lois sur la santé-sécurité sont négatives. Par conséquent, nos lieux de travail sont de plus en plus dangereux;
- si cette situation existe au niveau fédéral, il n'est pas inconcevable qu'elle se produise bientôt dans une province dont le gouvernement pratique les mêmes mesures d'austérité.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 168**

**Présentée par la section locale 2348 (Man.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. désigner, pour chacun des bureaux régionaux, une Semaine provinciale de la santé et de la sécurité au travail des travailleurs sociaux et communautaires;

PARCE QUE :

- les travailleurs sociaux ont besoin d'être sensibilisés aux méthodes de travail sécuritaire permettant d'éviter les accidents au travail;
- il faudrait organiser une série d'activités et d'ateliers de sensibilisation aux problématiques de santé et de sécurité au travail.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 169**

**Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. proclamer l'année 2016 Année de la santé et de la sécurité au travail pour coïncider avec le lancement de la nouvelle série d'ateliers sur la SST.

PARCE QUE :

- chaque année, plus d'un millier de travailleurs perdent la vie dans un accident de travail;
- plus on attire l'attention sur la santé et la sécurité au travail, plus on sensibilise;

- une sensibilisation accrue donne des lieux de travail plus sûrs.

*Décision du CEN*

*adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique*

---



---

**Résolution n° 170**

**Présentée par la section locale 2669 (Sask.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager toutes les divisions du SCFP à adopter des politiques pour bannir la cigarette électronique ailleurs que dans les zones fumeurs désignées.

PARCE QUE :

- Santé Canada ne réglemente pas la cigarette électronique;
- les recherches scientifiques montrent que bon nombre des produits chimiques que contient la cigarette électronique sont des cancérigènes confirmés ou potentiels;
- l'Organisation mondiale de la santé a demandé aux pays de resserrer la réglementation entourant l'utilisation de la cigarette électronique (e-cigarette) afin d'en bannir l'usage à l'intérieur et d'en interdire la vente aux mineurs.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---



---

**Résolution n° 171**

**Présentée par la section locale 4078 (C.-B.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir l'indemnisation pour trouble de stress post-traumatique (TSPT), pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs sous juridiction fédérale, et encourager toutes les provinces et les sections locales à faire des pressions pour obtenir l'indemnisation du TSPT dans la loi fédérale et les conventions collectives locales.

PARCE QUE :

- plusieurs lois provinciales ne reconnaissent pas encore le TSPT comme une maladie professionnelle;
- les travailleurs sous compétence fédérale fournissent des services essentiels à la population. Ils devraient avoir droit aux mêmes indemnités que les travailleurs sous compétence provinciale;
- plusieurs travailleurs subissent les effets délétères d'un TSPT à la suite d'un incident au travail;
- la population comprend mal la gravité des effets néfastes du TSPT sur les travailleurs et leurs proches.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir  
couvre la résolution  
160*

---



---

**Résolution n° 173**

**Présentée par la section locale 4078 (C.-B.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur les autorités politiques nécessaires pour faire amender le Code criminel afin de sanctionner plus sévèrement les personnes qui agressent les travailleurs des transports (chauffeurs d'autobus, superviseurs des transports en commun, opérateurs de Skytrain, agents de bord, etc.) dans l'exercice de leurs fonctions.

PARCE QUE :

- les travailleurs des transports subissent un nombre croissant d'agressions dans l'exercice de leurs fonctions;
- les travailleurs des transports fournissent un service essentiel à la population; le Code criminel devrait les protéger de la même manière qu'il protège les policiers;
- en plus d'avoir un effet désastreux sur la santé et la sécurité des travailleurs, les agressions sur les travailleurs des transports peuvent mettre en danger la sécurité des passagers qu'ils transportent.

*Décision du CEN*

*adoptée  
couvre les résolutions  
172 et 174*

---

---

**Résolution n° 175**  
**Présentée par la section locale 79 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. développer une campagne nationale concertée appuyée par du matériel pédagogique pour encourager les membres du SCFP à prendre les pauses que leur accorde leur convention collective.

PARCE QUE :

- la charge de travail est devenue le risque pour la santé au travail numéro un parmi les membres du SCFP, les employeurs ayant réduit les effectifs tout en augmentant les tâches de nos membres;
- l'accroissement de la charge de travail a entraîné une hausse des problèmes de santé chez les membres du SCFP, ainsi qu'une tension accrue entre les membres du SCFP;
- pour répondre aux exigences de leur travail et maintenir le niveau de soins aux clients sous notre responsabilité, plusieurs membres du SCFP ne prennent pas leurs pauses-café ou leurs pauses-repas et continuent de travailler gratuitement à la fin de leur quart de travail, ne réclamant pas ces heures, au tarif normal ou supplémentaire, tel qu'ils y ont droit en vertu de la convention collective;
- en travaillant pendant leurs pauses et en travaillant « gratuitement », ces membres donnent raison à l'employeur qui refuse de doter tous les postes prévus en personnel;
- en respectant les pauses et la rémunération des heures supplémentaires prévues par la convention collective, nos membres seront en mesure de travailler de manière sécuritaire et les employeurs seront tenus de maintenir un niveau de dotation en personnel suffisant.

*Décision du CEN* \_\_\_\_\_  
*adoptée*

---

---

---

**Résolution n° 176**  
**Présentée par la section locale 2348 (Man.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. oeuvrer avec ses bureaux régionaux et les membres des comités régionaux de santé et de sécurité au travail pour présenter une Conférence

provinciale sur la santé et la sécurité au travail à l'intention des membres du SCFP.

PARCE QUE :

- nos membres qui travaillent en première ligne ont besoin d'éducation et de formation pour pouvoir enseigner la sécurité au travail en première ligne;
- il y a un grand besoin d'ateliers sur la violence au travail, le stress, le respect au travail, l'intimidation au travail, l'intimidation organisationnelle, etc.;
- nous avons besoin du service du développement syndical pour donner à nos membres les moyens de créer des milieux de travail sains.

*Décision du CEN* \_\_\_\_\_  
*adoptée*

---

---

---

**Résolution n° 177**  
**Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. plaider fortement en faveur d'une législation qui rendra criminelle toute agression physique ou verbale sur un employé de première ligne du secteur de la santé. Cette législation s'appliquera à toute personne commettant cette agression, que cette personne soit un résident, un client, un patient, un proche, un visiteur, etc.

PARCE QUE :

- trop souvent, le personnel infirmier se fait agresser physiquement ou verbalement et subit des blessures, et on ne fait rien pour le protéger.

*Décision du CEN* \_\_\_\_\_  
*adoptée*  
*couverte par*  
*l'orientation*  
*stratégique*

---

---

---

**Résolution n° 178**  
**Présentée par la section locale 374 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. commander au service du développement syndical un cours de formation à l'intention des militants syndicaux ayant pour sujet le stress dû à un incident critique.

PARCE QUE :

- étant donné les exigences de l'économie et la charge de travail imposée à nos membres, au travail comme à la maison, un nombre croissant de nos membres ont besoin d'interventions de désamorçage ou de verbalisation relatives au stress dû à un incident critique;
- nos membres ont besoin de sentir qu'il y a quelqu'un du syndicat qui veille sur eux dans les moments difficiles;
- la réaction d'un membre du SFCP agissant comme premier répondant peut faire beaucoup pour aider la personne à guérir et à composer avec la situation.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 180**

**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

---

---

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. prévoir un budget adéquat pour faire pression sur les ministères provinciaux de l'Éducation afin d'obtenir la création d'un programme visant à enseigner aux garçons et aux hommes leur rôle et leur responsabilité dans l'élimination du viol et de la culture du viol;
2. faire pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin que ceux-ci soutiennent les changements au programme scolaire pour qu'on puisse offrir ce curriculum dans chaque établissement canadien primaire, secondaire et postsecondaire;
3. de plus, demander au service du développement syndical de créer un programme qui pourra être offert à tous les membres du SFCP à travers le pays.

PARCE QUE :

- il faut éliminer le viol et la culture du viol au Canada;
- les filles et les femmes devraient pouvoir s'habiller comme elles le souhaitent, dire ce qu'elles veulent et aller là où elles en ont envie sans crainte;
- l'éducation est l'un des outils à mettre en œuvre afin de modifier la manière dont les garçons et les hommes abordent les filles et les femmes;

- cette problématique requiert l'adoption de mesures concrètes.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 181**

**Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

---

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. financer une campagne de sensibilisation populaire pour réclamer une application plus serrée du Code criminel du Canada en matière de responsabilité de l'employeur dans les risques en milieu de travail.

PARCE QUE :

- il est inacceptable d'imposer une simple amende dans les cas d'accident ou de décès, comme on l'a fait dans le passé;
- les amendes imposées aux employeurs n'encouragent pas le changement;
- la simple imposition d'une amende à l'employeur n'encourage pas les changements en milieu de travail;
- l'absence de responsabilité personnelle ne reflète pas le coût réel du décès ou des blessures d'un être cher.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 183**

**Présentée par le SFCP-Saskatchewan**

---

---

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. s'opposer à toute forme de privatisation du système de santé public canadien, y compris à la prestation à but lucratif de services et de programmes subventionnés, gérés et fournis par l'État en Saskatchewan;
2. plaider en faveur d'un rôle important du fédéral dans le secteur de la santé et d'un nouvel Accord sur la santé de dix ans entre le fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux;

- participer aux actions solidaires qui soutiennent les autres syndicats aux prises avec la privatisation.

PARCE QUE :

- la privatisation menace nos collectivités, et nos membres qui y travaillent, en abaissant les salaires, en précarisant les emplois et en détournant les fonds publics au profit de l'entreprise privée;
- la privatisation des services publics cause préjudice à notre tissu social; elle le transforme en marchandise à vendre et à acheter;
- l'essor de la privatisation s'intensifie, les gouvernements fédéral et provinciaux encourageant la privatisation dans la santé par de nouvelles méthodes, comme la réorganisation, la diversification des modes de prestation des services, les services partagés et l'approche LEAN.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 189**

**Présentée par le SCFP-Manitoba**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- effectuer une recherche sur la faisabilité d'un régime national de prestations-maladie pour l'ensemble des membres du SCFP.

PARCE QUE :

- plusieurs membres du SCFP n'ont pas accès à un régime de prestations-maladie;
- plusieurs membres n'ont pas les moyens de payer les primes que réclament les assureurs privés;
- en ce moment, les sections locales participent à divers régimes de prestations-maladie offrant des avantages différents et ayant des primes variées;
- l'existence d'un régime national de prestations-maladie du SCFP permettrait d'offrir un régime de prestations à tous nos membres pour une prime abordable.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 191**

**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- continuer à faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci mette en place un

programme national d'assurance-médicaments, contrôlé et financé par l'État, qui permettra un accès universel aux médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens, sans égard au statut économique.

PARCE QUE :

- tous les Canadiens devraient avoir accès aux médicaments d'ordonnance, sans égard à leur statut économique.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 193**

**Présentée par la section locale 2348 (Man.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- faire équipe avec ses dirigeants régionaux pour soutenir les efforts des gouvernements provinciaux en vue de créer des postes de sage-femme à temps plein (0,8 à 1,0 EPT) d'ici les trois prochains exercices financiers.

PARCE QUE :

- les femmes dont prennent soin les sages-femmes affichent un taux inférieur d'interventions médicales (y compris les interventions chirurgicales), une durée d'hospitalisation plus courte et un taux inférieur de réadmission à l'hôpital;
- les femmes sont beaucoup plus susceptibles de qualifier leur expérience d'accouchement de « très positive » quand l'accoucheuse principale est une sage-femme;
- dans la plupart des grandes villes, les maternités d'hôpitaux sont débordées, alors que les centres de naissance fonctionnent en deçà de leur capacité, en raison d'une pénurie de sages-femmes;
- en moyenne, 75 pour cent des femmes qui demandent à être suivies par une sage-femme sont refusées;
- les femmes de toutes les communautés (urbaines, rurales, nordiques) ont le droit de choisir leur fournisseur et leur modèle de soins de maternité;
- dans plusieurs provinces, on promet d'ouvrir des postes de sages-femmes sans concrétiser cette

promesse. Dans bien des cas, l'engagement provincial d'ajouter 4 à 5 postes de sages-femmes par année, engagement qui remonte à l'adoption de la loi sur les sages-femmes en 2000 (4 à 5/an x 15 = 75), ne s'est pas encore concrétisé.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 194**

**Présentée par la section locale 2348 (Man.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire équipe avec son Comité national des femmes, les comités régionaux des femmes, l'Association canadienne des sages-femmes et le Conseil national des sages-femmes autochtones afin de convaincre les gouvernements provinciaux de faire du 5 mai la Journée provinciale de la sage-femme.

PARCE QUE :

- à l'échelle internationale, le 5 mai est reconnu comme la Journée de la sage-femme, mais il n'existe aucune représentation ni reconnaissance à ce sujet au niveau provincial;
- plusieurs autres professionnels et paraprofessionnels ont droit à cette reconnaissance;
- les sages-femmes sont géniales. Elles se démènent pour fournir des services dans une profession sous-financée et mal soutenue. En plus, elles mettent au monde de futurs militants du SCFP!

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 196**

**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exhorter les gouvernements provinciaux et fédéral à adopter une loi qui forcera le secteur de l'assurance à considérer l'assurabilité des personnes porteuses du VIH en fonction de leur état de santé personnelle, au lieu de les déclarer inadmissibles d'emblée à l'assurance-vie, l'assurance-prêt hypothécaire, l'assurance-

invalidité (de courte et de longue durée), à l'assurance-voyage, etc.

PARCE QUE :

- le secteur de l'assurance refuse de tenir compte des études et des faits qui permettent de conclure que le VIH est une maladie chronique gérable;
- plusieurs maladies chroniques gérables sont couvertes et étudiées au cas par cas;
- on refuse souvent aux personnes porteuses du VIH la possibilité d'acheter une résidence, de voyager, de souscrire une assurance-invalidité ou de subvenir aux besoins de leurs proches en cas de décès, parce que la séroconversion VIH (le fait de devenir séropositif) leur ferme unilatéralement l'accès à l'assurance.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 198**

**Présentée par la section locale 4600 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir la campagne de Voix juives indépendantes (VJI) visant à « exposer le Fonds national juif » (FNJ) et donc appuyer les efforts pour convaincre l'Agence du revenu du Canada (ARC) de révoquer le statut d'organisme de charité de la branche canadienne du FNJ.

PARCE QUE :

- le FNJ fait de la discrimination contre les Israéliens non juifs (qui forment 25 pour cent de la population) par le biais de ses règlements accordant des baux immobiliers uniquement aux Juifs;
- la Haute Cour d'Israël, le département d'État des États-Unis et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies sont arrivés à la conclusion que le FNJ pratique la discrimination institutionnelle à l'égard des citoyens israéliens non juifs;
- le FNJ est complice de l'expropriation des Palestiniens de leurs terres, particulièrement dans le désert du Néguev, en Israël, où on a planté des forêts et établi des colonies juives sur les terres et les ruines de villages bédouins;

- le projet signature de FNJ Canada, « Canada Park », érigé « en guise d'hommage au Canada », se trouve entièrement en territoire palestinien occupé, sur les ruines des villages palestiniens expropriés et démolis de Deir Aiyub, Yalu, Imwas et les terres de Beit Nuba;
- la société civile palestinienne a réclamé la révocation, à l'échelle mondiale, du statut d'organisme de bienfaisance du FNJ, dans le cadre d'une campagne mondiale pour le stopper.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

### **Résolution n° 199**

**Présentée par la section locale 4600 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. condamner les actions illégales d'Israël et l'exhorter à mettre fin au blocus et empêcher que la catastrophe humaine à Gaza ne s'aggrave;
2. soutenir les organismes humanitaires et les autres groupes qui s'efforcent d'apporter aux Palestiniens de Gaza l'aide dont ils ont tant besoin.

PARCE QUE :

- le blocus illégal qu'exerce Israël sur la Bande de Gaza dure depuis presque dix ans;
- on a décrit, avec justesse, Gaza comme étant « la plus grande prison en plein air au monde »;
- le blocus israélien a provoqué une catastrophe pour les 1,7 million d'habitants de la Bande de Gaza et;
- Israël a intercepté à plusieurs reprises, violemment parfois, des tentatives faites pour faire entrer de l'aide humanitaire à Gaza.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

### **Résolution n° 200**

**Présentée par la section locale 4600 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir le mouvement international de soutien à la justice pour le peuple palestinien, ce mouvement prenant de l'ampleur;
2. œuvrer, avec les organisations syndicales internationales et les autres organisations de la

société civile, à des campagnes de solidarité visant à exercer de la pression sur Israël pour que ce pays démantèle les colonies illégales et le mur de séparation, en plus de se retirer des territoires palestiniens occupés.

PARCE QUE :

- une paix israélo-palestinienne durable est possible uniquement à travers le respect du droit international;
- l'occupation israélienne du territoire palestinien et la construction et l'agrandissement des colonies israéliennes violent la Convention de Genève et d'autres lois internationales;
- en 2004, la Cour internationale de Justice a jugé illégale l'érection du mur de séparation.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

### **Résolution n° 201**

**Présentée par LE SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. presser ses sections locales de s'affilier au Conseil du travail de leur région et à leur Fédération du travail.

PARCE QUE :

- la solidarité internationale est requise pour combattre les inégalités socioéconomiques croissantes, autant chez nous qu'à l'étranger;
- l'intégration et l'alignement aux coalitions et groupes locaux, régionaux, nationaux et internationaux commencent chez soi, et ce n'est qu'une des stratégies nécessaires afin de faire croître et de renforcer notre solidarité internationale.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

### **Résolution n° 203**

**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et la section locale 1615 (T.-N.-L.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à dénoncer le militarisme canadien et la participation du Canada dans les guerres et les

agressions militaires injustes sur la scène internationale;

2. continuer à s'opposer au gouvernement canadien qui cherche à détourner des milliards de dollars du système public au profit d'activités militaires à l'étranger;
3. identifier les alliés et soutenir les communautés qui sont affectées par les agressions militaires du Canada à l'étranger ou qui contestent les moyens utilisés par l'État canadien pour participer à ces agressions militaires.

PARCE QUE :

- le budget militaire atteint maintenant son niveau le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale;
- nous appuyons les revendications de l'Alliance canadienne pour la paix, soit :
  - a) la réaffectation du budget militaire aux programmes sociaux et environnements, à la protection des emplois et des prestations de retraite, à la préservation des réseaux publics de la santé et de l'éducation, ainsi qu'à la création d'une économie verte;
  - b) l'opposition à toute tentative de la part du gouvernement d'élargir le militarisme canadien à l'étranger ou de l'enraciner dans la société canadienne;
- le SCFP a soutenu le NPD lorsque celui-ci s'est opposé à la guerre en Irak en 2014;
- la guerre et l'agression militaire occidentale en Irak, en Syrie, en Palestine et ailleurs n'améliorent en rien le sort des citoyens de ces pays;
- la vraie sécurité, la vraie paix, la vraie stabilité sont possibles uniquement si les peuples du monde peuvent satisfaire leurs besoins de base par l'entremise d'investissements de l'État dans les infrastructures, l'éducation, la santé, les services sociaux et l'emploi.

Décision du CEN

adoptée

---

---

#### Résolution n° 204

Présentée par la section locale 4600 (Ont.)

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. aider le CTC et les autres organisations de la société civile à éduquer et à sensibiliser la population au sort du peuple et des travailleurs palestiniens.

PARCE QUE :

- Israël persiste à occuper le territoire palestinien, à établir de nouvelles colonies et à agrandir les colonies déjà en place, et ces mesures ont des effets dévastateurs sur la population palestinienne;
- à ce stade critique, le CTC a le mandat de faire rapport sur l'évolution du débat syndical mondial concernant la problématique israélo-palestinienne. De plus, il est à mettre à jour sa déclaration de novembre 2011 sur la paix au Moyen-Orient;
- la version actuelle de la déclaration du CTC inclut des actions importantes, comme le boycottage de « tous les produits fabriqués dans les colonies et exportés dans les territoires occupés » et « le retrait de nos investissements dans les sociétés canadiennes qui exportent des produits militaires ou de sécurité à l'intention des Forces israéliennes de défense ».

Décision du CEN

adoptée

---

---

#### Résolution n° 205

Présentée par la section locale 4600 (Ont.)

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à demander des comptes au gouvernement canadien chaque fois qu'il tente de faire taire les critiques légitimes et non violentes ciblant les violations des droits de la personne en Israël ou ailleurs dans le monde;
2. continuer à surveiller les efforts du gouvernement canadien pour cibler les personnes et les organismes qui appuient le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) en signe de solidarité avec le peuple palestinien.

PARCE QUE :

- le gouvernement canadien a signé un protocole d'entente avec Israël où il est dit, à tort, que « le ciblage sélectif d'Israël est le nouveau visage de l'antisémitisme »;
- il y a lieu de craindre que la « tolérance zéro » du gouvernement du Canada envers « toute forme de discrimination, y compris par la rhétorique, envers Israël, et toute tentative de délégitimation

d'Israël comme le mouvement BDS » puisse mener à la violation de libertés civiles;

- le CTC, le SCFP et plusieurs autres syndicats canadiens exhortent le gouvernement à cesser de tenter de faire taire les critiques légitimes et non violentes ciblant les violations des droits de la personne en Israël;
- nous soutenons les boycottages et les sanctions, ceux-ci pouvant aider à sensibiliser la population et à décourager la violation des droits de la personne par les gouvernements. Par le passé, les boycottages et les sanctions ont joué un rôle important dans le renversement de dictatures militaires ou la fin de la ségrégation raciale, comme en Afrique du Sud.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 206**

**Présentée par la section locale 4600 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. prendre position en faveur du droit international comme seul outil permettant d'arriver à une paix durable;
2. soutenir la campagne Boycottage, désinvestissement et sanctions (BDS).

PARCE QUE :

- en 2005, les organisations de la société civile palestinienne, dont les syndicats, ont exhorté « les organisations de la société civile internationale et les gens de conscience » à imposer un vaste boycottage, un désinvestissement et des sanctions contre l'État d'Israël;
- cet appel palestinien à un BDS s'inspire de la campagne non violente de boycottage contre le régime d'Apartheid en Afrique du Sud;
- le BDS a pour but de contraindre Israël à « respecter son obligation de reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et se conformer aux préceptes du droit international »;
- le mouvement BDS prend de l'ampleur dans les syndicats, les organismes universitaires, les organismes religieux et les autres groupes de la société civile, au Canada et ailleurs dans le monde.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 208**

**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral et tous les autres paliers de gouvernement afin d'obtenir le rétablissement et l'accroissement du budget accordé à l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

PARCE QUE :

- l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est la première agence canadienne en importance en matière d'aide au développement international. L'ACDI finance et soutient des organisations non gouvernementales (ONG) progressistes comme Co-Development Canada (Co-Dev) qui prodiguent des programmes visant à faire avancer les droits de la personne sur la scène internationale;
- l'ACDI gère les appuis et les ressources fournis par les Canadiens de sorte d'obtenir des résultats tangibles et durables;
- la « mission » de l'ACDI consiste à mener les efforts internationaux du Canada en matière d'aide aux personnes qui vivent dans la pauvreté;
- la réduction du financement du fédéral menace plusieurs programmes internationaux vitaux;
- le non-respect des droits de la personne et des travailleurs à l'étranger affaiblit ces mêmes droits au Canada;
- l'expression « le tort fait à l'un est un tort fait à tous » est un engagement qui s'applique à toutes les nations et à tous les travailleurs.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 210**

**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer une campagne d'éducation, à l'intention de ses membres et du grand public, sur les droits, les problématiques et les obstacles des personnes transgenres et transsexuelles;

2. aider à sensibiliser tous les membres du SCFP à l'importance de l'acceptation de sa propre définition sexuelle et de l'acceptation des personnes transgenres et transsexuelles par la société et le milieu de travail;
3. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que les personnes canadiennes transgenres et transsexuelles aient les mêmes droits aux yeux de la loi.

PARCE QUE :

- tout le monde a droit à la dignité. Les personnes trans du Canada font face à une discrimination et une violence terribles;
- les Canadiens transgenres font état d'un haut niveau de violence, de harcèlement et de discrimination lorsqu'ils se mettent à la recherche d'un logement, d'un emploi, de soins de santé et de services sociaux;
- les personnes transgenres sont quatre fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté;
- les personnes transgenres et transsexuelles affichent un taux élevé de dépression en raison de la discrimination et de la violence auxquelles elles sont confrontées constamment;
- un cinquième des personnes transgenres et transsexuelles dit avoir été sans abri à un moment ou un autre de leur vie;
- Le taux de suicide et de consommation de drogues chez les jeunes LGBTQ+ est 14 fois plus élevé que chez les jeunes homosexuels;
- dans une enquête ontarienne, 77 pour cent des répondants ont dit avoir sérieusement envisagé le suicide; 45 pour cent ont dit avoir fait une tentative de suicide;
- nous sommes à un moment important dans l'histoire des droits des LGBTQ+ au Canada. Il est donc vital que les membres du SCFP s'unissent pour garantir une société juste pour tous.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

**Résolution n° 214**

**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement provincial et fédéral pour que ceux-ci financent entièrement

le coût de l'inversion sexuelle chirurgicale, des traitements hormonaux et des procédures requises pour changer de sexe.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

**Résolution n° 215**

**Présentée par les sections locales 960 et 1764 (Ont.)**

---

LE SCFP DOIT :

1. encourager toutes les sections locales en lien avec le secteur bibliothécaire à s'informer sur le Comité des employés de bibliothèque;
2. promouvoir le secteur bibliothécaire et informer l'effectif à son sujet par le biais d'une courte vidéo qui serait partagée sur le site Internet et les comptes de réseaux sociaux du SCFP national;
3. encourager tous les membres du SCFP national à se procurer une carte de bibliothèque.

PARCE QUE :

- les employés de bibliothèque occupent souvent un poste précaire ou à temps partiel;
- le travail en bibliothèque est mal compris;
- les statistiques de fréquentation des bibliothèques (par l'entremise des cartes) influencent le financement des bibliothèques.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

**Résolution n° 216**

**Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro (C.-B.) et la section locale 391 (C.-B.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. plaider, auprès de tous les partis politiques et de ses alliés communautaires concernés de l'importance du rôle des professions bibliothécaires syndiquées (bibliothécaire, bibliotechnicien, assistant de bibliothèque, etc.) comme intervenants donnant à tous un accès égal au savoir et au service, peu importe le profil socioéconomique de l'utilisateur.

PARCE QUE :

- les réductions budgétaires ont rendu les bibliothèques vulnérables au recours aux

technologies ou à des partenariats avec des groupes non syndiqués se substituant au service de qualité offert par les employés syndiqués;

- on répète constamment au personnel bibliothécaire syndiqué que les usagers sont de plus en plus autonomes, sans tenir compte que le contenu informatif, l'exactitude des informations et l'accès à l'information et au service demeurent un ensemble de compétences qui dépend des employés de bibliothèque;
- les employés de bibliothèque syndiqués possèdent une scolarité et une formation en techniques de recherche, en tendances informatiques et en relations interpersonnelles qu'on ne peut pas remplacer par un ordinateur ou de la main-d'œuvre non syndiquée et non formée.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 219**

**Présentée par les sections locales 8920 (N.-É.) et 2550 (Alb.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à faire de l'alphabetisation une priorité en mettant de l'avant le Groupe de travail sur l'alphabetisation à la prochaine Assemblée de tous les comités.

PARCE QUE :

- l'alphabetisation est le fondement du travail de tous les comités;
- les problèmes d'alphabetisation affectent nos membres de diverses manières;
- la sensibilisation à l'alphabetisation est nécessaire pour que les comités puissent communiquer efficacement avec tous les membres.

Décision du CEN

adoptée  
couvre la résolution  
222

---

---

**Résolution n° 223**

**Présentée par la section locale 2669 (Sask.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. s'efforcer d'utiliser un langage clair dans tous ses documents et toutes ses publications, afin de

promouvoir l'alphabetisation et la compréhension de la lecture parmi ses affiliés;

2. encourager toutes ses divisions à faire de même;
3. examiner des solutions permettant de promouvoir et d'établir des partenariats avec des organismes sans but lucratif et gouvernementaux qui offrent des programmes visant à hausser le taux d'alphabetisation dans la population adulte et qui s'efforcent d'améliorer l'enseignement primaire afin de hausser le taux d'alphabetisation chez les enfants.

PARCE QUE :

- au travail, on tient pour acquis que tous les employés sont alphabétisés, ce qui désavantage les travailleurs moins bien outillés dans ce domaine;
- être peu alphabétisé peut s'avérer être un énorme obstacle à la participation à la vie syndicale.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 224**

**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et la section locale 2191 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci accroisse les fonds accordés aux programmes d'anglais langue seconde dispensés par le secteur public, afin d'améliorer les compétences en anglais des enfants et des adultes en provenance de pays allophones.

PARCE QUE :

- le Canada est de plus en plus dépendant, pour combler ses besoins en main-d'œuvre, de la migration provenant de l'hémisphère sud et d'ailleurs dans le monde;
- sans de bonnes compétences en anglais, les travailleurs migrants auront de la difficulté à prendre connaissance de leurs droits au Canada;
- si ces travailleurs ont de bonnes compétences linguistiques, on réduira le risque d'exposition des

enfants à la pauvreté, au chômage, à la violence et au système carcéral.

Décision du CEN

adoptée  
couvre la résolution  
225

---

---

**Résolution n° 226**

**Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro (C.-B.) et la section locale 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement pour obtenir un ratio de places d'apprentissage dans le secteur public, en se concentrant sur les emplois dans le secteur de la maintenance.

PARCE QUE :

- il n'y a pas assez d'employeurs du secteur public qui participent aux programmes de formation d'apprentis. La pratique actuelle consiste à « débaucher » des compagnons du secteur privé. Ce ne sera bientôt plus possible, en raison de la baisse du nombre de Sceaux rouges. Nous devons former et produire nos propres apprentis, puis les aider à obtenir le titre de compagnon.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 227**

**Présentée par la section locale 4207 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur tous les organismes gouvernementaux chargés de l'élaboration de politiques éducatives dans chaque province ou territoire afin d'obtenir l'instauration d'un programme obligatoire d'études sociales, au niveau secondaire, mettant l'accent sur les droits des travailleurs.

PARCE QUE :

- on néglige les études sociales et les problèmes des travailleurs dans le parcours scolaire, alors que les programmes et les cours sur les affaires y pullulent;

- les jeunes travailleurs sont plus susceptibles de se blesser ou de mourir au travail, en raison, dans plusieurs cas, d'une ignorance de leurs droits;
- les jeunes travailleurs sont des proies faciles pour les patrons qui souhaitent les exploiter, voler leur salaire ou les congédier sans raison.

Décision du CEN

renvoyée aux divisions

---

---

**Résolution n° 228**

**Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard et la section locale 3260 (Î.-P.-É.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci favorise la formation à long terme;
2. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci élimine le Fonds canadien pour l'emploi (FCE) et rétablisse les ententes relatives au marché du travail (ERMT).

PARCE QUE :

- le Fonds canadien pour l'emploi du gouvernement fédéral, d'une durée de six ans, favorise la formation à court terme (formation rapide permettant à un individu d'occuper un emploi) se fondant sur les besoins de l'employeur au lieu de ceux du travailleur. C'est l'employeur qui décide quels employés seront formés, en quoi consistera cette formation et qui la donnera;
- les premiers rapports montrent que le Fonds canadien pour l'emploi abandonne les travailleurs les plus vulnérables. Il se solde par une réduction des paiements de transfert du fédéral, ce qui entraîne une réduction des formations dispensées aux employés actuels, une absence de possibilités de formation pour les chômeurs, les personnes ayant de faibles compétences de base et les personnes sous-employées, ainsi qu'un retour à la situation qui prévalait en 1996;
- la formation à long terme est essentielle, parce qu'elle se concentre sur l'individu pour lui permettre d'acquérir des compétences qui lui seront utiles pour toute la vie;
- les programmes d'alphabétisation sont le premier échelon de l'échelle de l'alphabétisation et de l'éducation menant à des changements qui

profitent à l'individu, à ses proches et à la collectivité;

- la création du Fonds canadien pour l'emploi montre à quel point le gouvernement fédéral accorde peu d'importance aux programmes d'alphabétisation, puisque l'investissement dans le développement des citoyens – notre ressource la plus précieuse – est devenu insuffisant pour transformer la vie des Canadiens.

Décision du CEN

adoptée

- a) continuer à plaider pour l'obtention de changements au programme de TET qui amélioreront la transparence et la sécurité de ces travailleurs; et
- b) continuer à attirer l'attention de la population sur les mauvais traitements et l'exploitation que subissent les TET de la part des entreprises qui les emploient; et
- c) explorer des solutions afin de syndiquer ces travailleurs vulnérables qui doivent cotiser à l'AE et au RPC/RRQ sans aucun espoir d'en tirer des prestations un jour.

---

---

**Résolution n° 233****Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur tous les paliers de gouvernement pour obtenir la création d'une agence centralisée chargée de l'évaluation des titres de compétence étrangers.

PARCE QUE :

- les programmes de reconnaissance des titres de compétence des immigrants varient d'une province à l'autre, voire d'une ville à l'autre, lorsque de tels programmes existent;
- le Canada exige, pour accepter des immigrants, que ceux-ci possèdent un diplôme d'études supérieures, mais à leur arrivée au pays il ne reconnaît pas leurs titres de compétence;
- cette sous-utilisation de travailleurs qualifiés et compétents coûte, à l'économie canadienne, des milliards de dollars en retombées économiques directes et en coûts sociaux supplémentaires.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

PARCE QUE :

- des sociétés comme Tim Hortons, McDonald et plusieurs autres continuent de demander de travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et peu rémunérés et de recevoir l'autorisation d'en faire entrer au pays;
- et parce que nombre de ces TET subissent de mauvais traitements, comme de l'intimidation, des menaces et un comportement contrôlant de la part de leur employeur, dont des menaces de déportation s'ils se plaignent;
- et parce que, dans sa forme actuelle, le programme de TET ne protège pas les TET contre les tromperies des employeurs.

Décision du CEN

adoptée

couvre la résolution 232

---

---

**Résolution n° 240****Présentée par le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soumettre au débat, au congrès national de 2017, un plan national de syndicalisation complet.

PARCE QUE :

- la croissance du SCFP a ralenti considérablement, au point où nos chiffres commenceront bientôt à baisser;
- le taux de syndicalisation au Canada, en général et dans le secteur public, est en baisse. Sans une stratégie agressive de syndicalisation, il tombera beaucoup plus bas;
- nous pourrions syndiquer un grand nombre de

---

---

**Résolution n° 234****Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir la mise en place d'un programme qui enseignera aux travailleurs étrangers temporaires (TET) leurs droits à titre de travailleurs au Canada :

travailleurs, par la syndicalisation mur à mur, dans les services sous-traités et les services émergents, mais il nous manque une stratégie, des ressources pour soutenir les efforts et un engagement soutenu en ce sens;

- le nombre croissant de travailleurs non syndiqués a un grand impact sur le climat de négociation et le soutien de la classe ouvrière aux efforts des travailleurs du secteur public qui cherchent à négocier des gains.

*Décision du CEN*

*adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique*

---

**Résolution n° 241**

**Présentée par le SCFP-Manitoba**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager ses divisions, sections locales et conseils à développer un projet pilote dans les milieux de travail qu'elle a syndiqués :
  - a) ce projet pilote aidera les membres du SCFP à tisser des liens avec la communauté afin de connaître les préoccupations des citoyens envers le niveau et la qualité du service offert par leur milieu de travail;
  - b) ce projet intensifiera les communications entre les membres du SCFP, en plus d'informer les citoyens et de les faire participer à nos efforts en vue d'améliorer la qualité des services communautaires par l'entremise de la négociation collective (conversations en personne, publicités à la radio, assemblées populaires, tables d'information, etc.);
2. présenter un rapport sur ce projet à un prochain Conseil des secteurs du SCFP.

PARCE QUE :

- de plus en plus, les lois sur les services essentiels viennent limiter le droit de grève;
- la réduction des services, la charge de travail et la dotation en personnel sont des questions prioritaires pour les membres du SCFP dans tous les secteurs;
- le SCFP doit tirer profit de son expérience et de son savoir dans l'art de relier nos négociations à la collectivité et d'élargir notre champ d'action

lorsque le droit de grève n'est pas une option;

- en gagnant le soutien de la communauté envers les services publics et nos priorités à négocier, nous ferons progresser la compréhension et nous ferons tomber le mur entre la fonction publique et la communauté pour constituer un front commun entre les travailleurs et les collectivités qu'ils servent.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

**Résolution n° 243**

**Présentée par la section locale 3812 (Qc.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- faire les représentations nécessaires auprès de la FTQ pour qu'elle prenne action auprès de ses syndicats affiliés afin que ceux-ci respectent le protocole qu'ils se sont donné à l'effet de ne pas effectuer de maraudage entre syndicats affiliés et qu'ils cessent toute activité pouvant être reliée à cette pratique;

LE SCFP-QUÉBEC DOIT :

- également faire les représentations nécessaires auprès de la FTQ pour qu'elle demande à ses syndicats affiliés de réitérer leur position quant au protocole de non-maraudage et que ce protocole soit également publicisé auprès des membres.

PARCE QUE :

- les syndicats affiliés à la FTQ ont convenu ensemble d'un protocole de non-maraudage entre syndicats affiliés;
- le maraudage détruit la solidarité syndicale, divise les membres entre eux et affaiblit le rapport de force des membres dans l'avancement de l'amélioration de leurs conditions de travail;
- les effets de ces campagnes ont également un impact direct sur la collaboration des syndicats affiliés à la FTQ et sont également en contradictions aux objectifs et à la mission du SCFP et de la FTQ.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

**Résolution n° 244**  
**Présentée par la section locale 1979 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer avec les autres syndicats, les fédérations du travail, les conseils du travail, les organismes d'aînés et nos autres alliés afin de s'opposer vivement aux attaques des gouvernements fédéral et provinciaux et des employeurs contre les régimes de retraite d'employeurs à prestations déterminées;
2. œuvrer avec ses affiliés et ses alliés pour rédiger du matériel et sensibiliser la population et ses membres à l'importance des régimes à prestations déterminées, ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur eux. Cette sensibilisation doit inclure un débat sur la valeur des prestations déterminées et des régimes de retraite d'employeurs;
3. continuer à soutenir et à promouvoir les régimes de retraite à prestations déterminées dans le cadre d'une campagne nationale, ce qui inclut de s'opposer aux lois qui permettraient aux employeurs de convertir les régimes à prestations déterminées en régimes à prestations cibles;
4. œuvrer avec les sections locales et les fédérations du travail pour presser les gouvernements provinciaux qui mettent en place des régimes de retraite publics provinciaux d'adopter le modèle universel sans disposition de retrait du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Régie des rentes du Québec (RRQ).

PARCE QUE :

- de plus en plus, on fait porter le risque et la responsabilité de l'épargne-retraite aux employés, un nombre croissant d'employeurs optant pour des régimes de retraite à cotisations déterminées ou à prestations cibles, lorsqu'ils ne se retirent pas complètement des régimes de retraite;
- les régimes de retraite publics ne sont pas assez généreux; il faut les bonifier;
- tout le monde mérite de vivre sa retraite dans la dignité et la sécurité financière.

*Décision du CEN*

---

*adoptée*  
*couvre la résolution*  
*265*

---

---

**Résolution n° 245**  
**Présentée par la section locale 79 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire en sorte que tous ses membres comprennent l'importance de conserver nos régimes de retraite à prestations déterminées;
2. développer des ressources pour simplifier et souligner les avantages importants qu'offrent les régimes à prestations déterminées, afin que les dirigeants des sections locales puissent expliquer ces avantages à leurs membres et organiser ceux-ci;
3. élaborer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à la différence entre régimes à prestations et à cotisations déterminées; cette campagne sensibilisera aussi à la nécessité de se préparer à protéger et à défendre nos régimes à prestations déterminées;
4. œuvrer avec les organismes de retraités du syndicat pour convaincre les retraités de nous aider à protéger nos régimes de retraite. Plusieurs d'entre eux possèdent des compétences et de l'expérience en la matière.

PARCE QUE :

- les régimes de retraite à prestations déterminées versent un revenu garanti nécessaire au maintien d'un niveau de vie décent à la retraite;
- on a créé et développé les régimes de retraite à prestations déterminées au terme de longues années de négociations serrées;
- nos membres doivent comprendre les nombreux avantages qu'offrent les régimes à prestations déterminées afin d'être prêts à les défendre en cas de besoin;
- les employeurs tentent de plus en plus de renégocier les régimes à prestations déterminées pour les modifier ou y ajouter une structure à deux paliers;
- les membres du SCFP ont la responsabilité de protéger les régimes de retraite et de plaider pour que tous les Canadiens disposent du meilleur régime de retraite possible.

*Décision du CEN*

---

*adoptée*

---

---

---

**Résolution n° 246**  
**Présentée par le Conseil exécutif national**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mobiliser les membres du SCFP à l'égard de la lutte pour des régimes de pension privés suffisants pour tous les membres du SCFP, la bonification du Régime de pensions du Canada et l'annulation des compressions au programme de la Sécurité de la vieillesse par les conservateurs;
2. appuyer les chapitres et les divisions du SCFP dans leur lutte contre les employeurs et les gouvernements qui tentent de convertir les régimes de pension à prestations déterminées en régimes à prestation cible ou à cotisation déterminée;
3. s'opposer aux conversions des régimes à double palier, où les nouveaux employés n'ont pas accès aux régimes actuels à prestations déterminées, mais doivent plutôt contribuer à un régime à cotisation déterminée ou à prestation cible;
4. poursuivre ses efforts d'élargissement et d'amélioration de la couverture des régimes de retraite privés pour les membres du SCFP qui ont de mauvais régimes de retraite ou qui n'ont aucun régime;
5. s'opposer contre l'utilisation des régimes de retraite privés ou publics pour le développement, la construction, l'acquisition ou l'exploitation d'infrastructures privées;
6. distribuer la trousse de ressources sur les pensions du SCFP.

PARCE QUE :

- six (6) Canadiens sur 10 n'ont pas de régime de pension privé et que notre système de régime de pensions public demeure insuffisant. Un nombre important de membres du SCFP ne sont pas couverts par un régime de pension suffisant au travail;
- les employeurs et les gouvernements tentent de profiter de problèmes temporaires de financement des régimes de pension pour obtenir des compressions permanentes et transférer une part

importante des risques (sinon tous les risques) aux membres des régimes;

- les régimes de retraite à double palier divisent et affaiblissent les chapitres locaux et le mouvement syndical en entier. De telles ententes contreviennent au principe fondamental du mouvement syndical qui est un salaire égal pour un travail égal.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

---

---

**Résolution n° 247**  
**Présentée par le SCFP-Saskatchewan**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. fournir, aux membres de ses équipes de négociation et à la population, de l'information qui présente une vision positive des régimes à prestations déterminées;
2. aider les sections locales à bâtir de la solidarité intergénérationnelle en encourageant ses membres à se battre pour la sécurité de la retraite des jeunes syndiqués, ainsi qu'en sensibilisant les jeunes syndiqués à la valeur de leur fonds de retraite et à l'importance d'appuyer les membres des équipes de négociation;
3. soutenir la campagne visant à améliorer le régime de retraite de tous les travailleurs réclamant au gouvernement fédéral la bonification du RPC, y compris en haussant la cotisation de l'employeur.

PARCE QUE :

- partout en Saskatchewan, les membres du SCFP voient leur régime de retraite attaqué;
- plusieurs employeurs, le gouvernement et les cabinets-conseils militent en faveur de modifications aux régimes de retraite afin de transférer le risque sur les épaules des participants au régime;
- la loi sur les régimes de retraite protège, en général, les prestations constituées, les modifications au plan s'appliquant à partir du moment où elles sont adoptées, ce qui fait que ces modifications créent un régime à double palier qui pénalise les nouveaux et les jeunes travailleurs;
- de nombreux jeunes travailleurs ne pensent pas encore à leur retraite;

- les décisions à la table des négociations sont souvent prises par des travailleurs plus âgés.

Décision du CEN

adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique

---

### Résolution n° 251

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire campagne activement pour :
  - a) qu'on double immédiatement la prestation minimale combinée de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, qu'on majore de 15 % la prestation du Régime de pensions du Canada, graduellement sur cinq (5) ans, soutenue par une hausse adéquate des cotisations de l'employeur et de l'employé;
  - b) qu'on crée une Commission fédérale sur l'assurance des retraites pour s'assurer que la commission se compose majoritairement de gens de la classe ouvrière sélectionnés par les syndicats et les organisations ouvrières de la base;
  - c) qu'on réforme les règles d'investissement du Régime de pensions du Canada afin qu'on retire les sommes investies dans les sociétés actives dans l'industrie de l'armement, qui polluent la planète ou qui utilisent des pratiques de travail déloyales.

PARCE QUE :

- la grande majorité des Canadiens sont incapables de mettre suffisamment d'argent dans un REER pour s'assurer une pension de retraite suffisante;
- de tous les régimes de retraite, le Régime de pensions du Canada est le moins risqué et le moins coûteux à administrer.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

---

### Résolution n° 252

Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci ramène la prestation de décès du

Régime de pensions du Canada à 10 pour cent du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension et qu'il rende cette prestation non imposable.

PARCE QUE :

- en 1988, le gouvernement fédéral a transformé la prestation de décès du RPC, alors de 10 pour cent du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, en prestation forfaitaire de 2 500,00 \$;
- ce montant forfaitaire de 2 500,00 \$ n'a pas été augmenté depuis 1988. De plus, il est imposable;
- le coût des funérailles est beaucoup plus élevé et il continue d'augmenter.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

---

### Résolution n° 253

Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci double graduellement les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC).

PARCE QUE :

- la bonification du RPC est universelle pour tous les travailleurs, secteur privé ou public, syndiqués ou non, dont 11 millions de travailleurs qui n'ont pas de régime de retraite de leur employeur;
- les Canadiens n'arrivent pas à économiser suffisamment pour la retraite;
- moins d'un Canadien sur quatre cotise à un régime enregistré d'épargne-retraite (2014); la bonification du RPC permettrait aux Canadiens de vivre dans la dignité et la sécurité à la retraite;
- le RPC offre la sécurité d'un régime de retraite à prestations déterminées;
- les frais de gestion du RPC sont très bas, ce qui garantit aux travailleurs que leurs cotisations serviront efficacement à financer leur retraite;
- le RPC a traversé la crise financière; son fonds d'investissement de 173 milliards de dollars devrait lui permettre de remplir ses obligations pendant 75 ans. La bonification du RPC serait entièrement préfinancée par une hausse des cotisations avant

- de commencer à verser les prestations bonifiées, afin d'assurer la viabilité à long terme du RPC;
- la bonification du RPC reçoit l'appui de 75 pour cent de la population.

*Décision du CEN*

*adoptée*  
*couvre la résolution*  
*258*

---

---

**Résolution n° 254**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. élaborer et mettre en place une campagne contre la Fédération canadienne des contribuables (FCC) afin de riposter aux attaques de celle-ci. La FCC prétend à tort, dans les médias, que les retraités de la fonction publique ont droit à une pension de retraite « dorée » et que ces régimes sont « trop généreux, au point de ne pas être viables »;
2. réaliser un bulletin d'information de type « la réalité et la fiction » pour déboulonner les allégations fallacieuses et les faux rapports que véhicule la Fédération canadienne des contribuables à propos de régimes de retraite du secteur public.

PARCE QUE :

- la FCC trompe délibérément la population sur la question de nos régimes de retraite, à coups de faussetés et de désinformation;
- la population mérite de connaître la vérité sur les pensions des retraités de la fonction publique;
- la FCC se conduit d'une manière irresponsable et elle rabaisse les travailleurs qui ont consacré leur vie à fournir des services publics et qui reçoivent les prestations de retraite qu'ils ont gagnées à la sueur de leur front, en cotisant pour y avoir droit.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 255**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer d'œuvrer avec ses affiliés et ses alliés syndicaux à l'avènement de la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC);

2. continuer à soutenir — et à œuvrer avec le Congrès du travail du Canada — à la campagne La Sécurité de la retraite pour tous.

PARCE QUE :

- la bonification du RPC et de la RRQ est la solution pour offrir une retraite digne aux deux tiers des Canadiens qui n'ont pas de régime de retraite de leur employeur;
- tous les travailleurs canadiens méritent de vivre une retraite digne et sûre.

*Décision du CEN*

*adoptée*  
*couverte par*  
*l'orientation*  
*stratégique*

---

---

**Résolution n° 256**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à œuvrer à l'obtention d'un bon salaire pour tous les membres du SCFP et s'engager à hisser nos membres les moins bien rémunérés à obtenir un « salaire décent » avec régime de retraite à prestations déterminées;
2. accroître la sensibilisation des membres du SCFP et de la population aux avantages des régimes de retraite à prestations déterminées, par le biais de communiqués de presse, d'activités pédagogiques, de conférences et d'ateliers.

PARCE QUE :

- les régimes de retraite à prestations déterminées jouent un rôle important dans l'économie canadienne; ils versent des prestations totalisant 70 milliards de dollars;
- les régimes de retraite à prestations déterminées sont supérieurs aux régimes à prestations cibles, aux régimes à cotisations déterminées ou aux régimes de type REER, parce qu'ils procurent un revenu de retraite plus sûr, qu'ils sont mieux gérés et qu'ils coûtent moins cher aux employés et aux retraités;
- tous les travailleurs canadiens méritent une retraite digne et sûre.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 257****Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. combattre, par les moyens suivants, les changements à la Sécurité de la vieillesse (SV) qui ont repoussé l'âge d'admissibilité aux prestations :
  - a) préparer une campagne populaire d'opposition au report, par le gouvernement Harper, de l'âge d'admissibilité à la SV à 67 ans;
  - b) écrire au premier ministre et au ministre responsable de la Sécurité de la vieillesse pour exiger l'abrogation de la législation qui a repoussé l'âge d'admissibilité à 67 ans;
  - c) écrire aux premiers ministres et aux ministres des Finances provinciaux et territoriaux pour leur demander de d'exiger du gouvernement Harper qu'il abroge ce texte de loi rétrograde, puisque ce texte finira par pelleter les coûts dans la cour des provinces et des territoires qui devront augmenter les prestations d'aide sociale à leurs personnes âgées;
  - d) fournir aux sections locales et aux militants locaux les outils nécessaires pour exprimer leur opposition aux changements apportés par le gouvernement Harper à la SV. Il peut s'agir de fiches d'information, de pétitions électroniques, de modèles de lettre à envoyer aux députés et des points de conversation.

PARCE QUE :

- l'électorat canadien n'a pas accordé au gouvernement Harper le mandat d'apporter à la SV des changements qui auront des répercussions négatives sur la population;
- le gouvernement Harper prétend qu'une crise fiscale est à nos portes et que celle-ci est due aux prestations insoutenables de la SV. Or, cette crise est fabriquée de toute pièce pour appuyer son idéologie d'extrême droite. La hausse des coûts de la SV en raison de la retraite des baby-boomers sera de courte durée et culminera en 2030 pour être suivie par plusieurs années de baisse des coûts;
- les changements qu'a apportés le gouvernement Harper à l'admissibilité à la SV plongera un plus

grand nombre de personnes âgées dans la pauvreté, puisque le Supplément de revenu garanti (SRG) est versé uniquement aux prestataires de la SV;

- en doublant les prestations du Régime de pensions du Canada et en augmentant le Supplément de revenu garanti, on permettrait aux Canadiens de vivre leur retraite dans la dignité, à un niveau de revenu qui éliminerait la pauvreté chez les personnes âgées.

*Décision du CEN*

---

*adoptée*

*couvre la résolution  
260*

---

---

---

**Résolution n° 259****Présentée par le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soumettre, au congrès national de 2017, un plan permettant d'inscrire tous les membres du SCFP à un régime de retraite à prestations déterminées de l'employeur;
2. convoquer, en 2016, une assemblée de tous les fiduciaires et disposants de régimes de retraite à prestations déterminées du SCFP pour l'aider à élaborer cette stratégie.

PARCE QUE :

- aucun membre du SCFP ne devrait vivre dans la pauvreté à la retraite ou être contraint de travailler jusqu'à sa mort à défaut d'avoir une bonne pension de retraite;
- plusieurs lieux de travail représentés par le SCFP n'ont pas de régime de retraite à prestations déterminées de l'employeur, malgré l'existence de régimes comme le Régime de retraite multi-secteur qui peuvent offrir cette couverture;
- plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées sont délibérément discriminatoires envers les employés à temps partiel (majoritairement des femmes, dans bien des cas), en fixant des conditions d'inscription très difficiles à satisfaire;
- bien que l'élargissement du régime de retraite à prestations déterminées à l'ensemble des membres du SCFP fasse partie du régime de

retraite depuis plus de dix ans, nous ne sommes pas plus près de concrétiser cet idéal.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 261**

**Présentée par la section locale 4078 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. appuyer la campagne d'action du Congrès du travail du Canada (CTC) pour le Régime de pension du Canada (RPC) et faire pression sur le gouvernement fédéral, via le CTC, pour obtenir la révision du RPC.

PARCE QUE :

- de nombreux Canadiens sont sans régime de retraite de leur employeur, et ceux qui en ont sont en danger;
- cette hausse du RPC augmentera le pilier de pension pour permettre de vivre sa retraite dans la dignité;
- Revenu Canada peut prendre des décisions arbitraires à propos du RPC, sans avoir à en aviser qui que ce soit. Cela aura des effets néfastes sur les actifs personnels, ce qui entraînera des créances et des saisies.

Décision du CEN

*adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique*

---

---

**Résolution n° 263**

**Présentée par la section locale 2348 (Man.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager activement ses sections locales du secteur des services sociaux à œuvrer collectivement afin d'obtenir des régimes de retraite à prestations déterminées de la part de tous les employeurs du secteur;
2. faire pression activement sur les employeurs et les gouvernements provinciaux (s'il y a lieu) pour atteindre cet objectif;

3. fournir tout le soutien possible aux sections locales susceptibles d'avoir à exercer des moyens de pression pour atteindre cet objectif;

4. éduquer ses membres, dans ce secteur, sur les bienfaits d'avoir un régime de retraite à prestations déterminées.

PARCE QUE :

- le régime de retraite à prestations déterminées est le moyen le plus sûr, fiable et prévisible d'assurer au retraité un revenu adéquat à la retraite;
- le régime de retraite à prestations déterminées fait souvent la différence entre vivre dans la pauvreté et profiter d'une certaine sécurité du revenu à la retraite;
- le régime de retraite à prestations déterminées est la norme pour tous les autres paliers de gouvernement;
- le gouvernement fédéral fournit une partie du régime de retraite à prestations déterminées national (la Sécurité de la vieillesse) plus tard qu'actuellement;
- de nombreux membres ne réalisent pas la différence que représente ce type de régime pour leur revenu à la retraite;
- les sections locales qui ne le réalisent pas risquent de faire face à une opposition vigoureuse à la transformation de leur régime à cotisations déterminées à la table des négociations; elles auront besoin de moyens de pression pour réussir;
- si les sections locales se battent pour obtenir un régime de retraite à prestations déterminées, cela aidera les autres sections qui en ont un à protéger celui-ci.

Décision du CEN

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 264**

**Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador et le SCFP-Manitoba**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à alimenter en ressources ses équipes de négociation, ses membres et les citoyens qui font la promotion de l'universalité des régimes de retraite à prestations déterminées;

2. renforcer la solidarité intergénérationnelle en encourageant les sections locales à repousser les tentatives d'introduire des systèmes à double palier dans les régimes de retraite, systèmes qui affectent les jeunes et les nouveaux travailleurs d'une manière disproportionnée;
3. continuer à présenter les attaques contre les régimes de retraite et à mettre en vedette les stratégies réussies dans ses publications et sur Internet;
4. encourager les sections locales à intéresser leurs jeunes membres et leurs nouveaux membres à la lutte contre ces attaques.

PARCE QUE :

- dans tout le pays, les membres du SCFP voient leur régime de retraite attaqué;
- plusieurs employeurs, gouvernements et consultants poussent pour modifier les régimes afin de transférer le risque aux cotisants (en favorisant les régimes à cotisations déterminées au lieu des régimes à prestations déterminées);
- les employeurs exigent des concessions et proposent des ententes à double palier qui, en montant les travailleurs les uns contre les autres, constituent une menace à la solidarité syndicale;
- il est important de représenter les intérêts de tous les membres, y compris ceux des jeunes membres et des nouveaux membres, pour assurer à tous la dignité à la retraite.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---



---

**Résolution n° 266**

**Présentée par les sections locales 1186 et 1244 (Qc.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. doit prendre les mesures nécessaires afin que la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) et son règlement d'impôt sur le revenu (RIR) du Fédéral ainsi que les Lois sur les régimes complémentaires des provinces permettent le paiement d'une prestation temporaire d'un régime de retraite à prestation déterminé au-delà de la retraite normale qui est à 65 ans.

PARCE QUE :

- le gouvernement Harper a repoussé de façon graduelle le paiement de la PSV de 65 à 67 ans à partir de 2023;
- parce qu'aucun régime de retraite ne finance actuellement ce coût additionnel qui devra fort probablement être assumé par les générations futures.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---



---

**Résolution n° 267**

**Présentée par la section locale 4830 (Ont.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. presser le gouvernement canadien à réclamer une enquête internationale indépendante dans le dossier des campagnes de prélèvement d'organes que mène l'État chinois, particulièrement parmi les prisonniers adeptes de Falun Gong;
2. recommander au gouvernement canadien d'émettre un avertissement aux voyageurs canadiens qui se rendent en Chine pour obtenir une transplantation d'organe afin de les informer des pratiques de prélèvement d'organes sur des personnes vivantes qui ont cours en Chine;
3. presser le gouvernement canadien à réclamer publiquement la fin de la persécution illégale de Falun Gong et la libération immédiate des adeptes de Falun Gong incarcérés dans des camps de travail.

PARCE QUE :

- le SCFP a pour objectif, entre autres, de « promouvoir la paix et la liberté dans le monde et [de] collaborer avec les mouvements syndicaux libres et démocratiques, où qu'ils soient »;
- les persécutions contre Falun Gong constituent la violation des droits de la personne numéro un en Chine en ce moment. Entre autres atrocités, des millions de travailleurs ont perdu leur emploi et subi de la discrimination en raison de leurs croyances religieuses. De plus, on torture et on exploite des centaines de milliers d'adeptes de Falun Gong dans des camps de travail;
- notre voix, à titre de syndicat canadien démocratique, apportera soutien et espoir à ces

personnes qui n'en ont pas; elle protégera ces innocents contre la tyrannie; et elle montrera à leurs bourreaux que ce qu'ils font est fondamentalement mal.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 268**

**Présentée par la section locale 1979 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. poursuivre sa collaboration avec ses alliés politiques et ses alliés des mouvements pour la justice sociale et la paix afin de s'opposer à la participation militaire canadienne en Irak et de réclamer, à la place, un accroissement de l'aide humanitaire aux victimes de l'État islamique terroriste.

PARCE QUE :

- l'histoire démontre clairement que les interventions militaires occidentales au Moyen-Orient ne sont pas productives et qu'elles ne font qu'entraîner victimes et souffrances dans la population, chaos et instabilité dans l'arène politique;
- ce sont toujours la classe ouvrière et les pauvres qui souffrent le plus de la guerre.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir  
couvre la résolution  
323*

---

---

**Résolution n° 270**

**Présentée par la section locale 4091 (Qc.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire toutes les représentations politiques nécessaires afin de s'assurer que la Loi sur la Participation au Capital Public d'Air Canada soit respectée.

PARCE QUE :

- lors de la privatisation de la société Air Canada, des engagements clairs ont été pris dans le but de préserver les emplois au Québec et au Canada;
- le Canada est un pays bilingue et que la société Air Canada est le transporteur National;

- l'exode des sièges sociaux de Montréal est un enjeu bien réel.

Décision du CEN

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 273**

**Présentée par le SCFP-Manitoba**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. presser le gouvernement fédéral d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale afin de lutter de toute urgence contre la pauvreté chez les enfants et les familles, en visant les objectifs suivants :
  - a) un emploi à plein temps, douze mois par année, doit rapporter un revenu supérieur au seuil de pauvreté;
  - b) on doit fournir aux parents ou tuteurs incapables de participer au marché du travail un revenu de base et des prestations pour enfants supérieurs au seuil de la pauvreté;
2. s'assurer que ce plan comporte les éléments suivants :
  - a) des cibles et des échéanciers mesurables;
  - b) un plan d'action et un budget qui permettent de coordonner les initiatives au sein du gouvernement, à travers le gouvernement, ainsi qu'avec les autres partenaires de celui-ci;
  - c) une structure de responsabilisation gouvernementale pour s'assurer de l'obtention de résultats et de la consultation de la population canadienne, particulièrement des personnes à faible revenu, sur la question de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions qui les touchent;
  - d) un ensemble d'indicateurs de pauvreté faisant consensus; ceux-ci serviront à la planification, au suivi des changements et à l'évaluation des progrès.

PARCE QUE :

- la pauvreté coûte cher à tout le monde.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 274****Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro (C.-B.) et la section locale 391 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur tous les partis politiques fédéraux et ses alliés communautaires concernés à propos du problème croissant, dans plusieurs secteurs, de la précarité d'emploi, les emplois précaires se caractérisant par une prévisibilité de l'horaire de travail très faible ou inexistante, des avantages sociaux minimes ou inexistantes et des chances minimes ou inexistantes d'accéder éventuellement à un poste régulier à temps partiel ou à temps plein et à une promotion.

PARCE QUE :

- le fait qu'un employeur augmente le nombre d'heures de travail offertes ne se traduit pas en horaires de travail à temps partiel plus longs ou en postes à temps plein;
- plusieurs employeurs n'engagent que des occasionnels; ces travailleurs laissent passer des infractions aux normes du travail et acceptent de réduire leur qualité de vie au travail dans l'espoir d'obtenir un jour un poste permanent;
- souvent, les travailleurs précaires à qui on n'offre pas assez de quarts de travail sont contraints d'occuper plusieurs emplois ou de réorienter leur carrière, ce qui compromet l'emploi qu'ils occupent déjà et complique encore plus la programmation de leurs activités et obligations personnelles.

Décision du CEN

---

*adoptée*

---

---

---

**Résolution n° 276****Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer avec le Congrès du travail du Canada à la vaste campagne de ce dernier visant à renforcer la valeur de l'appartenance à un syndicat et des syndicats, à inspirer la fierté et à créer les conditions requises pour que les syndiqués montent aux barricades pour repousser toute attaque législative contre la sécurité syndicale ou

l'indépendance et l'autonomie des syndicats canadiens.

PARCE QUE :

- dans moins que ses deux (2) premières années au pouvoir, la majorité de Harper s'en est pris au droit à la négociation collective libre de plusieurs affiliés du Congrès du travail du Canada;
- le projet de loi C-377 constitue une ingérence sans précédent dans les affaires indépendantes de tous les syndicats, dont la fausse prémisse d'une reddition de comptes aux contribuables en vertu de la *Loi sur l'impôt du revenu* qui ne fera que permettre à l'État de s'immiscer dans les affaires privées des syndicats et de leurs membres;
- les compressions dans l'Assurance-emploi, la Sécurité de la vieillesse et d'autres services dans un contexte d'austérité fiscale; l'élimination de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail*; les modifications rétrogrades au programme de travailleurs étrangers temporaires : tous ces gestes constituent une attaque incessante du gouvernement conservateur de Harper contre les travailleurs ordinaires, attaque dont le but premier est de faire baisser les salaires et d'affaiblir les syndicats;
- cette attaque législative contre le mouvement syndical canadien se fera par la voie du dépôt, pour la première fois au Canada, d'un projet de loi antisyndical à l'américaine qui menacera la sécurité syndicale.

Décision du CEN

---

*adoptée*

---

---

---

**Résolution n° 278****Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur les gouvernements provincial et fédéral pour obtenir une augmentation du budget consacré à l'aide juridique.

PARCE QUE :

- l'aide juridique fournit des services aux citoyens les plus vulnérables : les travailleurs pauvres, les mères monoparentales, les victimes, les personnes

âgées, les handicapés et les autres citoyens marginalisés;

- plusieurs femmes fuyant un conjoint violent se tournent vers l'aide juridique pour naviguer le système judiciaire;
- dans les tribunaux de la famille, près de 95 pour cent des personnes n'ont pas d'avocat;
- même les avocats se plaignent des coupes et réclament du gouvernement qu'il augmente le budget, celui-ci n'ayant pas augmenté depuis 23 ans, malgré l'inflation et la croissance démographique;
- le message que tout cela véhicule, c'est que les familles à faible revenu, les mères monoparentales, les personnes ayant un handicap, les personnes âgées et les citoyens les plus vulnérables ne méritent pas d'être défendus par un avocat.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 280**

**Présentée par la section locale 3812 (Qc.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales fédérales afin de rétablir le rapport de force lors des négociations entre les employeurs et les employés qui travaillent dans les entreprises sous juridiction fédérale.

PARCE QUE :

- les employeurs sous juridiction fédérale peuvent avoir recours à des travailleurs de remplacement ;
- l'utilisation de travailleurs de remplacement ralentit le processus de règlement lors de négociation ;
- cela diminue le rapport de force des travailleurs syndiqués des entreprises sous juridiction fédérale.

Décision du CEN

*adoptée*

---

---

**Résolution n° 281**

**Présentée par le SCFP-Manitoba**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. presser le gouvernement fédéral d'élaborer un plan d'action national assurant une réponse

concertée dans le dossier de la prévention de la traite des femmes et des enfants et prévoyant le financement adéquat des services de protection et de soins aux victimes;

2. faire de la sensibilisation sur le problème mondial de la traite des personnes.

PARCE QUE :

- le Canada doit en faire plus pour protéger notre société contre les gens qui pratiquent la traite d'enfants et de jeunes adultes, la plupart arrivant au Canada pour travailler comme manœuvres, travailleurs domestiques et travailleuses du sexe;
- la plupart des victimes de la traite des personnes ont été recrutées sur Internet ou par une connaissance;
- on constate, à l'échelle mondiale, que la traite des personnes est une source croissante de revenus pour le crime organisé. Ses victimes sont exploitées à profit encore et encore.

Décision du CEN

*adoptée*

*couvre la résolution 207*

---

---

**Résolution n° 283**

**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager la participation au scrutin fédéral de tous ses membres, y compris des Premières Nations, des Métis et des Inuit, en utilisant des méthodes similaires à la campagne Indigenous Vote Sask 2015.

PARCE QUE :

- Indigenous Vote Sask est un effort de mobilisation provincial non partisan qui vise à faire participer les Premières Nations, les Métis et les Inuit au scrutin en Saskatchewan;
- le SCFP joue un rôle actif dans la vie politique, les politiques du gouvernement fédéral affectent tous les Canadiens et la participation aux élections permet de faire un vote éclairé;
- habituellement, le taux de participation au scrutin dans ces communautés est nettement inférieur à

la moyenne, en raison d'obstacles réels et d'obstacles perçus;

- il existe des alliés naturels et des valeurs partagées en matière d'égalité, d'environnement, d'éducation et de santé; la création d'une coalition pourrait encourager la participation au processus électoral.

Décision du CEN

adoptée

---

---

### Résolution n° 284

#### Présentée par le SCFP-Québec

---

---

LE SCFP NATIONAL :

1. doit appuyer les orientations du groupe de travail national sur les études postsecondaires qui veut lancer un projet à long terme visant à faire de l'éducation postsecondaire une priorité nationale en :
  - a) faisant du renforcement par des conversations et des ateliers avec les membres du SCFP, les collectivités et les familles;
  - b) amassant diverses coordonnées par un sondage SCFP sur l'importance de l'éducation postsecondaire et;
  - c) mettant sur pied des coalitions pour l'éducation postsecondaire afin de porter le message dans les communautés et les alliés du secteur.

PARCE QUE :

- les augmentations continues des frais de scolarité et de la dette des étudiants ne permettent pas de stimuler l'économie canadienne;
- l'éducation postsecondaire est une nécessité, car un nombre grandissant d'emplois exige un diplôme d'études postsecondaires;
- parmi les pays de l'OCDE, le Canada occupe l'un des derniers rangs dans le domaine de l'investissement public en enseignement supérieur;
- la diminution graduelle du financement public en enseignement supérieur et le sous-financement systémique ont mené à la privatisation, entraînant la précarisation des emplois.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

---

---

### Résolution n° 289

#### Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et la section locale 503 (Ont.)

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. élargir la gamme de mesures de soutien accessibles aux sections locales qui font face à des menaces de privatisation en consolidant ses réseaux régionaux d'intervention rapide, là où il y en a, et en créant de tels réseaux là où il n'y en a pas;
2. œuvrer, avec son personnel national, régional et local, au développement et à l'outillage de ces réseaux d'intervention rapide, en fournissant la formation et les outils nécessaires pour accroître la capacité de nos membres à repousser la privatisation;
3. encourager un vaste échantillon de membres de tous les secteurs à participer à ces réseaux afin de favoriser leur rapidité de communication et d'organisation et de bâtir une solidarité intersectorielle;
4. explorer de nouvelles méthodes pour partager l'information sur les menaces, les réussites et les enjeux.

PARCE QUE :

- nos membres doivent défendre les infrastructures et services publics contre un nombre croissant de menaces, y compris contre de nouvelles formes de privatisation comme le financement social et le recyclage d'actifs;
- dans la lutte à la privatisation, nos membres constituent notre plus grande force, qu'il s'agisse de lutte à la sous-traitance, aux partenariats public-privé, à la vente d'actifs ou à d'autres formes de privatisation;
- les membres du SCFP sont à l'avant-garde des offensives locales et régionales pour la protection des services publics, en coalition avec nos alliés;
- nos services publics et nos actifs publics sont essentiels à notre santé et à notre bien-être. Ils sont créateurs de bons emplois. Ils contribuent à l'érection d'une société plus égalitaire. Leur défense est une des grandes priorités du SCFP.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 290****Présentée par la section locale 391 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur tous les partis politiques fédéraux et ses alliés communautaires concernés afin d'obtenir la protection des tâches syndiqués contre la sous-traitance et le bénévolat.

PARCE QUE :

- dans la sous-traitance, rien ne garantit que les tâches resteront dans l'économie locale. La sous-traitance est souvent source, pour l'économie canadienne, de chômage, de sous-emploi et d'emploi sous-rémunéré;
- le volontariat abusif se traduit souvent en expérience de travail acquise en effectuant les tâches réservées à l'unité d'accréditation;
- en matière de qualité et de sécurité du travail accompli, rien ne peut remplacer des travailleurs dûment formés et rémunérés décentement.

*Décision du CEN*

---

*adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique*

---

---

---

**Résolution n° 291****Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mener de fortes pressions sur le gouvernement fédéral pour obtenir le retrait de la présélection obligatoire du PPP (partenariat public-privé) comme critère du nouveau Fonds Chantiers Canada à l'intention des administrations municipales;
2. faire pression sur les administrations municipales de toutes les provinces pour que celles-ci envoient une copie de la résolution du SCFP aux gouvernements provinciaux et fédéral, qu'elles expriment officiellement leurs objections à la présélection obligatoire du PPP et qu'elles demandent à la Fédération canadienne des municipalités de faire pression sur le gouvernement fédéral à ce sujet.

PARCE QUE :

- le Fonds Chantiers Canada créé dans le budget 2014 impose une présélection obligatoire du PPP à tous les projets de plus de 100 millions de dollars. Si Partenariats Public-Privé Canada juge que le projet est propice à une réalisation en PPP, la municipalité est alors obligée de le réaliser en PPP si elle souhaite profiter d'une aide financière fédérale.

*Décision du CEN*

---

*adoptée*

---

---

---

**Résolution n° 293****Présentée par la section locale 79 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. élaborer une campagne à partir de la trousse d'outils municipaux du SCFP national intitulée "Pour de meilleures communautés : Trousse d'outils pour un financement équitable des municipalités du Canada" pour faire participer les dirigeants et les membres des sections locales, ainsi que nos alliés du monde syndical et communautaire, à une campagne visant à convaincre les municipalités d'élargir leur utilisation des outils de revenus en vue d'investir dans les infrastructures physiques et sociales qu'utilisent les membres du SCFP pour prodiguer des services dans les collectivités à travers le pays;
2. utiliser cette campagne pour convaincre les instances supérieures du gouvernement d'accorder aux municipalités les pouvoirs dont elles ont besoin pour utiliser ces outils et s'assurer des revenus durables pour les infrastructures physiques et sociales.

PARCE QUE :

- toutes les villes et tous les villages canadiens subissent une pression financière croissante pour répondre aux besoins en services de leurs citoyens; elles ne peuvent plus assurer ces services sans recettes fiscales foncières;
- dans le seul cas de Toronto, le CCPA évalue les revenus potentiels inutilisés à 600 millions de dollars;

- sans base économique durable, les municipalités sous-financent les services publics et les employés municipaux qui les prodiguent;
- partout au pays, on voit des employés municipaux contraints à la grève ou au lockout pour défendre leur salaire, leurs avantages sociaux et leur régime de retraite.

*Décision du CEN*

*adoptée*

### **Résolution n° 295**

**Présentée par la section locale 3812 (Qc.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire les représentations auprès des instances gouvernementales afin qu'elles travaillent en collaboration avec les travailleuses et travailleurs de l'industrie du transport de valeurs pour mieux encadrer la législation entourant le domaine et dans le but d'assurer la sécurité des convoyeurs et celle du public.

PARCE QUE :

- la sécurité du public et des convoyeur(e)s de fonds sont de plus en plus mises à risque par le manque de réglementation dans l'industrie et que les entreprises se livrent une concurrence accrue afin de sauver des coûts, ce qui amène une baisse considérable des normes de sécurité et entraîne la vulnérabilité des convoyeurs de fonds face au crime organisé et face aux attaques armées portées contre eux;
- les instances gouvernementales doivent suivre l'exemple d'autres pays et élaborer une réglementation pour encadrer les normes minimales de sécurité pour le transport de valeurs;
- c'est en s'unissant et en travaillant ensemble à mener une campagne soutenue auprès des instances concernées que nous obtiendrons les changements dont nous avons besoin pour augmenter et assurer la sécurité des convoyeur(e)s de fonds et du public.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

### **Résolution n° 296**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir :

- a) le resserrement des normes de sécurité entourant les wagons-citernes DOT-111 afin d'éviter que ceux-ci crèvent ou subissent d'autres dommages entraînant un déversement en cas d'accident;
- b) une planification stratégique des itinéraires qui tient compte de l'environnement et des collectivités aux alentours des voies et qui tient compte des risques;
- c) l'amélioration des plans d'intervention d'urgence et d'assistance le long des voies où transitent d'importants volumes de pétrole ou d'autres matières inflammables.

PARCE QUE :

- la fréquence des accidents ferroviaires connaît une hausse alarmante, entraînant des pertes de vie chez les employés et des effets environnementaux dévastateurs;
- il semble qu'il n'existe pas de réglementation ou d'autorité efficace chargée du transport sécuritaire des matières dangereuses par voie ferrée;
- selon l'agence canadienne des transports, les normes de sécurité entourant le transport ferroviaire (y compris la vulnérabilité des wagons-citernes DOT-111 d'usage courant) et le manque de planification de l'industrie nécessitent des mesures urgentes.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

### **Résolution n° 297**

**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exiger du gouvernement fédéral qu'il revienne sur sa décision de fermer le poste de garde-côte de Kitsilano, en Colombie-Britannique;
2. exiger aussi du gouvernement fédéral qu'il augmente le financement accordé à la garde côtière et aux autres services fédéraux en lien avec la sécurité maritime, afin de démontrer aux Britanno-Colombiens qu'il prend leur vie et l'environnement au sérieux.

PARCE QUE :

- le gouvernement fédéral a la responsabilité de protéger les vies humaines en mer ainsi que

l'environnement;

- le gouvernement fédéral doit resserrer la réglementation, les lois et les inspections, pour que les Britanno-Colombiens puissent faire confiance au bon fonctionnement de l'industrie maritime;
- exiger du gouvernement fédéral qu'il revienne sur sa décision de fermer le poste de garde-côte de Kitsilano, en Colombie-Britannique.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 298****Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir les membres des sections locales 1004 et 1936, qui sauvent des vies jour après jour chez Insite, le seul site légal d'injection supervisée en Amérique du Nord, en s'opposant au projet de loi C-2 du gouvernement Harper. Allant à l'encontre de la Charte des droits et libertés, qui protège « la vie, la liberté et la sécurité de la personne », le projet de loi C2 impose des obstacles aux administrations locales, aux groupes communautaires et aux autorités provinciales de la santé qui souhaitent utiliser, dans leur région, des mesures éprouvées de réduction des risques auprès des toxicomanes afin de sauver des vies;
2. travailler afin d'appuyer les demandes de dérogation à l'article 56 de la *Loi sur les substances contrôlées* présentées au ministre fédéral de la Santé par les organismes sans but lucratif et les autorités provinciales de la santé à l'extérieur de Vancouver et de la Colombie-Britannique en vue d'ouvrir et d'exploiter des installations d'injection supervisée, ces installations permettant (c'est démontré) d'éviter des surdoses létales, de limiter la propagation de maladies comme le VIH-sida et de convaincre plus de gens d'aller en cure de désintoxication ou en traitement.

PARCE QUE :

- le 23 mars 2015, le gouvernement Harper a adopté le projet de loi C-2 (*Loi sur le respect des collectivités*), qui impose de coûteux obstacles aux administrations municipales, aux organismes sans but lucratif et aux autorités provinciales de la santé qui souhaitent demander une dérogation à

l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances afin d'autoriser l'exploitation d'installations d'injection supervisée;

- les membres des sections locales 1004 et 1936 du SCFP participent, depuis septembre 2003, au fonctionnement d'Insite, dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver. Ils y ont supervisé plus de deux (2) millions d'injections et empêché des milliers de surdoses létales;
- en septembre 2011, la Cour suprême du Canada a donné raison, à l'unanimité, à PHS Community Services Society (l'organisme qui exploite Insite) et aux autres plaignants qui avançaient que l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui protège « la vie, la liberté et la sécurité de la personne », interdit au gouvernement Harper d'empêcher Insite de poursuivre son œuvre qui sauve des vies;
- plus de 40 études universitaires publiées dans des périodiques médicaux à comité de lecture, dont le *Lancet*, le *New England Journal of Medicine* et le *British Medical Journal*, arrivent à la conclusion qu'Insite réussit à prévenir des décès par surdose, à limiter la propagation du VIH-sida et à donner accès au traitement de la toxicomanie à plus de gens;
- s'il est appliqué, le projet de loi C-2 mettra en péril les efforts que déploient les membres du SCFP chez Insite pour sauver des vies;
- le projet de loi C-2 empêchera les autres municipalités de répondre aux problèmes de toxicomanie à l'aide de solutions à l'efficacité démontrée.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 302****Présentée par le SCFP-Ontario, les sections locales 1334 et 4207 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. apporter toutes les modifications nécessaires au Règlement de la caisse nationale de grève pour permettre aux travailleurs à forfait et saisonniers de toucher l'indemnité de grève lorsque leur unité de négociation mène des moyens de pression alors qu'ils ne sont pas employés à un poste inclus dans l'unité.

PARCE QUE :

- si chaque membre peut recevoir une indemnité de grève en cas de moyens de pression, cela donnera beaucoup plus de poids de négociation aux sections locales qui comptent un nombre important de travailleurs à forfait ou saisonniers;
- cela donnerait aux membres à forfait ou saisonniers de la section locale en grève ou en lockout les outils financiers nécessaires pour participer aux moyens de pression;
- le syndicalisme consiste à protéger les syndiqués par l'entremise de la solidarité.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir  
couvre la résolution  
311*

---

---

**Résolution n° 303**

**Présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 1334 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. apporter les changements nécessaires à la Caisse nationale de grève afin de reconnaître que certains travailleurs doivent faire des quarts de travail doubles (pas plus de vingt [20] heures par semaine) pour qu'on puisse maintenir la force des piquets de grève sans contraindre les travailleurs à se rendre au lieu de travail cinq jours par semaine en période de grève.

PARCE QUE :

- un nombre croissant de membres du SCFP ont plus d'un emploi et l'exigence de faire cinq jours de piquetage peut leur entraîner des conséquences négatives indésirables, étant donné qu'ils doivent conserver le revenu qu'ils tirent de leur autre emploi;
- depuis quelque temps, les sections locales arrangent les horaires de piquetage pour accommoder ces membres, même si les règles actuelles de la caisse de grève ne permettent pas tous ces accommodements;
- par exemple, les travailleurs universitaires n'ont souvent à se rendre au travail qu'un (1) ou deux (2) jours par semaine;
- plusieurs membres du SCFP programment les soins qu'ils prodiguent à leurs proches et leurs autres

responsabilités professionnelles et familiales selon cet horaire de travail.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir  
couvre les résolutions  
309, 316 et 317*

---

---

**Résolution n° 306**

**Présentée par la section locale 3908 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. repenser sa politique sur l'indemnité de grève pour l'adapter aux nécessités de l'équilibre travail-famille que vivent les membres du SCFP qui travaillent à temps partiel, à quart-temps, à forfait ou sur remplacement, qui travaillent à distance ou qui occupent un autre type de poste précaire;
2. plus précisément, le SCFP envisagera de permettre à ces travailleurs de mériter une indemnité de grève par des moyens adaptés à leur horaire normal, par exemple en envisageant les moyens suivants :
  - a) une indemnité de grève au prorata pour les employés qui ne travaillent pas cinq jours/semaine normalement;
  - b) la possibilité de faire deux quarts de piquetage le même jour;
  - c) des tâches de grève à distance;
  - d) la possibilité d'accumuler des heures donnant droit à l'indemnité de grève entre les rondes de négociation.

PARCE QUE :

- tous les travailleurs méritent de recevoir l'aide de leur syndicat pour défendre leurs droits;
- étant donné l'effritement des postes permanents à plein temps, il est tout particulièrement important d'offrir aux employés précaires les outils dont ils ont besoin pour faire progresser leurs conditions de travail;
- le syndicalisme existe pour protéger les travailleurs vulnérables par l'entremise de la solidarité;
- la proportion de syndiqués dans la main-d'œuvre canadienne (taux de syndicalisation) baisse régulièrement depuis plus de 20 ans;
- il faut que les employeurs voient que leurs employés précaires sont appuyés par la force du syndicat et qu'ils disposent des ressources et du

soutien nécessaires pour mener une grève efficace.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 308**

**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. éliminer la période d'attente de dix (10) jours pour le versement de l'indemnité de grève pour les sections locales comptant moins de 500 membres.

PARCE QUE :

- il faut que les membres des petites sections locales du SCFP sachent qu'ils peuvent subvenir aux besoins de leur famille pendant la grève;
- la période d'attente de dix (10) jours retient les membres de voter pour la grève.

*Décision du CEN*

*adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique*

---

---

**Résolution n° 310**

**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier les Règlements de la Caisse nationale de grève pour accommoder les grévistes sur la base de leur situation familiale, de leurs capacités physiques et de leur sexe en assignant des tâches reliées à la grève pouvant être effectuées à distance ou selon un horaire flexible.

PARCE QUE :

- souvent, les sections locales ont plus de membres nécessitant des accommodements que de tâches à attribuer au bureau de grève;
- il n'y a pas que le piquetage qui ait de la valeur en période de grève ou de lock-out : le travail auprès des médias et des réseaux sociaux, les lignes téléphoniques d'assistance, la recherche de financement, la fabrication de pancartes, etc. sont

des tâches essentielles qui peuvent décider de l'issue de la grève ou du lock-out;

- nous devons reconnaître que les tâches invisibles sont tout aussi essentielles;
- on peut faire confiance aux membres à qui on confie des tâches à faire à distance.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 312**

**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier les règlements de la Caisse nationale de grève pour affirmer que le comité de grève est seul responsable de l'attribution, aux membres, des tâches reliées à la grève, comme bon lui semble.

PARCE QUE :

- le comité de grève est le mieux placé pour connaître les tâches requises et s'adapter à l'évolution de la situation;
- on ne devrait pas exclure de la grève les membres incapables de faire du piquetage;
- en ce moment, le SCFP national se base sur un processus d'accommodement qui requiert des documents médicaux, sans avoir le personnel dûment formé pour mettre en place une procédure d'accommodement.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 318**

**Présentée par la section locale 905 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier l'article 7 des règlements de la Caisse de grève afin de faire passer l'indemnité de grève à 80 \$ par jour à compter du 10e jour civil de grève, jusqu'à concurrence de 400 \$/semaine.

PARCE QUE :

- bien qu'importante, la dernière hausse, en 2013, de 200 \$ à 300 \$, n'était pas suffisante;
- le SCFP doit faire en sorte que ses membres en grève disposent d'un soutien financier adéquat au piquet de grève;

- les membres doivent prendre les décisions financières dans l'intérêt de tous et non selon des raisons personnelles.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir*

---



---

### Résolution n° 319

**Présentée par le Conseil exécutif national**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. utiliser toutes les ressources nécessaires pour défendre le droit de grève et en étendre la portée dans la lutte pour des salaires, avantages sociaux et conditions de travail;
2. mobiliser les membres du SCFP afin de défendre le droit de grève.

PARCE QUE :

- la liberté de la faire grève est essentielle au maintien d'une société libre et démocratique fondée sur la démocratie participative, l'autogouvernance et la citoyenneté;
- le droit de grève est d'une importance fondamentale pour l'efficacité de la négociation collective et la liberté d'association en dépend fondamentalement;
- en annulant la Public Service Essential Services Act, S.S. 2008, (loi sur les services essentiels dans le secteur public en Saskatchewan), la Cour suprême a statué que la Charte canadienne des droits et libertés protégeait le droit de grève;
- d'un bout à l'autre du pays, des employeurs et des gouvernements de droite déposent des projets de loi visant à limiter le droit de grève, particulièrement celui des employés du secteur public.

Décision du CEN

*adoptée*

---



---

### Résolution n° 320

**Présentée par le Conseil régional de Sudbury (Ont.) les sections locales 960, 1182 et 1764 (Ont.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager ses affiliés et ses conseils à œuvrer auprès des syndicats des postes et de leurs alliés

communautaires afin de stopper les attaques contre notre service postal public;

2. collaborer avec ces groupes pour susciter l'appui à une résolution municipale s'opposant à toute tentative de remplacer la livraison à domicile du courrier par des boîtes postales communautaires.

PARCE QUE :

- Postes Canada et les Conservateurs mettent la hache dans les services postaux que nous chérissons depuis longtemps; ils tuent de bons emplois; ils éliminent la livraison à domicile du courrier; ils augmentent les tarifs postaux; enfin, ils ferment, rationalisent et réduisent les heures d'ouverture des bureaux de poste;
- Postes Canada n'a pas mené les consultations adéquates avant de procéder à ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur opinion;
- la fermeture et la rationalisation des bureaux de poste, la réduction des heures et l'élimination de la livraison à domicile réduiront les services et détruiront des milliers d'emplois dans les collectivités du pays;
- Postes Canada offre un service public qui mérite d'être protégé.

Décision du CEN

*adoptée*

*couvre la résolution 321*

---



---

### Résolution n° 322

**Présentée par la section locale 1979 (Ont.)**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir la Campagne d'appui aux résistants à la guerre;
2. faire un don à cette campagne;
3. encourager nos membres à écrire à leur député fédéral pour exiger qu'on accorde le statut de résident permanent canadien aux résistants à la guerre en Irak;
4. écrire une lettre aux ministres de l'Immigration et de la Sécurité publique pour réclamer que le gouvernement fédéral cesse de déporter les résistants à la guerre et qu'il annule le bulletin

opérationnel 202 de Citoyenneté et Immigration Canada;

5. exiger d'un éventuel nouveau gouvernement fédéral qu'il fasse de cette question une priorité et qu'il publie un bulletin opérationnel avisant les agents d'immigration qu'il existe des raisons humanitaires et de compassion pour justifier une dérogation à l'article 25 de la LIPR pour les personnes qui ont quitté la Guerre d'Irak et instruisant les agents d'immigration d'accorder la priorité à ces facteurs dans l'étude des dossiers des objecteurs de conscience.

PARCE QUE :

- l'invasion et l'occupation de l'Irak, commencées en mars 2003, sont illégales et ont été condamnées sur la scène internationale;
- depuis 2004, des objecteurs de conscience à la guerre d'Irak tentent d'obtenir le statut de résident permanent au Canada;
- le Parlement a adopté à deux reprises une motion recommandant « que le gouvernement crée immédiatement un programme permettant aux objecteurs de conscience et à leur famille immédiate de demander le statut de résident permanent ».

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 324**

**Présentée par le Conseil régional d'Ottawa (Ont.) et la section locale 1979 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager ses divisions provinciales, sections locales et conseils à travailler en coalition avec les syndicats des postes et ses alliés communautaires afin de promouvoir le service bancaire postal;
2. faire des efforts pour convaincre un plus grand nombre de gouvernements municipaux d'appuyer la demande pour un service bancaire postal;
3. demander au gouvernement fédéral de mettre sur pied un groupe de travail auprès de Postes Canada afin de déterminer les méthodes possibles pour offrir de nouveaux services bancaires et financiers dans les bureaux de poste publics.

PARCE QUE :

- Postes Canada pourrait améliorer son service en ajoutant de lucratifs services bancaires à son offre au lieu de réduire les services postaux publics;
- Postes Canada pourrait accroître ses bénéfices en ajoutant à son offre des services financiers et bancaires, comme le font plusieurs autres administrations postales dans le monde;
- notre pays a désespérément besoin de meilleurs services financiers et bancaires;
- le service bancaire postal récolte l'appui de plus de 600 municipalités et de près des deux tiers de la population, selon un sondage Stratcom.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 326**

**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer une feuille de calcul ou un logiciel pour aider les sections locales en grève à organiser un système de paie de grève;
2. cette feuille de calcul ou ce logiciel sera offert aux sections locales sans leur être imposé.

PARCE QUE :

- les sections locales ont besoin d'un système efficace pour venir à bout des tâches administratives et logistiques entourant la paie de grève;
- les sections locales n'ont pas toutes des membres possédant les compétences requises pour créer une feuille de calcul ou un logiciel.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 327**

**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre sur pied un logiciel de suivi des griefs qui sera offert à toutes les sections locales, sans leur être imposé.

PARCE QUE :

- les sections locales ont besoin d'un système efficace pour documenter et assurer le suivi des griefs.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 328**

**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre en place un logiciel de suivi de l'effectif qui sera offert à toutes les sections locales, sans leur être imposé.

PARCE QUE :

- les sections locales ont besoin d'un système efficace pour documenter leur effectif;
- un tel logiciel peut s'avérer trop dispendieux pour les petites sections locales;
- un tel logiciel faciliterait la mobilisation des membres et le partage d'information entre ceux-ci.

*Décision du CEN*

*adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique*

---

---

**Résolution n° 329**

**Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir le scrutin électronique auprès de toutes ses sections locales;
2. envisager la signature d'un contrat avec un fournisseur de services de scrutin électronique pour permettre aux sections locales de tout le pays d'avoir accès à ce service à prix réduit.

PARCE QUE :

- depuis deux ans, la section locale 1004 a utilisé des fournisseurs de services de scrutin électronique pour plusieurs élections, et elle constate une hausse du taux de participation, une amélioration de l'accès de nos membres au scrutin, ainsi qu'une réduction des tâches administratives;

- si le SCFP national négocie un contrat, les sections locales auront plus facilement accès au scrutin électronique, qui deviendra plus abordable.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 330**

**Présentée par le SCFP-Québec**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. dénoncer publiquement l'orientation prise par le CRTC, ses effets néfastes pour les travailleurs des communications et ses impacts négatifs sur la culture québécoise et francophone;
2. prendre des actions concrètes pour protéger les emplois qui sont menacés;
3. demander au CTC de porter ses revendications à tous les niveaux politiques.

PARCE QUE :

- les politiques réglementaires publiées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) depuis le 12 mars 2015;
- ces décisions mettent sérieusement en péril la télévision en direct telle qu'on la connaît;
- elles favorisent de façon indue les producteurs indépendants alors que la Loi sur la radiodiffusion prévoit que le système canadien fasse appel à eux de façon notable – et non prépondérante;
- les récentes décisions du CRTC menacent la culture québécoise et francophone en ne tenant pas compte de la spécificité du marché de langue française;
- la baisse des quotas de diffusion de contenu canadien menace la quantité et la diversité de programmation canadienne présentée.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 331**

**Présentée par le SCFP-Québec**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. prendre tous les moyens nécessaires pour dénoncer et condamner publiquement la décision

du CRTC voulant que les stations de télévision n'aient plus l'obligation de diffuser un nombre d'heures de programmation canadienne pendant la journée, mais seulement en soirée et expliquer les conséquences de cette décision pour les membres que nous représentons;

2. prendre des actions concrètes pour protéger les emplois qui sont menacés;
3. prendre tous les moyens nécessaires avec le CTC pour dénoncer et condamner publiquement cette décision et rappeler à l'ordre le CRTC et le gouvernement Harper.

PARCE QUE :

- à compter des prochains renouvellements de licences, les stations de télévision n'auront plus l'obligation de diffuser un nombre d'heures de programmation canadienne pendant la journée, mais seulement en soirée;
- le CRTC favorise la croissance des producteurs indépendants en demandant des changements au FMC et aux programmes gouvernementaux pour qu'une entente de diffusion avec un télédiffuseur ne soit plus nécessaire pour accéder au financement d'une émission;
- cette décision est désastreuse pour les employés de production des stations de télévision.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 332**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. demander au gouvernement fédéral de réglementer l'industrie des télécommunications et du sans-fil en plaçant l'ensemble de l'industrie canadienne des télécommunications sous le contrôle démocratique de la population canadienne par la voie de la nationalisation.

PARCE QUE :

- la meilleure manière de protéger la souveraineté du Canada, les emplois et l'intérêt des consommateurs dans le secteur des télécommunications consiste à nationaliser toute

l'industrie des télécommunications et du sans-fil pour la placer sous contrôle démocratique.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 333**

**Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour non seulement abroger l'accord de libre-échange actuel, mais aussi pour s'assurer d'inclure aux prochains accords commerciaux un article musclé qui élargit et protège les droits des travailleurs et l'environnement.

PARCE QUE :

- les conflits et la pauvreté sont le résultat de l'inégalité et de l'injustice économiques;
- il manque aux accords commerciaux internationaux actuels des mesures de protection des droits des travailleurs, des droits de la personne et de l'environnement. Par conséquent, ces accords accélèrent les inégalités socioéconomiques, ce qui a des conséquences graves et néfastes pour la population et l'environnement.

*Décision du CEN*

*adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique*

---

---

**Résolution n° 334**

**Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. maintenir ses pressions sur le gouvernement fédéral afin d'obtenir le rejet de l'AÉCG.

PARCE QUE :

- l'article 4 de l'AÉCG, un accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, accorde aux investisseurs étrangers la protection de leurs investissements, en plus de leur garantir « un traitement juste et équitable, ainsi qu'une

- protection et une sécurité entières »;
- cette clause permet aux sociétés étrangères de poursuivre le Canada ou ses provinces pour pertes financières devant un tribunal d'arbitrage;
- cette clause diminue grandement l'autonomie de notre gouvernement en matière de contrôle et de protection de nos ressources dans l'intérêt de la population.

*Décision du CEN*

*adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique*

---

**Résolution n° 335**

**Présentée par la section locale 4207 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- interdire le versement de cotisations pour les employés non syndiqués;
- on ne doit pas déduire des cotisations syndicales du chèque de paie des travailleurs, tout particulièrement des étudiants, qui ne sont pas membres du syndicat.

PARCE QUE :

- nombre d'étudiants et de jeunes travailleurs vivent, comme première expérience en milieu de travail syndiqué, celle d'être contraints de verser des cotisations sans être représentés par le syndicat ou obtenir des droits dans ce syndicat. Cette situation inspire des sentiments antisyndicaux et divise inutilement les travailleurs;
- les étudiants et les jeunes travailleurs occupent souvent un poste précaire à faible revenu, ce qui fait que verser des cotisations sans être membre du syndicat représente un fardeau coûteux pour nombre d'entre eux.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

**Résolution n° 336**

**Présentée par la section locale 997 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- accorder une remise sur les cotisations syndicales

équivalente à 10 % des cotisations totales à remettre au SCFP national par les sections locales dont un membre de l'exécutif a été libéré par l'employeur;

- cette remise sur les cotisations syndicales du SCFP national ne dépassera pas le coût qu'assume la section locale pour la libération d'un membre de l'exécutif.

PARCE QUE :

- la section locale dont un membre de l'exécutif a été libéré par l'employeur est plus apte à exécuter les tâches faites normalement par la personne conseillère nationale qui lui est assignée, ce qui, en retour, permet à cette personne conseillère de s'occuper d'autres sections locales qui n'ont pas les moyens d'assumer la libération par l'employeur d'un membre de leur exécutif;
- ce changement permettrait à certaines sections locales de se payer une libération dont elles n'auraient pas les moyens autrement.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

**Résolution n° 337**

**Présentée par le SCFP-Manitoba**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- soutenir une campagne nationale sur l'eau pour que toutes les communautés autochtones du Canada aient accès à de l'eau potable abordable et publique;
- faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci agisse immédiatement en vue d'assurer à tous les Canadiens, particulièrement aux Premières Nations, l'accès à un système public d'approvisionnement en eau, d'assurer une reddition de comptes, de protéger l'environnement, d'écarter les profiteurs et de fournir des emplois qualifiés aux communautés en soutenant la propriété et la gestion locale de ces systèmes;
- collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations, les nations Métis, le Conseil des Canadiens et ses autres alliés afin d'éduquer la population, de protéger notre eau de la privatisation et de faire en

sorte qu'aucune collectivité n'ait plus à endurer des problèmes de contamination de l'eau.

PARCE QUE :

- nombre des personnes qui vivent dans les réserves canadiennes n'ont pas accès à l'eau potable;
- les PPP et les accords commerciaux menacent le contrôle des collectivités sur leurs systèmes d'approvisionnement en eau;
- l'accès à l'eau potable est un droit fondamental de la personne.

Décision du CEN

adoptée  
couvre les résolutions  
338 et 341

---

---

**Résolution n° 339**

**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci accorde les ressources nécessaires à la mise à niveau et à l'entretien de nos infrastructures d'eau, pour que tous les Canadiens aient accès à de l'eau potable.

PARCE QUE :

- il y a des collectivités, au Canada, qui n'ont pas accès à l'eau potable.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 340**

**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement pour que celui-ci assure l'accès à l'eau potable dans toutes les communautés frappées d'un « avis d'ébullition de l'eau » ou dont l'approvisionnement en eau est contaminé.

PARCE QUE :

- il s'agit d'un besoin fondamental de l'être humain.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 342**

**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir une nouvelle campagne visant à assurer à toutes les communautés autochtones canadiennes l'accès à de l'eau potable publique et abordable;
2. collaborer avec les dirigeants des Premières Nations, des Métis et des Inuits, le Conseil des Canadiens et ses autres alliés afin de sensibiliser les Canadiens à la protection de l'eau.

PARCE QUE :

- bon nombre du demi-million d'Autochtones au Canada ont beaucoup de difficultés à avoir accès à l'eau potable;
- la dernière campagne du SCFP sur l'eau s'est conclue en 2015;
- les partenariats public-privé (PPP) menacent le contrôle local des réseaux d'alimentation en eau potable;
- l'eau est essentielle à la vie humaine, autant pour la santé de base et la survie que pour la préparation des aliments, les activités économiques et les cérémonies culturelles et spirituelles.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 343**

**Présentée par les sections locales 2191 (Ont.), 4828 (Sask.) et 951 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir l'inclusion, aux conventions collectives, d'un article sur la violence familiale, par l'entremise d'une formation à l'intention du personnel, d'éducation syndicale, de la conférence du Conseil des secteurs et d'autres occasions;
2. encourager les centres pour femmes, les maisons de transition et les autres organismes œuvrant auprès des femmes à se pencher sur les besoins d'inclusion et d'accessibilité des femmes ayant un handicap;

3. réclamer une enquête fédérale et un plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées;
4. créer des outils pédagogiques sur l'influence de la privatisation sur la violence contre les femmes, y compris le harcèlement, avec des taux plus élevés chez les femmes marginalisées par la discrimination fondée sur la capacité physique, le racisme, le colonialisme, l'homophobie et la transphobie.

PARCE QUE :

- au Canada, la moitié des femmes ont vécu au moins un incident de violence physique ou sexuelle;
- l'étude CTC-Western de 2014 sur 8 400 travailleuses a constaté que le tiers d'entre elles ont vécu de la violence domestique et que, pour la plupart, cette violence s'est déroulée sur leur lieu de travail ou près de celui-ci;
- les femmes appartenant à une minorité ethnique, les autochtones, les immigrantes, les réfugiées, les LGBTTIQI et les femmes ayant un handicap subissent plus de harcèlement et de violence que les autres;
- plus de 1 000 femmes autochtones canadiennes ont disparu ou ont été assassinées;
- le taux d'incidents de violence est plus élevé parmi les femmes ayant un handicap que chez leurs collègues non handicapées; de plus, celles-ci doivent surmonter plus d'obstacles lorsqu'elles souhaitent sortir d'une relation abusive;
- les bons emplois et les bons services publics permettent de diminuer le harcèlement et la violence, ils sont essentiels pour permettre aux femmes d'échapper à la violence.

Décision du CEN

adoptée  
couvre la résolution  
349

---

**Résolution n° 344**

**Présentée par la section locale 79 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer un module sur la violence faite aux femmes pour la santé-sécurité au travail, la négociation et les ateliers;
2. négocier des articles de convention collective et des programmes qui confrontent la violence

familiale, en prenant exemple sur le modèle des modules des représentantes auprès des femmes d'UNIFOR;

3. appuyer le projet de recherche du CTC-Université Western sur la violence à la maison et au travail;
4. participer à des actions pour souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire du 6 décembre;
5. faire campagne pour la mise sur pied d'une enquête fédérale dans le dossier des disparitions ou des assassinats de femmes et de filles autochtones;
6. faire pression sur le gouvernement canadien pour que celui-ci réponde à la demande de l'ONU d'adopter, d'ici 2015, un plan d'action national contre la violence faite aux femmes et qu'il appuie les actions, à l'ONU comme dans les autres forums internationaux, visant à mettre fin à la violence;
7. tisser des liens entre la violence faite aux femmes, « l'austérité » néolibérale, l'antisyndicalisme et la marginalisation socioéconomique politique des femmes.

PARCE QUE :

- au Canada, les femmes vivent au moins un incident de violence physique ou sexuelle par jour, et tous les six jours une femme est tuée par son partenaire. Plus de 600 femmes autochtones ont été tuées ou portées disparues;
- les bons emplois, les services publics et les logements abordables permettent aux femmes d'atteindre l'indépendance et de quitter une relation malsaine ou violente;
- bien que les lois actuelles en matière de santé et de sécurité au travail protègent les personnes vulnérables lorsque la violence s'étend au milieu de travail, ces lois ne sont pas respectées par tous les milieux de travail. Nous avons besoin d'articles plus stricts pour protéger les personnes à risque.

Décision du CEN

adoptée

---

**Résolution n° 345**

**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer de faire pression sur le gouvernement provincial/fédéral pour réclamer une commission

nationale et internationale d'enquête dans l'affaire des femmes portées disparues ou assassinées dans le quartier Downtown Eastside.

PARCE QUE :

- le gouvernement n'a rien fait, ou presque, pour ces femmes, alors que les disparitions et les assassinats se poursuivent et que la commission d'enquête provinciale s'est avérée être une farce. Accordez aux familles la possibilité de guérir et d'obtenir justice.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 346****Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur les gouvernements fédéral et provincial pour obtenir un financement accru pour les centres pour femmes à travers la province.

PARCE QUE :

- les centres pour femmes fournissent des services critiques aux femmes qui fuient un conjoint violent et à leurs enfants;
- les centres pour femmes sont un élément important du système de soutien communautaire et la réduction constante de leur budget par le gouvernement libéral britanno-colombien a forcé la fermeture de certains centres et l'élimination de certains services, laissant plusieurs femmes sans aide, ou presque, pour quitter un conjoint violent, ce qui les abandonne dans des situations désespérées, voire mortelles.

Décision du CEN

adoptée  
couverte par  
l'orientation  
stratégique

---

---

**Résolution n° 347****Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir :

- a) le maintien de l'histoire du mouvement de défense des droits des femmes et de la citation provenant de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU (« tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ») dans la monnaie de circulation.

PARCE QUE :

- la dernière mise à jour du billet de 50,00 \$ omet les images des Célèbres cinq et de Thérèse Casgrain;
- l'ancien billet portait aussi une citation de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »;
- le gouvernement fédéral doit être un chef de file en matière de condition féminine et de droits de la personne au Canada;
- Thérèse Casgrain fut la première femme à avoir été chef d'un parti politique au Canada (le Parti social-démocratique);
- quant aux Célèbres cinq, elles se sont battues pour faire reconnaître aux femmes le statut de personne en vertu de la Constitution de 1867;
- nous remettons en question le processus de consultation populaire censément appliqué par la Banque du Canada avec l'approbation du ministre des Finances Jim Flaherty.

Décision du CEN

adoptée

---

---

**Résolution n° 348****Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à encourager les sections locales à faire pression sur leur administration ou conseil municipal afin d'obtenir la proclamation du 8 mai comme Journée internationale des femmes (JIF) dans les communautés de l'ensemble du pays;
2. continuer à faire pression sur le gouvernement canadien pour que celui-ci proclame le 8 mars Journée internationale des femmes.

PARCE QUE :

- la Journée internationale des femmes est célébrée dans plusieurs pays depuis 1910;

- en 1974, l'ONU a proclamé la JIF pour célébrer les luttes et les victoires des femmes à travers le monde;
- année après année, de plus en plus de gens apprennent l'existence et la signification de la JIF;
- diverses activités s'organisent autour de cette journée pour célébrer les femmes et leur vécu;
- il est primordial de se souvenir d'où vient pour pouvoir aller de l'avant.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

### **Résolution n° 350**

**Présentée par la section locale 79 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. établir une Journée du respect au travail au SCFP pour sensibiliser les membres du SCFP, nos employeurs et la population à l'augmentation du nombre de voies de fait au travail sur les membres du SCFP, dans le cadre d'une campagne plus large en vue d'assurer la sécurité des lieux de travail des membres du SCFP.

PARCE QUE :

- on constate une hausse marquée du nombre de cas de violence verbale et de voies de fait sur les membres du SCFP au travail;
- nombre de nos employeurs ne prennent pas ce problème suffisamment au sérieux pour éliminer les conditions de travail dangereuses que doivent affronter de nombreux membres du SCFP;
- la célébration d'une Journée du respect dans nos milieux de travail permettrait d'identifier les problèmes et les solutions possibles, en plus de souligner le fait qu'un seul cas de violence est déjà un cas de trop;
- la Journée du respect s'inscrirait dans une campagne plus vaste, un peu comme le Jour de deuil permet d'attirer l'attention sur les accidents de travail et les décès au travail, sans pour autant dire que nous n'avons pas besoin de lieux de travail sécuritaires à longueur d'année;
- cette journée nous permettrait de concentrer nos efforts de sensibilisation de la population aux conditions auxquelles nos membres font souvent face alors qu'ils prodiguent des services publics.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

### **Résolution n° 351**

**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci redonne au Prix du premier ministre pour le bénévolat son nom antérieur de Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat.

PARCE QUE :

- Thérèse Casgrain s'est battue pour le droit de vote pour les femmes au Québec. Elle l'a obtenu en 1940;
- elle fut la première femme à devenir chef d'un parti politique au Canada (le PSD);
- le premier ministre Trudeau l'a nommé au Sénat en 1970;
- ce changement de nom a eu lieu sans consultation auprès de la famille ou de la population.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

### **Résolution n° 352**

**Présentée par la section locale 2348 (Man.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. identifier et reconnaître une journée nationale d'appréciation des travailleurs sociaux et communautaires.

PARCE QUE :

- les travailleurs sociaux travaillent sans relâche pour contribuer à la communauté, à la société et aux familles en général;
- la majorité des travailleurs sociaux sont des femmes, et celles-ci méritent que leur apport en première ligne soit apprécié et reconnu.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution n° 353**  
**Présentée par le SCFP-Manitoba**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. participer aux célébrations de la fête du Travail à travers le pays et inviter toutes ses sections locales à faire de même;
2. fournir à ses sections locales les informations sur les activités qui se déroulent dans le cadre de la fête du Travail, ainsi que des articles promotionnels et des fanions du SCFP.

PARCE QUE :

- la fête du Travail est notre occasion de célébrer notre travail et de resserrer la solidarité entre tous les travailleurs; et d'une forte présence du SCFP à la fête du Travail, dans les communautés où nous travaillons et habitons, ressortira une image publique positive du SCFP et de ses membres.

*Décision du CEN* adoptée

---

---

---

**Résolution n° 354**  
**Présentée par les sections locales 960 et 1764 (Ont.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. collaborer avec les groupes d'étudiants et de jeunes pour produire du matériel éducatif qui expliquera aux jeunes les répercussions négatives de l'austérité et préparer une campagne qui s'attaquera à la guerre intergénérationnelle autour de l'ordre du jour néolibéral.

PARCE QUE :

- la jeunesse d'aujourd'hui est plus diversifiée que toute autre population dans l'histoire canadienne; un jeune sur cinq de 18-35 ans est né à l'étranger; un sur six est membre d'une minorité visible;
- ce groupe diversifié de jeunes compte parmi les plus fortement touchés par les mesures d'austérité qui réduisent les services publics dont bénéficiaient les générations précédentes, qui poussent les salaires à la baisse, qui remplacent les régimes de retraite à prestations déterminées par des régimes à cotisations déterminées, et qui

grugent les bons emplois, la sécurité d'emploi et le filet social;

- la participation des jeunes à des mouvements comme Occupons, Idle No More et la grève des étudiants québécois démontre un militantisme fort, vigoureux et créatif lorsqu'il est question de l'avenir économique, social et environnemental du pays.

*Décision du CEN*

adoptée  
couvra la résolution  
355

---

---

---

**Résolution n° 356**  
**Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro (C.-B.)**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. permettre aux membres du SCFP de s'identifier comme jeune travailleur jusqu'à 35 ans.

PARCE QUE :

- plusieurs membres du SCFP travaillent dans des conditions souvent associées aux jeunes travailleurs;
- nous devrions permettre au plus de gens possible de participer au mouvement de défense des conditions de travail des jeunes travailleurs et, conséquemment, de tous les travailleurs;
- de nombreux travailleurs, à travers le pays, s'identifient comme de jeunes travailleurs jusqu'à 35 ans; on devrait leur offrir cette possibilité.

*Décision du CEN*

motion de ne pas agir

---

---

---

**Résolution substitut n° 901**  
**Couvre les résolutions 65, 68, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 153, 184, 195, 213, 239, 242, 277 et 279**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Reconnaître la nécessité d'avoir l'équité salariale entre les employés régionaux et nationaux en ce qui a trait aux formateurs régionaux en œuvrant avec les formateurs du SCFP à l'identification d'une rétribution pour les animations de soir et de fin de semaine.

2. Mettre en place la même grille d'indemnités journalières pour les formateurs en ville (régionaux) et les formateurs en déplacement (nationaux) aux conférences et aux activités nationales.
3. Œuvrer avec les formateurs régionaux à l'identification de nouveaux modules de formation, à leur élaboration et à leur mise en œuvre.
4. Éliminer tous les comités nationaux.
5. Consacrer les fonds précédemment dévolus aux comités nationaux (environ deux millions) à accroître la capacité de service du syndicat national.
6. Embaucher plus d'employés permanents au lieu de se rabattre sur des conseillers syndicaux temporaires, étant donné qu'il est important de maintenir une dotation en personnel adéquate pendant les vacances d'été comme dans le reste de l'année, surtout aux postes des conseillers syndicaux.
7. Débattre, au niveau du conseil exécutif national, de l'importance du maintien d'un niveau de dotation en personnel adéquat pendant la période estivale comme dans le reste de l'année, surtout aux postes de conseillers syndicaux.
8. Embaucher plus d'employés permanents au lieu de se rabattre sur des conseillers syndicaux temporaires.
9. Maintenir un niveau de dotation en personnel adéquat pendant la période estivale comme dans le reste de l'année, surtout aux postes de conseillers syndicaux.
10. Examiner les niveaux de dotation en personnel permanent pour éviter d'utiliser un trop grand nombre de conseillers syndicaux temporaires.
11. Créer quatre (4) postes de spécialiste des régimes de retraite pour porter le nombre de ces spécialistes à six (6).
12. S'assurer que deux (2) des six (6) spécialistes des régimes de retraite se consacrent exclusivement à l'Ontario.
13. Maintenir un niveau de dotation en personnel adéquat pendant la période estivale comme dans le reste de l'année, surtout aux postes de conseillers syndicaux.
14. Examiner les niveaux de dotation en personnel permanent pour éviter d'utiliser un trop grand nombre de conseillers syndicaux temporaires.
15. Fournir de nouvelles et additionnelles ressources pour financer au moins un poste d'expert national en santé-sécurité de plus dans chaque région du SCFP.
16. Embaucher un conseiller syndical à plein temps pour la province de l'Alberta.
17. Fournir à la Saskatchewan des ressources additionnelles afin d'embaucher un expert en santé-sécurité.
18. Octroyer des fonds à l'embauche, dans chaque province, d'un conseiller syndical qui se consacrerait entièrement à la santé-sécurité au travail.
19. Revoir la distribution des employés à travers le pays et prendre les mesures nécessaires pour corriger les déséquilibres notables.
20. Embaucher un chercheur qui enquêtera sur les politiques d'agression sexuelle qu'appliquent les sections locales et les autres syndicats, y compris les syndicats étrangers. Ce projet de recherche comportera une enquête sur les conséquences involontaires de ces politiques. Il se nourrira d'une analyse qui reconnaîtra l'intersectionnalité entre race, orientation sexuelle, identité sexuelle et handicap, d'un côté, et les expériences de violence sexuelle et sexiste de l'autre.
21. Allouer les ressources nécessaires, dont, entre autres, embaucher du personnel supplémentaire, pour permettre de respecter les échéanciers prévus dans les Statuts du SCFP en ce qui a trait aux règlements additionnels.
22. Créer quatre (4) postes de spécialiste des régimes de retraite pour porter le nombre de ces spécialistes à six (6).
23. S'assurer que deux (2) des six (6) spécialistes des régimes de retraite se consacrent exclusivement à l'Ontario.

24. Modifier ses pratiques d'embauche pour que ses conseillers syndicaux soient plus représentatives des sections locales qu'elles servent.
25. Plus précisément, embaucher des conseillers syndicaux qui savent d'expérience ce qu'est le travail à temps partiel à des postes universitaires précaires et qui possèdent les connaissances et la formation requises pour représenter adéquatement les membres à la table des négociations.
26. Le travail universitaire précaire à temps partiel implique :
  - a) une sécurité d'emploi limitée ou inexistante;
  - b) des avantages sociaux limités ou inexistants, l'absence de régime de retraite;
  - c) de grands écarts en termes de salaire et d'heures de travail d'un contrat à l'autre.
27. Prioriser l'équité en matière d'emploi et la représentativité de sa main-d'œuvre dans son plan d'action des deux prochaines années.
28. Financer, chaque année, un programme de conseillers syndicaux stagiaires ayant au moins quatre participants autochtones.
29. Retirer toutes les concessions et la sous-traitance exigées du personnel de négociation dans toutes ses sections locales.
30. Modifier la structure d'accès entre les sections locales et son service juridique.
31. Assurer un accès rapide et efficace au service juridique.
32. Mettre en place des protocoles et de la formation, à l'intention des sections locales, afin de clarifier la distinction entre les cas justifiant d'approcher directement le service juridique et les cas où il faut d'abord passer par sa personne conseillère.
33. Prévoir une dotation en personnel suffisante pour permettre au service juridique de conseiller les sections locales aux prises avec une urgence.
34. Doter le bureau national d'un service de traduction en interne.
35. Promouvoir l'importance de la santé mentale au travail :
  - a) en célébrant la Semaine de sensibilisation à la maladie mentale et la Semaine de sensibilisation à la santé mentale;
  - b) en offrant aux délégués syndicaux ou aux représentants en santé-sécurité au travail des séminaires de formation sur les premiers soins en santé mentale;
  - c) en finançant des « initiatives de bien-être mental » au sein des sections locales.
36. Consacrer un budget important à une vaste campagne 2016-2017 pour la protection, le renforcement et l'élargissement de l'assurance-maladie, campagne qui encouragera notre effectif à œuvrer auprès des coalitions de la santé, de nos partenaires communautaires et de nos autres alliés.
37. Promouvoir notre vision de soins de santé universels financés, gérés et dispensés par l'État.
38. Promouvoir l'hôpital public comme un carrefour des soins de santé communautaires pouvant offrir un meilleur accès aux lits hospitaliers et à toute une gamme de services, comme les soins de courte durée, les soins prolongés complexes, la réadaptation, les soins ambulatoires, les chirurgies d'un jour et les soins primaires.
39. Jouer un rôle prépondérant dans la préparation et la coordination d'une action nationale en vue d'élargir les soins de santé publics. À cette fin, organiser une assemblée annuelle qui réunira nos alliés pour planifier et coordonner notre stratégie. Le premier rassemblement, en 2016, réunira les coalitions de la santé, les groupes de personnes âgées, les syndicats, les organismes communautaires et nos autres alliés, en vue d'élaborer une campagne commune pour bâtir l'appui populaire à un programme national de soins prolongés.
40. Faire campagne pour que le fédéral assume un rôle prépondérant dans la santé par le biais d'un nouvel Accord sur la santé qui inclura :
  - a) un financement fédéral stable et suffisant, y compris une indexation annuelle d'au moins six pour cent;

- b) l'application de la Loi canadienne sur la santé, en comblant ses lacunes en matière de surveillance et de production de rapports;
  - c) un programme national de soins prolongés qui couvrira les établissements de soins de longue durée, les soins à domicile et les soins communautaires, avec norme minimale de dotation en personnel et élimination progressive des services à but lucratif;
  - d) une stratégie nationale de réduction des infections nosocomiales prévoyant un budget spécifique pour l'application des normes de décontamination microbiologique, l'embauche de personnel d'entretien supplémentaire, la baisse du taux d'occupation des lits et le signalement obligatoire des cas;
  - e) un programme national et complet d'assurance-médicaments financé et géré par l'État;
  - f) de nouveaux centres de santé communautaires élargis.
41. Faire équipe avec le SCFP-Manitoba, la section locale 2348 et l'Association des sages-femmes du Manitoba pour élaborer et financer une campagne médiatique, incluant des publicités télévisées, de sensibilisation aux bienfaits des services des sages-femmes.
  42. Commanditer les Fiertés LGBTTTQ dans chaque province.
  43. Participer au défilé de la Fierté en y inscrivant un char allégorique auquel les sections locales pourront participer.
  44. Intégrer la campagne Ensemble pour un monde plus juste au thème du char.
  45. Continuer à prioriser la syndicalisation.
  46. Affecter des ressources et des fonds suffisants à la syndicalisation.
  47. Couvrir les coûts des sections locales qui tentent de syndiquer des travailleurs qui ne le sont pas et leur fournir les ressources nécessaires, jusqu'à la conclusion d'une première convention collective.
  48. Doit mettre des ressources supplémentaires de conseillers pour l'organisation des campagnes de maraudage en santé et services sociaux.
  49. Doit mettre des budgets spéciaux en place pour appuyer les campagnes terrain et supporter la campagne des sections locales.
  50. Éviter de divulguer à l'Agence du revenu du Canada (ARC) des données financières en lien avec le projet de loi C-377.
  51. Encourager tous ses organes provinciaux et ses sections locales à ne pas divulguer de données financières en lien avec le projet de loi C-377.
  52. Présenter cette résolution au congrès du CTC en 2017 et encourager tous les syndicats à ne pas divulguer de données financières en lien avec le projet de loi C-377.
  53. Encourager les organes provinciaux et les sections locales à adopter la même position, dans l'éventualité où d'autres gouvernements tenteraient d'instaurer des politiques similaires au niveau provincial.
  54. Encourager toutes ses sections locales à ne pas respecter la loi C-377 et œuvrer avec le CTC afin d'encourager l'ensemble du mouvement syndical à ne pas respecter cette loi inéquitable.
  55. Mettre sur pied une caisse de défense juridique pour se préparer aux éventuelles répercussions de ce geste, de sorte que les sections locales puissent agir en sachant qu'elles sont soutenues par tout le poids du SCFP et du mouvement syndical canadien.

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---



---

**Résolution substitut n° 902**  
**Couvre les résolutions 179 et 182**

---



---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin que des amendements législatifs soient adoptés à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* pour que les travailleuses enceintes des entreprises sous juridiction fédérale, qui ont un retrait préventif en vertu du *Code canadien du travail*, puissent être admissibles aux prestations de remplacement de revenu prévues par la *Loi sur les*

*accidents du travail et les maladies professionnelles*

*Décision du CEN*

*motion de ne pas agir*

---

---

**Résolution substitut n° 903**

**Couvre la résolution 237**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Mettre à la disposition des sections locales du secteur municipal toutes les ressources nécessaires pour faire face à ses attaques;
2. Protéger les conditions de travail de tous ses travailleurs.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution substitut n° 904**

**Couvre les résolutions 238 et 294**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de lobbying énergique et consacrer des ressources afin de :

- a) défendre et protéger la recherche publique;
- b) exiger l'annulation des compressions budgétaires dans les services de recherche du gouvernement;
- c) exiger l'abolition du muselage de la recherche et la protection des chercheurs de l'État;
- d) militer en faveur du retour du formulaire détaillé du recensement.

*Décision du CEN*

*adoptée*

---

---

**Résolution substitut n° 905**

**Couvre les résolutions 110 et C35**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Mettre à jour les politiques en matière de communication afin de les rendre neutres et sensibles aux personnes ayant une variance de genre de manière à être plus accueillant pour toutes les identités de genre.

*Décision du CEN*

*adoptée*

CUPE 2015 NATIONAL CONVENTION  
CONGRÈS NATIONAL DU SCFP 2015

FINAL LIST OF DELEGATES IN ATTENDANCE  
TO THE 27<sup>TH</sup> NATIONAL CONVENTION

LISTE FINALE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES PRÉSENTES  
AU 27<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL

AS AT NOVEMBER 7, 2015  
AU 7 NOVEMBRE 2015

SEATED IN ACCORDANCE WITH ARTICLE XI, SECTION I  
OF THE CUPE CONSTITUTION

ACCREDITÉES SELON L'ARTICLE XI, SECTION I  
DES STATUTS DU SCFP

---

PAUL MOIST  
NATIONAL PRESIDENT / PRÉSIDENT NATIONAL

CHARLES FLEURY  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL / NATIONAL SECRETARY-TREASURER

DANIEL LÉGÈRE  
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL

LUCIE LEVASSEUR  
VICE-PRÉSIDENTE GÉNÉRALE / GENERAL VICE-PRESIDENT

FRED HAHN  
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL

KELLY MOIST  
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENTE GÉNÉRALE

MARLE ROBERTS  
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENTE GÉNÉRALE

**DISTRICT COUNCILS / CONSEILS RÉGIONAUX**

---

CUPE NIAGARA DISTRICT COUNCIL	0401-0002	DIANE CORMIER
CUPE TORONTO DISTRICT COUNCIL	0401-0003	LISA SKEETE
CUPE WINDSOR DISTRICT COUNCIL	0401-0004	JESSIE SIMONETTI
CUPE LONDON DISTRICT COUNCIL	0401-0006	JUDITH CALLAHAN
DURHAM NORTHUMBERLAND CUPE DISTRICT COUNCIL	0401-0007	LORI-ANN RICHARDS
CUPE HASTINGS DISTRICT COUNCIL	0401-0020	LEE ANN EVANS
CUPE EASTERN GREAT LAKES DISTRICT COUNCIL	0401-0011	PAUL NORRIS
CUPE REGION OF PEEL DISTRICT COUNCIL	0401-0014	EDDIE PEREIRA
CUPE CENTRAL WESTERN ONTARIO DISTRICT COUNCIL	0401-0015	MARC GOODWIN
CUPE CALGARY DISTRICT COUNCIL	0701-0002	RH'ENA OAKE
CUPE KOOTENAY DISTRICT COUNCIL (KDC)	0801-0002	CHERRYL MACLEOD
CUPE VANCOUVER ISLAND DISTRICT COUNCIL	0801-0003	AMBER LEONARD
CUPE METRO VANCOUVER DISTRICT COUNCIL	0801-0004	FRANK LEE
CUPE FRASER VALLEY DISTRICT COUNCIL	0801-0005	TRACEY O'HARA
OKANAGAN MAINLINE DISTRICT COUNCIL	0801-0006	JOLENE LAMOUREUX
CUPE NORTHERN AREA DISTRICT COUNCIL	0801-0007	DENICE BARDUA

**PROVINCIAL COUNCILS OF UNIONS / CONSEILS PROVINCIAUX DE SYNDICATS**

---

CUPE N.B. COUNCIL OF HOSPITAL UNIONS	0211-0002	NORMA ROBINSON
CUPE N.B. COUNCIL OF SCHOOL DISTRICT UNIONS	0211-0003	BRIEN WATSON
N.B. COUNCIL OF NURSING HOME UNIONS	0211-0004	MINERVA PORELLE
CONSEIL PROV. DES AFF. SOCIALES DU SCFP	0301-0002	PIERRE SOUCY
CONSEIL PROVINCIAL DU SECTEUR UNIVERSITAIRE DU SCFP	0301-0003	RICHARD GUERTIN
CONSEIL PROV. DU SOUTIEN SCOLAIRE /SCFP	0301-0004	PIERRE DEGRAY
CONSEIL PROV. DU SECTEUR DES COMM. /SCFP	0301-0005	ALAIN CARON
CONSEIL PROV. DU SECTEUR MUNICIPAL	0301-0006	PATRICK GLOUTNEY
CONSEIL PROVINCIAL DES CEGEP	0301-0008	ÉRIC GASCON
CONSEIL PROV. DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORG. PUB. QUÉBÉCOIS	0301-0007	ERIC BERGERON
CUPE ONTARIO COUNCIL OF HOSPITAL UNIONS (OCHU)	0401-0017	HELEN FETTERLY
SASKATCHEWAN HEALTH CARE COUNCIL OF UNIONS	0601-0002	GORDON CAMPBELL

**PROVINCIAL DIVISIONS / DIVISIONS PROVINCIALES**

---

CUPE NOVA SCOTIA	0111-0001	MIKE MCNEIL
CUPE NFLD & LABRADOR DIVISION	0151-0001	WAYNE LUCAS
	ALT/SUPP	PATRICK O'RIELLY
CUPE NEW BRUNSWICK	0211-0001	ODETTE ROBICHAUD
CUPE PRINCE EDWARD ISLAND	0251-0001	LORI MACKAY
SCFP-QUÉBEC	0301-0001	DENIS BOLDUC
CUPE ONTARIO	0401-0001	CANDACE RENNICK
CUPE MANITOBA	0501-0001	KEN KITTLE

CUPE SASKATCHEWAN	0601-0001	TOM GRAHAM
CUPE ALBERTA	0701-0001	DAVID GRAHAM
CUPE BRITISH COLUMBIA	0801-0001	MARK HANCOCK

**SERVICE DIVISIONS / DIVISIONS DE SERVICE**

---

CUPE AIRLINE DIVISION	1721-0056	MICHEL COURNOYER
HEU	0043-0030	JENNIFER WHITESIDE

**AIRLINE DIVISION COMPONENTS / COMPOSANTES DE LA DIVISION DU TRANSPORT AÉRIEN**

---

COMPOSANTE AIR TRANSAT	1721-0003	JULIE ROBERTS
	ALT/SUPP	DANIEL LAFONTAINE
AIR CANADA COMPONENT	1721-0055	EDITH GAGNON
CALM AIR COMPONENT	1721-0060	JAMES WRIGHT
	ALT/SUPP	NIKKI CROSSLEY

**LOCALS / SECTIONS LOCALES**

**NOVA SCOTIA / NOUVELLE-ÉCOSSE**

---

227	BEDFORD	0111-0193 0111-0194	TODD MASTERS DAVE DORT
761	SYDNEY	0111-0047	DEBORAH WEEKS
850	DOMINION	0111-0196	MICHAEL MCNEIL
955	PETIT DE GRAT	0111-0190 0111-0191 0111-0192	WILFRIDINE CROWDIS DONALD STEWART MARY SINCLAIR
1082	HALIFAX	0111-0009 0111-0010	KAREN CONNOR NOREEN BATT
1259	HALIFAX	0111-0104	LOUISE RILEY
1416	HALIFAX	0111-0071 ALT/SUPP	MARTHA TAYLOR ANNE LERETTE
1431	HALIFAX	0111-0142	HEATHER CORKUM
1562	SYDNEY	0111-0050 0111-0051	PAULA GIUSTI PATRICIA MURCHISON
1867	DARTMOUTH	0111-0130 0111-0131 0111-0132	STEVE JOY MIKE MACISAAC SHARON HUBLEY
2330	NEW GLASGOW	0111-0167 0111-0168 0111-0169 0111-0170	MICHAEL KELLY NAN MCFADGEN ROSE BEST LIZ PARIS

2618	KENTVILLE	0111-0155	TREVOR SURETTE
2784	HALIFAX	0111-0079 0111-0080	SANDY WILSON BEVERLY CONNORS
3513	SYDNEY	0111-0021 0111-0022	JOANNE MACKINNON KAREN MCMULLIN
3840	HALIFAX	0111-0088 0111-0089	TRACEY HANN MARGARET BARRY
3876	GREENWOOD	0111-0090 0111-0091	CINDY COURTNEY TED LLEWELLYN
3890	TRURO	0111-0024 0111-0025 0111-0026	CLINT EAGLES RON DAVIS DAWN M TURNER
3912	HALIFAX	0111-0136 0111-0137 0111-0138 0111-0139 0111-0140	CHRISTINA BEHME TATIANA ROSSOLIMO RORY LEITCH DIEGO ROJAS CARMEL FORDE
3936	LUNENBURG	0111-0027	LISA MASON
4459	NEW GLASGOW	0111-0121	PATRICIA PERRY
4682	LUNENBURG	0111-0060 0111-0061	NANCY GRANT UNA RHODENIZER
5047	HALIFAX	0111-0039 0111-0040 0111-0041 0111-0042	TRACEY SULLIVAN AMY PARLEE GEORGE LLOY CHRIS MELANSON
5050	SYDNEY	0111-0115 0111-0116 0111-0117 0111-0118 ALT/SUPP	CONSTANCE M. FORREST MARY ELIZABETH JESSOME GLEN MACPHEE ELLA CAREY MARION GRANT
5165	ENFIELD	0111-0043	DARLENE DURNFORD
8920		0111-0178 0111-0179 0111-0180 0111-0181 0111-0182 0111-0183 0111-0184 0111-0189	NEIRAJ BHANOT TAMMY MARTIN DAVID BREWSTER SEAN FOLEY DIANE FRITTENBURG BEVERLY STRACHAN ALAN LINKLETTER LES DUFF

LOCALS / SECTIONS LOCALES

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR / TERRE NEUVE ET LABRADOR

---

488	CORNER BROOK	0151-0060 0151-0061	DUANE DEWLING ERNEST GREEN
-----	--------------	------------------------	-------------------------------

569	ST. JOHN'S	0151-0062 0151-0063 0151-0064 0151-0050 0151-0051 0151-0052 ALT/SUPP	MIKE BIGGIN LORI DOMAN EILEEN MORGAN RAY BENNETT GORD EVANS TERRY BENNETT MICHELLE MAHONEY
706	CORNER BROOK	0151-0053	BRAD PENNEY
879	ST. JOHN'S	0151-0054 0151-0055 0151-0056 ALT/SUPP	SHEREE JUNEJA DIANE VERGE SHERRY HILLIER CHERYL KELLY
1289	ST. JOHN'S	0151-0019 0151-0020 0151-0021 ALT/SUPP	GREGORY BAKER DIANNE MARTIN JASON GREEN STEPHEN BENNETT
1560	ST. JOHN'S	0151-0022 0151-0023 0151-0024 ALT/SUPP	LOYOLA PHILPOTT DERRICK BARRETT DENNIS MCDONALD ROGER BUTT
1615	ST. JOHN'S	0151-0042 0151-0043 0151-0044 0151-0045 ALT/SUPP	THERESA ANTLE SUSAN KEARSEY CHRISTINE BYERS DIANE JOHNSON KEIR HISCOCK
1761	JERSEYSIDE/PLACENTIA	0151-0014	SHARON MURPHY
1860	HAPPY VALLEY-GOOSE BAY	0151-0074 0151-0075 0151-0076	COLIN HIPDITCH ED O'KEEFE BILL CONWAY
2033	ST. LAWRENCE	0151-0027	S. DARLENE OAKE
2099	MOUNT PEARL	0151-0069 0151-0070	ELIZABETH PIERCEY CATHERINE HOWELL
2329	ST. JOHN'S	0151-0004 0151-0005 0151-0006	DAWN LAHEY AMANDA CHAFE STACEY LUCAS
2543	ST. JOHN'S	0151-0066	ROBERT STANLEY
2574	ST. ANTHONY	0151-0067	PAULA PATEY
3017	ST. JOHN'S	0151-0046 ALT/SUPP	GAIL BRINSTON ANGELA RICHARDS
3034	CONCEPTION BAY	0151-0015 0151-0016 ALT/SUPP	TERRI-LYNN COOPER TERRY BUTLER WARRICK CLUNEY
3148	CORNER BROOK	01510029	TED BLAKE

		0151-0030	JAMES CALLAHAN
3762	ST. JOHN'S	0151-0071	WANDA YOUNG
3765	ST. JOHN'S	0151-0010	JULIEANNE NEARY
4386	CORNER BROOK	0151-0031	CRAIG GARDNER
4885	ST. JOHN'S	0151-033	KAREN LYNCH
4935	STEPHENVILLE CROSSING	0151-0035 0151-0036	VICTORIA GILLIS THERESA GILLAM
4937	PORT AUX BASQUES	0151-0073	TODD STRICKLAND
4938	PORT SAUNDERS	0151-0039	ROGER PHILPOTT
4939	STEPHENVILLE	0151-0040 0151-0041	SHAWN HYNES RUBY SHEPPARD
5078	CORNER BROOK	0151-0017	ANGELA TARGETT

LOCALS / SECTIONS LOCALES

NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

---

51	MONCTON	0211-0038 0211-0040	LÉO MELANSON MARC BOURQUE
380	SAINT JOHN	0211-0128 0211-0129	IRIS LLOYD CHRIS WATSON
486	SAINT JOHN	0211-0199 0211-0200	PAUL JOHNSON ROD MAHANEY
588	EDMUNDSTON	0211-0203	GERALD LANDRY
720	MONCTON	0211-0149 0211-0150 0211-0151 0211-0152	BRENDA VIENNEAU ROBERT PARTRIDGE LARRY LUTES MARK GEDDES
813	SAINT JOHN	0211-0154 0211-0155 0211-0156 0211-0157 0211-0158	TERRY CROUSE SCOTT FLOYD AGNES LANDRY MARK RICHARDS NORINE BARTLETT
821	MONCTON	0211-0160 0211-0161 0211-0162 0211-0163 ALT/SUPP	RACHEL BLACQUIÈRE GUY CORMIER SHAWNA DOIRON BERNARD BRUN CLAIRE CYR
824	MONCTON	0211-0007	KRISTA DUGUAY
833	CAMPBELLTON	0211-0164 0211-0165	ÉMILIE DOUCET HEATHER PARKER

		0211-0166 0211-0167	DONNA SMITH DOUG KINGSTON
861	ST. STEPHEN	0211-0168	KIM DAVIDSON
865	MIRAMICHI	0211-0170 0211-0171 0211-0172	ANGELINA CATALANO MARY JARDINE KEVIN DRISCOLL
908	FREDERICTON	0211-0181 0211-0182 0211-0183 0211-0184 0211-0185	ADRIENNE PARADIS JODI TOMILSON TERRA BUNTING SARA TOWNSEND JEANNETTE JEAN
963	SAINT JOHN	0211-0238 0211-0239	JAMIE AGNEW ANDREW WOODCOCK
1077	PETITCODIAC	0211-0011	ELIZABETH DUFFY
1078	MONCTON	0211-0262	KEITH LEBLANC
1079	MONCTON	0211-0253	MICHAEL ATKINSON
1096	FREDERICTON	0211-0208	WILL THIBODEAU
1117	ST. STEPHEN	0211-0087	KELLY WAY
1121	BATH	0211-0211	CONNIE HAINES
1127	NEWCASTLE	0211-0145	JEANETTE CURTIS
1148	BOIESTOWN	0211-0112	TWILA RYAN
1159	DALHOUSIE	0211-0064 ALT/SUPP	MARC CAYOUCETTE STÉPHANE LEBLANC
1190	FREDERICTON	0211-0121 0211-0122 0211-0123 0211-0124 0211-0125	ANDREW HARDY JOEY KELLY ALEX GOODINE GUY BASTARACHE GERALDA WADDELL
1199	SAINT JOHN	0211-0189	LISA ALLEN
1251	SAINT JOHN	0211-0061 0211-0062	CINDY JOHNSON MAURICE LEBLANC
1277	CHATHAM	0211-0215	GLENDA CONNOLLY
1303	SHEDIAC	0211-0066 0211-0067	ROLAND CORMIER BRYAN SAVOIE
1418	FREDERICTON	0211-0232 0211-0233 0211-0234 0211-0235 0211-0236	GARY BURRIS SUZANNE HACHÉ NICOLE MOREAU JOHN EATMON JANNICK LAFOREST
1439	ST-BASILE	0211-0095	PIERRE TURGEON

1506	FREDERICTON	0211-0088	DORIS NASON
1507	BATHURST	0211-0107	ERIKA ARSENEAU
1726	MONCTON	0211-0137 0211-0138	HEATHER LEET WAYNE BROWN
1763	ST. ANDREWS	0211-0025	KIM SHARKEY
2116	SAINT JOHN	0211-0243 ALT/SUPP	SHARON TEARE ANNE SULLIVAN
2373	EDMUNDSTON	0211-0070	ROGER LÉVESQUE
2610	ALBERT	0211-0041	KIMBERLY COPP
2745	MONCTON	0211-0042 0211-0043 0211-0044 0211-0045 0211-0046 0211-0047 0211-0048 0211-0049 0211-0050 0211-0051 ALT/SUPP	SHERRY WILKINS MARILYN MACCORMACK THERESA MCALLISTER SHARON THOMPSON IDA HAGGARTY MICHAEL OSBORNE COLLEEN HORSMAN PARISE ST-ONGE CHRISTIANNE ROBICHAUD ÉLISE RICHARD TODD HILL
3433	SACKVILL	0211-0256 0211-0257	RONALD SPRACKLIN KELLIE MATTATALL
3656	SAINT JOHN	0211-0263	JANE MELANSON
3884	FREDERICTON	0211-0261	ROMANA SEHIC
3982	SACKVILLE	0211-0102	HOLLY STRONGE
4193	ALLARDVILLE	0211-0250	SERGE PLOURDE
4445	PLASTER ROCK	0211-0144	TINA PELLETIER
4630	SAINT-LÉONARD	0211-0057	SHIRLEY CYR
4679	DIEPPE	0211-0132 0211-0133	JOANNE LEBLANC DONNA LEBLANC
4848	MONCTON	0211-0193 0211-0194 0211-0195 0211-0196	CHRIS KENNEDY BRYAN HARRIS TRENT PIERCY JUDY ASTLE
4874	ST. LOUIS DE KENT	0211-0082 ALT/SUPP	NICOLE DUPLESSIS JEANNIE DAIGLE
4882	ROGERSVILLE	0211-0033 ALT/SUPP	PAULETTE MARTIN CLAUDETTE LEBLANC

---

501	CHARLOTTETOWN	0251-0038 0251-0039 0251-0040	JOEY MACKINNON RANDY GALLANT PAUL LEE
805	CHARLOTTETOWN	0251-0003 0251-0004 0251-0005 0251-0006	KELLEY RHYNES NANCY INGALLS "BOBBY KENNEDY MICHAEL HOPKINSON
1051	ALBERTON	0251-0007	WANDA LIVINGSTONE
1145	CHARLOTTETOWN	0251-0008 0251-0009 0251-0010 ALT/SUPP	URBAN MACLELLAN ROBERT COUGHLIN MADONNA KEIZER NICOLE COUTURE
1170	CHARLOTTETOWN	0251-0011 0251-0012	KAREN TSISTINAS LYNDA TURNBULL
1175	CHARLOTTETOWN	0251-0013 0251-0014 0251-0015	GINETTE MISENER TENA CREAMER GORDON GAY
1778	MONTAGUE	0251-0016	CHRIS LEWIS
1779	SUMMERSIDE	0251-0017 0251-0018 0251-0019	LEONARD GALLANT LEONARD CRAWFORD FAY CRAWFORD
1870	CHARLOTTETOWN	0251-0033 0251-0034 0251-0035 ALT/SUPP	BARRY CONNELL TRACY CARMICHAEL LEO CHEVERIE MATTHEW ZAWADZKI
3260	CHARLOTTETOWN	0251-0020 0251-0021 0251-0022	KARYN NOBLE BRENDA DOUCETTE ROSE-LUNE GOULET
3324	CHARLOTTETOWN	0251-0023 0251-0024	ALICE RICE JASON WOODBURY
4893	KENSINGTON	0251-0025	BRENDA MACISAAC

---

3018	MONTRÉAL	0301-0829 0301-0830 0301-0831 0301-0832 0301-0833 0301-0834 0301-0835 0301-0836 0301-0837	LYNDA LATENDRESSE NATHALIE LATENDRESSE ANDRÉ LÉPAGE MICHEL JEANOTTE CHANTAL RACETTE SYLVIE BOURBONNIERE PIERRE LALONDE NORMAND BERGERON GILBERT OUMET
------	----------	---	---

		0301-0838	JOCELYN TROTTIER
		0301-0839	FRANCOIS BOURGOUIN
		0301-0840	JACQUES ROCHON
		0301-0841	YAN PAQUETTE
		0301-0842	ANDRÉ LAPIERRE
		0301-0843	BENOIT DUROCHER
		0301-0860	DENIS JOMPHE
305	MONTRÉAL	0301-0571	DANIEL LAVOIE
306	SAINT-BRUNO	0301-0177	ANDRÉ DUVAL
		0301-0178	CHANTAL MARCOTTE
		0301-0179	SYLVIE ANGERS
		0301-0180	STÉPHANE SIMARD
		0301-0181	SOPHIE ABBOTT-BROWN
		0301-0182	D.J. MOYE
307	LONGUEUIL	0301-0573	MARC EDSTROM
		0301-0574	MARIO GAUTHIER
		0301-0575	JEAN-FRANCOIS GAUDREAU
375	MONTRÉAL	0301-0167	RÉJEAN BRUNET
		0301-0168	NORMAND DUPUIS
		0301-0169	MARTIN LAPIERRE
429	MONTRÉAL	0301-0580	LOUIS LECOMPTE
		0301-0581	BENOÎT AUDETTE
		0301-0582	DOMINIC CHARLAND
		0301-0583	FRANCINE BOULIANE
		0301-0584	GILLES MAHEU
		0301-0585	JOSÉE LACROIX
		0301-0586	MARIO SABOURIN
		0301-0587	MYRIAM BOURDEAU
		0301-0588	KAREN VALENZUELA
		0301-0589	PATRICK DUBOIS
		0301-0590	LYNE LACHAPELLE
		0301-0591	RACHID HALHOUL
		0301-0592	STEFANO FERRANTE
		0301-0593	JEAN-PIERRE CHALIFOUX
687	MONTRÉAL	0301-0015	ZIVANKA KOVALSKI
		0301-0016	MARC-ANDRÉ HAMELIN
		0301-0017	FRANCE PICARD
		0301-0018	PATRICE BOUGIE
957	MONTRÉAL	0301-0787	MICHEL DRAPEAU
		0301-0788	OSWALDO MONTOYA
		0301-0789	JEAN-YVES PAQUIN
		0301-0790	MICHEL ROUSSEAU
1105	ROUYN-NORANDA	0301-0145	DENISE VALLÉE
1113	LAVAL	0301-0763	RICHARD NADON
1114	SHERBROOKE	0301-0273	DENIS FRÉCHETTE
		0301-0274	DOMINIC GRIMARD
1186	MONTRÉAL	0301-0458	MARIO GRÉGOIRE
		0301-0459	LOUIS-PHILIPPE HAMMOND

1244	MONTRÉAL	0301-0798 0301-0799 0301-0800 0301-0801	NICOLAS GHANTY ÉRIC ROMANO MARIE-CLAUDE LATENDRESSE ISABELLE LAFORCE
1294	MONTRÉAL	0301-0183 0301-0184 0301-0185 0301-0186 0301-0187 0301-0188	THÉRÈSE FILLION CLAIRE BOUCHARD MADELEINE COUTU ALINE PAJOT ISABELLE CLOUTIER SYLVAIN ALLARD
1296	QUÉBEC	0301-0349 0301-0350 0301-0351	MARIE-JOSÉE ALVAREZ JULIE DUPERRÉ FRANCE PITRE
1412	MONTRÉAL	0301-0193	MICHEL HUOT
1450	QUÉBEC	0301-0516	STÉPHANE VILLENEUVE
1459	VAL-D'OR	0301-0619 0301-0620 0301-0621	ANDRÉ VAILLANCOURT MANON DUVAL CHRISTINE MERCIER
1500	MONTRÉAL	0301-0194 0301-0195 0301-0196 0301-0197 0301-0198 0301-0199 0301-0200 0301-0201 0301-0202 0301-0203 0301-0204 0301-0205	MICHEL MARTIN NATHALIE CLAVEAU RICHARD PERREAULT SYLVAIN DUBREUIL BRUNO CHARROIS MARTIN BOUCHER STÉPHANE MICHAUD YVON LACHAPELLE LUC CORRIVault PIERRE MACDONALD JOËLLE RAVARY YVON DUBOIS
1535	WESTMOUNT	0301-0877 0301-0878	ROBERT WATSON JEAN-YVES BRAULT
1574	CHICOUTIMI	0301-0275	NORMANDE TRUCHON
1604	MONTRÉAL	0301-0794 0301-0795	MARIE-PAULE MORIN CHRISTOPHE BOUCHAND-MOR
1638	QUÉBEC	0301-0386 0301-0387 0301-0388 0301-0389 0301-0390	DANIEL SIMARD CARL LAVOIE ALAIN BOURASSA JEAN BARIBEAU ALINE ROUSSEAU
1690	SAINTE-JULIE	0301-0421 0301-0422	STÉPHANE BOLOGNA DOMINIQUE DUMONT
1737	MONTRÉAL	0301-0463	LUC TREMBLAY
1751	HAMEL	0301-0624 0301-0625	FRANCE SANTERRE GUILLAUME BERNIER

1800	TROIS-RIVIÈRES	0301-0759 0301-0760	CINDY CARBONNEAU ISABELLE HUBERT
1983	MONTRÉAL	0301-0354 0301-0355 0301-0356 0301-0357 0301-0358 0301-0359 0301-0360 0301-0362 0301-0363	DANIEL LEROUX YANNICK BOUCHER GIUSEPPE TAGLIAFERRI MICHEL BARNEY LINE BLACKBURN SABATINO LEPORE RÉAL MARTIN JULIE DELORME JULIE LAURIN
2000	MONTREAL	0301-0492 0301-0493 0301-0494 0301-0495 0301-0496 0301-0497 0301-0498	NANCY RAIL SYLVIE ROBILLARD ALAIN DESMARAIS LOUISE BEAUDOIN MADELEINE LUPARI MARIO CATELANI FANNY VERONIQUE COUTURE
2051	QUÉBEC	0301-0123 0301-0124	MARC LEVESQUE FRANCE Fiset
2115	LAVAL	0301-0864 0301-0865	LUCIE DUBOIS MANON BRETON
2184	MONTREAL	0301-0640 0301-0641 0301-0642	ETHEL-ANN FLORES MARIE DIEUDONNE NOEL GUEDON AUGUSTIN
2222	MONTRÉAL	0301-0281	CHRISTIAN TRUDEAU
2231	QUEBEC	0301-0306 0301-0307	KORA ROBERGE CHARLES EURIAT
2252	STE-FOY	0301-0866 0301-0867	ERIC BOUTET CARL BEAUDOIN
2326	TERREBONNE	0301-0544 0301-0545	MATHIEU LAUZON STÉPHANE MOREAU
2334	LEVIS	0301-0648 0301-0650 0301-0651	GÉRARD POIRIER MARIO PAQUET RÉJEAN BARGONÉ
2385	RICHMOND	0301-0324 0301-0325	CHRISTIAN LUSSIER CHANTAL DENIS
2425	MONT-ST-HILAIRE	0301-0748 0301-0749	MARIE-HÉLÈNE LAMARRE CYNTHIA GAUTHIER
2468	DOLBEAU	0301-0750	DANY BOUCHARD
2500	QUEBEC	0301-0365 0301-0366 0301-0367 0301-0368	LUC BROUILLETTE MARIO DUCLOS YVAN PEPIN ANDRÉ ROUSSEAU

2541	ALMA	0301-0284 0301-0285	CARL DUFOUR ROBIN CÔTÉ
2566	SAINT CONSTANT	0301-0216 0301-0217	LINE LAROCQUE RICHARD MERCIER
2569	ROUYN	0301-0875	KARMEN LÉVIS
2661	TROIS-RIVIERES	0301-0219 0301-0220 0301-0221 ALT/SUPP	LUCIE LORRAIN CAROLE NEILL LUCIE PRONOVOST PAUL BELLEMARE
2684	METABETCHOUAN	0301-0780	ALAN GAUTHIER
2718	MONTREAL	0301-0752 0301-0753	JAMES SEGUIN GEORGE GAWEL
2729	SHERBROOKE	0301-0826 0301-0827	MICHEL P. BILODEAU MARIO BERNARD
2815	MONTREAL	0301-0468 0301-0469	GUY GAGNÉ JACQUES DENOMMÉ
2825	MONTRAL	0301-0438	MARIO DAGENAIS
2850	MONTREAL	0301-0226 0301-0227 0301-0228	SYLVIE TOUSIGNANT MARIE-HÉLÈNE VERMETTE MARTIN GAGNON
2881	DORVAL	0301-0317 0301-0318 0301-0319 0301-0320	DENISE HÉBERT KAREN MCKELLAR MARTIN LACHAPELLE MICHEL DECELLES
2886	COTE-ST-LUC	0301-0820 ALT/SUPP	JANET POWER MARJORIE PARANADA
2929	QUÉBEC	0301-0375 0301-0376 0301-0377 0301-0378	MICHÈLE VÉZINA SYLVAIN BEAULIEU YVES BILODEAU DENIS PETITCLERC
2957	MONTREAL	0301-0286	MIREILLE LACHARITÉ
2960	MONTREAL	0301-0664	YANICK DUCHARME
3005	MONTRÉAL	0301-0669 0301-0670	SYLVIE PERRIN STÉPHAN JEAN
3124	CHICOUTIMI	0301-0672 0301-0673	BERNARD GRAVEL GILLES MÉNARD
3161	RAWDON	0301-0674 0301-0675	JOHANNE SAVARD LISE BOLDDUC
3187	MONTRÉAL	0301-0115 0301-0116	MATHIEU DULUDE OLIVIER COUTU TOUSIGNANT

3247	CHÂTEAUGUAY	0301-0405 0301-0406	SIMON BEAULIEU MARIO DIONNE
3259	SAINT-HYACINTHE	0301-0150 0301-0151 0301-0152 0301-0153	CYNTHIA CÔTÉ GILLES ST-PIERRE RENÉE-MICHELINE GAGNÉ JACQUES LÉTOURNEAU
3280	CHÂTEAUGUAY	0301-0040 0301-0041	MICHEL BLANCHETTE SYLVAIN PITRE
3300	QUÉBEC	0301-0678 0301-0679	LINE LAFOND STÉPHANE ALLARD
3333	LONGUEUIL	0301-0130 0301-0131 0301-0133	SYLVIE CHAMPAGNE NATHALIE LAPERRIÈRE ROCH DUMONT
3350	WESTMOUNT	0301-0808 0301-0809 0301-0810 ALT/SUPP	FAITH FRASER CHÉRIE THOMAS ROCHELLE LAZARUS KATHY HEBERT
3423	TROIS-RIVIÈRES	0301-0868	PATRICIA LAROUCHE
3535	MONTRÉAL	0301-0046 0301-0047 0301-0048 0301-0049	CAROLINE BOUCHER DANIEL BOUCHER ROBERT BOULAIS PATRICK LESSARD
3544	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	0301-0876	HÉLÈNE BÉDARD
3608	VAL D'OR	0301-0563	DENIS GAGNÉ
3624	TROIS-RIVIERES	0301-0135 0301-0137 0301-0138 0301-0806	DANIEL BOISVERT ANDRÉANE BOUCHARD ÉRIC PINSONNAULT MARC CARON
3700	MONTREAL	0301-0410 0301-0411	MICHEL ARSENAULT FRANCISCO DA COSTA
3758	MONTRÉAL	0301-0690 0301-0691	BRIGITTE PERRON ANDRÉE DE ROME
3783	MONTREAL	0301-0776 0301-0777 0301-0778 0301-0828	PASCAL BOLDUC JEAN-FRANÇOIS HARDY DOMINIQUE DEMERS KENNY MCGRATH
3812	QUEBEC	0301-0529 0301-0530 0301-0531 0301-0532	ANGÉLIQUE PAQUETTE JEAN-LUC BROSSÉ MICHEL LABEL DANIEL CARRIÈRE
3939	MONTREAL	0301-0236 0301-0237 0301-0238	DENIS GALY JEAN-ROCK LAMOUREUX LUCIANO IACHINO
3993	GATINEAU	0301-0553	FRANCIS CANTIN

		0301-0554 0301-0555	CHARLES-ERIC WALKER LUC BAZINET
4041	DORVAL	1721-0005	CHARLES PHILIPPE LACROIX
4055	MONTREAL	1721-0019 1721-0020 1721-0022	MARK BRANCELJ MARTIN COURSOL KELLY BUDWAY
4091	MONTRÉAL	1721-0023 1721-0025 1721-0026	GUILLAUME LEDUC CHRISTINE GUAY STEPHANIE JAFFRES
4134	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	0301-0242 0301-0243	JOCELYN BOURDON ISABELLE SIROIS
4250	MONTREAL	0301-0059 0301-0060 0301-0061 0301-0062 0301-0063 0301-0064	DANIEL DUCHESNE STÉPHANE MIVILLE CARL ACOCELLA ANDRÉ POULIN MANON BAILLARGEON BENOÎT BOUCHARD
4294	LAVALTRIE	0301-0067	STEPHEN DOUCET
4475	SHERBROOKE	0301-698 0301-699	SUZANNE DESLOGES BRUNO BRETON
4490	MONTRÉAL	0301-0704 0301-0705	SYLVIE GAGNER NATHALIE OLIVIER
4545	LAVAL	0301-0713 0301-0714	MARTIN GAGNON FRANCIS DESJARDINS
4628	MONTREAL	0301-0720 0301-0722	VINCENT LECLAIR PIERRE-PAUL TESSIER
4713	MONTREAL	0301-0258 0301-0259 0301-0260	MARCO LUTFY CLAUDE BALLER BENOIT LEGAULT
4723	MONTRÉAL	0301-0510	BENOIT PICHÉ
4755	WESTMOUNT	0301-0556 0301-0557 ALT/SUPP	PROLET TOCHEVA TAMMY TAYLOR ANDREA SIMPSON
4835	MONTREAL	0301-0084 ALT/SUPP	LUC LÉGER MARCUS MATYAS
4880	MONTRÉAL	0301-0729 0301-0730 0301-0731	CLAUDE QUANTIN CAROLE THIBODEAU ADRIANA RODRIGUEZ
4953	VICTORIVILLE	0301-0266	FRANCINE LAMOTHE
5059	MONTREAL	0301-0420	ROYSE HENDERSON

5222	SAINTE-THÉRÈSE	0301-0098 0301-0099 0301-0100 0301-0101	GUILLAUME BÉGIN JOËL VINCENT CYR EMMANUELLE BOURNIVAL JULIE TASSÉ
5425	MONTRÉAL	0301-0449	LUC BEAUREGARD
5735	MONTRÉAL	0301-0740 0301-0741	YAN GAUDET CHRISTIAN TAMBORINI
7498	SHERBROOKE	0301-0104 0301-0105	MÉLANIE CLOUTIER GERMAIN FOLEY

**LOCALS / SECTIONS LOCALES**

**ONTARIO**

---

1	TORONTO	0401-1120 0401-1121 0401-1122 0401-1123 0401-1124 ALT/SUPP	STEVE LAKE LINEISHA BARNARD CHARLENE MUELLER DALJEET MATHARU JOHN CAMILLERI JAMES MIDDLETON
2	TORONTO	0401-0021 0401-0022 0401-0023 0401-0024	TONY EGIZII WILLIAM MASIH GAETANO FRANCO JOHN MELO
3	SAULT STE MARIE	0401-1526 0401-1527 0401-1528 ALT/SUPP	PAUL BEAUCHAMP DAVE HART JESSE CRYSLER MARK HARRINGTON
32	CAMBRIDGE	0401-0818 0401-0819 0401-0820 ALT/SUPP	RAY BURIGANA WAYNE WHITEHEAD MICHAEL GREGORASZ CHRIS STEPHENS
53	WHITBY	0401-0486 0401-0487 0401-0488 0401-1598 ALT/SUPP	KAREN WILSON GREG FRENCH STEVE PEAREN KEVIN LYONS CRAIG BEACOCK
54	AJAX	0401-1038 0401-1039	WILLIAM HICKEY HEATHER DOUCETTE
57	GUELPH	0401-1040 0401-1041 0401-1042	TINA TREMELLING KATHY CARPINO KATHIE JASPERSON
65	FROT FRANCES	0401-0853 0401-0854	JAUNITA NOBLE LAURIE KENNEDY
66	MISSISSAUGA	0401-0892 0401-0893 ALT/SUPP	DANNY ROCCA CURTIS HAMMOND KEVIN OFFLESS
68	KITCHEN	0401-0028 0401-0029	DOUG KUDOBA BOB UNDERWOOD

		0401-0030 ALT/SUPP	BLAIR ARSENAULT JASON CARMOUNT
79	TORONTO	0401-1255 0401-1256 0401-1257 0401-1258 0401-1259 0401-1260 0401-1261 0401-1262 0401-1263 0401-1264 0401-1265 0401-1266 0401-1267 0401-1268 0401-1269 0401-1270 0401-1271 0401-1272 0401-1273 0401-1275 0401-1276 0401-1277 0401-1278 0401-1279 0401-1280 0401-1281 0401-1283 0401-1284	TIM MAGUIRE DAVID KIDD SOFIA RENO REBECCA JAGESHAR JASON DESJARDINS SANDRA HIGGISON SHARON LLEWELLYN KEITH FIERING AINSWORTH HAMILTON NANCY MURPHY MARK PAAR LINDA ROSE LILY CHANG GARTH BARRY NINA MEGAS AVALINE MILLER BEVORIA MARTIN-CLARKE FRED SHILSON ZULEMA YOUNG ALEXANDRA PINOSA FRED TAYLOR YASMIN MAKANI STELLA COADY VAN NGUYEN BEVERLEY PIKE AROKIADASS JOHN RUTH COMFORT DAVID MITCHELL
82	WINDSOR	0401-1477	ROBERT KOLODY
87	THUNDER BAY	0401-0986 0401-0987 0401-0988 0401-0989	MARIE DEAN JACKIE LIVINGSTON JENNIFER KEATING KAREN MARTIN
101	LONDON	0401-0894 0401-0895 0401-0896 0401-0897 0401-0898	SHELLEY NAVARROLI PHIL VIVYURKA TRACEY LEE ADAM BRIGHTLING STEVE HOLLAND
107	LONDON	0401-0031 0401-0032 0401-0033 0401-0034 ALT/SUPP	ALASTAIR BRUFF DENNIS REED JAMIE MCBRIDE BRIAN PAULGER LARRY COUGHLIN
109	KINGSTON	0401-0362 0401-0363 0401-0364 0401-0365 ALT/SUPP	LUIS TALLEDO JULIA LYNCH TINA CARQUEZ ADAM BOL CATHY DOYLE
122	NORTH BAY	0401-0035 0401-0036 0401-0037	BRENT LAVIGNE BRIAN PHILLIPS APRIL ADAMS

		ALT/SUPP	CRYSTAL MCLEOD
126	PETERBOROUGH	0401-1294 0401-1295	LYNDA BOLTON SANDRA FROST
129	PICKERING	0401-1125 0401-1126 0401-1127 ALT/SUPP	JAMES MCPHERSON GREG MALCOLM DAVE WHITEHOUSE RICK SAUNDERS
131	PETERBOROUGH	0401-0490 0401-0491 0401-0492 ALT/SUPP	ARLENE LEE HEATHER CROUGH STEPH RIDER FRANCINE GOLLOHER
132	REGION OF DURHAM	0401-1616 0401-1617 0401-1618 0401-1620	SHIRLEY NACZYNSKI KAREN MORRISON LYNETTE WALKER JAN TUTTON
133	NIAGARA FALLS	0401-0366 0401-0367 0401-0368	NORM DALTON KEVIN MALLALEY TIM BELL
136	OAKVILLE	0401-0275 0401-0276	RORY DOUCETTE DAVID TILDEN
145	BRAMPTON	0401-0739 0401-0740 0401-0741 0401-0742 0401-0743 ALT/SUPP	ERIC WITVOET RAY WALKER PAT DMITRUIC GERALD MOHAMMED MATT ENGLAND JANETTE JENSEN
146	NORTH BAY	0401-0493 0401-0494 0401-0495	CORRINE HABER ANGIE WHALEY HENRI GIROUX
150	ST. CATHARINES	0401-1043 0401-1044	PIERRE PARENT ROBERT COCHRANE
151	THOROLD	0401-0039	MIKE WILLIAMSON
157	ST. CATHARINES	0401-1641	STEVE BITTNER
181	BRANTFORD	0401-0990 0401-0991 0401-0992 0401-0993	ANDREW DUKESHIRE GLENN QUACKERBUSH JENNIFER KIRBY JEFF VAN WYK
217	LONDON	0401-0823	JOHN SCOTT
218	WHITBY	0401-1180 0401-1181 0401-1182 0401-1183 0401-1184 0401-1185 0401-1186 0401-1187	SUE WILKINSON NATALIE MELICH MAUREEN O'REILLY MARION MOORE CATHIE ROUSSEAU KEN WILKINS BRIAN BURD DENNIS GIBBS

229	KINGSTON	0401-1304 0401-1305 0401-1306 0401-1307 ALT/SUPP	GREG PECK RICK BYROM SHERRI FERRIS ROSIE SARDINHA PATRICK CUMMINGS
234	CORNWALL	0401-1103 0401-1104 ALT/SUPP	KELLY MCKEEGAN TIM MORGAN WILLIAM TALBOT
241	GUELPH	0401-0441 0401-0442 0401-0443 ALT/SUPP	MISTY GAGNE PAUL CLULOW STEVE FORESTER PHIL KOECHEL
254	KINGSTON	0401-0041 ALT/SUPP	ROBERT RENAUD KELLY SEDORE
255	HANOVER	0401-0500 0401-0501 ALT/SUPP	MARK O'LEARY BEV NICKEL SHERRY ANSTETT
416	TORONTO	0401-1310 0401-1311 0401-1312 0401-1313 0401-1314 0401-1315 0401-1316 0401-1317 0401-1318 0401-1319 0401-1320 0401-1321 0401-1322 0401-1549	EDDIE MARICONDA TOM KOUFIS TED AIVALIS DAVE HEWITT DOMENIC MAUGERI MIKE MERRIMAN JERRY DOBSON ANDREW MCKENZIE JOHN KIS RON JOHNSON PAUL LEPAGE COLIN MACDONALD LESLIE BREMNER TOMMY LENATTHEN
434	TIMMINS	0401-0371 ALT/SUPP	SUSANNE MAVOR CHANTAL BENSON
503	OTTAWA	0401-0045 0401-0046 0401-0047 0401-0048 0401-0049 0401-0050 0401-0051 0401-0052 0401-0054 0401-0055 0401-0056 0401-0057 0401-0058 0401-0059 0401-0060 0401-0061 0401-0062	JORGE RICARDO KEVIN CHARRON HEATHER DUFF PIERRETTE ST-LOUIS BRIAN MOLOUGHNEY WIL KELLY PATRICK HUFF DAN HUFF STUART GRANT BRIAN CHILDS DREW CARMICHAEL BARBARA BRANNEN ANA BETTENCOURT DASILVA JOAN KEITH CARRIE LYNNE JAMES WATSON BRIAN MADDEN
504	PETERBOROUGH	0401-1323 0401-1324	JEFF PASS MIKE MADDOCK

543	WINDSOR	0401-0824 0401-0825	MARK VANDERVOORT KIM BOULIANE
786	HAMILTON	0401-1327 0401-1328 0401-1329 0401-1330 0401-1331	DOMENIC DI PASQUALE LUI CARINO KEVIN COOK SUSAN THORNTON LINDA CLAYBORNE
790	WILLOWDALE	0401-1072 ALT/SUPP	JEREMIAH ROSS JAMES ROBINSON
791	KITCHEN	0401-0279 0401-0280 0401-0281 0401-0282 ALT/SUPP	JOHANNA ELLIS MAUREEN MANNING DALE HANKE SANDI MCCARTHY LUANNE GEISEL
793	WATERLOO	0401-0283 0401-0284 0401-0285	SHELLY HOWARD GREG MACEDO DOUG TURNBULL
815	MILTON	0401-1333 0401-1334	VERONICA BRANDT ELIZABETH SCHRAMM
822	KENORA	0401-1337 0401-1338 ALT/SUPP	INGRID PARKES KIM JONES RON BURGESS
831	BRAMPTON	0401-1339 0401-1340 0401-1341 0401-1342 ALT/SUPP	FABIO GAZZOLA RYAN SMART LEVI BOURGEOIS JAGJIT PANESAR MICHAEL MIGUEL
841	ST. THOMAS	0401-1676	TODD ROWLEY
855	LINDSAY	0401-1089 0401-1090 0401-1091	LYN EDWARDS DENNIS BUCKLEY SCOT ROBERTSON
870	OTTAWA	0401-0066 0401-0067 0401-0068 0401-0069 ALT/SUPP	BONNIE SOUCIE BEVERLEY EDGE MICHAEL HURLEY KEN DESROCHES JANICE ROE
894	SAULT STE MARIE	0401-0071 0401-0072	JULIE GAVADZA MELINDA GENYS
895	SUDBURY	0401-0879 0401-0880	BILL DESJARDINS ROBIN CAMPAGNARO
904	NEW LISKEARD	0401-0502 ALT/ SUPP	NICHOLAS BLACK BREANNA MOORE
905	NEWMARKET	0401-0997 0401-0998 0401-0999 0401-1000	BEINURI DERSIS FRED WATT LINDSAY DAMECOUR CINDY MARTIN

		0401-1001	DAVE NEESON
		0401-1002	KATHERINE GRZEJSZCZAK
		0401-1003	NIKKI SHEPPARD
		0401-1004	DONNA BELLINGER
		0401-1005	PATRICK NICHOLSON
		0401-1006	GRETA ZINCK
		0401-1007	KATHLEEN COATES
		0401-1008	FABIAN PLANTAMURA
907	BELLEVILLE	0401-1669	DEBI SARGINSON
		0401-1670	DOUG MATTIS
910	OTTAWA	0401-1589	ARTHUR ULLETT
929	TORONTO	0401-0286	ROBERT BEVERIDGE
942	OTTAWA	0401-1628	LISA RIASYK
		0401-1629	LEO SAMMON
		0401-1630	AMIR SIGARCHI
960	OSHAWA	0401-0503	TIFFANY BALDUCCI
966	MISSISSAUGA	0401-0745	KATHERINE WILLIS
		0401-0746	BRIDGETTE OSBORNE
		0401-0747	BONNIE PETRIE
		0401-0748	SALIL ARYA
		0401-0749	MARY ANN DRYES
		0401-0750	CLARE RODNEY
		0401-0751	KENNETH PAYNTER
		0401-0752	MAXINE LAING
		0401-0753	MICHELLE EAGLE
		ALT/SUPP	AHILAH WILLIAMS
967	ETOBICOKE	0401-1575	PAUL ALLCOCK
		0401-1576	PAUL BENSON
		0401-1577	KELLY YAREMKO
973	GUELPH	0401-0372	DAVID GOOCH
		0401-0373	MARG LEMOINE
		0401-0374	LISA WETTLAUFER
		ALT/SUPP	ENZA COMMISSO
997	BETHANY	0401-1196	KIRK MACFARLANE
		0401-1197	WILLIAM CAMPBELL
		0401-1198	LISA WOKRAL
		0401-1199	LIANNE BARLEY
1000	TORONTO	0042-0001	BOB WALKER
		0042-0002	WES TOWNSEND
		0042-0003	LARRY ALDERIDICE
		0042-0004	DEREK KAVANAGH
		0042-0005	DAVID BUNNETT
		0042-0006	JOHN SPRACKETT
		0042-0007	MARC LEVESQUE
		0042-0008	HOWARD PHORSON
		0042-0009	SHELBY NIELSEN
		0042-0010	OWEN ROBINSON
		0042-0011	TODD DION
		0042-0012	LEE ANN CHARTRAND
		0042-0013	STEVE ALLAN

		0042-0014	KATHY ALDERDICE
		0042-0015	DARLENE NELSON
		0042-0016	SANDRA BRESS
		0042-0017	KEN BELLAN
		0042-0018	KIM DOYLE-MALONEY
		0042-0019	KEVIN ENGINEER
		0042-0020	MIKE HAMBLY
		0042-0021	BRAD CARNDUFF
		0042-0022	SCOTT THOMSON
		0042-0023	KEITH FALCONER
		0042-0024	PAM FAFEIRO
		0042-0025	MARTIN HOMAN
		0042-0026	SCOTT DUFF
		0042-0027	JENNIFER WHYTE
		0042-0028	BARB DUNCAN
		0042-0029	PAUL REECE
		0042-0030	DOUG BOHNERT
1011	BURLINGTON	0401-0077	JOHN PAUL POMPILI
		0401-0078	TONY CUNHA
1022	BELLEVILLE	0401-0504	DAVID LERICHE
		0401-0505	JO-ANNE WHITE
		0401-0506	SHELLEY BRISCOE
		0401-0507	PAT NIELSEN
		ALT/SUPP	LAURA WALTON
1033	GUELPH	0401-0509	JAMIE BATES
		0401-0510	DONNA BELCASTRO
1041	HAMILTON	0401-1047	DONNA DROZDZ
		0401-1048	STEVE CLARKE
		0401-1049	EDWARD HARRIS
1065	HAMILTON	0401-1671	LORENA RICCI
		0401-1672	LUIGIA IANNONE
		0401-1673	BRANDY FEHR
		ALT/SUPP	ROBYN CHASTON
1072	KENORA	0401-0080	DEBBIE SCHEIBLER
		0401-0081	GLENDA STEELE
1140	TIMMINS	0401-0377	DEBBIE LARKIN
		0401-0378	LORRAINE PADLEY
1144	TORONTO	0401-1346	MELROSE GRANT
		0401-1347	JULIAN HARNEY
		0401-1348	JOHN DESKOVSKI
1146	WOODSTOCK	0401-1138	VERA STRUYK
		0401-1139	JANET MCGRAW SMITH
		0401-1140	SUSAN EARLE
		ALT/SUPP	SANDRA DINEEN
1156	TORONTO	0401-0754	MARIE CASSIDY
		0401-0755	CALVIN CAMPBELL
		0401-0756	CELIA BEQUIBEL
		0401-0757	MIKE SMITH
1182	SUDBURY	0401-0832	VALERIE TRUDEAU

		0401-0833	JASON HARASYMCHUK
1196	NEWMARKET	0401-0382 0401-0383 0401-0384 0401-0385 0401-0386	VINCE GRANATO VINCE SQUILLACIOTI ROB TAMMARO DOMENIC DELUCA PHIL SEMOFF
1225	MINDEN	0401-0882	SHARON CROWE
1230	TORONTO	0401-0520 0401-0521 0401-0522	LISETTE HENRICH ALLAN SCHEER WASYL SYDORENKO
1238	CHATHAM	0401-1351 0401-1354	JODI MCGILL DEBBIE SMELTZER
1263	WELLAND	0401-1355 0401-1356 0401-1357 0401-1358 0401-1359 0401-1360	SUSAN SCHMIDT BONNIE ROBINSON CATHY PIRSON SHARON BRAZEAU BEV GUGLIELMI PAM RORISON
1280	WILLOWDALE	0401-1050 0401-1051 0401-1052 0401-1053	LARRY ZAIKOS JOE FERRARO ROSS FERLEND GEORGE FERLEND
1281	TORONTO	0401-1073 0401-1074 0401-1075	GAVIN NOWLAN KIMALEE PHILLIP SHIRAZ VALLY
1287	THOROLD	0401-1076 0401-1077 0401-1078	RHONDA MCCABE SHARON MILLS PAUL HASKINS
1291	SARNIA	0401-1529	KAREN ALLEN
1307	OTTAWA	0401-0761 0401-0762	BEATRICE DUAH KELLY MCDUGALL
1310	BARRIE	0401-1361 0401-1362 0401-1363	MICHELLE LEMIEUX CHRISTINE RICHARDSON ERIC COUTURE
1317	WELLAND	0401-1013 0401-1014 0401-1015 0401-1016	VIRGINIA MATTIAZZO ANNA MAXNER SYLVIA NEMCKO PATRICIA BECK
1328	TORONTO	0401-1092 0401-1093 0401-1094 0401-1095 0401-1096 0401-1097	KATHY HARDING LENA MORRA DOMINIKA KSEL-NAPOROWSKI SYLVESTER DOMANSKI DANIELA VENTURIN PATTI CHAPMAN
1332	ESPANOLA	0401-0085	ROXANNE ST. AMOUR

1334	GUELPH	0401-0904 0401-0905 0401-0906 ALT/SUPP	LAURA MACLURE BILL BOUDREAU JANICE FOLK-DAWSON BRIAN GORMAN
1338	OTTAWA	0401-0387 0401-0388 ALT/SUPP	GILLES REGIMBALD DALE PERRY DONALD LANGFORD
1339	POWASSAN	0401-1596 0401-1597	AMANDA FARROW LISA FORBES
1348	ESSEX	0401-0090 0401-0091	DIANNE SERRAN ANNE-MARIE DIMARIO
1356	TORONTO	0401-0389 0401-0390 0401-0391 0401-0392 ALT/SUPP	SEAN TAYLOR DHARSHINI SHARVENDIRAN KAREN SAVAGE WALTER SILVA FRANK D'AGOSTINO
1385	STRATFORDE	0401-0531	SHERRY BOYCE
1393	WINDSOR	0401-0444 0401-0445	MARY BROWNLIE DEAN ROY
1394	TORONTO	0401-0532 0401-0533	EDNA TAKAHASHI AGNES MITCHELL
1404	DUNDAS	0401-0799 0401-0800 0401-0801 0401-0802	MARCIA WILMOT MARYLOU MANGAOIL LIZA HERMOSISIMA KAREN SHIMODA
1480	KINGSTON	0401-1105 0401-1106 0401-1107 0401-1108	GREGG BROWN KATHIE DILLABOUGH-BOS KRISTINA CLAIR DONNA JACKSON
1484	TIMMINS	0401-1677	SYLVAIN ROMAIN JOSEE LAMBERT-CHAREST
1487	SCARBOROUGH	0401-0859 0401-0860 0401-0861 0401-0862	GAETANO IACONO DAWN FLAXMAN ZORAN PIVALICA DAVID PETTIGREW
1502	PEMBROKE	0401-0539 0401-0540 0401-0541 ALT/SUPP	CINDY SCHULZ SIMONE BURGER CONNIE YOUNG ANGELA KEDDY
1521	OTTAWA	0401-1365 0401-1366 0401-1367 ALT/SUPP	ANN MARIE BLOOM ELLEN SUYKENS ALEX ARNOTT ERIN FILION
1544	TIMMINS	0401-0400 ALT/SUPP	DONALD GUILLEMETTE DARLENE ORR

1548	RENFREW	0401-1243 0401-1244	LEEANN SOMERVILLE DEBBIE HOWES
1565	TORONTO	0401-0942 ALT/SUPP	SAMANTHA KERR SAMANTHA ORSINI
1571	RICHMOND HILL	0401-0543 0401-0544 0401-0545	PETER LUCCA STEPHEN DIGNARD MICHAEL FILICE
1600	PICKERING	0401-0863 0401-0864 0401-0865	CHRISTINE MCKENZIE DAVE MUGFORD LYNDA BONGELLI
1623	SUDBURY	0401-1610 0401-1611 0401-1612 0401-1613 0401-1614	MONIQUE CARRIERE BILL MCLELLAND DAVE SHELEFONTIUK WENDY BIDAL SHARON RICHER
1628	MISSISSAUGA	0401-1479 0401-1480	EVA HATÉ LISA MAGEE
1656	WATERLOO	0401-0975 0401-0976 0401-0977	MARTIN JOHNSON HARRY SLUPEIKS REINER STRENZKE
1734	NEWMARKET	0401-1678 0401-1679 0401-1680 0401-1681 0401-1682 0401-1683	JACKIE PARKER LORI CANNER CARRIE SILVERBERS JENNIFER BARR ANGIE D'ANGELO TODD CANNING
1750	DON MILLS	0401-0101 0401-0102 0401-0103 0401-0104 0401-0105	CYNTHIA IRELAND TONY MACCARONE TONY DINARDO YETTY ATILOLA HARRY GOSLIN
1758	RED LAKE	0401-0106	SANDRA LITWIN
1764	OSHAWA	0401-1202 0401-1203 0401-1204 0401-1205 0401-1206 0401-1207	ANDREW FOCKLER SPENCER JONES KRISTIE OSMOND ANDY MCCABE JASON STOCKDALE JEFF VAN PELT
1776	BRAMPTON	0401-0449 0401-0450 ALT/SUPP	MICHAEL AIELLO LAURA LALONDE MARY ANNE NEAL
1781	KENORA	0401-0883 ALT/SUPP	JUDY BAIN CORINNE BURLEY
1785	OSHAWA	0401-1371 0401-1372 0401-1373	DENNIS CHARBONNEAU DANNY MCGREGOR LISA HETHERINGTON

		ALT/SUPP	JIM ELLIOTT
1797	HAMILTON	0401-0451 0401-0452 ALT/SUPP	OLGA BAKAI SUSAN CAMARA STEVE WIEGAND
1813	MUSKOKA/PARRY SOUND	0401-1153 0401-1154 0401-1155	JENNIFER VAN KLINK-MANCLIG STEPHANIE GONNEAU IZY DASILVA
1880	SAULT STE MARIE	0401-0944 0401-0945	DAWN BELLEROSE MATTHEW CAVALIERE
1882	CAMBRIDGE	0401-0834 0401-0835	MARG PASHER WARREN SHAW
1883	KITCHEN	0401-0566 0401-0567 0401-0568 0401-0569 ALT/SUPP	JAN RICHARDS VALERIE MCGLYNN CONNIE MCKIE TREVOR ZEIDLER LISETE GASPAR
1909	LINDSAY	0401-0954 0401-0955 0401-0956 ALT/SUPP	MAGGIE JEWELL MELISSA LOTTON ANDREA DOWALL PAUL MORASSE
1916	SUDBURY	0401-0401 0401-0402	SHAWNA BRYDGES LIANE CECCHETTO
1943	PETERBOROUGH	0401-1162 0401-1163	LAURIE HATTON CAROL BRUNDAGE
1967	HAWKESBURY	0401-0403 0401-0404 ALT/SUPP	THÉRÈSE CRÊTE LINDA VILLENEUVE GILLES CRÊTE
1974	KINGSTON	0401-0570 0401-0572 0401-0573 0401-0574	LOUIS RODRIGUES JANE PETERSEN TAMMY BENTLEY JASON MATHESON
1979	OTTAWA	0401-1555 ALT/SUPP	JAMIE KASS AALYA AHMAD
1997	CORNWALL	0401-1665	WAYNE QUENNEVILLE
1999	OSHAWA	0401-1166 0401-1167 0401-1168 0401-1169 0401-1170 ALT/SUPP	PAM PARKS CHARLENE VANDYK LORI BOLLE MICHELLE THOMPSON MARJORIE GIROUX TODD BATE
2026	MISSISSAUGA	0401-0804 0401-0805 0401-0806	BARBARA VANDEVALK LISA MAYE DENA CHIARELLI
2040	NEWMARKET	0401-1208 0401-1209	KIRSTEN EADE TERRI DELANEY

		0401-1210 ALT/SUPP	BETTY LOU MORGAN NICOLE GRAHAM
2073	TORONTO	0401-0575 0401-0576	STACEY CONNOR JOCELYN CUNNINGHAM
2119	SMITH FALLS	0401-0112 0401-0113 ALT/SUPP	RHONDA EATON JOHN JACKSON GEORGIA MCNALLY
2189	TORONTO	0401-0579 0401-0580 ALT/SUPP	MARIE LORENZO TARA JEWER QAISER KHAN
2190	TORONTO	0401-0115 0401-0116 0401-0117 ALT/SUPP	NANCY SIMONE PAULA TAVARES ANA RIBEIRO AUDREY MCCRACKEN
2191	TORONTO	0401-0118 0401-0119 0401-0120 0401-0121	DIANNA CHRISTIE AMAR BAJWA VERILINE HOWE ELBERT JOSEPH
2192	TORONTO	0401-0122	AMANDA GARDINER
2197	BELLEVILLE	0401-0457	LYZ BILLING
2199	ORLEANS	0401-0958 0401-0959	JOANNE WADDELL NICOLE POIRIER
2204	OTTAWA	0401-1622 0401-1623 0401-1624	LAUREN HAMASHUK CARLA TOMLINSON DONNA MORTIMER
2220	ST. CATHARINES	0401-0123	STEPHEN ECCLES
2221	TORONTO	0401-0582 0401-0583	MAHMOU SADDO OSCAR CRUZ
2225	OSHAWA	0401-0916 0401-0917	MARY WILLIS KAREN POPADYNETZ
2247	CAMPBELLFORD	0401-1056	WANDA TUCKER
2276-01	ST. CATHARINES	0401-1600 0401-1601 0401-1602	KRISTINE MOD CHRISTINE BROAD ELIZABETH (LIZ) REED
2280	PETERBOROUGH	0401-0588 0401-0590	LUANNE ROY CATHY WEBDALE
2286	WINDSOR	0401-1634 0401-1635 0401-1636	DEBORAH NICHOL KELLY FOWKES MARY SUE HAYES-GIBSON
2290	KINGSTON	0401-0884 0401-0885	MARILYN NADEAU MARGARET GOLLOGLY

2316	TORONTO	0401-0127 0401-0128 0401-0129 0401-0130	AUBREY GONSALVES DAVID LAIRD KIM BEGG STEPHANIE GRANT
2328	THOROLD	0401-1144 0401-1145 0401-1146	KIM KANE TRACY NICKEL LISA MYKYTUIK
2331	AURORA	0401-0595 0401-0596 0401-0597 0401-0598 0401-0599 0401-0600	ELENA DINARDO MARY DIFEDERICO MARYANNE COMMISSO MONICA LUCCON PATRICIA DIGNARD TONI IAFRATE
2332	DRYDEN	0401-0131 0401-0132	DARRYL LITTLE CHRISTA LITTLE
2345	WINDSOR	0401-0133 0401-0134 0401-0135 ALT/SUPP	LYNDA TURNER LEE ANN DESROSIERS DESIREE HARRIS-PASEKA CHARLOTTE NELSON
2361	LONDON	0401-1582 0401-1583 0401-1584	BRETT BUTCHART KATHLEEN WEBSTER JOHN REED
2380	BARRIE	0401-1656	JACOB REID
2381	NEWMARKET	0401-0922 ALT/SUPP	LISA MCCONKEY GEANNINA VEGA CHINCHILLA
2424	OTTAWA	0401-0136 0401-0137 0401-0138 0401-0139	PAM GRIFFIN-HODY TRACEY WRIGHT VALENTINA LEON ANDREW SQUIRES
2437	OTTAWA	0401-1593 0401-1594 0401-1595 ALT/SUPP	SHAWLEEN ROBINSON MARGARET VEZINA JILL ANDERSON SCOTT DUTTON
2484	TORONTO	0401-1159 0401-1160 0401-1161	JOSE BARBOSA MARSHA DUNCAN DAWNA THOMAS
2486	THUNDER BAY	0401-1171 0401-1172 ALT/SUPP	GERRY MANNISTO DONNY BRIAND LIZ BRIAND
2501	BURLINGTON	0401-0603 0401-0604	LISA WARK STEPHEN CROSS
2544	MISSISSAUGA	0401-0605	KATHY WILCZYNSKI
2557	FOREST	0401-0140 0401-0141 0401-0142 ALT/SUPP	IAN MINIELLY LORRIE FRAYNE DEBRA MAXFIELD DARLENE DERBYSHIRE

2563	TORONTO	0401-0771 0401-0772 0401-0773 0401-0774 ALT/SUPP	JENNIFER DANTAS ROSANNA DIAS MAUDRY WILTSHIRE NEYDA ALVAREZ HEATHER RYAN
2564	CARLETON PLACE	0401-1626	MIA WARWICK
2597	DASHWOOD	0401-1548 ALT/SUPP	CHRISTINES BRUXER NORAH PURSER
2599	SUDBURY	0401-0143 0401-0144	VALERIE BARBE BEV DESJARDINS
2605	OTTAWA	0401-0836	JEN MCIVOR
2620	BURLINGTON	0401-0146 0401-0147 ALT/SUPP	JENS HEIDECKER CLAUDIO DESTEFANO REMI LANTEIGNE
2626	OTTAWA	0401-1382 0401-1383	ALEXANDRA VIENNEAU BRADLEY DUNSEITH
2628	COBOURG	0401-0613 0401-0614	LINDA STEVENSON ALICE CUNNINGTON
2692	LONDON	0401-1562 0401-1563 0401-1565	CINDY MORTON-CESARONE CATHY MCLEAN CHERYL SENAY
2717	CORNWALL	0401-0616 0401-0617	DEAN DEROUCHIE ALBERT CELLA
2722	OTTAWA	0401-1387	MIRIAM PALACIOS
2730	SUTTON	0401-1633 ALT/SUPP	WENDY-LEE PEARCE BRUCE LANKTREE
2770	OTTAWA	0401-0623 0401-0624 0401-0625 ALT/SUPP	DEBBIE LALONDE MATHIEU TESSIER MARY JO SPONZA RONALD BLAIS
2816	TORONTO	0401-0867 0401-0868 0401-0869 0401-0870 ALT/SUPP	ALI SHIRANI LEONORA FOSTER SHEILA GUIDA ANTONELLA HALL MAXINE PARKER
2828	L'ORIGINAL	0401-0627	NATHALIE PILON
2863	AURORA	0401-1627 ALT/SUPP	BOBBI-JO-WRIGHT JACKIE CISZEWSKI
2875	NEPEAN	0401-1483 0401-1484 0401-1485 ALT/SUPP	GARY SPRAGUE KAREN ROBERTSON JANET BAILEY BETSY LARMOUR
2888	BURLINGTON	0401-0300 0401-0301	RUI TAVARES DAVID LANGDON

2926	WYOMING	0401-1603 0401-1604	JESSICA FRITZ BRIAN HARRIS
2936	AJAX	0401-0795 0401-0796 0401-0797 0401-0798	MATT PARR KELLY POULIN WANDA FOLLETT THERESA O'DONNELL
2974	ESSEX	0401-0629 0401-0630 0401-0631 ALT/SUPP	DUSTIN ANDERSON LINDSAY SIMPSON IAN NASH TERRI MARENTETTE
2998	TORONTO	0401-0929 0401-0930 0401-0931	WALTER QUAN LAINEY ANDERSON BRENDA MORSE
3000	WINCHESTER	0401-0633 0401-0634	CORINNE WICKS BONNIE PRIEUR
3042	HAMILTON	0401-1393 0401-1394	LEANNE SLAUGHTER KATHRYN ANDERSON
3045	GERALDTON	0401-0156 0401-0157 ALT/SUPP	JEAN CLOUTHIER ANTOINETTE MACIVER ANDRINA COUCH
3101	OTTAWA	0401-1061 ALT/SUPP	STÉPHANE CYR GINETTE BLANCHETTE
3127	TIMMINS	0401-0809 0401-0810 0401-0811	BRENDA LARONDE JANNET LAVOIE DEBBIE DUBANOW
3175	KINGSTON	0401-0167 0401-0168	GORD MITCHELL ANDREW GIROUARD
3189	ORLEANS	0401-0413 0401-0414 ALT/SUPP	LISE VOISINE LUCIEN EVENS MEDJINE MARMONTEL
3192	SHELBURNE	0401-0306 0401-0307 ALT/SUPP	HEATHER RIDEOUT TAMMY SALE-ROSA KARA PURDIE
3202	TORONTO	0401-1668 ALT/SUPP	NAGHMEH MOHAJER SHARON THOMPSON
3223	DURHAM	0401-1062	HEATHER MURRAY
3224	TORONTO	0401-0643	SRITHARAN SIVAGNANAM
3236	TORONTO	0401-0415	NICK VALENTE
3251	CORNWALL	0401-1653 0401-1654 0401-1655	ALAN ARMSTRONG CHERYL PELKEY ANNA BOISVENUE
3261	TORONTO	0401-1643	ALLAN JAMES

		0401-1644 0401-1645 0401-1646	DANIEL RIVERO ANGELO DE NARDO CHRIS FOLINAS
3268	UNIONVILLE	0401-0172 0401-0173 ALT/SUPP	RUTHLYN WRIGHT IMOGENE HENRY MURENE CASSIE
3302	OTTAWA	0401-1637 0401-1638 0401-1639	JOHN PEPRAH CASSANDRA FORD TERA MORTON
3313	PETERBOROUGH	0401-0174 0401-0176	KAREN WEBSTER SUSAN KIRKWOOD
3367	THUNDER BAY	0401-1065 ALT/SUPP	DAVE ROCCO KATHY DESGROSEILLIERS
3390	ALEXANDRIA	0401-0644 ALT/SUPP	CONNIE HURTUBISE LEE ANN SMITH
3396	HAMILTON	0401-1020 0401-1021 0401-1022	LINDA DURKIN CHRISTINE BARTNIK FARINA TEMPLETON
3501	TORONTO	0401-0182 0401-0183 ALT/SUPP	DAVID HYLTON ANNOLIA LYNCH URSKIN BUTE
3572-02	TORONTO	0401-0646 0401-0647	ETHEL BURCHILL LISA THOMPSON
3634	KENORA	0401-1615 ALT/SUPP	KAREN PERCY LAURIE KOZLOWSKI
3651	MARKHAM	0401-0652 0401-0653	RICK ZEEMAN JIMMY TSOUTSAS
3690	SARNIA	0401-0655	KARA LEONE
3695	THESSALON	0401-0982	STEPHEN ALBERTA
3697	TORONTO	0401-0659	MASON MCCOLL
3744	MARKHAM	0401-0932 0401-0933	VIOLETA TIANGCO-ROQUE LILIA EUGENIO
3791	TORONTO	0401-1666 0401-1667 ALT/SUPP	MIRANDA TOUSSAINT CLAUDIA GEORGE DONNA HENRY
3798	TORONTO	0401-1109 0401-1110 0401-1111	LARRY GIFFIN LOGAN BODERA DARLENE GUMBS
3808	REXDALE	0401-0664 0401-0665	PATRICIA PITT-ANDERSON SKEVOULLA STATHOPOULOS
3826	OTTAWA	0401-0198 0401-0199	LAURA D'ANGELO RUSSELL HARRIS

3851	OTTAWA	0401-0667 ALT/SUPP	SAMANTHA CANTWELL BONNIE GRAHAM
3874	TORONTO	0401-0814 0401-0815 ALT/SUPP	MYRLE BANTON INDRA MAHARAJ LEONARD JONES
3902	TORONTO	0401-1398 0401-1399 0401-1400 0401-1401 0401-1402 0401-1403 0401-1404 0401-1405 0401-1406 0401-1407	LOUISE BIRDSSELL BAUER EMIL MARMOL ROBERT FAJBER EVAN MILLER RYAN CULPEPPER PAMELA ARANCIBIA ELLIE ADEKUR-CARLSON RASTKO CVEKIC ALBERTA AKRONG MEGAN HARRS
3903	TORONTO	0401-0202 0401-0206 0401-0207 0401-0208 0401-0209 0401-0210	HAZEL GASHOKA JEFF ZAVALA LYDIA DOBSON GIZEM ÇAKMAK JEN CYPHER GRAEME RENIERS
3904	TORONTO	0401-1410 0401-1412	JOSEPH ZBORALSKI MARY GREEN
3906	HAMILTON	0401-0211 0401-0212	RICHARD MAH SATHISH CHANDRA PICHKA
3907	TORONTO	0401-1419 0401-1420 0401-1421	LINGZI WANG SAFIA GAHAYR SULEYMAN DEMI
3908	PETERBOROUGH	0401-0217 0401-0218	NATALIE NAPIER PHIL ABBOTT
3913	GUELPH	0401-1422 0401-1423	ASHLEY WILSON CAMERON KROETSCH
3987	BARRIE	0401-0668 0401-0669	TAMMY GRAHAM BONNIE KITCHEN
4000	OTTAWA	0401-0670 0401-0671 0401-0672 0401-0673	ALAIN ROBERT JOHN POIRIER LOU BURRI ROB DRISKELL
4047	TORONTO	1721-0009 1721-0011 1721-0012	TRACY ROWAN JULIANNE VONDREJS MARTYN SMITH
4092	TORONTO	1721-0027 1721-0028 1721-0029 1721-0030 1721-0031 1721-0032 1721-0033	SHERI CAMERON MICHELLE DUHANEY CYNTHIA KRYSZAK WESLEY LESOSKY ALISON MACDONALD VICTORIA PRIMAVERA MARC ROUMY

		1721-0034 1721-0035 1721-0036	LAURENT ROY LILLIAN SPEEDIE-COURT DENIS MONTPETIT
4098	TORONTO	1721-0058 1721-0059	ALEJANDRA DING ALEX HABIB
4156	FONTHILL	0401-1434 0401-1435 0401-1436 0401-1437 0401-1438 0401-1439	COLLEEN THIBODEAU MARK LUCIANE DOMINIC ALBANESE DEBBIE SMITH KEITH LEVERE FRANK VENTRESCA
4168	THAMESVILLE	0401-1440 0401-1441 0401-1442	SUZANNE MILLS BRIAN KERSHAW LINDA MILLS
4170	PETERBOROUGH	0401-0222 ALT/SUPP	PAM PRESSICK CHRIS EATON
4175	WINGHAM	0401-0223	DEBBIE "DEB" JEFFERSON
4186	LONDON	0401-0468 0401-0469 0401-0470 0401-0471	PATTY KLEBER ANDRE KING JENNIE MARTZ SCOTT SHUTE
4207	ST. CATHARINES	0401-0679 0401-0680 0401-0681 0401-0682	PHILIP WACHEL PHOEBE KANG CHRIS GRAWLEY DANIEL CROW
4222	LONDON	0401-1443	DAVID DENOUDEN
4248	TORONTO	0401-1216 0401-1217 ALT/SUPP	ESMERALDA LETTS NARCISA YAPE CONCHITA GACITA
4293	COCHRANE	0401-0227 0401-1100 ALT/SUPP	LUC CYR JANICK NADEAU JOANNE TESSIER
4308	TORONTO	0401-1661 0401-1662	XOLISIWE NDLOVU CHANTEL GUTHRIE
4340	TORONTO	0401-0684	SYLVAIN PICHÉ
4365	SCARBOROUGH	0401-0688 0401-0689 0401-0690 0401-0691	CINDY DAWSON TERRI REGO BRENDA FORTEY EVETON STERLING
4366	MILTON	0401-1449	DEBORAH LE BRET
4373	SIOUX LOOKOUT	0401-0692 0401-0693	CHRISTINE TAVARES IRENE HUTCHINSON
4392	GUELPH	0401-0232	JOANNE SMITHERS

4400	TORONTO	0401-1492	YOLANDA MCCLEAN
4404	NEW LISKEARD	0401-0695	TISHA LA CARTE
4514	STRATFORD	0401-1675 ALT/SUPP	ANDRÉE MARTIN NOLAN DI DIOMETE
4540	OTTAWA	0401-1518 0401-1519 0401-1520 0401-1521	BRIAN GRANT DIANE GOSTICK BARBARA LAVICTOIRE DAVID VERCH
4557		0401-0319	IAN THOMSON
4559	TORONTO	0401-1451 ALT/SUPP	MARTIN BUCHANAN KEVIN CHIEU
4580	WINDSOR	0401-0243 0401-0244	ASHLYNE O'NEIL JOAN CRAIG
4592		0401-1112 0401-1113	GRAHAM WHITE ALISSA BREDLAW
4599	TORONTO	0401-0698 0401-0699 0401-0700	TERESITA DIMALIWAT MARIA CUENCA ROCKLYN PEARCE-BEST
4600	OTTAWA	0401-1130 0401-1133 0401-1134	DAVID SIMAO MAUREEN CECH HASSAN HUSSEIN
4605	HAMILTON	0401-1621	CAROL GOTTLÖB
4660	BARRIE	0401-0429 0401-0430	CARRIE ARCAND JULIE-ANN VANVLAENDEREN
4685	SAULT STE. MARIE	0401-0703 0401-0704	VINCENT ASSIGINACK DEBBIE CZOP
4705	COPPER CLIFF	0401-0351 0401-0352	DARRYL TAYLOR KIM BRADY
4721	OTTAWA	0401-1452 0401-1453 0401-1454 0401-1455	NANCY GIRARD LUC COPPING MARTIN GRÉGOIRE LAURIN LÉVESQUE
4727	STRATFORD	0401-0708 0401-0709 0401-0710 0401-0711	KIM LINCOLN LINDA O'ROURKE CAROL SCOTT TREENS HOLLINGWORTH
4762		0401-0872 0401-0873	GIOVANNA SANSEVERINO RABAB YAACOUB
4788	OSHAWA	0401-0712 0401-0713 ALT/SUPP	KIM HOSEY BRENDA PHILLIPS HAILEY MATHERS
4793	OTTAWA	0401-1631	ANTONIO QUISMORIO JR

4807	FORT FRANCES	0401-1456 0401-1457	RICK BOURRE CHRIS JODIN
4823	TORONTO	0401-1461 0401-1462	ANGELLA FORSKIN SHARON CUMMINS
4826	OTTAWA	0401-1464	LOUANN GAUTHIER
4830	TORONTO	0401-0984 0401-0985	NANCY JING GAO IVY OPOKU
4911	PETERBOROUGH	0401-1220 0401-1221 ALT/SUPP	JASON FRASER RYAN MOLONEY DAVE JEFFRIES
4914	MISSISSAUGA	0401-0782 0401-0783 0401-0784 ALT/SUPP	RHONDA GRIGSBY SONIA YUNG LIDIA VIEIRA NUBIAN MUIR
4923	HAMILTON	0401-1587	TIM ELLIOT
4943	OTTAWA	0401-0719	TIMOTHY MOTT
4948	TORONTO	0401-1222 0401-1223 0401-1224 0401-1225 0401-1226 0401-1227 0401-1228	CARMELA DEGIORGIO MAUREEN O'REILLY KAREN SMITH MARY BISSELL BRENDAN HALEY BRIAN RAYMER FITZGERALD STEELE
5088	PEMBROKE	0401-0263	VICTOR LAROSE
5110	BOWMANVILLE	0401-0327 0401-0328	ALLISON POWELL LISA BARKWELL
5166	KLEINBURG	0401-1069 0401-1070 ALT/SUPP	FLORA KERR NANCY ESSIBRAH CAMILLE CRUZ
5167	HAMILTON	0401-1231 0401-1232 0401-1233 0401-1234 0401-1235 0401-1236 0401-1237 0401-1238 0401-1239 0401-1240	SANDRA WALKER PAULA MASYS-POLLOCK GEORGE WESTON JR. TRACEY ST. AUBIN ORAL RISEING ROSE MACGOWAN TEOFIL LINCA KEVIN MAILLOUX LORETTA MARSHALL DOROTHY HEUCK
5173	BURLINGTON	0401-0971	FLORENCE OSTING
5180	PETERBOROUGH	0401-0474 0401-0475 0401-0476 0401-0477 0401-0478	JOE RICCI CATHY DIMAURO PASQUALE ROMANO DENISE MURDOCK PETER KARASTAMATIS

		0401-1674 ALT/SUPP	KEVIN MEDEIROS GRAZIA NOBILE
5191		0401-0268 0401-0269	EDDIE BESENSCHEK TREVOR HAEZLE
5200	MILTON	0401-0330 0401-0331 0401-0333	TRACEY NEWMAN SUSY VIANA-AZEVEDO JANETTE SANDERS
5259	CARLETON PLACE	0401-1690 ALT/SUPP	JANET BEATH JILL OUELLETTE
5269	SAULT STE MARIE	0401-0732	LEE-ANN PETTENUZZO
5277	VAUGHAN	0401-1689	JENNIFER FORESHEW
5335	OTTAWA	0401-0334 0401-0335 0401-0336	FRANCYNE PARENT MARC LAMIRANDE CHRISTINE COUTURE
5500	OTTAWA	0401-0790 0401-0791	WAYNE WATTS LUC CYR
5555	PETERBOROUGH	0401-1175 0401-1176 0401-1177 0401-1178 0401-1179	RAMONA LISA MCDONALD DON POSTAR AL MAILEY KAREN ULRICH MAUREEN MACINNIS
5666	BROCKVILLE	0401-0849 0401-0850 0401-0851	MARTHA PETERS-GODIN BRIAN BAIN CURTIS COATES
5678	BROCKVILLE	0401-0436 0401-0438 0401-0439 0401-0440	DEBBIE REID CAROLE AIRHART SHEENA HAGERMAN LOIS LINTTELL
7575	LONDON	0401-0876	MAY MCCLYMONT
7800	HAMILTON	0401-1029 0401-1030 0401-1031 0401-1032 0401-1033 0401-1034 0401-1035 0401-1036 0401-1037	DAVE MURPHY BILL FERGUSON CATHIE WEAVER TISH HEALEY TAMMY MULINS JOANNE WEBB ANTONIA AGRO RICK REEPE KEVIN LOGAN
7811	CORNWALL	0401-1469 0401-1470	ALLEN RENWICK DIANE PECORE
8888	TIMMINS	0401-0734	CHRIS WILSON

## LOCALS / SECTIONS LOCALES

## MANITOBA

---

69	BRANDON	0501-0117 0501-0118 0501-0119	VAL MCARTHUR BRIAN SIMPSON RICK SHARPE
110	WINNIPEG	0501-0185 0501-0186 0501-0187 ALT/SUPP	TERRY EGAN ABE ARAYA NIRMAL SIDHU MIKE MARTIN
500	WINNIPEG	0501-0132 0501-0133 0501-0134 0501-0135 0501-0136 0501-0137 0501-0138 0501-0139 0501-0140 0501-0141 0501-0142 0501-0143 0501-0188	MIKE DAVIDSON KAREN BYZUK BOB RIPLEY GORD DELBRIDGE BARBARA VERSCHOORE PHIL DEMBICKI REBECCA SCOTT TODD HALLDORSON DAVID RIPLEY WALTER GRETSCHMAN GORD FROST CATHY WILLIAMS-STEWART ELIZABETH BLAIR
731	WINNIPEG	0501-0144 0501-0145 ALT/SUPP	SID DROBOT TERRY MATTHES DARLENE PARSONS
737	BRANDON	0501-0158 0501-0159 0501-0160	BARB GRIBBEN KIM CASTLE JAMIE ROSE
949	WINNIPEG	0501-0203	DONNA-LYNN WOLFRAM
998	WINNIPEG	0501-0043 0501-0044 0501-0045 0501-0046 0501-0047	CHRIS MRVINEC DARRYL FORBES MIKE KUBRAKOVICH KELLI HOWELL DENIS COTE
1063	WINNIPEG	0501-0161 0501-0162 0501-0163	DENNIS KSHYK ROB SAWCHYN DAVE FERGUSON
1475	WINNIPEG	0501-0055 0501-0056	VALERIE BEEL KHRISTIN WAGNER
1543-01	WINNIPEG	0501-0131	LORI SCHROEN
1550	WINNIPEG	0501-0122 0501-0123 0501-0124 0501-0125 0501-0126	JAMIE JOHNSTON JODI JOWETT MARGARET SCHROEDER GARY IRVINE JUDY LAVALLEE

1599	WINNIPEG	0501-0004 0501-0005 0501-0006	DEBBIE BOISSONNEAULT LISA CHETWYND CLEM ABAYA
1618	AGASSIZ	0501-0049	DOREEN PALIDWOR
1973	WINNIPEG	0501-0009 0501-0010 0501-0011 ALT/SUPP	CHRIS PULLEN KIM POHL BILL TORRANCE DARLENE PAYETTE
2153	WINNIPEG	0501-0013 0501-0014	NANCY GRANT BRAD THIESSEN
2343	WINNIPEG	0501-0189 ALT/SUPP	KAREN ROTH KRISTI BEAUNE
2348	WINNIPEG	0501-0181 0501-0182 0501-0183 0501-0184 ALT/SUPP	GINA MCKAY CLAIRE FRIESEN PETER REIMER JENNIFER MURRAY ERIN BOCKSTAEL
2421	WINNIPEG	0501-0094 ALT//SUPP	STEPHNEY DOERKSEN PRESS SAN DIEGO
2938	WINNIPEG	0501-0170	ALICE KLUMPER
3729	WINNIPEG	0501-0027 0501-0028	DANIEL RICHARDS TRICIA MERRITT
3754	LORETTE	0501-0063 0501-0064 0501-0065 ALT/SUPP	EVELINE TOUCHETTE LUC BISSONNETTE LINE DECKER LORRAINE BEAUDRY
3909	WINNIPEG	0501-0079	BRIANNE GOERTZEN
4029	WINNIPEG	1721-0057	BREANNE BISHOP
4214	SELKIRK	0501-0031	MORGAN CHAGNON
4270	PORTAGE LA PRAIRIE	0501-0111 0501-0112 0501-0113 0501-0114 0501-0115 0501-0116 ALT/SUPP	VALERIE BATES NATINA PELLETIER JOHN REYNOLDS PATRICIA UNGER CANDACE WRIGHT DARRIN COOK NATASHA ROSS
4281	WINNIPEG	0501-0097 0501-0098 ALT/SUPP	KIM CATTERSON TRACY SABANSKI JAY ALMARIO
4635	WINNIPEG	0501-0175 0501-0176	RICHARD GASIOR DARYL STEVENSON
4641	WINNIPEG	0501-0192 0501-0193	ANA BATISTA LARRY RAGBIR
4642	WINNIPEG	0501-0035	GINETTE LEMOINE

		0501-0036	MARCEL SALTEL
		0501-0037	ELLIS SIGURDSON
4701		0501-0200	MONIQUE DEQUIER
		0501-0201	JOANNE PISKOR
4860	WINNIPEG	0501-0099	DAWN SABESKI
8600	FLIN FLON	0501-0084	LYLA YAREMCHUK
		0501-0085	SUE WOODS

**LOCALS / SECTIONS LOCALES**

**SASKATCHEWAN**

---

7	REGINA	0601-0059	STACEY GIBSON
		0601-0060	ANITA SANITH
		0601-0061	MARK ENRIGHT
9	MOOSE JAW	0601-0203	ROBIN MITCHELL
		0601-0204	JUSTIN MERCIER
		0601-0205	BOB CRAIG
47	SASKATOON	0601-0062	TROY DAW
		0601-0063	RICHARD SIELSKI
59	SASKATOON	0601-0189	STAN MACALA
		0601-0190	DAVE MCKEE
		0601-0191	MATT BARANIECKI
		0601-0192	BRIAN LUTZER
		0601-0193	GLORIA KYOWSKI-BZDEL
		ALT/SUPP	STEWART FEHR
600-03	MOOSE JAW	0601-0086	JACALYN LUTERBACH
		0601-0087	VALERIE KLIPPENSTEIN
859	SASKATOON	0601-0213	JOSE JUAREZ
		0601-0214	MICHAEL STEFIUK
		0601-0215	SCOTT KENDAL
		ALT/SUPP	RYAN ADKINS
974	SASKATOON	0601-0150	CHARLOTTE "CHAR" CHUDY
		ALT/SUPP	EVELYN MORDEN
1594	REGINA	0601-0169	DALE MITCHELL
1949	SASKATONN	0601-0211	JASON SYLVESTRE
		0601-0212	TYLER OLSON
1975	SASKATOON	0601-0100	CRAIG HANNAH
		0601-0101	WAYNE FOLEY
		0601-0102	KRISTIN MARA TRONDSON
		0601-0103	BRADON POUND
		0601-0104	BOB JONES
		0601-0105	JEFFREY JOSEPH THEIS
2268	SASKATOON	0601-0225	YVETTE PINEL
		0601-0226	DELLA MCMURTRY
		0601-0227	ELIZABETH FORTOSKY
		0601-0228	GWEN MURPHY

2419	REGINA	0601-0195 0601-0196	TREVOR HOLLOWAY MOHAMMAD TORKABADI
2669	SASKATOON	0601-0068	DOLORES DOUGLAS
3287	SASKATOON	0601-0116 0601-0117 0601-0118	BRIAN ZAMULINSKI BILL GULKA CLAYTON BEISH
3730	SASKATOON	0601-0011 0601-0012	SHANE DAVEY RAY HICKEY
3766	REGINA	0601-0075	JACKIE CHRISTIANSON
3967	REGINA	0601-0171 0601-0172 0601-0173 0601-0174 0601-0175 0601-0176 0601-0177 0601-0178 0601-0179 0601-0180 0601-0181 0601-0182 0601-0183 0601-0184	SCOTT MCDONALD GLORIA FINGAS JIM CARR TRACY MOATE SHARON KERLEY FERN FORSYTHE-HOHM WANDA EBERLE JOANNE HEROLD LUCY POELEN-CONINX MARGARET CHYPIKA JODIE WENMAN PAULINE YUNG BREANNE EHMANN SOPHIA SAMINI
4195	PRINCE ALBERT	0601-0185 0601-0186 0601-0187	TRACEY BEAVEN MICHELLE HAMEL BONNIE KUPPENBENDER
4254	SASKATOON	0601-0147 0601-0148 0601-0149	MONICA NEALE GRACE WUDRICK JANICE JANZEN
4449	REGINA	0601-0019	BRENDA MCLENNAN
4747	NORTH BATTLEFORD	0601-0029 0601-0030 0601-0031	MISSY OLIYNYK BRENDA CUBBON KARI LAFOND
4777	PRINCE ALBERT	0601-0120 0601-0121 0601-0123 0601-0124	HELEN SAWATSKY BEBERLY ERICKSON NOVA WARRINER CANDACE LYONS
4784	YORKTON	0601-0166 0601-0167	ERIN AUCHSTAETTER KARLA SASTAUNIK
4797	MEADOW LAKE	0601-0032 0601-0033	DENIS OUELLETTE CAROL LEE ALLEN
4799 4802	KINDERSLEY	0601-0034 0601-0040 0601-0041	MARIE MOORE LISA ASHMORE JODI SLOCOMBE
4828	REGINA	0601-0043	KENT PETERSON

4875	MELFORT	0601-0155 0601-0156 0601-0157	PATRICIA GAUSMAN DEBBIE DUFAULT ELLEN ZUCK
4980	YORKTON	0601-0126 0601-0127 0601-0128 0601-0129 0601-0130 0601-0131 ALT/SUPP	JUDY HENLEY PEARL BLOMMAERT DONNA KRAWETZ RHONDA ONESCHUK CORINNE SOPEL SHARON PRAZMA CHERYL WALCHUK
5111	NORTH BATTLEFORD	0601-0132 0601-0133 0601-0134 0601-0135 0601-0136	DONNA SARICH BRUCE CHUBB BRIAN MANEGRE NANCY BLACK LINDA VANCUREN
5512	MOOSE JAW	0601-0082 0601-0083	DALE SMITH TRISH MULA
5791	REGINA	0601-0158 0601-0159 0601-0160 0601-0161 ALT/SUPP	JAMIE MELLOR VELDA GOTTSSELIG FLORIN PALANCIUC GABRIELLA POPA-LIESZ BRADLEY MARTIN
5999	WEYBURN	0601-0106 0601-0107	SANDRA SEITZ WANDA EDWARDS

**LOCALS / SECTIONS LOCALES**

**ALBERTA**

---

8	CALGARY	0701-0120 0701-0121 0701-0122 0701-0123	BELLA MIGUEL COLETTE SINGH IRENE CHEVREFILS ROSS MCCUAIG
30	EDMONTON	0701-0124 0701-0125 0701-0126 0701-0127 0701-0128 0701-0129 0701-0130 0701-0131 0701-0132	MIKE SCOTT RICK EWASHKO JAMES MCGUINNESS RICHARD SLABYSZ ROB MARIANIX WADE NAIKEN MIKE MC CANN STERLING VALENTINE ANGELA PRUSS
37	CALGARY	0701-0159 0701-0160 0701-0161 0701-0162 0701-0163 0701-0164 0701-0165 0701-0166	CYRIL WILSON GEORGE CARNEGIE SAM BASI DUSTIN WITHERS SCOTT CUSH LAURA PETRELLA JENNIFER LONG DENIS THEORET
38	CALGARY	0701-0167 0701-0168 0701-0169	PETER MARSDEN D'ARCY LANOVAZ SASHA WALLIS

		0701-0170	KIM JAEDICKE
		0701-0171	LESLIE STERN
		0701-0172	KELLEY SHINNIE
		0701-0173	KEN WEAVER
		0701-0174	DEE LAWRENCE
40	CALGARY	0701-0155	WARREN MANNERS
		0701-0156	TROY KILLAM
		0701-0157	RANDY WILLIAMS
		0701-0158	ROBERT ANDERSON
41	EDMONTON	0701-0192	LYDIA MORGAN
		0701-0193	LOLA BARRETT
		0701-0194	DONNA PRICE
		0701-0195	DARLEEN OLINYK
46	MEDICINE HAT	0701-0187	MORGAN "SAM" FERRIER
		0701-0188	DEBBIE ISNOR
		0701-0189	KAREN DAVIS
		0701-0190	RANDY ANHELHER
70	LETHBRIDGE	0701-0054	JUSTIN EMBURY
		0701-0055	TIM JOBLONKAY
		0701-0056	RON PREDDY
		0701-0057	DON NISHIKAWA
		ALT/SUPP	LISA HYGGEN
290	LETHBRIDGE	0701-0241	STAN MASTEL
408	LETHBRIDGE	0701-0225	KATIE ANKERMANN
		0701-0226	LAWRENCE SILVER
417	RED DEER	0701-0200	DARLEEN TRACY
		0701-0201	LISE BETTAC
		0701-0202	KEN WALKER
		0701-0203	BARRY BROOKES
		0701-0204	TARALYN SCOTT
		ALT/SUPP	JANET BROWN
474	EDMONTON	0701-0086	JOHN VRADENBURGH
		0701-0087	MARIO PAILAMILLA
520	CALGARY	0701-0133	FRANK METTIMANO
		0701-0134	BRIAN NELSON
		0701-0135	FELICE LE MANNE
709	CALGARY	0701-0136	RORY GILL
		0701-0137	GORDON CODY COTE
		0701-0138	DOUG SHELLEY
		ALT/SUPP	RON LOWE
784	EDMONTON	0701-0101	JEFF MCINTYRE
		0701-0102	JAMES NIVEN
		0701-0103	THOMAS KROCHAK
787	GRANDE PRAIRIE	0701-0207	MARIO PARADIS
		0701-0208	RANDOLPH WALD
		0701-0209	GIGI LAFORGE
		0701-0210	TIM ROCHON

812	BLAIRMORE	0701-0235 ALT/SUPP	DARREN NASTASI LYLE STELLA
829	MEDICINE HAT	0701-0089 0701-0090	SHARON STOLZ LORNA STATHAM
838	RED DEER	0701-0092 0701-0093	JANE WRIGHT ELLIE OXLEY-BROWN
941	ST. ALBERT	0701-0211 0701-0212 ALT/SUPP	MARK MITCHELL DEREK BENSON KEVIN VEENSTRA
1012	RED DEER	0701-0008	BERNIE ENGELMANN
1015	LLOYDMINSTER	0701-0040 0701-0041 0701-0042	JOY BILOKRALY BARRY MADSEN RAY PARR
1031	EDMONTON	0701-0196	VIOLET BONI
1099	ST. ALBERT	0701-0236 0701-0237	BARBARA MARCHAND LEE-ANN KALEN
1158	EDMONTON	0701-0183	LINDA JOYCE
1169	CALGARY	0701-0213 0701-0214	ELSA WATSON TERRILL BUDD
1357	EDSON	0701-0106	DONNA CONGER
1458	JASPER	0701-0184	DAVE HOFHUIS
1505	FORT MCMURRAY	0701-0113 0701-0114 0701-0115 0701-0116 0701-0117 ALT/SUPP	LES COLLINS JULIE O'BRIEN ALICE LERCHS JEANNE BOUGHTON JON THOMAS DAVIS PETER COLLINS
1606	WAINWRIGHT	0701-0068 0701-0069	GAIL KOROLUK LINDA RUSSNAK
1661	WESTLOCK	0701-0035	LEONARD FAMILTON
1825	COALDALE	0701-0217 0701-0218	ADELE COLBY REBECCA KILLORAN
1846	CALGARY	0701-0070	KIM STOREBO
2133	CLARESHOLM	0701-0044 ALT/SUPP	PAUL ATTRELL STUART SCHRAMM
2157	FORT MCMURRAY	0701-0036 0701-0037 ALT/SUPP	JAMES REID KARLI MATTHEWS TREVOR MCDONALD
2158	GRANDE PRAIRIE	0701-0243 0701-0245	JENNIFER PAYNE BONITA COLINSON

2545	FORT MCMURRAY	0701-0074 0701-0075 0701-0076	ELAINE MOORE JUDY FERRE LORNA TOLLMAN
2550	MORINVILLE	0701-0199	RUTH SHYMKA
2559	FORT MCMURRAY	0701-0012 0701-0013	LAURA BLIZE DANIELLE DANIS
3341	EDMONTON	0701-0224 ALT/SUPP	TRACEY ELENIK WENDY BROUSE
3484	LEDUC	0701-0050 0701-0051 0701-0052	TRACY LEEDER JOLENE EKLUND RITA LOPEZ
3550	EDMONTON	0701-0021 0701-0022 0701-0023 0701-0024	GLORIA LEPINE CAROL CHAPMAN LYNN DAVIS JANICE KUBE
3623	GRANDE PRAIRIE	0701-0118 ALT/SUPP	JACKIE KELLNER MELANIE GAUDREULT
3911	EDMONTON	0701-0141 0701-0142 0701-0143	GLYNNIS LIEB RONNIE LEAH ROCHELLE SATO
4053	EDMONTON	1721-0017 1721-0018	JAMES YANG MEGAN CLARKE
4095	CALGARY	1721-0042 1721-0043 1721-0044	HEATHER TILROE ANNA CLAUSER MARY MULHOLLAND
4625	MORINVILLE	0701-0144 0701-0146	KATHY LARSON ROSALYN WYNTJES
4731	CALGARY	0701-0147 0701-0148 0701-0149	LAURA OGDEN ELIZABETH BONK-RICHARDS GARRY LEHMANN
4733	STETTLER	0701-0028 ALT/SUPP	BRENDA REID MELODY SWAREN
4791	LETHBRIDGE	0701-0046	KARIN DESROCHERS
4822	CALGARY	0701-0082 0701-0083	ROXANNE UPSHALL CYRILLINE LYNCH-PARKER
4839	GRIMSHAW	0701-0205 0701-0206	MANDY VARNEY MARJ BRISCOE

LOCALS / SECTIONS LOCALES

BRITISH COLUMBIA / COLOMBIE-BRITANNIQUE

---

23	BURNABY	0801-0278 0801-0279 0801-0280 0801-0281	SIMONCHALLENGER BLAKE CHALONER JOHN NEILSON STEVE BALDIN
----	---------	--	---

		0801-0282 0801-0283 0801-0284	SARAH BJORKNAS SHANNON FIELD ALISTAIR MADURAY
50	VICTORIA	0801-0312 0801-0313 0801-0314 0801-0315 0801-0462 ALT/SUPP	CAROLYN BRADEY CARLOS ROCHA KIM MANTON KYLE MCMORRAN JOHN BURROWS DAN MACBETH
105	PRINCE RUPERT	0801-0368	RICHARD GILKER
116	VANCOUVER	0801-0053 0801-0054 0801-0055 0801-0056 0801-0057 0801-0058 0801-0059	COLLEEN GARBE DAVID LANCE PAUL TEES CHRISTOPHER LONGFORD LEAH MURRAY HARRY EASTON JIM MCKAY
118	PORT ALBERNI	0801-0160 0801-0161 0801-0162	CHAD ESKOLA STACY WATTON CRYSTAL HILTUNEN
173	KELOWNA	0801-0100 0801-0101 ALT/SUPP	ALEXZINE JOHANNSSON JANICE RITTINGER IRENE ADAMS
333	VICTORIA	0801-0493 0801-0494	DAN PAULS CAROL MCNICHOL
338	KELOWNA	0801-0191 0801-0192 0801-0193 0801-0194	LEE MOSSMAN LARRY OAKLEY SCOTT BRUCE SONIA HAMPSON
358	DUNCAN	0801-0265 0801-0266 0801-0267	RON SALVATI DAN WHITEFORD CHRIS ELZINGA
374	VICTORIA	0801-0371 0801-0372 0801-0373 0801-0374 ALT/SUPP	TREVOR DAVIES SARAH FAIRBRASS SHIREEN CLARK JOYCE MEIJA ADAM GOW
379	BURNABY	0801-0130 0801-0131 0801-0132 0801-0133 0801-0134	PAUL SIMPSON NICOLE MONTGOMERY JOHN DELIMA DREW PARRIS MICHAEL VANDERLANS
382	VICTORIA	0801-0472 0801-0474	DARREN REED GILLES LAROSE
386	COQUITLAM	0801-0164 0801-0165 0801-0166 0801-0167	KEN LANDGRAFF CAROL CORAZZA CAROLYN TURPIN BRETT HOBKIRK

387	NEW WESTMINSTER	0801-0325 0801-0326 0801-0327 0801-0328 ALT/SUPP	GEORGE HABIB HARDEEP MAGHERA SUE BYRON DEBBIE WILSON GORDON ROBINSON
389	NORTH VANCOUVER	0801-0329 0801-0330 0801-0331 0801-0332 0801-0333 0801-0334 0801-0335	CINDY MCQUEEN KATHY MCMAHON AARON YOUNG LAURENCE MAG TOTO CAROL NORDBY JOYCE GRIFFITHS DINESH KAPOOR
391	VANCOUVER	0801-0336 0801-0337 0801-0338 0801-0339 ALT/SUPP	GLORIA HERSHORN GERARD BATTY TANYA FERRY GARY JARVIS PETER DE GROOT
394	RICHMOND	0801-0035 0801-0036 0801-0037 ALT/SUPP	RYAN BOYCE TOM CHEUK ROB WILLIAMS SCOTT BURBIDGE
399	PRINCE GEORGE	0801-0375 0801-0376 ALT/SUPP	JASON MENARD DALLAS MCDOUGALL DIANA FORFAR
401	NANAIMO	0801-0229 0801-0230 0801-0231 0801-0232 0801-0233 0801-0234	DAN FRANCOEUR LAWRENCE AMY JIM SHORTMAN BLAINE GURRIE TONY CLIFT BOB SIMPSON
402	SURREY	0801-0377 0801-0378 0801-0379 0801-0380 0801-0381 0801-0382 0801-0383 ALT/SUPP	JEANNIE KILBY DENISE PARKS ELVIRA JANZEN DARCY MCPARTLIN MICHAEL ANNESLEY TOBY DANIEL MIKE GURALIUK RICK TANAKA
403	LANGLEY	0801-0235 0801-0236 0801-0238 0801-0513	JILL HANSEN DEBBIE WHYTE PAUL ALBRECHT PETER TAYLOR
407	VANCOUVER	0801-0269	BRENT BOYD
409	NEW WESTMINSTER	0801-0060 0801-0061 0801-0062	MARCEL V. MARSOLAIS LEAH BARRETT THOMAS A. MCLEAN
410	VICTORIA	0801-0459 0801-0460 0801-0461	MELISSA WOROBEL SUSAN GRANT MAX PHILION

411	CHILLIWACK	0801-0451 0801-0452 0801-0453 0801-0454	SHANA KIRKLAND BRENDA MOORES JEREMY BONNEY ROD ISAAC
439	COURTENAY	0801-0008 0801-0009 0801-0010	DENISE BULLOCK BETH PERRY ROSS MANDIN
440	KIMBERLEY	0801-0467 0801-0468	ANN PURVIS ROBERTA JENKS
441	BRENTWOOD BAY	0801-0509 0801-0510 0801-0511	DEAN COATES NOLA WELSH MICHAEL FORRESTER
454	DELTA	0801-0102 0801-0103 0801-0104 0801-0105	JENNIFER CLARKE JOHN GIBSON RICHARD CARTER HUGH CULLINAN
458	CHILLIWACK	0801-0135 0801-0136 0801-0137	BRIAN BICKLEY BRAD HANNINEN REGAN GEHMAN
459	VICTORIA	0801-0316 0801-0317 0801-0318 0801-0319	LYNN STRAITON SANDRA BOWES MAGGIE CLARK CAMERON CHARLES GORDON-
476	POWELL RIVER	0801-0106 0801-0107	DAPHNE ROSS DARLENE CATTANACH
498	PORT COQUITLAM	0801-0469 0801-0470 0801-0471	BRIAN SAVAGE BOB SMEJKAL LES NERDHAL
523	VERNON	0801-0063 0801-0064 0801-0065 0801-0066 ALT/SUPP	ADRIENNE SCHALOSKE CHARLENE TURNBULL SYLVIA LINDGREN JOSE VAN BERKEL TERRY COATES
556	COURTENAY	0801-0387 0801-0388	KAREN GARRETT HEATHER FOLLIS
561	COQUITLAM	0801-0287 0801-0288 0801-0289 0801-0290 0801-0291	TOM MACDONALD ALLISON HARDMAN DON DUNCAN JILL ALLEN NICOLE "NIKI" COOKE
593	MISSION	0801-0011 0801-0012 0801-0013	GEORGE FORSYTHE ALEX HADDEN CORAL MILLER
606	NANAIMO	0801-0168 0801-0169 0801-0170 0801-0171	ROB ZVER KELLY DUNAWAY TRICIA COOPER BONNIE BESTWICK

608	PENTICTON	0801-0239	GLENN SMITH
622	MAPLE RIDGE	0801-0363 0801-0364	VAL SILVA DEBRA MACDONALD
703	MAPLE RIDGE	0801-0067 0801-0068 0801-0069 0801-0070	LESLIE FRANKLIN DOLORES ZIBULAK ANNA MARER TRACEY DAHLIN
716	RICHMOND	0801-0172 0801-0173 0801-0174 0801-0175	LISA DEVITT STACEY ROBINSON IAN HILLMAN ROSS MCLUSKIE
718	RICHMOND	0801-0479 0801-0480 0801-0481 0801-0482 ALT/SUPP	DENNIS STOCK NORMAN KOTZE MARIANNE THOMAS ROBERT GILCHRIST ANGELA ZANARDO
723	CAMPBELL RIVER	0801-0448 0801-0449 0801-0450	JOHN REYNOLDS BILL NEWMAN CHRISTINE SZAFLIK
727	PORT ALBERNI	0801-0176 0801-0177 0801-0456	NADINE WHITE SONDRA BEAULAC LAURA JOHNSTON
728	SURREY	0801-0390 0801-0391 0801-0392 0801-0393 0801-0394 0801-0395 0801-0396 0801-0397 0801-0398	VALENTIN CADAMIA RANDY ANDERSON FENNELL LISA GREENSLADE RYAN GROUNDWATER GEORGE HARDY MARK KAWAKAMI IRENEUSZ (ERIC) JAWORSKI DEBRA MERRIER KAREN NICOLETTI
748	NELSON	0801-0215	MICHELLE BENNETT
774	ABBOTSFORD	0801-0242 0801-0243 0801-0244	JOE RODRIGUE DRAGAN (DOUG) ZORIC JEN MARTEL
779	SQUAMISH	0801-0147 0801-0148	ANDREA SMITH KIYOSHI KOSKY
788	SALT SPRING ISLAND	0801-0399 0801-0400	ANGIE GRAY LARRY MELIOUS
798	POWELL RIVER	0801-0366 0801-0367	ROBERTA CIARAULO DANIELLE CRAIGEN
801	GIBSONS	0801-0128 0801-0129 ALT/SUPP	MARNIE BABA SHARON MACKENZIE JANICE BUDGELL

825	PORT MOODY	0801-0401 0801-0402 0801-0403	RAMAN BRAICH STEVE EWONUS DOM IERACI
873	BURNABY	0801-0178 0801-0179 0801-0180 0801-0181 0801-0182 0801-0183 0801-0184 0801-0185 0801-0186	BRONWYN BARTER CAMERON EBY TOM MANZ DAVE DEINES GARRETT CORRIGAN DAVE BUXTON SOPHIA GEORGAS LINDSAY PENARSKY KEITH TAYLOR
900	KAMLOOPS	0801-0293 0801-0294 0801-0295 0801-0296	ADAM JENSEN JEANETTE ETCHART CARMEN SULLIVAN GAYLE NELSON
917	VICTORIA	0801-0138 0801-0139	RHONDA ROSE BYRON SPIERS
947	VICTORIA	0801-0198 0801-0199 0801-0200 0801-0201	MIKE STRONG JANE MASSY JENNIFER WHITEHOUSE KERRIE PROUDLOVE
951	VICTORIA	0801-0187 0801-0188 0801-0189 0801-0190	KARA WHITE LAURIE WHYTE PAT SHADE KIRK MERCER
1004	VANCOUVER	0801-0245 0801-0246 0801-0247 0801-0248 0801-0249 0801-0250 0801-0251 0801-0252 0801-0253 ALT/SUPP	DENNIS DONNELLY KYLA EPSTEIN SARAH SILVERSTER GARY PARKER PAUL BARATTA ANDY HEALEY FRANK WARWICK MICHAEL LUPO ANDREW LEDGER TUESDAY ANDRICH
1048	PRINCE GEORGE	0801-0297 0801-0298 0801-0299	JANET BIGELOW NANCY BUCHANAN DAVE BOBBIE
1050	QUESNEL	0801-0149 0801-0150	ROBERT LECLERC DAVE ROLLO
1091	DELTA	0801-0108 0801-0109 0801-0110 0801-0111	PATTI PRICE IAN READE EILEEN PENNEY JONATHAN MCCUNE
1123	KELOWNA	0801-0217 0801-0218	ROSE JURKIC WENDY JEWELL
1260	LANGLEY	0801-0475 0801-0476	MARNIE WILSON CARYN COFT

		0801-0477 0801-0478	DANICA HANSEN-HUGHES DEEDEE BAKKER
1622	VANCOUVER	0801-0404	JACQUELINE HALL
1698	ABBOTSFORD	0801-0203 0801-0204 0801-0205	NATALIE FOUQUETTE BALVIR BAHIA CURTIS M. ACTON
1760	VANCOUVER	0801-0071 ALT/SUPP	JEFFREY TSAI CARLOS CARVALHO
1767	DELTA	0801-0405 0801-0406 0801-0407 0801-0408	TINA DHAMI KEVIN MCPHAIL JARED MELVIN DAVID ROBERTSON
1816	VANCOUVER	0801-0072 0801-0073 0801-0074 0801-0075	BETH MILLER CHRISTINE JOHNSON ROGER PEARCE VIRGINIA "GINGER" LUMAN
1851	LANGLEY	0801-0097 0801-0098 0801-0099	ELVA MORRISON KATHY MARSHALL JIM QUICK
1858	NANAIMO	0801-0219 0801-0220 0801-0221	DEBORAH HOPPER SHANNON MCKENZIE ROB CAMPBELL
1908	SALMON ARM	0801-0320 0801-0321	KEVIN HANSEN KIRK GRAHAM
1936	NEW WESTMINSTER	0801-0441 0801-0442 0801-0443 0801-0444 0801-0445 ALT/SUPP	MICHAEL LANIER SHERYL BURNS CINDY CHISHOLM LESLIE CARLBERG TANJA GILJEVIC NATHAN ALLEN
1978	VICTORIA	0801-0500 0801-0501 0801-0502 0801-0503 0801-0504	JODY WATSON MAURICIO NAVARRETE RICK ILLI MICHAEL MCKINLEY JASON DALES
2010	WHISTLER	0801-0506	PETER DAVIDSON
2011	VICTORIA	0801-0076	MICHAEL ROTH
2020	QUEEN CHARLOTTE CITY	0801-0275	MICHAEL MULLER
2052	TERRACE	0801-0409 0801-0410	MONICA BRADY LUCY BEATTIE
2058	LANGLEY	0801-0081 0801-0082	TROY WILSON ANDREW BROWN
2081	VICTORIA	0801-0303 0801-0304	TONY NELSON KEITH TODD

		0801-0305	MICHEL TURCOTTE
		0801-0306	ERYNNE GRANT
2087	TRAIL	0801-0489	KAREN HALIFAX
		0801-0490	JEAN POOLE
2090	CRANBROOK	0801-0322	MELISSA WILLMAN
2098	GRAND FORKS	0801-0498	SUSAN BLAIR
2269	GARIBALDI HIGHLANDS	0801-0505	WENDY SHARD
2278	VANCOUVER	0801-0222	ADRIAN SHE
		0801-0223	TRISH EVERETT-KABUT
		0801-0224	LAURA BULK
		0801-0226	PARMIDA BEIGI
		0801-0227	ALEXANDRA ROBERTSON
2298	NEW AIYANSH	0801-0499	ALISSON STEWART
		ALT/SUPP	DIONNE MORVEN
2769	GOLD RIVER	0801-0017	ALISON PRINGLE
2773	CRANBROOK	0801-0417	PAM CATSIRELIS
2950	VANCOUVER	0801-0418	KAREN RANALLETTA
		0801-0419	SUSANNE LESTER
		0801-0420	CARLA WILLEMS
		0801-0421	HOLLIE GRIFFIN
		0801-0422	SHENNAZ MOTANI
		ALT/SUPP	AMBER SADGROVE
3338	BURNABY	0801-0426	FIONA BRADY-LENFESTY
		0801-0427	LYNNE FOWLER
		0801-0428	CRAIG PAVELICH
		0801-0429	MICHELLE HAYTON
		0801-0430	JOHN BANNISTER
		ALT/SUPP	PIERRE CASSIDY
3376	NANAIMO	0801-0301	JODI "MAX" MILES
3403	PORT ALBERNI	0801-0431	CHERILYN BRAY
3479	COURTENAY	0801-0206	MICHELLE WAITE
		0801-0207	HEATHER SCARISBRICK
		ALT/SUPP	ANDRIS APLOCINS
3500	KAMLOOPS	0801-0258	JOHN HALL
		0801-0259	NICOLE EDMONDSON
		0801-0260	CARLO SIA
		0801-0261	LARRY BANCROFT
3523	KELOWNA	0801-0123	DAVID TETHER
		0801-0124	TREENA HARLEY
		0801-0125	KIERAN FAHY
		0801-0126	WENDY JOHNSON
3570	PARKSVILLE	0801-0208	LISA PAINE
		0801-0209	SHERI BROWN
		0801-0210	MIKE BROWN

3742	PRINCE GEORGE	0801-0117 0801-0118 0801-0119 0801-0120	KAREN WONG ROBERTA BLANCHARD KELLY MAULT BRENDA HODGKINSON
3787	BURNABY	0801-0032	MORGAN STEWART
3799	PRINCE GEORGE	0801-0022 0801-0023 0801-0024 ALT/SUPP	CAROLINE SEWELL DALE LALUK MICHELLE STEPHEN DEB SCHWEDER
3886	VICTORIA	0801-0302	PAUL ALLISON
3966	RICHMOND	0801-0343	JASPER WONG
3999	CASTLEGAR	0801-0436 0801-0437	MIKE VARGA NIKI LORD
4078	VANCOUVER	1721-0013 1721-0014 1721-0015	TANYA PATERSON SHEENA SUMRA LISA BEARE
4088	RICHMOND	1721-0049 1721-0050 1721-0051	DAVID CHAN AVA SHUM WILLIAM VONG
4094	RICHMOND	1721-0037 1721-0038 1721-0039 1721-0040 1721-0041	KAMAL TOUFFAHA DEE DHALIWAL ANTONIUS LAM ALISON KJERTINGE ELIZABETH LOCKE
4163	VICTORIA	0801-0154	GORDON O'CONNOR
4165	CRANBROOK	0801-0143 0801-0144 0801-0145	IRENE BISCHLER PETER WEGENER DALE OSMACHENKO
4177	VANDERHOOF	0801-0084 0801-0085 0801-0086	RONI-LYNN AULT PAULA COX ELIZABETH (LIZ) WAGNER
4227	RICHMOND	0801-0025 0801-0026	FRANCINE BRISSON NORA CHELALI
4500	DELTA	0801-0262 0801-0263 0801-0264 ALT/SUPP	GLEN HOFFMAN ROB WOODS L. JOY HORAN NEIL PEPPER
4627	VANCOUVER	0801-0495 0801-0496 0801-0497 ALT/SUPP	JO HANSEN KILLIAN MCGIBREY CHRIS JOYCE DARKO BUBICA
4653	FORT ST. JOHN	0801-0087 0801-0088	MAUREEN HUMMEL BRAD KENT
4775	CRESTON	0801-0090	KEN VAUGHAN-EVANS

4816	COQUITLAM	0801-0033 0801-0034 ALT/SUPP	JILL STROMNES ROSEMIN JAFFER SHERI MOY
4879	KAMLOOPS	0801-0307 0801-0308 0801-0309 0801-0310 ALT/SUPP	LOIS RUGG LYN FEREC KARL FULTZ AMIT GOEL DEBBIE WASYLYSHYN
4951	PRINCE GEORGE	0801-0212 0801-0213	LILY BACHAND MARNEE BOMAN
4990	QUESNEL	0801-0043 0801-0044	KAYLA KINLOCH MICHELLE TENNANT
4991	PRINCE GEORGE	0801-0455	BRIAN TROTTER
4992	DAWSON CREEK	0801-0512 ALT/SUPP	QUINTON TUTIN CODY PANTER
5101	DUNCAN	0801-0046 0801-0047 0801-0048	TARA BROOKS SHERRENE ROSS HELEN TURNQUIST
5150	REVELSTOKE	0801-0092	CLARA MALTBY
5523	VERNON	0801-0438 0801-0439 0801-0440	LINDA TIFENBACH GRAY BOISVERT MARK OLSEN
6001	VANCOUVER	0043-0007 0043-0038	BETTY VALENZUELA ERNIE TANGUAY
6002	CHILLIWACK	0043-0026	JIM CALVIN
6003	NORTH VANCOUVER	0043-0044	SHEREE ALM
6004	COWICHAN	0043-0047 0043-0054	ALEXANDER BALZER COURTNEY PATTISON
6006	NANAIMO	0043-0029 0043-0080	DEBBIE FRAESS KAREN OUELLET
6009	VICTORIA	0043-0074 0043-0079	LYNN--MARIE HOLDEN BARBARA RIGGS
6011	PITT MEADOWS	0043-0010 0043-0071	DEBBIE DYER SCARLET SCHEIBEL
6014	KAMLOOPS	0043-0002 0043-0004	DONISA BERNARDO BARB NEDERPEL
6015	KELOWNA	0043-0005 0043-0061	KEN ROBINSON ANGELA ALLEN
6016	VANCOUVER	0043-0006	KELLY KNOX
6017	PENTICTON	0043-0060	PATTI NEUFIELD

6018	BURNABY	0043-0067	LINDSEY MUNSON
6020	PRINCE GEORGE	0043-0015 0043-0053	MIKE CARTWRIGHT TAMMY MEISE
6022	CRANBROOK	0043-0057	JACQUELINE POTTER
6025	KIMBERLEY	0043-0082	DEBBRA JENSEN
6027	TRAIL	0043-0062	LINDSEY SIMMONS
6036	CAMPBELL RIVER	0043-0076	HEIDI OBORNE
6038	SURREY	0043-0009 0043-0069	JODI GEORGE ADAM MCCLEAN
6044	PROGRESS	0043-0051	DENNIS STORM
6051	FORT ST. JOHN	0043-0052 0043-0085	GEORGE YEULETT SARAH THOM
6053	GRAND FORKS	0043-0056	VALERIE SAILER
6054	RICHMOND	0043-0024	TOMMY LIU
6060	ABBOTSFORD	0043-0023	CAROL MACDONALD
6070	VICTORIA	0043-0075 0043-0077	CHARLOTTE MILLINGTON DAVID ASHTON
6071	KASLO	0043-0045	SHARON NEIL
6076	CLEARWATER	0043-0081	JUDITH SCHURACK
6079	100 MILE HOUSE	0043-0058	BARB MATFIN
6083	VANCOUVER	0043-0018 0043-0037	LEONORA CALINAGSAN KELLY AUJLA
6085	VANCOUVER	0043-0041	TINA CLEMENTE
6090	VANCOUVER	0043-0022	KAREN MCVEIGH
6095	MAPLE RIDGE	0043-0021 0043-0063	JOANNE FOOTE HEATHER FRENCH
6101	NEW WESTMINSTER	0043-0003 0043-0065	CAROLYN UNSWORTH JODY BROWN
6109	VICTORIA	0043-0078	RICHARD BREN
6116	MONTROSE	0043-0012	SHELLEY BRIDGE
6132	KAMLOOPS	0043-0059	CHERRY ROSE
6151	RICHMOND	0043-0072	MASOUD ARBABI
6164	MAPLE RIDGE	0043-0027	MARTIN MACKENZIE

6179	COMOX	0043-0020 0043-0031	BARB BILEY ALENA SATHER
6190	FRASER REGION	0043-0043	ESTRELITA URQUART
6199	NORTH VANCOUVER	0043-0032	SUSAN HUTCHINSON
6205	VANCOUVER	0043-0025	SHAYLA BURKE
6210	SECHETT	0043-0036	BARBARA WERK
6225	COURTENAY	0043-0055	ERIC RASMUSSEN
6229	ABBOTSFORD	0043-0046	JENNIE REEVES
6238	SURREY	0043-0016	LOUELLA VINCENT
6240	DUNCAN	0043-0034	MELANIE RELLIN
6246	VICTORIA	0043-0019	BILL MCMULLAN
6275	FLEETWOOD	0043-0073	SANDRA DEPAZ
6315	BURNABY	0043-0042	TRENT MCLAUGHLIN
6393	VANCOUVER	0043-0001 0043-0035 0043-0049	VICTOR ELKINS MARY WIERZEJSKI CAROL TUNNEY
6395	KEREMEOS	0043-0011	DAWN THURSTON
6413	NEW WESTMINSTER	0043-0068	RYAN KREUT
6424	POWELL RIVER	0043-0017	JOHN FRASER
6426	VANCOUVER COASTAL	0043-0033	CORA MOJICA
6430	GIBSONS	0043-0040	CHERYL MCEWAN
6437	SICAMOUS	0043-0013	JODY BERG
6448	SURREY	0043-0064	KARAMJIT RAI
6517	OSOYOOS	0043-0084	HEATHER HAYWARD
6549	BURNABY	0043-0066	JUDY GICHO
7000	BURNABY	0801-0093 0801-0094 0801-0095 0801-0096	ANNALIESE HUNT BILL MAGRI TONY REBELO DEAN SIME

**DELEGATES REGISTERED AS AT NOVEMBER 7, 2015  
PERSONNES DÉLÉGUÉES INSCRITES AU 7 NOVEMBRE 2015**

**Number of delegates**

**Nombre de personnes déléguées**

2	National Officers / Dirigeants nationaux	2
5	General Vice-Presidents / Vice-présidences générales	5
16	District Councils / Conseils régionaux	16
12	Councils of unions / Conseils de syndicats	12
10	Provincial Divisions / Divisions provinciales	10
2	Service Divisions / Divisions de service	2
3	Airline division components / Composante de la division du transport aérien	3
807	Local Unions / Sections locales	2,158

---

TOTAL OF DELEGATES / TOTAL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES	2,208
TOTAL OF ALTERNATES / TOTAL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES SUPPLÉANTES	162

## MEMBRES DES COMITÉS AU 27<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL

### COMITÉ DES STATUTS

Alain Caron	CPSC	Québec	Co-président
Lisa Mason	Section locale 3936	Nouvelle-Écosse	Co-présidente
Bob Anderson	Section locale 40	Alberta	Membre
Raman Braich	Section locale 825	Colombie-Britannique	Membre
Tracy Carmichael	Section locale 1870	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Phil Dembicki	Section locale 500	Manitoba	Membre
Wayne Foley	Section locale 1975	Saskatchewan	Membre
Theresa Gillam	Section locale 4935	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Iris Lloyd	Section locale 380	Nouveau-Brunswick	Membre
Carrie Lynn Poole-Cotnam	Section locale 503	Ontario	Membre
Judy Henley	CEN	Saskatchewan	Agente de liaison

### COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Julie Roberts	Section locale 4098	Transport aérien	Co-présidente
David Simao	Section locale 4600	Ontario	Co-président
Rose Best	Section locale 2330	Nouvelle-Écosse	Membre
Jackie Christianson	Section locale 3766	Saskatchewan	Membre
Nathalie Claveau	Section locale 1500	Québec	Membre
Tena Creamer	Section locale 1775	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Sherry Hillier	Section locale 879	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Doug Kingston	Section locale 833	Nouveau-Brunswick	Membre
Judy Lavallee	Section locale 1550	Manitoba	Membre
Martin MacKenzie	SEH	Colombie-Britannique	Membre
Alison Pringle	Section locale 2769	Colombie-Britannique	Membre
Dustin Withers	Section locale 37	Alberta	Membre
Henri Giroux	CEN	Nord de l'Ontario	Agent de liaison

### COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Michael Lanier	Section locale L. 1936	Colombie-Britannique	Co-président
Barb Gribben	Section locale L. 737	Manitoba	Co-présidente
Lola Barrett	Section locale 41	Alberta	Membre
Terry Bennett	Section locale 569	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Stephen Doucet	Section locale 4294	Québec	Membre
Janice Folk-Dawson	Section locale 1334	Ontario	Membre
Tammy Martin	Section locale 8920	Nouvelle-Écosse	Membre
Larry Roy	Section locale 4092	Transport aérien	Membre
Helen Sawatsky	Section locale 4777	Saskatchewan	Membre
Sharon Teare	Section locale 2116	Nouveau-Brunswick	Membre
Karen Tsistinas	Section locale 1770	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Carolyn Unsworth	SEH	Colombie-Britannique	Membre
Lori MacKay	CEN	Île-du-Prince-Édouard	Agente de liaison

### COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Denis Bolduc	CEN	Québec	Membre
Judy Henley	CEN	Saskatchewan	Membre
Michael Hurley	CEN	Ontario	Membre
Wayne Lucas	CEN	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Lori MacKay	CEN	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Yolanda McClean	CEN	Ontario	Membre
Odette Robichaud	CEN	Nouveau-Brunswick	Membre
Daria Ivanochko	SCFP	Bureau national	Membre du personnel

## MEMBRES DES COMITÉS AU 27<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL

### COMITÉ DES STATUTS

Alain Caron	CPSC	Québec	Co-président
Lisa Mason	Section locale 3936	Nouvelle-Écosse	Co-présidente
Bob Anderson	Section locale 40	Alberta	Membre
Raman Braich	Section locale 825	Colombie-Britannique	Membre
Tracy Carmichael	Section locale 1870	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Phil Dembicki	Section locale 500	Manitoba	Membre
Wayne Foley	Section locale 1975	Saskatchewan	Membre
Theresa Gillam	Section locale 4935	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Iris Lloyd	Section locale 380	Nouveau-Brunswick	Membre
Carrie Lynn Poole-Cotnam	Section locale 503	Ontario	Membre
Judy Henley	CEN	Saskatchewan	Agente de liaison

### COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Julie Roberts	Section locale 4098	Transport aérien	Co-présidente
David Simao	Section locale 4600	Ontario	Co-président
Rose Best	Section locale 2330	Nouvelle-Écosse	Membre
Jackie Christianson	Section locale 3766	Saskatchewan	Membre
Nathalie Claveau	Section locale 1500	Québec	Membre
Tena Creamer	Section locale 1775	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Sherry Hillier	Section locale 879	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Doug Kingston	Section locale 833	Nouveau-Brunswick	Membre
Judy Lavallee	Section locale 1550	Manitoba	Membre
Martin MacKenzie	SEH	Colombie-Britannique	Membre
Alison Pringle	Section locale 2769	Colombie-Britannique	Membre
Dustin Withers	Section locale 37	Alberta	Membre
Henri Giroux	CEN	Nord de l'Ontario	Agent de liaison

### COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Michael Lanier	Section locale L. 1936	Colombie-Britannique	Co-président
Barb Gribben	Section locale L. 737	Manitoba	Co-présidente
Lola Barrett	Section locale 41	Alberta	Membre
Terry Bennett	Section locale 569	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Stephen Doucet	Section locale 4294	Québec	Membre
Janice Folk-Dawson	Section locale 1334	Ontario	Membre
Tammy Martin	Section locale 8920	Nouvelle-Écosse	Membre
Larry Roy	Section locale 4092	Transport aérien	Membre
Helen Sawatsky	Section locale 4777	Saskatchewan	Membre
Sharon Teare	Section locale 2116	Nouveau-Brunswick	Membre
Karen Tsistinas	Section locale 1770	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Carolyn Unsworth	SEH	Colombie-Britannique	Membre
Lori MacKay	CEN	Île-du-Prince-Édouard	Agente de liaison

### COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Denis Bolduc	CEN	Québec	Membre
Judy Henley	CEN	Saskatchewan	Membre
Michael Hurley	CEN	Ontario	Membre
Wayne Lucas	CEN	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Lori MacKay	CEN	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Yolanda McClean	CEN	Ontario	Membre
Odette Robichaud	CEN	Nouveau-Brunswick	Membre
Daria Ivanochko	SCFP	Bureau national	Membre du personnel